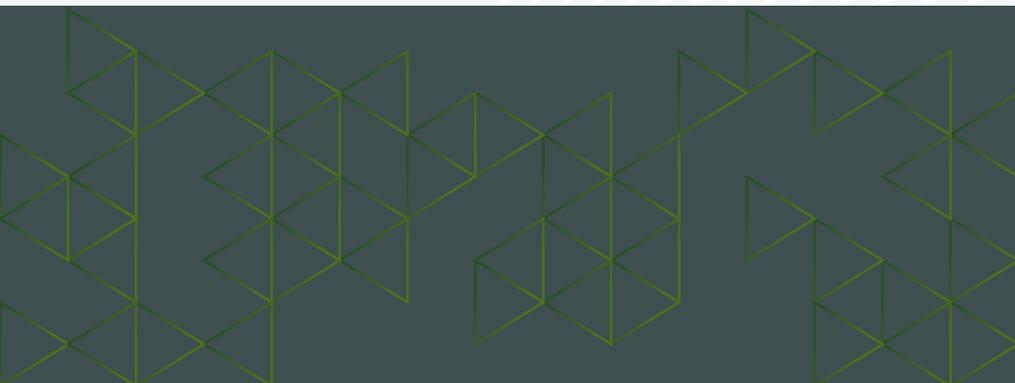


RAPPORT FINANCIER | 2024 ANNUEL



CREDIT
AGRICOLE
DU MAROC

UN ENGAGEMENT DURABLE

SOMMAIRE



SECTION 1 : PRÉSENTATION GÉNÉRALE

- PRÉSENTATION DU CRÉDIT AGRICOLE DU MAROC
- FAITS MARQUANTS
- INDICATEURS & CHIFFRES CLÉS

SECTION 2 : LIVRET FINANCIER

- ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS IAS/IFRS
- COMPTES SOCIAUX
- ÉTAT DES HONORAIRES VERSÉS AUX CONTRÔLEURS DE COMPTES
- LISTE DES COMMUNIQUÉS DE PRESSE

SECTION 3 : RAPPORT DE GESTION & ESG

- RAPPORT DE GESTION
- RAPPORT ENVIRONNEMENTAL, SOCIAL & DE GOUVERNANCE



SECTION 1

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

- PRÉSENTATION DU CRÉDIT AGRICOLE DU MAROC
- FAITS MARQUANTS
- INDICATEURS & CHIFFRES CLÉS

PRÉSENTATION GÉNÉRALE



Instituée par le Dahir N° 1-60-106 du 4 décembre 1961, la Caisse Nationale du Crédit Agricole (CNCA) était un organisme public à vocation de financement et du monde rurale et, plus particulièrement, de l'agriculture.

Investie d'une mission de service public, la CNCA avait, notamment, pour objectifs de :

- **Faciliter l'accès des agriculteurs à des formes modernes et rentables d'exploitation ;**
- **Mobiliser l'épargne nationale au profit du développement rural ;**
- **Développer la bancarisation des agriculteurs et des ruraux par une offre de services financiers adaptés ;**
- **Appuyer la création d'entreprises agricoles en améliorant leur accessibilité au crédit ;**
- **Promouvoir le conseil et l'expertise au profit des exploitants agricoles en vue d'accroître leur production ;**
- **Valoriser la production agricole par l'intégration agro-industrielle et la commercialisation ;**
- **Soutenir l'économie sociale de production et de services relative à l'économie rurale.**

Désormais régit par le Dahir N° 1-03- 221 du 16 ramadan 1424 (11 novembre 2003) portant promulgation de la loi n° 15-99, la CNCA prend la dénomination de Crédit Agricole du Maroc (CAM), Société Anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance. Une réforme traduisant la volonté de doter le Crédit Agricole du Maroc d'un mode de gouvernance apte à lui permettre de répondre aux exigences de ses actionnaires et d'une clientèle de plus en plus universelle.

Aujourd'hui, le Crédit Agricole du Maroc est une banque qui, au-delà de son expertise agricole, intervient également dans plusieurs chantiers de financement.

Leader du financement du monde rural, le CAM est la banque universelle du Groupe qui finance l'agriculture et participe au développement socio-économique du monde rural, qui reste sa priorité, en parallèle avec les activités du marché et d'investissement.

Son réseau d'agences, aussi bien conventionnelles que mobiles, lui permet d'être plus proche de ses clients en leur proposant des produits et services adaptatifs répondants à leurs besoins et à leur évolution.

FAITS MARQUANTS

Le 18 mars 2025, le Directoire du Crédit Agricole du Maroc, réuni sous la Présidence de Monsieur Mohammed FIKRAT, a examiné l'évolution de l'activité de la banque et a arrêté les comptes au 31 décembre 2024. Cet arrêté a été examiné par le Comité d'Audit lors de sa réunion du 27 mars 2025.

Durant l'année 2024, le Crédit Agricole du Maroc a réalisé des performances en ligne avec son plan d'action annuel, marquant ainsi une progression de +28% de son PNB Consolidé et de +32% de son PNB Social, parallèlement à une augmentation de 4% des crédits distribués et de 18% des dépôts à vue collectés.



Lancement d'un emprunt obligataire subordonné

Le Crédit Agricole du Maroc a renforcé ses fonds propres réglementaires par la réalisation, avec succès, d'une émission obligataire subordonnée auprès des institutionnels pour un montant de 1 milliard de dirhams.

Signature d'un accord de prêt entre le CAM et la BERD

Le Crédit Agricole du Maroc et la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD) signent un accord de prêt de 50 millions d'euros visant à financer et à soutenir les projets des micros, petites et moyennes entreprises marocaines, dont 65% se situent dans les zones touchées par le séisme d'Al Haouz en septembre 2023.

Partenariat entre le CAM & l'AFD pour la promotion de l'agriculture durable

Le Crédit Agricole du Maroc et l'Agence Française de Développement signent deux conventions de crédit, pour un montant global de 70 millions d'Euros, ciblant le financement des investissements contribuant à la résilience et à la durabilité de l'économie marocaine. De plus, les deux parties s'allient à travers le financement d'un programme d'assistance technique permettant au CAM de renforcer son engagement au service de la résilience de l'agriculture marocaine en accompagnant les opérateurs économiques dans leur transition écologique.

Le Groupe Crédit Agricole du Maroc lance son offre d'affacturage

En marge de la 16^{ème} édition du Salon International de l'Agriculture au Maroc (SIAM), le Crédit Agricole du Maroc a lancé son offre d'affacturage à travers sa filiale CAM Factoring.

Le Crédit Agricole du Maroc renforce son soutien aux agriculteurs

Le Groupe Crédit Agricole du Maroc consolide son appui aux agriculteurs affectés par la succession de six années de déficit hydrique en leur proposant des solutions adaptées et un accompagnement spécifique, notamment à travers :

- Un accès aux facilités de paiement et un aménagement des solutions de financement ;
- L'octroi de lignes de financement aux importateurs de céréales et d'oléagineux ;
- La mise à disposition de solutions de financement adaptées aux importateurs de bétail et d'aliments de bétail afin de sécuriser l'approvisionnement du marché national et d'accroître l'offre de ces produits.

Accompagnement des porteurs de projets durables et solidaires

Partenaire du prix national « Génération Solidaire », le Crédit Agricole du Maroc propose un accompagnement et un soutien financier aux projets coopératifs les plus novateurs et durables, portés par des jeunes et générant un impact significatif sur les plans économique, social et environnemental.

Crédit Agricole du Maroc, Partenaire Officiel du Salon International de l'Agriculture au Maroc

Partenaire historique de l'agriculture et du monde rural, le Crédit Agricole du Maroc a participé, en tant que Sponsor Officiel, à la 16^{ème} édition du Salon International de l'Agriculture du Maroc (SIAM), qui s'est tenue à Meknès du 22 au 28 avril 2024 sous le thème « Climat et Agriculture : Pour des systèmes de production durables et résilients ».

13^{ème} édition du Salon International des Dattes au Maroc

Signature d'une convention entre le Groupe Crédit Agricole et l'Association des Producteurs des Dattes Modernes (APM) portant sur le financement des activités des producteurs de dattes lors de la 13^{ème} édition du Salon International des Dattes au Maroc, placé sous le Haut Patronage de Sa Majesté Le Roi Mohammed VI, que Dieu L'Assiste.



INDICATEURS & CHIFFRES CLÉS

FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE & MOBILISATION DE L'ÉPARGNE

Crédits distribués
(En milliards MAD)



Épargne collectée
(En milliards MAD)



Au terme de l'exercice 2024, le Groupe Crédit Agricole du Maroc affiche un encours de crédits distribués de 118 milliards de dirhams contre 113 milliards de dirhams au 31 décembre 2023, réalisant ainsi une progression de +4%. La performance réalisée permet au Groupe Crédit Agricole du Maroc de consolider son engagement pour le financement de l'ensemble des secteurs de l'économie, tout en accordant un intérêt particulier à la petite agriculture que la banque soutient activement pour faire face à un contexte difficile marqué par le déficit hydrique et les effets des changements climatiques.

Par ailleurs, l'encours de l'épargne mobilisée par le Groupe Crédit Agricole du Maroc ressort à 117 milliards de dirhams, soit une progression de +9% comparativement à fin 2023. En glissement annuel, la collecte nette des dépôts a progressé de 18%, parallèlement à une baisse de -11% des dépôts à terme, marquant ainsi une amélioration de la structure des dépôts de la banque.

Produit Net Bancaire Social
(En milliards MAD)



Produit Net Bancaire Consolidé
(En milliards MAD)



PRODUIT NET BANCAIRE

Le Crédit Agricole du Maroc a hissé son Produit Net Bancaire Social à 4,5 milliards de dirhams à fin décembre 2024, marquant ainsi une progression de +32% par rapport à l'exercice 2023 où il ressortait à 3,4 milliards de dirhams.

Comparativement à fin décembre 2023, le Produit Net Bancaire Consolidé 2024 est en progression (+28%) à 4,8 milliards de dirhams.

Les performances enregistrées, aussi bien au niveau des comptes consolidés qu'au niveau des comptes sociaux, s'expliquent par la progression des différentes composantes du PNB, notamment le résultat sur opérations de marché, la marge d'intérêts, ainsi que la marge sur commissions.

Résultat Net Part du Groupe
(En millions MAD)



Résultat Net Consolidé
(En millions MAD)



Résultat Net Social
(En millions MAD)



RÉSULTAT NET

Le Crédit Agricole du Maroc clôture l'exercice 2024 en marquant une amélioration significative de son Résultat Net Consolidé qui ressort à 243 millions de dirhams (+438%) et de son Résultat Net Part du Groupe qui s'établit à 211 millions de dirhams (+407%).

Sur la même lignée, la banque affiche un Résultat Net Social de 262 millions de dirhams, soit une progression de plus de 693% comparativement à l'exercice précédent.

Cette performance s'explique principalement par la croissance du Produit Net Bancaire, aussi bien au niveau des comptes consolidés qu'à celui des comptes sociaux.

Fonds Propres Réglementaires Consolidés
(En milliards MAD)



Fonds Propres Consolidés de Catégorie 1
(En milliards MAD)



REINFORCEMENT DE L'ASSISE FINANCIÈRE

Au terme de l'exercice 2024, le Crédit Agricole du Maroc a enregistré une croissance de +3% de ses Fonds Propres Consolidés de Catégorie 1 et de +5% de ses Fonds Propres Réglementaires Consolidés qui atteignent désormais 14,2 milliards de dirhams. En effet, la banque a renforcé ses Fonds Propres Réglementaires par la réalisation, avec succès, d'une émission obligataire subordonnée pour un montant d'un milliard de dirhams.

Grâce au renforcement de son assise financière, la banque se donne les moyens de développer son activité, tout en accordant une attention particulière au financement et à l'accompagnement du monde rural dans son intégralité et plus spécifiquement du secteur de l'agriculture et de l'agro-industrie.

SECTION 2

LIVRET FINANCIER

- ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS IAS/IFRS
- COMPTES SOCIAUX
- ÉTAT DES HONORAIRES VERSÉS AUX CONTRÔLEURS DE COMPTES
- LISTE DES COMMUNIQUÉS DE PRESSE

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS IAS/IFRS

I - NORMES, PRINCIPES & MÉTHODES COMPTABLES APPLIQUÉES PAR LE GROUPE

1. CONTEXTE

En application de la circulaire 56/G/2007 émise par Bank Al-Maghrib en date du 08 Octobre 2007, notamment l'article 2 relatif à la date d'entrée en vigueur du chapitre 4 « États financiers consolidés », les comptes annuels du Groupe Crédit Agricole du Maroc ont été établis conformément aux normes comptables internationales IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC. Dans les comptes consolidés présentés au 31 décembre 2024, le Groupe Crédit Agricole du Maroc applique les normes et les interprétations IFRS telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standard Board (IASB). Le Groupe Crédit Agricole du Maroc adopte les normes internationales IAS/IFRS d'information financière IFRS depuis l'exercice 2009. Les comptes consolidés sont présentés en dirhams.

1.1 PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le Groupe Crédit Agricole du Maroc utilise les formats des documents de synthèse (état de la situation financière, compte de résultat, état du résultat global, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation BAM figurant sur le chapitre 4 du Plan Comptable des Établissements de Crédit.

1.2 RECOURS À L'ESTIMATION

Pour la préparation des comptes consolidés du Groupe, l'application des principes et méthodes comptables décrits ci-dessous conduit le management à formuler des hypothèses et à réaliser des estimations qui peuvent avoir une incidence sur les montants comptabilisés au niveau des états financiers et notamment sur le compte de résultat, des actifs et passifs inscrits au bilan et sur les informations présentées dans les notes annexes qui leurs sont liées. Le management du Groupe fonde ses estimations et jugements sur son expérience passée ainsi que sur diverses autres hypothèses, qu'il juge raisonnable de retenir selon les circonstances. Ces estimations et jugements permettent d'apprécier le caractère approprié de la valeur comptable. Les résultats tirés de ces estimations, jugements et hypothèses pourraient aboutir à des montants différents si d'autres estimations, jugements ou hypothèses avaient été utilisées.

Les principaux éléments qui font l'objet d'estimations et jugements sont :

- La juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif ;
- Le montant des dépréciations des actifs financiers et des écarts d'acquisition ;
- Les provisions enregistrées au passif (notamment les provisions pour avantages au personnel et les provisions pour risques et charges).

2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1 CONSOLIDATION

Périmètre de consolidation

Le groupe Crédit Agricole du Maroc intègre dans son périmètre de consolidation les entités dont :

- Il détient, directement ou indirectement, au moins 20% de ses droits de vote existants et potentiels ;
- Les chiffres consolidés remplissent une des limites suivantes :
 - Le total bilan de la filiale est supérieur à 0,5% du total bilan consolidé ;
 - La situation nette de la filiale est supérieure à 0,5% de la situation nette consolidée ;
 - Le chiffre d'affaires ou produits bancaires de la filiale sont supérieurs à 0,5% des produits bancaires consolidés.
- Sont exclues du périmètre de consolidation, les entités contrôlées ou sous influence notable dont les titres sont détenus en vue d'une cession à brève échéance.

Enfin, le Groupe consolide les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour réaliser un objectif limité et bien défini «entité ad hoc» contrôlées par l'établissement de crédit assujetti, et ce même en l'absence d'un lien capitaliste entre eux.

Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IFRS 10, 11 et IAS 28 révisée.

Conformément à l'IFRS 10, la définition du contrôle comporte les trois éléments suivants :

- Le pouvoir : les droits effectifs qui confèrent la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes de l'entité émettrice ;
- Exposition ou droits à des rendements variables : les rendements qui ne sont pas fixes et qui sont susceptibles de varier en raison de la performance de l'entité émettrice ;
- Capacité d'exercer le pouvoir pour influencer les rendements : il s'agit du lien entre le pouvoir et les rendements.

L'IFRS 11 introduit une seule méthode de comptabilisation pour les participations dans les entités sous contrôle commun; en conséquence, la méthode de l'intégration proportionnelle est supprimée. Selon cette norme, il existe deux types de partenariat : les entreprises communes et les coentreprises :

- Une activité commune est un accord conjoint par lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint ont des droits sur les actifs, et des obligations au titre des passifs. Chaque partenaire doit comptabiliser ses actifs, ses passifs, ses produits et ses charges y compris sa quote-part de ces actifs, passifs, produits et charges, relatifs à ses intérêts dans l'entreprise commune ;
- Une coentreprise est un accord conjoint par lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint ont des droits sur les actifs nets de l'accord. Un Co-entrepreneur doit enregistrer un placement pour sa participation dans une coentreprise et le comptabiliser en appliquant la méthode de la mise en équivalence telle que définie par l'IAS 28R.

En application de ces normes, les méthodes de consolidation retenues par le Groupe résultent de la nature du contrôle exercé sur les entités consolidables :

- Les entités sous contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le Groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités ;
- Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée, si le groupe détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote dans une entité.

Le périmètre retenu pour le Crédit Agricole du Maroc :

Dénomination	Secteur d'activité	% du contrôle	% d'intérêts	Méthode de consolidation
CRÉDIT AGRICOLE DU MAROC	Banque	100%	100%	Mère
TAMWIL ALFELLAH	Agriculture	100%	100%	IG
CAM LEASING	Leasing	100%	100%	IG
AL AKHDAR BANK	Banque Participative	51%	51%	IG
ARDI	Micro finance	100%	-	IG
ASSOCIATION ISMAILIA	Micro finance	100%	-	IG
HOLDAGRO	Agro-Industrie	99,66%	99,66%	IG ¹
TARGA	Fonds d'investissement	100%	100%	IG
AL FILAHI CASH	Société de paiement	100%	100%	IG
M.S.IN	Société de bourse	80%	80%	IG
M.S.I.N Gestion	Société de gestion	99%	85%	IG
CAM COURTAGE	Assurance	100%	100%	IG
MAROGEST	Gestion d'OPCVM	100%	80%	IG
GCAM DOC	Gestion des archives	100%	100%	IG
AMIFA	Micro finance	20%	20%	MEE ²
IMMOVERT CAPITAL	Société Immobilière	100%	100%	IG
VOCATION LOISIRS	Société de Service	100%	100%	IG
IMMOVERT PLACEMENT	OPCI	45,24%	45,24%	IG
SECURE REAL ESTATE INVEST	OPCI	100%	100%	IG
CAM FACTORING	Affacturage	100%	100%	IG

¹: Intégration Globale ²: Mise en Equivalence

La FONDATION ARDI et l'ASSOCIATION ISMAILIA sont incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'IFRS 10 qui explicite la consolidation des entités ad hoc.

2.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont des actifs corporels :

- Qui sont détenus par une entité soit pour être utilisés dans la production ou la fourniture de biens ou de services, soit pour être loués à des tiers, soit à des fins administratives ;
 - Dont on s'attend à ce qu'ils soient utilisés sur plus d'une période.
- Pour l'évaluation d'une immobilisation corporelle, l'entreprise doit choisir entre la méthode du coût amorti ou la réévaluation à la juste valeur.

Les options retenues

- Le Groupe Crédit Agricole du Maroc a retenu la méthode du coût amorti ;
- Le Groupe a décidé d'adopter l'approche par composant: Lorsqu'une immobilisation corporelle comprend des composants significatifs ayant des durées de vie différentes, ils sont comptabilisés et amortis de façon séparée ;
- En application de la norme IFRS 1, le CAM a procédé à la réévaluation d'une partie de ses actifs, notamment pour la catégorie terrain et construction.

Matrice de décomposition retenue par le Crédit Agricole du Maroc :

Nature du composant	Durée d'amortissement (en années)	Poids du composant (en %)			
		Centres de vacances	Agences	Gros projets	Logements de fonction
Gros œuvre	60	40	10	30	45
Étanchéité	10	3	0	0	0
Agencement hors gros œuvre	10	20	45	30	35
Installations techniques	10	20	15	20	5
Menuiserie	15	17	30	20	15

2.3 IMMEUBLES DE PLACEMENT

Un immeuble de placement se définit comme étant un bien immobilier détenu pour en retirer des loyers et/ou valoriser le capital. La norme IAS 40 laisse le choix de l'évaluation des immeubles de placement :

- Soit à la juste valeur ;
- Soit au coût amorti.

Les options retenues

- Un immeuble de placement doit être évalué initialement à son coût qui comprend son prix d'achat (coût de revient s'il est produit par l'entité pour elle-même) et toutes les dépenses directement attribuables ;
- À la suite de la comptabilisation initiale, les immeubles de placement sont évalués en utilisant la méthode de la juste valeur.

2.4 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire identifiable et sans substance physique.

La comptabilisation des immobilisations incorporelles n'est faite que s'il est probable que les avantages économiques futurs iront à l'entreprise et que le coût soit évalué de façon fiable.

Les options retenues

- Les immobilisations incorporelles du Groupe comprennent essentiellement les logiciels et sont amortis, selon leur nature, sur leurs durées d'utilité ;
- Les droits au bail font l'objet d'un plan d'amortissement selon leur durée d'utilité ;
- Le Groupe CAM a adopté la méthode du coût amorti.

2.5 INSTRUMENTS FINANCIERS

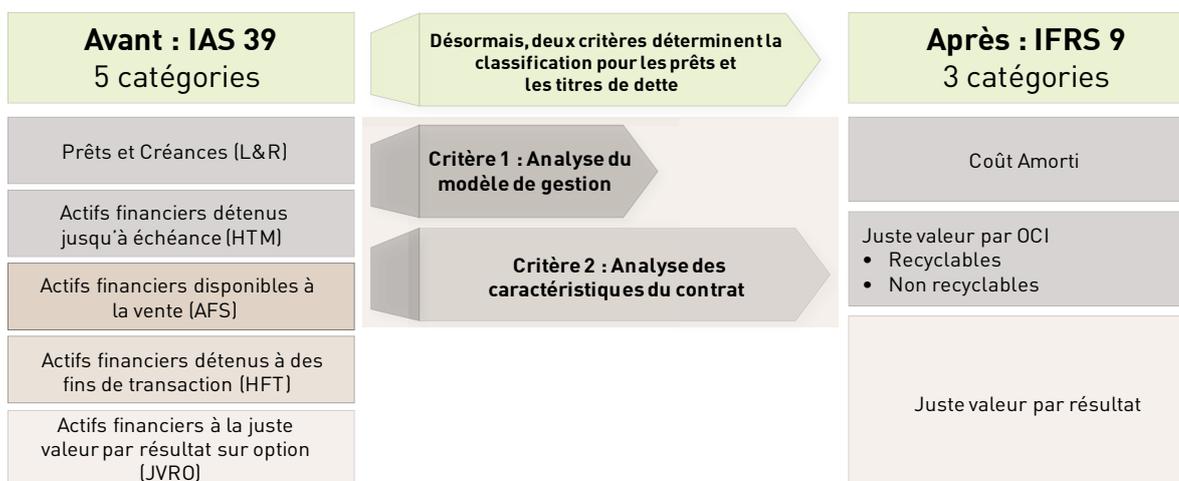
La norme IFRS 9 introduit des évolutions majeures dans les modalités de classification, d'évaluation et de dépréciation des instruments financiers. Elle intègre par ailleurs un nouveau concept de forward looking approach. Enfin, elle apporte des évolutions dans la comptabilité de couverture (renforcement de l'alignement avec les stratégies de gestion des risques et un assouplissement des conditions de mise en œuvre).

2.5.1 Catégories comptables sous IFRS 9

La norme IFRS 9 prévoit un classement des instruments financiers, dans différentes catégories comptables, en fonction du modèle de gestion appliqué à un portefeuille et de la nature de ces instruments. Sous IFRS 9, ces catégories sont les suivantes :

- Actifs ou passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat ;
- Actifs ou passifs financiers évalués au coût amorti ;
- Actifs financiers à la juste valeur par OCI recyclables ;
- Actifs financiers à la juste valeur par OCI non recyclables sur option irrévocable.

Liens entre le classement sous IAS 39 et le classement sous IFRS 9 :



2.5.2 Principes de classement des actifs financiers sous IFRS 9

2.5.2.1 Instruments de dette

La qualification initiale d'un instrument de dette dépend à la fois du modèle de gestion et des caractéristiques contractuelles.

Modèle de gestion

La norme IFRS 9 distingue trois modèles de gestion :

- La collecte des flux de trésorerie contractuels soit le modèle de gestion « Collecte » ;
- La collecte des flux contractuels et la vente des actifs soit le modèle de gestion « Collecte et Vente » ;
- Les autres intentions de gestion, soit le modèle de gestion « Autre / Vente ».

En l'absence de justification du portefeuille de gestion au 1^{er} janvier 2018, l'instrument financier est classé, par défaut, dans un portefeuille dont l'intention de gestion est « Autre / Vente ».

Caractéristiques contractuelles

Le second critère s'analyse au niveau du contrat. Il vise à analyser les flux contractuels afin de s'assurer que les flux de trésorerie du contrat correspondent uniquement à des remboursements du principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû (test du SPPI).

Pour les actifs présents à la date de première application de la norme IFRS 9, l'analyse des caractéristiques contractuelles est effectuée selon les faits et circonstances à la date de comptabilisation initiale de l'instrument financier.

Arbre de décision simplifié

Le mode de comptabilisation des instruments de dette résultant de la qualification du modèle de gestion couplée au résultat du test des caractéristiques contractuelles peut être représenté sous la forme du diagramme ci-après :

2.5.2.2 Instruments de capitaux propres

		Modèle de gestion		
		Collecte	Collecte et vente	Autre/vente
Test SPPI	Satisfaisant	Coût amorti	Juste Valeur par OCI recyclables	Juste valeur par résultat
	Non satisfaisant	Juste valeur par résultat	Juste valeur par résultat	Juste valeur par résultat

Règles de classement et d'évaluation

Les instruments de capitaux propres sont comptabilisés :

- Soit à la juste valeur par résultat : Ce classement, par défaut, est obligatoire pour les instruments de capitaux propres détenus à des fins de transaction ;
- Soit à la juste valeur par OCI non recyclables sur option irrévocable.

Cette option, retenue au niveau transactionnel (ligne à ligne), est interdite pour les titres de capitaux propres détenus à des fins de transaction.

Arbre de décision simplifié

Le mode de comptabilisation des instruments de capitaux propres peut être représenté sous la forme du diagramme ci-après :

INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES		
Intention de gestion	Trading	Juste valeur par résultat
	Hors-trading	Juste valeur par résultat (par défaut)
		Juste valeur par OCI non recyclables sur option

2.5.2.3 Dérivés (hors couverture)

Absence d'évolution par rapport à la norme IFRS 9.

2.5.3 Application de l'option juste valeur sous IFRS 9

Sous IFRS 9, les seuls actifs financiers pour lesquels l'option Juste Valeur peut être retenue, sont les actifs financiers dont la comptabilisation à la Juste Valeur par résultat permet de réduire ou d'éliminer une incohérence (également appelée non concordance comptable ou mismatch comptable) découlant de la différence entre des actifs et des passifs dans leur évaluation ou leur comptabilisation.

Les autres cas prévus par la norme IAS 39 (à savoir les instruments hybrides avec dérivés séparables ou dans le cas où un groupe d'actifs ou passifs sont gérés en Juste Valeur) ne sont pas repris par la norme IFRS 9.

Cette option n'est pas retenue par le groupe pour ces actifs financiers.

2.5.4 Principes de classement des passifs financiers sous IFRS 9

Sans changement par rapport à IAS 39, la norme IFRS 9 prévoit le classement des passifs financiers selon les catégories comptables suivantes :

Passif financier au coût amorti : Il s'agit du classement par défaut ;

Passif financier à la juste valeur par résultat par nature : Cette catégorie concerne les instruments émis principalement en vue d'être vendus / rachetés à court terme (intention de « trading ») ;

Passif financier à la juste valeur par résultat sur option irrévocable :

À la date de comptabilisation, un passif financier peut, sur option irrévocable, être désigné à la juste valeur par résultat. Sans changement par rapport à IAS 39, l'accès à cette catégorie est restrictif et limité aux trois cas suivants :

- Instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables ;
- Réduction ou élimination d'une distorsion comptable ;
- Groupe d'actifs et de passifs qui sont gérés et dont la performance est évaluée en juste valeur.

Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

Les dettes représentées par un titre et les dettes subordonnées sont comptabilisées au coût amorti. Elles sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

2.5.5 Dépréciation des actifs sous IFRS 9

La norme IFRS 9 introduit un nouveau modèle de dépréciation des instruments financiers pour le risque de crédit fondé sur les pertes attendues (« Expected Credit Losses » ou « ECL »). Cette nouvelle norme vise à comptabiliser les pertes attendues dès l'autorisation des crédits et de suivre la dégradation du risque de crédit durant la vie du contrat.

Ce nouveau modèle s'applique sur un périmètre des actifs financiers plus élargi que celui de l'IAS 39. Ledit modèle concerne les actifs financiers au coût amorti, les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres, les engagements de prêts et les contrats de garantie financière non comptabilisés à la valeur de marché, ainsi que les créances résultant des contrats de location.

Selon ce nouveau modèle de dépréciation, les actifs financiers sont classés en 3 catégories (« Buckets ») en utilisant la notion de dégradation significative depuis l'octroi de crédit :

Bucket 1 : • Actifs sains n'ayant pas eu de dégradation significative de la qualité de crédit depuis l'octroi - ECL à 1 an ;

Bucket 2 : • Actifs sains dont la qualité de crédit s'est dégradée significativement - ECL à maturité ;

Bucket 3 : • Actifs en défaut, provisionnés individuellement (IAS 39) - ECL à maturité.

Le calcul des pertes attendues se base sur 3 paramètres principaux de risque :

- La probabilité de défaut à un an et à maturité (« PD ») : représente la probabilité qu'un emprunteur soit en défaut sur ses engagements financiers pendant les 12 prochains mois ou sur la maturité résiduelle du contrat (PD à maturité) ;
- La perte en cas de défaut (LGD) représente la perte attendue au titre de l'exposition qui serait en défaut ;
- Le montant de l'exposition en cas de défaut (EAD : Exposition au moment du défaut) : est l'exposition (Bilan et hors bilan) encourue par la banque en cas de défaut de son débiteur soit sur les 12 prochains mois, soit sur la maturité résiduelle. C'est donc le montant du prêteur exposé au risque de défaut de l'emprunteur qui représente le risque que le débiteur ne remplisse pas son obligation de rembourser le créancier.

Les pertes attendues sont calculées pour chaque exposition et c'est le produit des 3 paramètres : PD, LGD et EAD.

2.5.6 Forward looking

La norme IFRS 9 recommande une approche prospective de calcul des dépréciations pour faire face au risque de contrepartie. Elle impose l'estimation des dépréciations en prenant en compte les données macro-économiques prospectives (Forward Looking) reflétant la réalité du cycle économique.

2.6 JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

La hiérarchie de juste valeur des actifs et passifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Niveau 1 : Justes valeurs correspondant à des prix cotés sur un marché actif

Les données d'entrée de niveau 1 s'entendent des prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation.

Niveau 2 : Justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix). Il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité et qui sont disponibles et accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Niveau 3 : Justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument.

2.7 PROVISIONS, PASSIFS ÉVENTUELS ET ACTIFS ÉVENTUELS

Une provision doit être comptabilisée lorsque l'entreprise a des obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, ou dont l'échéance ou le montant sont incertains mais son estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Les options retenues

- Le Groupe a procédé à l'analyse de l'ensemble des provisions pour risques et leur affectation aux natures de risques inhérents ;
- Décomptabilisation des provisions à titre forfaitaire et à caractère général.

2.8 AVANTAGES AU PERSONNEL

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- **Les avantages à court terme** désignent les avantages du personnel qui sont dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de la période pendant laquelle les membres du personnel ont rendu les services correspondants.
- **Les avantages à long terme** sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi, les indemnités de fin de contrats et avantages sur capitaux propres, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondants ont été rendus. Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différés de plus de douze mois.
- **Les indemnités de fin de contrat de travail** sont des indemnités de rupture de contrat de travail versées en cas de licenciement ou de plan de départ volontaire.
- **Les avantages postérieurs à l'emploi**, classés eux-mêmes en deux catégories : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

Les régimes à cotisations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels une entité verse des cotisations définies à un organisme indépendant et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant la période en cours et les périodes antérieures.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies.

Parmi les avantages accordés au personnel du Groupe Crédit Agricole du Maroc, seule la prime de fin de carrière est traitée selon l'IAS 19.

L'évaluation des engagements à comptabiliser se fait selon les hypothèses suivantes :

Hypothèses Démographiques

- **Mortalité ;**
- **Rotation du personnel (Turn Over).**

Hypothèses Financières

- **Taux d'augmentation des salaires :** Le management du groupe CAM a retenu un taux d'augmentation des salaires de 3% ;
- **Taux d'actualisation :** Le taux d'actualisation appliqué est celui relatif aux obligations de première catégorie issu de la courbe des taux des bons du trésor, à chaque arrêté comptable, et correspondant aux durées résiduelles jusqu'à la retraite du personnel du CAM ;
- **Taux de chargement social.**

2.9 IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- La comptabilisation initiale du goodwill ;
- La comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- Soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;
- Soit par un regroupement d'entreprises.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du groupe.

IFRIC 23 : INCERTITUDE RELATIVE AUX TRAITEMENTS FISCAUX

L'IFRIC 23, applicable à partir du 1er Janvier 2019, clarifie l'application des dispositions d'IAS 12 « Impôts sur le résultat » concernant la comptabilisation et l'évaluation des actifs et passifs d'impôts en situation d'incertitude dans les traitements fiscaux.

Lors de la première application, deux options de transition sont possibles :

- **Totalement rétrospective :** selon les dispositions de la norme IAS 8 ;
- **Partiellement rétrospective avec prise en compte de l'effet cumulatif** de la première application dans les capitaux propres du bilan d'ouverture de l'exercice, sans retraitement de l'information comparative.

Le Groupe Crédit Agricole du Maroc a opté pour l'approche rétrospective partielle en comptabilisant l'impact cumulé dans les capitaux propres du bilan d'ouverture.

2.10 ÉCARTS DE CONVERSION

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

À la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- En résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- En capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

Les options retenues

- Comptabilisation des gains et pertes de change latents reconnus dans les comptes sociaux en résultat de la période dans les comptes consolidés IFRS conformément aux dispositions de la norme IAS 21 ;
- Reclassement de la part « Écart de conversion actif » non provisionnée en « Autres actifs » afin de respecter la substance économique du contrat.

2.11 CONTRATS DE LOCATION

Publiée en 2016, la norme IFRS 16 « Contrats de location » remplace l'IAS 17 et toutes les interprétations afférentes à la comptabilisation de tels contrats. Applicable à compter du 1er Janvier 2019, à la différence de l'IAS 17, l'IFRS 16 instaure un modèle visant à uniformiser le traitement comptable accordé aux contrats de location simple et de location financement.

CONTRATS DE LOCATION-FINANCEMENT (POSITION BAILLEUR) :

Dans un contrat de location-financement, le bailleur transfère au preneur la quasi-totalité des risques et avantages de l'actif. Il s'analyse comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien. La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat (les paiements de loyer à recevoir dans le cadre d'un contrat de location) augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle non garantie revenant au bailleur (en particulier la valeur résiduelle non garantie si la levée d'option n'apparaît pas vraisemblable). Le revenu net de l'opération pour le bailleur correspond au montant d'intérêts du prêt et est enregistré au compte de résultat sous la rubrique " Intérêts et produits assimilés". Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon, à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les provisions constatées sur ces créances suivent les mêmes règles que celles décrites pour les actifs financiers comptabilisés au coût amorti.

CONTRATS DE LOCATION SIMPLE (POSITION PRENEUR) :

Les contrats de location conclus par le Groupe à l'exception des contrats d'une durée inférieure ou égale à 12 mois et des contrats de faible valeur sont comptabilisés au bilan à l'actif en tant que droits d'utilisation et au passif en dettes financières au titre des loyers et autres paiements liés pendant la durée de la location. Le droit d'utilisation est amorti linéairement et la dette financière est amortie actuariellement sur la durée du contrat de location.

Les principales hypothèses utilisées dans l'évaluation des droits d'utilisation et dettes de location sont les suivantes :

Seuils d'exemption

Le Groupe CAM a retenu les mesures de simplification proposées par l'IASB, qui consiste à exempter du traitement de l'IFRS 16 les actifs loués dont :

- La durée du contrat est inférieure ou égale à 12 mois ;
- La valeur initiale de l'actif loué est inférieure ou égale à 5 000 USD.

Durée

La durée retenue pour déterminer le droit d'utilisation et la dette locative correspond à la période pendant laquelle la location ne peut être annulée, augmentée des :

- Périodes optionnelles de renouvellement
- Périodes optionnelles postérieures à des dates de résiliation

La période exécutoire du contrat de location diffère en fonction de la nature de l'actif loué :

- Bail commercial : 9 ans
- Bail à usage d'habitation : 3 ans
- Occupation temporaire du domaine public : 20 ans
- Véhicules en LLD : durée du contrat de location

2.12 ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À LA VENTE

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Les options retenues

- Aucun actif répondant à la définition d'actif non courant destiné à la vente n'a été identifié ;

2.13 REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET ÉVALUATIONS DES ÉCARTS D'ACQUISITION

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'acquisition comprend, à la date du regroupement, les éléments suivants :

- La juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquis ;
- Les éventuels instruments de capitaux propres émis par le Groupe en échange du contrôle de l'entité acquise ;
- Les autres coûts éventuellement attribuables au regroupement d'entreprises.

L'écart d'acquisition correspondant à la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'actif net ainsi réévalué est inscrit à l'actif du bilan de l'acquéreur lorsqu'il est positif et comptabilisé directement en résultat lorsqu'il est négatif.

Les écarts d'acquisition sont enregistrés dans la monnaie fonctionnelle de l'entreprise acquise et sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

Les options retenues

Le groupe CAM a décidé de ne pas retraiter les écarts d'acquisition reconnus antérieurement à la date de transition.

2.14 PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRES DE CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS

Applicable aux exercices démarrant à partir du 1er Janvier 2018, la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients » détermine les règles pour la reconnaissance du chiffre d'affaires.

Elle se substitue aux deux normes précédentes sur le chiffre d'affaires :

- Norme IAS 18 : Produits des activités ordinaires ;
- Norme IAS 11 : Contrats de construction.

Elle porte sur tous les secteurs d'activité à l'exception de ceux pour lesquels une norme spécifique existe tels que les contrats de location, d'assurance ou des instruments financiers.

L'application de la norme IFRS 15 n'a pas d'impact sur le résultat et les capitaux propres du Groupe Crédit Agricole du Maroc.

II-BILAN, COMPTE DE RÉSULTAT & ANNEXES

BILAN IFRS

ACTIF IFRS	Note	en milliers de dh	
		31/12/24	31/12/23
Valuers en caisse, Banques centrales, Trésor public, CCP		5.668.061	4.661.123
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		12.506.115	4.610.404
Actifs Financiers détenus à des fins de transaction	5.15	12.186.012	4.363.032
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	5.15	320.102	247.373
Instruments dérivés de couverture			
Actifs financiers à la JV par capitaux propres		6.394.040	5.091.025
Instruments de dette à la JV par capitaux propres recyclables	5.16	4.299.998	3.031.729
Instruments de KP à la JV par capitaux propres non recyclables	5.16	2.094.041	2.059.297
Titres au coût amorti	5.7	6.770.490	5.707.579
Prêts et créances sur les EC au coût amorti	5.4	4.795.188	828.731
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	5.5	108.905.507	105.709.390
Écart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux			
Placements des activités d'assurance			
Actifs d'impôt exigible	5.8	29.185	38.552
Actifs d'impôt différé	5.8	353.031	291.336
Comptes de régularisation et actifs divers	5.9	2.155.459	2.665.897
Actifs non courants destinés à être cédés			
Participation dans les entreprises mises en équivalence	5.10	18.267	18.711
Immubles de placement	5.11	4.747.852	4.817.359
Immobilisations corporelles	5.11	5.068.256	5.220.228
Immobilisations incorporelles	5.11	175.336	172.760
Écart d'acquisition	5.12	306.908	306.908
TOTAL		157.913.895	140.140.004

PASSIF CONSOLIDÉ	Note	en milliers de dh	
		31/12/24	31/12/23
Passifs financiers à la JV par résultat		57.986	8.879
Passifs financiers détenus à des fins de transactions	5.17	57.986	8.879
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	5.4	19.355.709	14.534.897
Dettes envers la clientèle	5.5	109.244.955	100.069.892
Titres de créance émis	5.6	6.787.569	5.556.835
Passifs d'impôt exigible	5.8	46.182	47.240
Passifs d'impôts différés	5.8	1.176.086	1.090.613
Compte de régularisation et autres passifs	5.9	3.427.267	2.692.522
Provisions pour risques et charges	5.14	536.572	301.894
Subventions et Fonds assimilés		7.862	7.959
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	5.6	6.831.917	5.833.243
CAPITAUX PROPRES	10.441.790	9.996.030	
Capital et réserves liées		7.000.937	7.000.937
Réserves consolidées		3.276.421	3.112.526
Réserves consolidées - Part du groupe		2.790.040	2.767.495
Réserves consolidées - Part des minoritaires		486.380	345.030
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres - Part du groupe		-78.217	-162.521
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres - Part des minoritaires			
Résultat net de l'exercice	242.649	45.088	
Résultat net de l'exercice - Part du groupe		210.960	41.591
Résultat net de l'exercice - Part des minoritaires		31.689	3.497
TOTAL	157.913.895	140.140.004	

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

	Note	en milliers de dh	
		31/12/24	31/12/23
Intérêts, rémunérations et produits assimilés		5.713.127	5.317.289
Intérêts, rémunérations et charges assimilés		-2.577.057	-2.352.495
MARGE D'INTÉRÊTS	2.1	3.136.070	2.964.794
Commissions (produits)		690.775	616.150
Commissions (charges)		-45.308	-60.874
MARGE SUR COMMISSIONS	2.2	645.467	555.276
Gains ou pertes nets résultants des couvertures de position nette			
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la JV par Résultat	2.3	1.163.390	363.604
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction		1.160.827	405.352
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat		2.563	-41.748
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la JV par Capitaux propres	2.3	112.111	118.926
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables		-6.945	33.245
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)		119.056	85.682
Gains ou pertes nets sur instruments financiers disponibles à la vente			
Gains ou pertes nets résultants de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti			
Gains ou pertes nets résultants du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la JVR			
Gains ou pertes nets résultants du reclassement d'actifs financiers à la JV par CP en actifs financiers à la JVR			
Produits nets des activités d'assurance			
Produits des autres activités	2.5	65.351	68.479
Charges des autres activités	2.5	-313.912	-327.637
PRODUIT NET BANCAIRE	4.808.477	3.743.442	
Charges générales d'exploitation	2.9	-2.206.433	-2.227.500
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	2.10	-304.326	-320.361
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	2.297.718	1.195.581	
Coût du risque de crédit	2.6	-2.031.334	-1.111.251
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	266.384	84.329	
Quote-part du résultat net des entreprises associées et des co-entreprises mises en équivalence		64	74
Gains ou pertes nets sur autres actifs		-28.587	-63.061
Variations de valeurs des écarts d'acquisition			
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS		237.861	21.343
Impôts sur les bénéfices		4.789	23.745
RÉSULTAT NET		242.649	45.088
Résultats minoritaires		31.689	3.497
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		210.960	41.591
RÉSULTAT PAR ACTION (EN DIRHAMS)		4,54	0,90
RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION (EN DIRHAMS)		4,54	0,90

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

	en milliers de dh	
	31/12/24	31/12/23
Résultat avant impôt	237.863	21.343
+/- dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	315.901	320.360
+/- dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition		
+/- dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	1.012.501	481.556
+/- dotations nettes aux provisions	305.546	142.686
+/- quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-44	-74
+/- perte nette/gain net des activités d'investissement	-16.908	-6.547
+/- perte nette/gain net des activités de financement		
+/- autres mouvements	38.658	-20.535
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	1.655.634	917.446
+/- flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	845.906	-3.989.578
+/- flux liés aux opérations avec la clientèle	4.699.672	-4.097.839
+/- flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-7.565.198	1.116.708
+/- flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	1.151.018	-561.768
Impôts	-29.107	-28.908
Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	-897.729	-7.556.385
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	995.768	-6.617.596
+/- flux liés aux actifs financiers et aux participations	123.246	-102.922
+/- flux liés aux immeubles de placement	2.717	-1.405
+/- flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-53.442	-128.617
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	72.521	-232.944
+/- flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-22.368	-10.164
+/- autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-38.984	1.354.194
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-61.352	1.346.030
Effet de change et de changement de méthode sur la trésorerie		
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	1.006.937	-5.504.510
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	4.661.119	10.165.628
Caisse, banques centrales, ccp (actif & passif)	4.661.119	10.165.628
Comptes (actif & passif) et prêts / emprunts à vue auprès des établissements de crédit	5.668.056	4.661.119
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	5.668.056	4.661.119
Caisse, banques centrales, ccp (actif & passif)		
Comptes (actif & passif) et prêts / emprunts à vue auprès des établissements de crédit		
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	1.006.937	-5.504.510

ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

	en milliers de dh	
	31/12/24	31/12/23
Résultat net	242.649	45.088
Éléments recyclables en résultat net:	35.447	-49.376
Écarts de conversion		
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	58.348	-80.287
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en CP sur entreprises mises en équivalence		
Autres éléments comptabilisés par capitaux propres recyclables		
Impôts liés	-22.902	30.910
Éléments non recyclables en résultat net:	-113.664	-113.144
Réévaluation des immobilisations		
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	-139.045	-134.040
Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par CP	-30.081	-49.935
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en CP sur entreprises mises en équivalence NR		
Autres éléments comptabilisés par capitaux propres non recyclables		
Impôts liés	55.462	70.830
Total gains et pertes comptabilisés directement en CP	-78.217	-162.521
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en CP	164.432	-117.433
Part du groupe	132.743	-120.930
Part des minoritaires	31.689	3.497

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	en milliers de dh								
	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres clôture au 31 décembre 2023	4.645.081	2.355.856		2.809.086	-96.103	-66.417	9.647.503	348.527	9.996.030
Reclassement depuis Actifs disponibles à la vente vers Juste valeur par résultat									
Comptabilisation des pertes de crédit attendues (sur actifs financiers et engagements hors bilan)									
Autres									
Situation à l'ouverture de l'exercice - 2024	4.645.081	2.355.856		2.809.086	-96.103	-66.417	9.647.503	348.527	9.996.030
Changement de méthodes - 2024									
Autres				-19.046			-19.046	4	-19.042
Capitaux propres clôture corrigés	4.645.081	2.355.856		2.790.040	-96.103	-66.417	9.628.457	348.531	9.976.988
Variation de capital									
Palements fondés sur des actions									
Opérations sur actions propres									
Dividendes									
Autres									
Résultat de l'exercice				210.960			210.960	31.689	242.649
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (D)									
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)					84.823	1.516	86.339		86.339
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies					-2.036		-2.036		-2.036
Écarts de conversion : variations et transferts en résultat (F)									
Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)					82.787	1.516	84.304		84.304
Variation de périmètre									
Autres mouvements -2024								137.849	137.849
CAPITAUX PROPRES À LA CLÔTURE	4.645.081	2.355.856		3.001.000	-13.316	-64.901	9.923.720	518.070	10.441.790

5.4 - OPÉRATIONS INTERBANCAIRES, CRÉANCES ET DETTES SUR ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

en milliers de dh		
	31/12/24	31/12/23
PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		
Comptes à vue	1.831.876	715.654
Prêts	2.963.315	12.327
Opérations de pension		100.753
TOTAL	4.795.191	828.734
Dépréciation des prêts et créances émis sur les établissements de crédit	-3	-3
TOTAL	4.795.188	828.731
DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		
Dettes envers les établissements de crédit	61.246	1.603.507
Emprunts	7.895.877	7.284.277
Opérations de pension	11.398.586	5.647.113
TOTAL	19.355.709	14.534.897

5.5 - PRÊTS, CRÉANCES ET DETTES SUR LA CLIENTÈLE

en milliers de dh		
	31/12/24	31/12/23
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE AVANT DÉPRÉCIATION	117.621.321	113.070.289
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle	-8.715.814	-7.360.899
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE NETS DE DÉPRÉCIATION	108.905.507	105.709.390
DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE		
Comptes ordinaires créditeurs	65.036.523	54.797.293
Comptes à terme	23.409.343	26.463.038
Comptes d'épargne	15.608.321	14.867.162
Autres dettes envers la clientèle	4.785.480	3.488.003
Intérêts courus à payer	405.288	454.396
TOTAL DES DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	109.244.955	100.069.892
VENTILATION DES DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE PAR AGENT ÉCONOMIQUE		
Secteur public	16.177.329	16.366.276
Entreprises financières	8.606.978	8.125.185
Entreprises non financières	22.800.815	20.484.453
Autre clientèle	61.659.833	55.093.978
TOTAL EN PRINCIPAL	109.244.955	100.069.892
Dettes rattachées		
VALEUR AU BILAN	109.244.955	100.069.892
VENTILATION DES DETTES SUR LA CLIENTÈLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE		
Maroc	109.244.955	100.069.892
CIB		
Afrique		
Europe		
TOTAL EN PRINCIPAL	109.244.955	100.069.892
Dettes rattachées		
VALEUR AU BILAN	109.244.955	100.069.892

5.11 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	31/12/24		31/12/23		Valeur nette comptable
	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	9.090.442	-4.022.186	5.068.256	8.635.725	5.220.228
Terrains et constructions	3.640.660	-403.414	3.237.246	3.566.610	3.091.084
ÉQUIPEMENT, MOBILIER, INSTALLATIONS	1.082.523	-1.010.482	72.041	1.065.338	81.344
Biens mobiliers données en location	951.865	-951.865		630.153	34.791
Autres immobilisations	2.939.734	-1.434.509	1.505.225	2.874.748	1.796.309
Droits d'utilisation des contrats de location	475.660	-221.916	253.744	498.876	216.700
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	832.809	-657.473	175.336	780.214	172.760
Logiciels informatiques acquis	9.302	-4.466	4.836	9.462	3.828
Logiciels informatiques produits par l'entreprise					
Autres immobilisations incorporelles	823.507	-653.007	170.500	770.752	168.932
IMMEUBLES DE PLACEMENTS	4.767.852		4.767.852	4.817.359	4.817.359
TOTAL	14.691.103	-4.679.659	10.011.444	14.233.298	10.210.347

5.12 ÉCARTS D'ACQUISITION

en milliers de dh		
	31/12/24	31/12/23
Valeur brute comptable en début de période	306.908	306.908
Cumul des dépréciations enregistrées en début de période		
Valeur nette comptable en début de période	306.908	306.908
Acquisitions		
Cessions		
Dépréciations comptabilisées pendant la période		
Écarts de conversion		
Filiales précédemment mises en équivalence		
Autres mouvements		
Valeur brute comptable en fin de période	306.908	306.908
Cumul des dépréciations enregistrées en fin de période		
VALEUR NETTE COMPTABLE EN FIN DE PÉRIODE	306.908	306.908

5.14 PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

en milliers de dh		
	31/12/24	31/12/23
Provision pour risques d'exécution des engagements par signature		
Provision pour engagements sociaux	204.879	204.879
Autres provisions pour risques et charges	331.693	97.015
TOTAL	536.572	301.894

5.6 - DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES

en milliers de dh		
	31/12/24	31/12/23
Autres dettes représentées par un titre	6.787.569	5.556.835
Titres de créances négociables	6.787.569	5.556.835
Emprunts obligataires		
Dettes subordonnées	6.831.917	5.833.243
Emprunts subordonnés	6.831.917	5.833.243
Titres subordonnés		
TOTAL	13.619.486	11.390.078

5.7 TITRES AU COÛT AMORTI

en milliers de dh		
	31/12/24	31/12/23
Titres de créance négociables	6.770.690	5.707.579
Bons du trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales	6.770.690	5.707.579
Autres titres de créance négociables		
Obligations		
Obligations d'Etat		
Autres Obligations		
TOTAL BRUT	6.770.690	5.707.579
Dépréciation		
TOTAL NET	6.770.690	5.707.579

5.8 IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS

en milliers de dh		
	31/12/24	31/12/23
impôts courants	29.185	38.552
impôts différés	353.031	291.336
ACTIFS D'IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS	382.216	329.888
impôts courants	46.182	47.240
impôts différés	1.176.086	1.090.613
PASSIFS D'IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS	1.222.267	1.137.853

5.9 - COMPTES DE RÉGULARISATION, ACTIFS ET PASSIFS DIVERS

en milliers de dh		
	31/12/24	31/12/23
Dépôts de garantie versés et cautionnements constitués		
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres		
Comptes d'encaissement	13.285	13.650
Part des réassureurs dans les provisions techniques		
Produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance		
Autres débiteurs et actifs divers	2.142.174	2.652.217
TOTAL DES COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	2.155.459	2.665.897
Dépôts de garantie reçus		
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres		
Comptes d'encaissement	75.862	656.903
Charges à payer et produits constatés d'avance	1.049.212	925.200
Autres créditeurs et passifs divers	2.039.882	877.612
Dettes locatives	262.312	232.807
TOTAL DES COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	3.427.268	2.692.522

5.10 - PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

en milliers de dh		
	31/12/24	31/12/23
AMIFA SÉNÉGAL	18.267	18.711
PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE	18.267	18.711

5.15 ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

en milliers de dh		
	Actifs Financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat
Créances sur les établissements de crédit		
Créances sur la clientèle		
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes		
Valeurs reçues en pension		
Bons du trésor et valeurs assimilées	6.039.680	
Obligations et autres titres à revenu fixe		
Actions et autres titres à revenu variable	6.146.332	320.102
Titres de participation non consolidés		
Instruments dérivés		
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	12.186.012	320.102

5.16 ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES

	en milliers de dh	
	31/12/24	31/12/23
Actifs financiers à la JV par capitaux propres	6.394.040	5.091.026
Instruments de dette à la JV par capitaux propres recyclables	4.299.998	3.031.729
Instruments de KP à la JV par capitaux propres non recyclables	2.094.041	2.059.297
Instruments de dette à la JV par capitaux propres recyclables	4.299.998	3.031.729
Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès de la banque centrale	3.681.760	2.850.472
Obligations	418.255	180.743
Autres titres de créance négociables	199.983	514
Instruments de KP à la JV par capitaux propres non recyclables	2.094.041	2.059.297
Actions et autres titres à revenu variable		
Titres de participation non consolidés	2.094.041	2.059.297

5.17 PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

	en milliers de dh	
	31/12/24	31/12/23
Passifs financiers détenus à des fins de transactions	57.986	8.879
Passifs financiers à la JV par résultat sur option		
TOTAL	57.986	8.879

5.20 ALLOCATION DES PERTES ATTENDUES

	en milliers de dh		
	Bucket 1 ECL 12 mois	Bucket 2 ECL Lifetime	Bucket 3 ECL Lifetime
Portefeuille Créances sur la Clientèle :			
Encours Bilan au 2023, Décembre	95.779.728	7.310.867	9.979.694
Encours Hors Bilan au 2023, Décembre	15.974.924		
Provisions sous IFRS 9 au 2023, Décembre	-708.707	-990.829	-5.661.363
Encours Bilan au 2024, Décembre	96.962.101	8.669.633	11.989.587
Encours Hors Bilan au 2024, Décembre	21.230.589		
Provisions sous IFRS 9 au 2024, Décembre	-761.661	-1.267.132	-6.687.021
Portefeuille Créances sur les Etablissements de crédit :			
Encours Bilan au 2023, Décembre	828.731		
Encours Hors Bilan au 2023, Décembre			
Provisions sous IFRS 9 au 2023, Décembre			
Encours Bilan au 2024, Décembre	4.795.188		
Encours Hors Bilan au 2024, Décembre			
Provisions sous IFRS 9 au 2024, Décembre			
Portefeuille Titres en JV/OCI :			
Encours Bilan au 2023, Décembre	3.079.009		
Encours Hors Bilan au 2023, Décembre			
Provisions sous IFRS 9 au 2023, Décembre	-47.280		
Encours Bilan au 2024, Décembre	4.328.415		
Encours Hors Bilan au 2024, Décembre			
Provisions sous IFRS 9 au 2024, Décembre	-28.417		
Titres au coût amorti :			
Encours Bilan au 2023, Décembre	5.707.579		
Encours Hors Bilan au 2023, Décembre			
Provisions sous IFRS 9 au 2023, Décembre			
Encours Bilan au 2024, Décembre	6.770.490		
Encours Hors Bilan au 2024, Décembre			
Provisions sous IFRS 9 au 2024, Décembre			

5.21 CONTRATS DE LOCATION (PRENEUR)

5.21.1 VARIATION DU DROIT D'UTILISATION

	en milliers de dh				
	31/12/23	Augmentations	Diminutions	Autres	31/12/24
IMMOBILIER					
Valeur brute	483.629	139.097	-163.696	-7.128	451.902
Amortissements et dépréciation	-273.977	-83.981	107.422	5.040	-255.536
Total immobilier	209.652	85.216	-56.274	-2.088	236.505
MOBILIER					
Valeur brute	15.247	14.546	-5.931	-105	23.758
Amortissements et dépréciation	-8.200	-3.733	5.335	80	-6.519
Total mobilier	7.046	10.813	-996	-25	17.239
TOTAL DROIT D'UTILISATION	216.698	96.029	-56.870	-2.113	253.744

5.21.2 VARIATION DE L'OBLIGATION LOCATIVE

	31/12/23	Augmentations	Diminutions	Autres	31/12/24
Dette locative	232.807	229.322	-197.536	-2.282	262.311

2.1 MARGE D'INTÉRÊTS

	31/12/24			31/12/23		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	5.173.744	-1.454.093	3.719.651	4.887.273	-1.413.168	3.474.105
Comptes et prêts/emprunts	5.088.812	-1.438.404	3.650.408	4.830.244	-1.397.990	3.432.254
Opérations de pensions	1.471	-15.689	-14.218	759	-15.178	-14.420
Opérations de location financement	83.461		83.461	56.271		56.271
Opérations interbancaires	138.816	-831.077	-692.261	126.608	-699.717	-573.109
Comptes et prêts sur emprunts	130.666	-531.411	-400.747	117.415	-505.299	-387.884
Opérations de pensions	8.152	-299.666	-291.514	8.993	-194.418	-185.425
Emprunts émis par le groupe		-199.087	-199.087		-188.036	-188.036
Instruments de couverture de résultats futurs						
Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux						
Portefeuille de transactions	5.963		5.963	4.204		4.204
Titres à revenus fixes	5.963		5.963	4.204		4.204
Opérations de pensions						
Prêts/emprunts						
Dettes représentées par un titre						
Actifs disponibles à la vente	135.663	-12.845	122.818	98.046	-11.612	86.452
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	258.941	-72.727	186.214	201.140	-31.313	169.827
Charges d'intérêts sur dettes locatives		-7.228	-7.228		-8.669	-8.669
TOTAL	5.713.127	-2.577.057	3.136.070	5.317.289	-2.352.495	2.964.794

2.2 COMMISSIONS NETTES

	31/12/24			31/12/23		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Commissions nettes sur opérations	615.443	-65.308	570.135	558.552	-60.874	497.678
Avec les établissements de crédit						
Avec la clientèle	612.143	-45.308	566.855	555.901	-60.874	495.027
Sur titres	3.280		3.280	2.651		2.651
De change						
Sur instruments financiers à terme						
Engagements de financement						
Prestation de services bancaires et financiers	75.332		75.332	57.598		57.598
Produits de gestion d'opcvn						
Produits sur moyens de paiement	75.332		75.332	57.598		57.598
Assurance						
Autres						
TOTAL	690.775	-65.308	645.467	616.150	-60.874	555.276

2.3 GAINS OU PERTES NETS DES INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR

	en milliers de dh	
	31/12/24	31/12/23
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la JV par Résultat	1.163.390	363.604
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction	1.160.827	405.352
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat	2.563	-41.748
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la JV par Capitaux propres	112.111	118.926
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	-6.945	33.245
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)	119.056	85.682

5.19 ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES

	en milliers de dh		
	Valeur au bilan	31/12/24	Pertes latentes
Instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables			
Bons du Trésor	3.681.760	77.859	-14.012
Obligations	418.255		-5.500
Autres titres de créance négociables	199.983		
Total des Instruments de dette Comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	4.299.998	77.859	-19.511
Impôts		-30.560	7.658
Gains et pertes Comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	4.299.998	47.300	-11.853
Instruments de Capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables			
Actions et autres titres à revenu variable			
Titres de participation non consolidés	2.094.041	67.223	-97.304
Total Instruments de Capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	2.094.041	67.223	-97.304
Impôts		-26.385	77.272
Gains et pertes Comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	2.094.041	40.838	-20.032

2.5 PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS

	en milliers de dh					
	31/12/24			31/12/23		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Produits nets de l'activité d'assurance						
Produits nets des immeubles de placement						
Produits nets des immobilisations en location simple						
Produits nets de l'activité de promotion immobilière						
Autres produits et charges	65.351	-313.912	-248.561	68.479	-327.637	-259.158
TOTAL	65.351	-313.912	-248.561	68.479	-327.637	-259.158

2.6 COÛT DU RISQUE

	en milliers de dh	
	31/12/24	31/12/23
Dépréciation sur actifs saines (Bucket 1 et 2)	-329.259	-146.666
Bucket 1 : Pertes de crédit attendues sur 12 mois	-52.955	-27.410
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti (y compris EPS)	-52.955	-27.410
Instruments de dettes comptabilisés à la JV par OCI recyclables		
Bucket 2 : Pertes de crédit attendues à maturité	-276.304	-119.256
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti (y compris EPS)	-276.304	-119.256
Instruments de dettes comptabilisés à la JV par OCI recyclables		
Dépréciation sur actifs dépréciés (Bucket 3)	-698.161	-288.501
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti (y compris EPS)	-698.161	-288.501
Instruments de dettes comptabilisés à la JV par OCI recyclables		
Risques et Charges	-258.222	-65.317
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	-1.285.642	-500.484
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur les instruments de dettes comptabilisés en Capitaux propres recyclables		
Gains ou pertes réalisés sur les instruments de dettes comptabilisés en coût amorti		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables	-779.490	-616.180
Récupérations sur prêts et créances	33.798	5.413
Comptabilisés au coût amorti	33.798	5.413
Comptabilisés au JV OCI recyclables		
Dotations sur les produits restructurés		
Autres pertes		
TOTAL	-2.031.334	-1.111.251

2.7 GAINS ET PERTES NETS SUR LES AUTRES ACTIFS

	en milliers de dh	
	31/12/24	31/12/23
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	25.810	963
Plus value de cession	25.810	963
Moins value de cession		-6
Titres de capitaux propres consolidés		
Plus value de cession		
Moins value de cession		
Autres	-54.397	-64.024
TOTAL	-28.587	-63.061

2.8 IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

2.8.1 IMPÔTS COURANTS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS

	en milliers de dh	
	31/12/24	31/12/23
Impôts courants	29.185	38.552
Impôts différés	353.031	291.336
Actifs d'impôts courants et différés	382.216	329.888
Impôts courants	46.182	47.240
Impôts différés	1.176.036	1.090.613
PASSIFS D'IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS	1.222.218	1.137.853

2.8.2 CHARGE NETTE DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

	en milliers de dh	
	31/12/24	31/12/23
Charge d'impôts courants	-29.127	-28.908
Charge nette d'impôts	33.916	52.653
CHARGE NETTE DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES	4.789	23.745

2.8.3 LE TAUX EFFECTIF D'IMPÔT

	en milliers de dh	
	31/12/24	31/12/23
Résultat avant impôt	237.861	21.343
Charge d'impôt sur les bénéfices	-4.789	-23.745
TAUX D'IMPÔT EFFECTIF MOYEN	-2%	-111%

2.8.4 ANALYSE DU TAUX EFFECTIF D'IMPÔT

	en milliers de dh	
	31/12/24	31/12/23
Taux d'impôt en vigueur	39%	38%
Différentiel de taux d'imposition des entités étrangères		
Employés (équivalent plein temps)		
Différences permanentes		
Changement de taux		
Déficit reportable		
Autres éléments	-41%	-149%
TAUX D'IMPÔT EFFECTIF MOYEN	-2%	-111%

	en milliers de dh	
	31/12/24	31/12/23
Charges de personnel	-1.269.947	-1.232.134
Impôts et taxes	-57.288	-45.792
Charges externes	-677.346	-739.056
Autres charges d'exploitation	-271.481	-287.339
Annulation Charges relatives aux contrats de location	69.629	76.821
CHARGES D'EXPLOITATION	-2.206.433	-2.227.501

2.10 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	en milliers de dh	
	31/12/24	31/12/23
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	-244.712	-252.256
Dotations aux amortissements sur droits d'utilisation	-57.614	-68.104
Dotations aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	-304.326	-320.360

2.11 DÉTAIL DES CHARGES DES CONTRATS DE LOCATION

	en milliers de dh	
	31/12/24	31/12/23
Charges d'intérêts sur les dettes locatives	7.228	8.649
Dotations aux amortissements des droits d'utilisation	-57.614	-68.104

3.1 INFORMATIONS GÉNÉRALES

L'information comptable et financière au sein du Groupe Crédit Agricole du Maroc est déclinée en sept pôles d'activité :

- Banque de détail : ce domaine regroupe les activités du Crédit Agricole du Maroc
- Banque de financement et d'investissement : ce domaine regroupe les activités de la banque d'affaires HOLDAGRO et la société TARGA
- Sociétés de financement Spécialisés : ce domaine regroupe la société de leasing CAM LEASING, La société d'affacturage CAM FACTORING, la société de paiement AL FILAH CASH et TAMWIL EL FELLAH qui est une société spécialisée dans le financement des professionnels gouvernementaux

Le Crédit Agricole du Maroc a préparé un plan d'action pour la période 2024-2028 en concertation avec l'Agence Nationale de Gestion Stratégique des Participations de l'Etat et de suivi des performances des établissements et entreprises publics (ANGSPE). Ce plan vise à renforcer les fonds propres et les ratios réglementaires de la banque, à répondre aux constats de la mission de BAM tout en respectant la mission de service public de la Banque, et à consolider son rôle dans le financement de l'économie, notamment le soutien au monde rural et l'accompagnement de la petite agriculture. Il s'articule autour de quatre principaux axes :

- L'accroissement des résultats et de la performance tout en honorant la mission de service public à travers la réalisation d'un résultat d'exploitation inscrit sur une trajectoire de croissance stable et performante ;
- Le renforcement du recouvrement et assainissement du portefeuille des créances irrégulières. La Banque prévoit un plan d'assainissement structuré pour traiter les créances irrégulières ;
- L'amélioration de l'interopérabilité des systèmes d'information afin de garantir une meilleure intégration et traçabilité des informations entre les plateformes comptables et de gestion ;
- Le respect des ratios prudentiels de manière pérenne à travers le renforcement du capital de la banque, le traitement du surendettement des agriculteurs (OTS), en partenariat avec l'Etat et la création d'un fonds de garantie des crédits à l'agriculture, afin de répondre aux besoins des agriculteurs en matière de financement et d'accompagnement, tout en respectant les ratios prudentiels de solvabilité.

3.2 INFORMATIONS PAR SECTEUR OPÉRATIONNEL

3.2.1 RÉSULTAT PAR SECTEUR OPÉRATIONNEL

	en milliers de dh							
	Banque de détail	Banque de financement & investissement	Sociétés de financement spécialisées	Micro crédit	Gestion d'actifs	Banque participative	Autres	TOTAL
Marge d'intérêts	2.734.112	4.314	155.792	70.357	1.564	169.932	-1	3.136.070
Marge sur commissions	611.101		11.019		47.137	-33.342	9.552	645.467
Produit net bancaire	4.366.289	4.314	166.085	71.906	53.557	136.775	9.551	4.808.477
Résultat brut d'exploitation	2.162.373	1.613	108.999	14.599	23.821	46.191	-59.878	2.297.718
Résultat d'exploitation	218.376	1.613	62.640	691	23.992	18.951	-59.879	266.384
Résultat avant impôts	166.433	-148	62.230	6.685	23.958	19.078	-40.375	237.861
Résultat net	170.183	-1.218	60.422	6.685	23.958	17.735	-35.115	242.649
Résultat net part du groupe	170.183	-1.237	60.422	-1.060	18.324	22.496	-58.167	210.960

3.2.2 ACTIFS ET PASSIFS PAR SECTEUR OPÉRATIONNEL

	en milliers de dh							
	Banque de détail	Banque de financement & investissement	Sociétés de financement spécialisées	Micro crédit	Gestion d'actifs	Banque participative	Autres	TOTAL
Total Bilan	144.539.991	187.129	3.203.232	250.271	153.083	4.427.917	5.152.271	157.913.895
Éléments d'Actifs								
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	12.304.378				56.997		144.740	12.506.115
Actifs financiers à la JV par capitaux propres	6.182.617	164.871			725	277	45.550	6.394.040
Prêts et créances sur les EC au coût amorti	4.735.979				58.691		518	4.795.188
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	101.921.263		2.812.275	221.413		3.950.556		108.905.507
Titres au coût amorti	6.770.690							6.770.690
Éléments du Passif								
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	19.066.870		293.902				-5.063	19.355.709
Dettes envers la clientèle	106.705.528		67.564		41.067	2.430.796		109.244.955
Capitaux propres	9.652.778	-19.680	2.518	89.318	60.759	-11.486	667.583	10.441.790

3.3 VENTILATION DES PRÊTS ET CRÉANCES

3.3.1 VENTILATION DES PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

	31/12/24		
	Encours sains	Encours en souffrance	Provisions
Maroc	4.795.188		
Europe			
Afrique			
Autres			
TOTAL EN PRINCIPAL	4.795.188		
Créances rattachées			
Provisions			
Valeurs nettes au bilan	4.795.188		

3.3.2 VENTILATION DES CRÉANCES ENVERS LA CLIENTÈLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

	en milliers de dh									
	Encours sains	Encours en souffrance	Provisions			Encours sains	Encours en souffrance	Provisions		
			Bucket 3	Bucket 2	Bucket 1			Bucket 3	Bucket 2	Bucket 1
Maroc	105.631.734	11.989.587	-6.687.021	-1.267.132	-761.661	103.090.595	9.979.695	-5.661.363	-990.828	-708.706
Europe										
Afrique										
Autres										
Total en principal	105.631.734	11.989.587	-6.687.021	-1.267.132	-761.661	103.090.595	9.979.695	-5.661.363	-990.828	-708.706

6.1 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

	en milliers de dh	
	31/12/24	31/12/23
Engagements de financements donnés	16.718.346	12.592.703
Aux établissements de crédit	43.361	4.521
À la clientèle	16.674.985	12.588.182
Autres engagements en faveur de la clientèle		
Engagements de financements reçus	936.330	
Des établissements de crédit	936.330	
De la clientèle		

6.2 ENGAGEMENTS DE GARANTIE

	en milliers de dh	
	31/12/24	31/12/23
Engagements de garantie donnés	4.657.662	3.760.007
D'ordre des établissements de crédit	55.541	24.010
D'ordre de la clientèle	4.602.122	3.735.997
Cautions administratives et fiscales et autres cautions	3.059.934	2.786.672
Autres garanties d'ordre à la clientèle	1.542.187	1.445.375
Engagements de garantie reçus	7.701.823	7.083.231
Des établissements de crédit	7.205.890	7.051.132
De l'Etat et d'autres organismes de garantie	495.933	32.099

7.2 SYNTHÈSE DES PROVISIONS ET DESCRIPTION DES RÉGIMES EXISTANTS

7.2.1 PROVISIONS AU TITRE DES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI ET DES AUTRES AVANTAGES À LONG TERME ACCORDÉS AUX SALARIÉS

	en milliers de dh	
	31/12/24	31/12/23
Provision pour indemnités de retraite et assimilées	204.879	204.879
Provision pour prime spéciale d'ancienneté		
Autres provisions		
TOTAL	204.879	204.879

7.2.3 HYPOTHÈSES DE BASE DES CALCULS

	en milliers de dh	
	31/12/24	31/12/23
Taux d'actualisation		
Taux d'évolution des salaires	3%	3%
Taux de rendement des actifs		
Autres		
TOTAL	3%	3%

7.3 COÛT DES RÉGIMES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

	en milliers de dh	
	31/12/24	31/12/23
Charge normale de l'exercice	12.571	12.571
Charge d'intérêt	7.111	7.111
Rendements attendus des fonds		
Amortissement des écarts actuariels		
Indemnités supplémentaires		
Autre		
Coût net de la période	19.682	19.682
Dont coût relatif aux indemnités de retraite et assimilées		
Dont autre		

7.4 ÉVOLUTION DE LA PROVISION INSCRITE AU BILAN

	en milliers de dh	
	31/12/24	31/12/23
Dettes actuarielles d'ouverture	204.879	204.879
Charge normale de l'exercice	12.571	12.571
Charge d'intérêt	7.111	7.111
Écarts d'expérience	5.006	4.178
Autres écarts actuariels		
Prestations versées	-24.687	-23.860
Indemnités supplémentaires		
Autre		
Dettes actuarielles de clôture	204.879	204.879
Dont coût relatif aux indemnités de retraite et assimilées		
Dont autres		

8.1 COMPOSITION DU CAPITAL

ACTIONNAIRES	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
ÉTAT MAROCAIN	34.918.514	75,2%	75,2%
MAMA	3.443.608	7,4%	7,4%
MAMA	3.443.608	7,4%	7,4%
CDG	4.645.083	10%	10%
TOTAL	46.450.813	100%	100%

	en milliers de dh	
	31/12/24	31/12/23
RÉSULTAT PAR ACTION		
Nombre d'actions	46.450.813	46.450.813
Résultat Part Groupe (En KDH)	210.960	21.591
RÉSULTAT PAR ACTION (EN DHS)	4,54	0,90

8.4 PARTIES LIÉES

8.4.1 RELATION ENTRE LES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES DU GROUPE

	en milliers de dh	
	31/12/2024	31/12/2023
Prêts, avances et titres	-3.913.720	-3.913.720
Comptes ordinaires		
Prêts		
Titres		
Opération de location financement		
Actif divers	-5.489.893	-5.489.893
TOTAL ACTIF	-9.403.613	-9.403.613
Dépôts	-3.838.397	-3.838.397
Comptes ordinaires		
Autres emprunts		
Dettes représentées par un titre		
Passif divers	-5.545.214	-5.545.214
TOTAL PASSIF	-9.403.613	-9.403.613
Engagements de financement et de garantie		
Engagements donnés		
Engagements reçus		

8.4.2 ÉLÉMENTS DE RÉSULTAT RELATIFS AUX OPÉRATIONS RÉALISÉES AVEC LES PARTIES LIÉES

	en milliers de dh	
	31/12/2024	31/12/2023
Intérêts et produits assimilés	-104.914	-104.914
Intérêts et charges assimilées	110.552	110.552
Commissions (produits)	-129.743	-129.743
Commissions (charges)	5.769	5.769
Prestations de services données		
Prestations de services reçus		
Loyers reçus		
Autres	44.241	44.241

AUTRES ÉTATS

RÉFÉRENCE	ÉTATS	
5.2	Instruments de couverture	NÉANT
5.13	Provisions techniques des sociétés d'assurance	NÉANT

FONDS PROPRES CONSOLIDÉS

	en milliers de dh	
	31/12/24	31/12/23
FONDS PROPRES	14.198.658	13.521.839
Fonds propres de catégorie 1	10.534.933	10.255.550
Fonds propres réglementaires	3.663.725	3.266.289
Exigences de fonds propres au titre du risque de crédit	8.230.103	7.779.749
Risque de marché en approche standard	361.588	161.288
Exigences de fonds propres au titre du risque opérationnel	625.901	602.809
Ratio de fonds propres T1 (minimum exigible 9%)	9,14%	9,60%
Ratio de fonds propres total (minimum exigible 12%)	12,32%	12,66%

FONDS PROPRES DE TAMWIL EL FELLAH

	en milliers de dh	
	31/12/24	31/12/23
FONDS PROPRES	151.778	151.578
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 1	151.778	151.578
FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1 (CET1)	151.778	151.578
Instruments de fonds propres éligibles en tant que fonds propres CET 1	151.000	151.000
Instruments de fonds propres de base versés		
Prime d'émission		
Résultats non distribués	199	578
Autres réserves	579	
Autres immobilisations incorporelles		
Autres ajustements transitoires applicables aux fonds propres CET 1		
Éléments de fonds propres CET1 ou déductions - autres		
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATÉGORIE 1 (AT1)		
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2 (T2)		
Instruments de fonds propres éligibles en tant que fonds propres T2		
Ajustements du risque de crédit général selon l'approche standard (SA)		
Éléments de fonds propres T2 ou déductions - autres		
Éléments déduits dans le cadre de la mesure transitoire		
Montant net des immobilisations incorporelles à déduire des CET 1		
Montant résiduel à réintégrer au niveau des CET 1		
Élément à déduire à raison de %50 des FP de base CET 1		
Élément à déduire à raison de %50 des fonds propres de catégorie 2 (T2)		
TOTAL RISQUES	39.034	40.987
EXIGENCE/Risque de crédit	39.034	40.987
EXIGENCE/Risque de marché		
EXIGENCE/Risque opérationnel		
RATIO DE FONDS PROPRES DE BASE	31,11%	29,59%
RATIO DE FONDS PROPRES TOTAL	31,11%	29,59%

ÉVÉNEMENTS POST CLÔTURE

Le CAM a reçu courant 2024 une notification fiscale relative au contrôle fiscal couvrant les exercices non prescrits fiscalement (2020 à 2023), portant sur l'impôt sur les sociétés, la taxe sur la valeur ajoutée et l'impôt sur le revenu et dont les impacts ont été pris en considération dans l'arrêté des comptes 2024.

Audit des états financiers consolidés

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du Crédit Agricole du Maroc et de ses filiales (le groupe), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2024, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 10 441 790 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 242 649. Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous

incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note annexe, qui expose le plan d'actions du Crédit Agricole du Maroc au titre de la période de 2024 à 2028.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Appréciation du risque de crédit sur les crédits à la clientèle

Risque identifié

Les crédits à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose le groupe à une perte potentielle si les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. Le Groupe Crédit Agricole du Maroc constitue des provisions pour couvrir ce risque.

En se référant à la note annexe aux états financiers consolidés « Note 2.5. Instruments financiers » et conformément aux dispositions de la norme IFRS 9, le groupe évalue les pertes de crédits attendues sur les encours de crédits à la clientèle en répartissant ces derniers sous trois catégories :

- Encours dits sains (Stage 1) ;
- Encours dont le risque de crédit s'est dégradé de manière significative (Stage 2) ;
- Encours en défaut (Stage 3).

L'évaluation des pertes de crédits repose essentiellement sur :

- L'évaluation de la dégradation significative du risque de crédit ;
- Le calcul des pertes attendues par catégorie (Stage 1, 2 et 3) ;
- L'appréciation de l'impact des événements prospectifs en termes de Forward-Looking.

Au 31 décembre 2024, les prêts et créances sur la clientèle s'élèvent à MMAD 108 906 (montant net). Les pertes de crédits attendues quant à eux ont été estimées à MMAD 8 716 dont :

- MMAD 762 sur les encours classés en (Stage 1) ;
- MMAD 1 267 sur les encours classés en (Stage 2) ;
- MMAD 6 687 sur les encours classés en (Stage 3).

L'importance de ces actifs dans le bilan du Groupe (69% du total Actif), et le degré de jugement nécessaire à leur évaluation, nous ont conduit à les considérer comme un point clé de l'audit.

Notre réponse

Notre approche d'audit a consisté à prendre connaissance du processus mis en place par le groupe dans le cadre de l'appréciation et l'estimation des pertes de crédits attendues en termes de :

- Options normatives retenues par le groupe et leur conformité aux dispositions de la norme IFRS 9 ;
- Paramètres et hypothèses retenues dans les modèles de calcul des pertes de crédits attendues ;
- Dispositif de gouvernance mis en place.

Nous avons, par ailleurs :

- Revu les modalités d'identification de la dégradation significative du risque de crédit ;
- Revu les hypothèses et paramètres utilisés pour l'estimation des pertes de crédits attendues ;
- Testé le calcul des pertes de crédits attendues sur la base d'un échantillon ;
- Apprécié le complément de couverture (Forward-Looking) appliqué dans le cadre du renforcement des provisions pour l'anticipation des événements futurs.

Nous avons par ailleurs examiné les informations présentées en annexe des comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 30 avril 2025

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON

FIDAROC GRANT THORNTON
Membre Réseau Grant Thornton
International
7 Bd. Ouzi/Silou - Casablanca
Tél : 05 22 54 80 00 - Fax : 05 22 29 96 70

Rachid BOUMEHRAZ
Associé

COOPERS AUDIT MAROC S.A

COOPERS AUDIT MAROC
Siège: 83 Avenue Hassan II
CASABLANCA
Bureau: 50 - 52, Bd Abdellatif Benkaddour
CASABLANCA
Tél 0522 42 11 90 - Fax 0522 27 47 34
Abdellah LAGHCHAoui
Associé

I - NOTE DE PRÉSENTATION DES RÈGLES, PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION APPLIQUÉES

PRINCIPES GÉNÉRAUX

Les états de synthèse sont établis dans le respect des principes comptables généraux applicables aux établissements de crédit.

La présentation des états de synthèse du Crédit Agricole du Maroc a été effectuée conformément aux dispositions du Plan Comptable des Etablissements de Crédit.

1.1 CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE ET ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES CRÉANCES

• Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont ventilées selon leur durée initiale ou l'objet économique des concours :

- Créances à vue et à terme, pour les établissements de crédit,
- Crédits de trésorerie, crédits à l'équipement, crédits à la consommation, crédits immobiliers et autres crédits pour la clientèle.

• Les engagements par signature comptabilisés en hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de financement et à des engagements de garantie.

• Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, sont enregistrées sous les différentes rubriques de créances concernées (établissements de crédit, clientèle).

• Les valeurs reçues à l'encaissement qui ne sont portées au crédit du remettant qu'après leur encaissement effectif ou après un délai contractuel ne sont pas comptabilisées dans le bilan, mais font l'objet d'une comptabilité matière.

• Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat. Créances en souffrance sur la clientèle

• Les créances en souffrance sur la clientèle sont comptabilisées et évaluées conformément à la réglementation bancaire en vigueur.

Les principales dispositions appliquées se résument comme suit:

- Les créances en souffrance sont, selon le degré de risque, classées en créances pré-douteuses, douteuses ou compromises,
- Les créances en souffrance sont, après déduction des quotités de garantie prévues par la réglementation en vigueur, provisionnées à hauteur de:

- * 20 % pour les créances pré-douteuses,
- * 50 % pour les créances douteuses,
- * 100 % pour les créances compromises.

Les provisions relatives aux risques crédits sont déduites des postes d'actif concernés.

• Dès le déclassement des créances saines en créances compromises, les intérêts ne sont plus décomptés et comptabilisés. Ils ne sont constatés en produits qu'à leur encaissement.

• Les pertes sur créances irrécouvrables sont constatées lorsque les chances de récupérations des créances en souffrance sont jugées nulles.

• Les reprises de provisions pour créances en souffrance sont constatées lorsque celles-ci deviennent sans objet (évolution favorable, remboursements effectifs ou restructuration de la créance avec un remboursement partiel ou total).

1.2 DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées dans les états de synthèse selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes:

- Dettes à vue et à terme pour les établissements de crédit,
- Comptes à vue créditeurs, comptes d'épargne, dépôts à terme et autres comptes créditeurs pour la clientèle.

Sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie, les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs mobilières.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

1.3 PORTEFEUILLES DE TITRES

1.3.1 Présentation générale

Les opérations sur titres sont comptabilisées et évaluées conformément aux dispositions du plan comptable des établissements de crédit.

Les titres sont classés d'une part, en fonction de la nature juridique du titre (titre de créance ou titre de propriété), d'autre part, en fonction de l'intention (titre de transaction, titre de placement, titre d'investissement, titre de participation).

1.3.2 Titres de placement

Sont inscrits dans ce portefeuille, les titres acquis dans un objectif de détention supérieur à 6 mois à l'exception des titres à revenus fixes destinés à être conservés jusqu'à leur échéance.

Cette catégorie de titres comprend notamment les titres qui ne satisfont pas aux conditions nécessaires leur permettant d'être classés dans une autre catégorie de titres.

Les titres de placement sont enregistrés à leur prix d'acquisition, frais inclus, coupon couru inclus.
Les titres de propriété sont enregistrés à leur valeur d'achat frais d'acquisition inclus.

1.3.3 Titres d'investissement

Les titres sont enregistrés à leur prix d'acquisition, frais inclus et coupon couru inclus.

1.3.4 Titres de participation

Sont inscrits dans cette catégorie, les titres dont la possession durable est estimée utile à la banque. Ces titres sont ventilés selon les dispositions préconisées par le Plan Comptable des Établissements de Crédit en :

- Autres titres de participation;
- Participations dans les entreprises liées;
- Titres de l'activité du portefeuille;
- Autres emplois assimilés.

À chaque arrêté comptable, leur valeur est estimée sur la base des éléments généralement admis; valeur d'usage, quote-part dans la situation nette, perspectives de résultat et cours de bourse. Seules, les moins-values latentes donnent lieu, au cas par cas, à la constitution de provisions pour dépréciation.

1.3.5 Pensions livrées

Les titres donnés en pension sont maintenus au bilan et le montant encaissé représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan.

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan, mais le montant décaissé représentatif de la créance sur le cédant est enregistré à l'actif du bilan.

1.4 LES OPÉRATIONS LIBELLÉES EN DEVICES

Les créances et les dettes ainsi que les engagements par signature libellés en devises étrangères sont convertis en dirhams au cours de change moyen en vigueur à la date de clôture.

La différence de change constatée sur les emprunts en devises couverts contre le risque de change est inscrite au bilan dans la rubrique des autres actifs ou autres passifs selon le sens. La différence de change résultant de la conversion des titres immobilisés acquis en devises est inscrite en écart de conversion dans les postes de titres concernés.

La différence de change sur les autres comptes tenus en devises est enregistrée en compte de résultat.

Les produits et charges en devises étrangères sont convertis au cours du jour de leur comptabilisation.

1.5 LES PROVISIONS POUR RISQUES GÉNÉRAUX

Ces provisions sont constituées, à l'appréciation des dirigeants, en vue de faire face à des risques futurs relevant de l'activité bancaire, non identifiés et non mesurables avec précision.

1.6 LES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles figurent au bilan à la valeur d'acquisition diminuée des amortissements cumulés, calculés selon la méthode linéaire sur les durées de vie estimées.

Les immobilisations incorporelles ventilées en immobilisations d'exploitation et hors exploitation sont amorties sur les durées suivantes :

Nature	Durée d'amortissement
Droit au bail	Non amortissable
Brevets et marques	Durée de protection des brevets
Immobilisations en recherche et développement	1an
Logiciels informatiques	5ans
Autres éléments du fonds de commerce	Non amortissable

Les immobilisations corporelles ventilées en immobilisations d'exploitation et hors exploitation sont composées et sont amorties sur les durées suivantes :

Nature	Durée d'amortissement
Terrain	Non amortissable
Immeubles d'exploitation. Bureaux	20 ans
Mobilier de bureau d'exploitation	10 ans
Matériel de bureau d'exploitation	10 ans
Matériel informatique	5 ans
Matériel roulant	5 ans
Autres matériels d'exploitation	5 ans
Agencements, aménagements et installations d'exploitation	10 ans

1.7 CHARGES À RÉPARTIR

Les charges à répartir enregistrent des dépenses qui, eu égard à leur importance et leur nature, sont susceptibles d'être rattachées à plus d'un exercice.

1.8 PRISE EN COMPTE DES INTÉRÊTS ET COMMISSIONS DANS LE COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

INTÉRÊTS

Sont considérés comme intérêts, les produits et charges calculés sur des capitaux effectivement prêtés ou empruntés.

Sont considérés comme intérêts assimilés les produits et charges calculés sur une base prorata temporis et qui rémunèrent un risque. Entrent notamment dans cette catégorie, les commissions sur engagements de garantie et de financement (cautions, avals et autres ...).

Les intérêts courus sur les capitaux effectivement prêtés ou empruntés sont constatés dans les comptes de créances et dettes rattachés les ayant générés par la contrepartie du compte de résultat.

Les intérêts assimilés sont constatés en produit ou en charge dès leur facturation.

COMMISSIONS

Les produits et charges, déterminés sur une base « flat » et qui rémunèrent une prestation de service, sont constatés en tant que commissions dès leur facturation.

1.9 CHARGES ET PRODUITS NON COURANTS

Ils représentent exclusivement les charges et produits à caractère exceptionnel.

II - ÉTATS DES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

BILAN

	en milliers de dh	
ACTIF	31/12/24	31/12/23
VALEURS EN CAISSE, BANQUES CENTRALES, TRÉSOR PUBLIC, SERVICE DES CHÈQUES POSTAUX	5.319.374	4.297.145
CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS	7.243.767	2.502.105
À vue	2.548.027	1.385.419
À terme	4.695.740	1.116.686
CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	101.504.154	98.959.509
Crédits de trésorerie et à la consommation	51.027.691	48.931.520
Crédits à l'équipement	23.819.834	24.993.003
Crédits immobiliers	17.375.021	17.030.511
Autres crédits et financement participatifs	9.281.609	8.004.475
CRÉANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE	645.647	816.271
TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT	16.501.028	7.474.423
Bons du Trésor et valeurs assimilées	9.643.581	5.381.396
Autres titres de créance	618.656	181.633
Titres de propriété	6.238.792	1.911.394
AUTRES ACTIFS	4.728.829	4.921.174
TITRES D'INVESTISSEMENT	6.761.269	5.697.258
Bons du Trésor et valeurs assimilées	6.761.269	5.697.258
Autres titres de créance		
TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILÉS	3.140.764	3.085.543
Participations dans les entreprises liées	1.375.392	1.318.470
Autres titres de Participations et emplois assimilés	1.765.371	1.767.073
Titres de Moubadara & Moucharaka		
CRÉANCES SUBORDONNÉES		
DÉPÔTS D'INVESTISSEMENT & WAKALA BIL ISTITHMAR PLACÉS	763.330	849.141
IMMOBILISATIONS DONNÉES EN CRÉDIT-BAIL ET EN LOCATION		
IMMOBILISATIONS DONNÉES EN IJARA		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	463.008	463.543
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6.674.781	6.982.854
TOTAL	153.745.951	136.048.965

HORS BILAN

	en milliers de dh	
	31/12/24	31/12/23
ENGAGEMENTS DONNÉS	21.230.589	15.974.924
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	361.921	86.183
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	16.012.648	11.847.304
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	253.898	305.440
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	4.602.122	3.735.997
Titres achetés à réméré		
Autres titres à livrer		
ENGAGEMENTS REÇUS	7.915.220	7.051.132
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	736.330	
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	7.178.890	7.051.132
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers		
Titres vendus à réméré		
Autres titres à recevoir		

COMPTE DE RÉSULTAT

	en milliers de dh	
	31/12/24	31/12/23
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	7.536.392	6.729.923
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les EC	71.864	57.003
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	4.963.659	4.710.735
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	309.032	256.124
Produits sur titres de propriété & certificats de Sukuk	115.515	110.575
Commissions sur prestations de service	618.584	568.974
Autres produits bancaires	1.457.738	1.026.512
Transferts de charges sur dépôts d'investissement et Wakala Bil Istithmar reçus		
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	3.015.519	3.306.281
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les EC	843.593	709.075
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	1.455.250	1.418.525
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	199.087	188.036
Autres charges bancaires	517.589	990.645
Transferts de produits sur dépôts d'investissement et Wakala Bil Istithmar reçus		
PRODUIT NET BANCAIRE	4.520.873	3.423.642
Produits d'exploitation non bancaire	44.606	21.671
Charges d'exploitation non bancaire	186.838	213.806
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	2.210.602	2.136.855
Charges de personnel	1.156.178	1.132.996
Impôts et taxes	46.790	42.552
Charges externes	734.876	694.962
Autres charges générales d'exploitation	74.584	78.089
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations	198.173	188.255
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES	2.576.132	1.632.353
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature	1.047.301	692.670
Pertes sur créances irrécouvrables	759.372	595.964
Autres dotations aux provisions	769.458	343.719
REPRISES DE PROVISIONS ET RÉCUPERATIONS SUR CRÉANCES AMORTIES	784.545	681.685
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature	613.777	372.091
Récupérations sur créances amorties	28.910	23.863
Autres reprises de provisions	141.858	285.731
RÉSULTAT COURANT	376.453	143.984
Produits non courants	284	134
Charges non courantes	95.701	93.012
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	281.036	51.106
Impôts sur les résultats	19.367	18.129
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	261.669	32.977

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

en milliers de dh

	31/12/24	31/12/23
Produits d'exploitation bancaire perçus	7.536.392	6.729.923
Récupérations sur créances amorties	28.910	23.863
Produits d'exploitation non bancaire perçus	44.890	21.805
Charges d'exploitation bancaire versées	-4.067.343	-4.280.813
Charges d'exploitation non bancaire versées	-282.539	-306.818
Charges générales d'exploitation versées	-2.012.429	-2.136.855
Impôts sur les résultats versés	-19.367	-18.129
I. FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DU COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES	1.228.515	32.977
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-4.741.750	-35.768
Créances sur la clientèle	-2.288.122	-3.964.756
Titres de transaction de placement, d'investissement et de participations	-10.145.836	1.913.879
Autres actifs	192.344	-80.534
Immobilisations données en crédit-bail et en location		
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	5.149.917	-4.411.529
Dépôts de la clientèle	8.500.577	857.383
Titres de créance émis	1.230.734	-781.048
Autres passifs	983.550	-285.938
II. SOLDE DES VARIATIONS DES ACTIFS ET PASSIFS D'EXPLOITATION	-1.118.586	-6.788.312
III. FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION (II + III)	109.928	-6.755.335
Produit des cessions d'immobilisations financières		
Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	7.829	4.361
Acquisition d'immobilisations financières		
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-125.512	-185.505
Intérêts perçus		
Dividendes perçus		
IV. FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	-117.683	-181.145
Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus		
Émission de dettes subordonnées	997.006	-61.668
Émission d'actions		
Remboursement des capitaux propres et assimilés		
Augmentation des capitaux propres et assimilés	32.977	1.468.926
Intérêts versés		
Dividendes versés		
V. FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	1.029.983	1.407.258
VI. VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE (III+ IV+V)	1.022.229	-5.529.222
VII. TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	4.297.145	9.826.367
VIII. TRÉSORERIE À LA CLOTURE DE L'EXERCICE	5.319.373	4.297.145

ÉTAT DES SOLDES DE GESTION

en milliers de dh

I - TABLEAU DE FORMATION DES RÉSULTATS	31/12/24	31/12/23
Intérêts et produits assimilés	5.344.555	5.023.863
Intérêts et charges assimilés	2.497.930	2.315.636
MARGE D'INTÉRÊT	2.846.625	2.708.227
Commissions perçues	618.584	568.974
Commissions servies	9.555	7.977
MARGE SUR COMMISSIONS	609.029	560.997
Résultat des opérations sur titres de transaction	893.891	171.359
Résultat des opérations sur titres de placement	68.119	-50.178
Résultat des opérations de change	264.647	230.227
Résultat des opérations sur produits dérivés		
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE MARCHÉ	1.226.657	351.408
Résultat des opérations sur titres de Moudaraba & Moucharaka		
Divers autres produits bancaires	158.988	137.345
Diverses autres charges bancaires	320.427	334.335
PRODUIT NET BANCAIRE	4.520.873	3.423.642
Résultat des opérations sur immobilisations financières	-1.146	-8.639
Autres produits d'exploitation non bancaire	44.606	18.266
Autres charges d'exploitation non bancaire	186.290	191.650
Charges générales d'exploitation	2.210.602	2.136.855
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	2.167.441	1.104.764
Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	1.163.986	892.679
Autres dotations nettes des reprises aux provisions	627.002	68.101
RÉSULTAT COURANT	376.453	143.984
RÉSULTAT NON COURANT	-95.417	-92.878
Impôts sur les résultats	19.367	18.129
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	261.669	32.977
II - CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT		
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	261.669	32.977
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	198.173	188.255
Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	3.021	14.885
Dotations aux provisions pour risques généraux	409.925	171.868
Dotations aux provisions réglementées		
Dotations non courantes	11.575	
Reprises de provisions	134.299	270.499
Plus-values de cession sur immobilisations incorporelles & corporelles	7.829	18
Moins-values de cession sur immobilisations incorporelles & corporelles		5
Plus-values de cession sur immobilisations financières		3.405
Moins-values de cession sur immobilisations financières	548	22.156
Reprises de subventions d'investissement reçues		
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	742.783	156.224
Bénéfices distribués		
AUTOFINANCEMENT	742.783	156.224

CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS

en milliers de dh

CRÉANCES	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Établissements de crédit à l'étranger	31/12/24	31/12/23
COMPTES ORDINAIRES DÉBITEURS	2.496.663	160.054	583.001	498.843	3.738.560	3.703.493
VALEURS REÇUES EN PENSION						100.736
Au jour le jour						100.736
À terme						
COMPTES ET PRÊTS DE TRÉSORERIE		1.621.498		2.619.570	4.241.068	
Au jour le jour		1.300.000			1.300.000	
À terme		321.498		2.619.570	2.941.068	
PRÊTS FINANCIERS			1.749.356		1.749.356	1.112.505
AUTRES CRÉANCES						514
INTÉRÊTS COURUS À RECEVOIR	143		11.446		11.590	11.394
CRÉANCES EN SOUFFRANCE						
TOTAL	2.496.806	1.781.552	2.343.803	3.118.413	9.740.573	4.928.643

CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

en milliers de dh

CRÉANCES	"Secteur public"	Secteur privé			31/12/24	31/12/23
		Entreprises Financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
CRÉDITS DE TRÉSORERIE	4.098.060	287.436	27.474.478	15.237.950	47.097.924	45.209.188
Comptes à vue débiteurs	1.237.131	287.436	9.907.756	6.442.032	17.874.355	18.096.421
Créances commerciales sur le maroc	2.279		2.663.777	1.114.899	3.780.955	3.069.226
Crédits à l'exportation			293.180	58.709	351.889	640.012
Autres crédits de trésorerie	2.858.650		14.609.765	7.622.309	25.090.724	23.403.529
CRÉDITS À LA CONSOMMATION				2.159.184	2.159.184	2.095.108
CRÉDITS À L'EQUIPEMENT	971.647	2.045.967	10.850.414	8.482.341	22.350.369	23.554.376
CRÉDITS IMMOBILIERS			6.854.035	9.937.682	16.791.717	16.413.457
AUTRES CRÉDITS	50.000	3.977.186	491.112	1.367.003	5.885.301	5.884.689
CRÉANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE	645.647				645.647	809.322
INTÉRÊTS COURUS À RECEVOIR				3.823.352	3.823.352	3.690.612
CRÉANCES EN SOUFFRANCE		38.762	1.560.649	1.796.897	3.396.308	2.119.029
TOTAL	5.765.354	6.349.351	47.230.688	42.804.408	102.149.801	99.775.780

VENTILATION DES TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT PAR CATÉGORIE D'ÉMETTEUR

en milliers de dh

	ÉTABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILÉS	ÉMETTEURS PUBLICS	ÉMETTEURS PRIVÉS		31/12/24	31/12/23
			Financiers	Non financiers		
TITRES CÔTÉS		16.404.850	6.187.213	670.234	23.262.297	
Bons du Trésor et Valeurs Assimilées		16.404.850			16.404.850	11.078.654
Obligations				302.623	302.623	181.120
Autres titres de créance				316.033	316.033	513
Titres de propriété			6.187.213	51.579	6.238.792	1.911.394
TITRES NON CÔTÉS						
Bons du Trésor et Valeurs Assimilées						
Obligations						
Autres titres de créance						
Titres de propriété						
TOTAL	-	16.404.850	6.187.213	670.234	23.262.297	13.171.681

VALEURS DES TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT

en milliers de dh

	Valeur comptable brute	Valeur actuelle	Valeur de remboursement	Plus-values latentes	Moins-values latentes	Provisions
TITRES DE TRANSACTION	12.477.785	12.477.785	12.580.008			
Bons du Trésor et Valeurs Assimilées	6.039.680	6.039.680	6.039.680			
Obligations	102.222	102.222	102.222			
Autres titres de créance	316.033	316.033	316.033			
Titres de propriété	6.122.073	6.122.073	6.122.073			
TITRES DE PLACEMENT	3.883.160	3.992.980	3.876.019	65.494	42.011	42.011
Bons du Trésor et Valeurs Assimilées	3.543.942	3.681.760	3.559.300	63.848	14.012	14.012
Obligations	222.500	194.501	200.000		27.999	27.999
Autres titres de créance						
Titres de propriété	116.719	116.719	116.719	1.646		
TITRES D'INVESTISSEMENT	6.612.772	6.792.689	6.350.728			9.421
Bons du Trésor et Valeurs Assimilées	6.485.995	6.669.370	6.224.500			9.421
Eurobond	126.777	123.319	126.228			9.421
Obligations						
Autres titres de créance						
TOTAL	22.973.718	23.263.455	22.806.755	65.494	42.011	51.432

DÉTAIL DES AUTRES ACTIFS

en milliers de dh

	31/12/24	31/12/23
INSTRUMENTS OPTIONNELS ACHETÉS		
OPÉRATIONS DIVERSES SUR TITRES		
DÉBITEURS DIVERS	660.362	579.285
Sommes dues par l'État	554.507	483.169
Sommes diverses dues par le personnel		
Divers autres débiteurs	105.855	96.115
VALEURS ET EMPLOIS DIVERS	3.041.562	3.088.352
COMPTES DE RÉGULARISATION	1.026.906	1.253.537
CRÉANCES EN SOUFFRANCE SUR OPÉRATIONS DIVERSES		
TOTAL	4.728.829	4.921.174

TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILÉS

en milliers de dh

Société Émettrice	Secteur d'activité	Capital	Participation au capital en %	Provisions	Valeur Nette Comptable	Produits inscrits au CPC de l'exercice
AGRICULTURE				15.154	14.511	
SONACOS	Agro Industrie	160.000	0,98%	50		
COMAPRA	Agro Industrie	66.800	0,01%	8		
SNDE	Agriculture	40.965	0,24%	100		
SOGETA	Agriculture		0,00%	300		
SUNABEL	Agro Industrie	190.173	0,38%		311	
SOCIÉTÉ LAITIÈRE CENTRALE DU NORD	Agro Industrie	50.000	0,39%	197		
FRUMAT	Agro Industrie			14.499		
HALIOPOLIS	Agro Industrie	71.000	20,00%		14.200	
BANQUES, FINANCES & SERVICES				31.304	782.853	10.406
TAMWIL ALFELLAH	Agriculture	151.000	100,00%		151.000	
HOLDAGRO	Agriculture & Agro Industrie	36.376	99,66%		36.251	
INTERBANK	Service	11.500	18,00%	1.403		
MAROCLEAR	Service	100.000	1,80%		1.795	
SWIFT	Service			23		
CENTRE MONÉTIQUE INTERBANCAIRE	Service	98.200	10,18%		10.000	
AGRAM INVEST	Fonds d'investissement	40.060	22,18%	3.502	5.280	
IGRANE	Fonds d'investissement	24.605	15,87%		3.905	
RÉGIONAL GESTION	Gestion de Fonds	1.000	18,00%	180		
FOND D'INVESTISSEMENT DE L'ORIENTAL	Fonds d'investissement	300.000	7,17%	6.400	7.038	
FIROGEST	Gestion de Fonds	2.000	12,50%		250	
TARGA	Fonds d'investissement	7.500	99,99%	5.057	2.443	
FINEA	Banque & Finance	300.000	0,22%		560	51
SMAEX	Assurance	50.000	0,48%		356	
CAM LEASING	Banque & Finance	160.000	100,00%		158.000	
AL FILAHI CASH	Banque & Finance	65.000	100,00%	7.361	57.639	
CAM COURTAGE	Assurance	100	100,00%		100	5.390
MSIN	Investissements en bourse	10.000	80,00%		15.410	4.800
MSIN GESTION	Gestion d'actifs	5.000	30,00%	628	872	
SGFG	Gestion de Fonds	4.374	4,54%		59	
BOURSE DE CASABLANCA	Bourse	387.518	3,00%		11.765	165
AL AKHDAR BANK	Banque participative	400.000	51,00%		204.000	
AMIFA	Microcrédit	94.430	20,00%	6.750	11.402	
CAM FACTORING	Factoring	100.000	100,00%		100.000	
AFREXIMBANK	Banque & Finance	47.500.000	0,06%		4.727	
DIVERS				6.290	2.072.567	104.823
SONADAC	Aménagement	589.904	2,81%	1.357	15.208	
GCAM DOC	Gestion des Archives	10.000	100,00%	4.813	5.187	
IMMOVERT CAPITAL	Société civile Immobilière	120	100,00%	120		
IMMOVERT PLACEMENT	OPCI	537.000	3,95%		21.303	1.525
AVENIR PATRIMOINE SÉCURITÉ SPI - RFA	OPCI	19.402.985	6,69%		1.300.000	61.911
AGROPOLE DU LOUKKOS	Développement Local	46.600	15,00%		6.990	
CDG PREMIUM IMMO SPI-RFA	OPCI	1.216.216	9,01%		90.000	5.419
REAL ESTATE SECURITY SPI-RFA	OPCI	15.384.615	1,28%		200.000	9.917
OPCI SECURE REAL ESTATE INVEST	OPCI	721.230	60,00%		432.729	26.050
SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT LOCAL À RABAT	Développement Local	10.000	4,50%		450	
SCI LIMA	SCI	200	100%		200	
CASA PATRIMOINE	Développement Local	31.000	1,61%		500	
DOTATIONS DIVERSES				65.018	270.833	
TOTAL				117.765	3.140.764	115.228

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

en milliers de dh

NATURE	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Reclassements	Montant brut à la fin de l'exercice	Montant des amortissements et/ou provisions au début de l'exercice	Dotation au titre de l'exercice	Montant des amortissements sur immobilisations sorties	Montant des amortissements / Régularisation	Cumul	Montant net à la fin de l'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1.040.055	44.832			1.084.887	576.513	45.366			621.879	463.008
- Droit au bail	20.149				20.149	8.170				8.170	11.979
- Immobilisations en recherche et développement											
- Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	1.019.906	44.832			1.064.738	568.343	45.366			613.709	451.029
- Immobilisations incorporelles hors exploitation											
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	9.444.423	80.680	215.183		9.309.921	2.461.569	190.162	28.101	11.510	2.635.140	6.674.780
- Immeubles d'exploitation	4.237.724		185.000	26.053	4.078.777	318.057	35.837			353.893	3.724.883
- Mobilier et matériel d'exploitation	972.906	48.833	27.937		993.802	842.142	41.829	27.937		856.033	137.768
- Autres immobilisations corporelles d'exploitation	1.306.865	12.659		5.384	1.324.908	1.035.091	62.905		11.453	1.109.449	215.459
- Immobilisations corporelles hors exploitation	2.768.160	9.952	280	898	2.778.729	266.279	49.591	163	57	315.764	2.462.965
- Immobilisations en cours	158.768	9.237	1.965	32.335	133.705						133.705
TOTAL	10.484.478	125.512	215.183		10.394.807	3.038.082	235.528	28.101	11.510	3.257.019	7.137.788

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS

en milliers de dh

DETTES	ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS AU MAROC			ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT À L'ÉTRANGER	31/12/24	31/12/23
	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc			
COMPTES ORDINAIRES CRÉDITEURS			318.456	5.176	323.632	1.711.443
VALEURS DONNÉES EN PENSION	11.391.358				11.391.358	5.643.990
Au jour le jour						
À terme	11.391.358				11.391.358	5.643.990
EMPRUNTS DE TRÉSORERIE	6.077.000	862.000			6.939.000	6.005.000
Au jour le jour						
À terme	6.077.000	862.000			6.939.000	6.005.000
EMPRUNTS FINANCIERS				701.872	701.872	850.885
AUTRES DETTES		8.397	8.717		17.114	22.642
INTÉRÊTS COURUS À PAYER	63.986	10.066	1.648		75.700	64.606
TOTAL	17.532.344	880.463	328.820	707.048	19.448.675	14.298.566

DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE

en milliers de dh

DÉPÔTS	Secteur public	Secteur privé			31/12/24	31/12/23
		Entreprises financières	Entreprises non financière	Autre clientèle		
COMPTES À VUE CRÉDITEURS	9.685.300	1.103.022	15.667.890	36.789.922	63.246.134	53.628.795
COMPTE D'ÉPARGNE				15.608.321	15.608.321	14.867.161
DÉPÔTS À TERME	6.254.055	6.958.831	3.880.225	5.807.450	22.900.561	25.736.668
EMPRUNTS FINANCIERS		522.782			522.782	726.370
AUTRES COMPTES CRÉDITEURS	215.128	8.206	2.420.055	1.446.296	4.089.685	2.858.993
INTÉRÊTS COURUS À PAYER		75		405.213	405.288	454.396
TOTAL	16.154.483	8.592.916	21.968.170	60.057.203	106.772.771	98.272.384

DÉTAIL DES AUTRES PASSIFS

en milliers de dh

	31/12/24	31/12/23
INSTRUMENTS OPTIONNELS VENDUS		
OPÉRATIONS DIVERSES SUR TITRES	70.000	90.625
CRÉDITEURS DIVERS	701.345	273.942
Sommes dues à l'État	605.555	168.346
Sommes dues aux organismes de prévoyance	50.236	48.422
Sommes diverses dues aux actionnaires et associés	12.568	12.568
Fournisseurs de biens et services	34.365	40.630
Divers autres crédateurs		3.975
COMPTES DE RÉGULARISATION	1.134.771	557.999
CRÉANCES EN SOUFFRANCE SUR OPÉRATIONS DIVERSES		
TOTAL	1.906.115	922.565

PROVISIONS

en milliers de dh

	31/12/23	Dotations	Reprises	Autres variations	31/12/24
PROVISIONS, DÉDUITES DE L'ACTIF, SUR:	7.839.706	1.062.416	703.987		8.198.134
Créances sur les établissements de crédit et assimilés					
Créances sur la clientèle	7.118.213	1.030.130	314.229		7.834.114
Titres de placement	115.453	10.885	84.327		42.011
Titres de participation et emplois assimilés	116.267	3.021	1.523		117.765
Titres d'investissement	10.320		900		9.420
Immobilisations en crédit-bail et en location					
Valeurs et emplois assimilés	95.768	6.087	3.460		98.395
Autres actifs	383.684	12.292	299.548		96.429
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF	1.618.367	765.229	135.975	55.721	2.191.899
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	10.928	4.879			15.806
Provisions pour risques de change	16.681				16.681
Provisions pour risques généraux	1.121.868	409.925	97.580		1.434.213
Provisions pour autres risques et charges	468.890	350.426	38.396	55.721	725.199
Provisions réglementées					
TOTAL	9.458.073	1.827.645	839.963	55.721	10.390.034

SUBVENTIONS, FONDS PUBLICS AFFÉCTÉS ET FONDS SPÉCIAUX DE GARANTIE

en milliers de dh

	31/12/24	31/12/23
Subventions d'investissement	3.578	3.578
Subvention KFW reçue	15.785	15.785
Subvention Union Européenne reçue	3.578	3.578
Autres subventions reçues de l'Etat		
Montant inscrit à pertes et profits	-15.785	-15.785
Fonds de garantie Union Européenne	3.578	3.578
TOTAL	7.157	7.157

DETTES SUBORDONNÉES

en milliers de dh

Monnaie de l'emprunt	Montant en monnaie de l'emprunt	Cours	Durée	Conditions de remboursement (anticipé, subordination et convertibilité)	Montant de l'emprunt en monnaie nationale (ou contrevaieur en KDH)	Dont entreprises liées		Dont autres apparentés	
						Montant N (en contrevaieur en KDH)	Montant N-1 (en contrevaieur en KDH)	Montant N (en contrevaieur en KDH)	Montant N-1 (en contrevaieur en KDH)
MAD	5.439.500		10 ans	Subordonnées	5.439.500	143.500			
MAD	1.350.000		Perpétuelles	Subordonnées Perpétuelles	1.350.000	70.000			
TOTAL	6.789.500				6.789.500	213.500			

CAPITAUX PROPRES

en milliers de dh

	31/12/23	Affectation du résultat	Autres variations	31/12/24
Écarts de réévaluation				
Réserves et primes liées au capital	4.845.177	32.977		4.878.154
Réserve légale	138.350	1.649		139.999
Autres réserves	2.350.970	31.328		2.382.298
Primes d'émission, de fusion et d'apport	2.355.856			2.355.856
Capital	4.645.081			4.645.081
Capital appelé	4.645.081			4.645.081
Capital non appelé				
Certificats d'investissement				
Fonds de dotations				
Actionnaires. Capital non versé				
Report à nouveau (+/-)				
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)				
Dividendes distribués				
Résultat net de l'exercice (+/-)	32.977	-32.977		261.669
TOTAL	9.523.235	-		9.784.904

OPÉRATIONS DE CHANGE À TERME ET ENGAGEMENTS SUR PRODUITS DÉRIVÉS

en milliers de dh

	31/12/24	31/12/23
OPÉRATIONS DE CHANGE À TERME	6.959.058	4.490.414
Devises à recevoir	549.638	903.120
Dirhams à livrer	134.707	595.610
Devises à livrer	3.368.515	1.643.605
Dirhams à recevoir	2.906.198	1.348.080
ENGAGEMENTS SUR PRODUITS DÉRIVÉS		
Engagements sur marchés réglementés de taux d'intérêt		
Engagements sur marchés de gré à gré de taux d'intérêt		
Engagements sur marchés réglementés de cours de change		
Engagements sur marchés de gré à gré de cours de change		
Engagements sur marchés réglementés d'autres instruments		
Engagements sur marchés de gré à gré d'autres instruments		
TOTAL	6.959.058	4.490.414

DÉTAIL DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE

en milliers de dh

	Solde au début de l'exercice	Opérations comptables de l'exercice	Déclarations TVA de l'exercice	Solde de fin de l'exercice
	1	2	3	(1+2-3=4)
A. T.V.A. Facturée	28.952	327.498	305.724	50.725
B. T.V.A. Récupérable	19.646	191.721	193.654	17.713
sur charge	16.852	163.700	165.899	14.653
sur immobilisations	2.794	28.020	27.754	3.060
C. T.V.A. due ou crédit de T.V.A = (A-B)	9.306	135.777	112.071	33.012

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

en milliers de dh

	31/12/24	31/12/23
Engagements de financement et de garantie donnés	21.230.589	15.974.924
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit et assimilés	361.921	86.183
Engagements de financement en faveur de la clientèle	16.012.648	11.847.304
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	253.898	305.440
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	4.602.122	3.735.997
Engagements de financement et de garantie reçus	7.915.220	7.051.132
Engagements de financement et de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	736.330	
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	7.178.890	7.051.132
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers		

VALEURS ET SURETÉS REÇUES ET DONNÉES EN GARANTIE

en milliers de dh

Valeurs et sûretés reçues en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques de l'actif ou du hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature donnés	Montants des créances et des engagements par signature donnés couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées	4.209.000		
Autres titres			
Hypothèques			
Autres valeurs et sûretés réelles			
TOTAL	4.209.000		

Valeurs et sûretés données en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques du passif ou du hors bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature reçus	Montants des dettes ou des engagements par signature reçus couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées	12.040.229		
Autres titres			
Hypothèques			
Autres valeurs et sûretés réelles	6.586.118		
TOTAL	18.626.347		

VENTILATION DU TOTAL DE L'ACTIF, DU PASSIF ET DE L'HORS BILAN EN MONNAIE ÉTRANGÈRE

en milliers de dh

	31/12/24	31/12/23
ACTIF :	6.260.011	3.686.201
Valeur en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	355.405	280.514
Créances sur les établissements de crédit et assimilés.	3.445.137	624.466
Prêts de trésorerie		
Créances sur la clientèle	2.291.041	2.227.440
Titres de transaction, de placement et d'investissement	128.089	498.887
Autres actifs	22.187	36.009
Titres de participation et emplois assimilés	18.152	18.886
Créances subordonnées		
Immobilisations données en crédit-bail et location		
Immobilisations incorporelles et corporelles		
PASSIF :	6.260.011	3.686.201
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	701.593	846.247
Dépôts de la clientèle	2.453.499	2.038.958
Emprunts de trésorerie à terme		
Titres de créance émis		
Autres passifs	3.104.919	800.996
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		
Dettes subordonnées		
HORS BILAN :		
Engagements donnés	2.186.104	2.071.435
Engagements reçus	736.330	
Autres cautions & garanties données d'ordre établissement de crédit & assimilés	222.899	305.440

PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIONS OU RETRAITS D'IMMOBILISATIONS

en milliers de dh

NATURE	Montant brut	Amortissements cumulés	Valeur comptable nette	Produit de cession	Plus-values de cession	Moins-values de cession
Immobilisations corporelles	30.183	28.101	2.082	7.946	7.829	
TOTAL	30.183	28.101	2.082	7.946	7.829	

PRODUITS SUR TITRES DE PROPRIÉTÉ

en milliers de dh

	31/12/24	31/12/23
Titres de participations & titres de placement	115.515	110.575
TOTAL	115.515	110.575

RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE MARCHÉ

	en milliers de dh	
	31/12/24	31/12/23
PRODUITS	1.414.265	999.741
Gains sur les titres de transaction	1.003.764	645.081
Plus value de cession sur titres de placement	1.647	471
Reprise de provision sur dépréciation des titres de placement	84.327	110.390
Gains sur les produits dérivés		
Gains sur les opérations de change	324.527	243.798
CHARGES	187.608	648.333
Pertes sur les titres de transaction	109.873	473.722
Moins value de cession sur titres de placement	6.969	14.501
Étalement de la prime d'investissement / placement		
Dotations aux provisions sur dépréciation des titres de placement	10.885	146.540
Pertes sur les produits dérivés		
Pertes sur opérations de change	59.880	13.571
Diverses autres charges bancaires		
RÉSULTAT	1.226.657	351.408

CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

	en milliers de dh	
	31/12/24	31/12/23
CHARGES DE PERSONNEL	1.156.178	1.132.996
Dont salaires & appointements	101.986	107.418
Dont charges d'assurances sociales	90.400	85.820
Dont charges de retraite	114.790	103.131
Dont charges de formation	16.312	17.188
Dont autres charges de personnel	832.691	819.440
IMPÔTS ET TAXES	46.790	42.552
Taxes urbaines & taxes d'éligibilité	9.296	7.882
Patente	20.493	23.107
Autres impôts & taxes	17.001	11.563
CHARGES EXTERNES	734.876	694.962
Loyers de crédit-bail et de location	161.303	168.150
Frais d'entretien et de réparation	169.027	175.332
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	36.358	37.185
Transports et déplacements	55.575	52.444
Publicité, publications et relations publiques	38.515	34.473
Autres charges externes	274.097	227.379
AUTRES CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	74.584	78.089
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES & CORPORELLES	198.173	188.255
TOTAL	2.210.602	2.136.855

COMMISSIONS

	en milliers de dh	
	31/12/24	31/12/23
COMMISSIONS PERÇUES :	703.106	636.314
sur opérations avec les établissements de crédit		
sur opérations avec la clientèle **	84.522	67.340
sur opérations de change		
relatives aux interventions sur les marchés primaires de titres		
sur produits dérivés		
opérations sur titres en gestion et en dépôt	3.162	2.487
Commissions sur fonctionnement de compte	222.225	203.602
sur moyens de paiement	292.892	277.314
sur activités de conseil et d'assistance		
sur ventes de produits d'assurances		
sur autres prestations de service	100.306	85.571
Commissions sur opérations de change		
COMMISSIONS VERSÉES	9.555	7.977
sur opérations avec les établissements de crédit		
sur opérations avec la clientèle		
sur opérations de change		
relatives aux interventions sur les marchés primaires de titres		
sur produits dérivés		
opérations sur titres en gestion et en dépôt		
sur moyens de paiement	-	41
sur activités de conseil et d'assistance		
sur ventes de produits d'assurances		
sur autres prestations de service	9.555	7.935
Sur achats et cessions de titres		

TITRES ET AUTRES ACTIFS GÉRÉS OU EN DÉPÔTS

	Nombre de comptes (Client)		Montants en milliers de dirhams	
	31/12/24	31/12/23	31/12/24	31/12/23
Titres dont l'établissement est dépositaire (Actions)	2.434	2.400	391.439	352.173
Titres gérés en vertu d'un mandat de gestion				
Titres d'OPCVM dont l'établissement est dépositaire (OPCVM)	129	96	3.238.477	2.554.880
Titres d'OPCVM gérés en vertu d'un mandat de gestion				
Autres actifs dont l'établissement est dépositaire (TCN)	7	9	2.076.283	2.329.284
Autres actifs gérés en vertu d'un mandat de gestion				

VENTILATION DES RÉSULTATS PAR MÉTIERS OU PÔLE D'ACTIVITÉ ET PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

	en milliers de dh	
	31/12/24	31/12/23
Produit Net Bancaire	4.520.873	3.423.642
Résultat Brut d'exploitation	2.167.441	1.104.764
Résultat avant impôt	281.036	51.106

AFFECTATION DES RÉSULTATS INTERVENUE AU COURS DE L'EXERCICE

	en milliers de dh	
	Montants	Montants
A- Origine des résultats affectés		B- Affectation des résultats
Décision de l'Assemblée Générale 26 juin 2024		
Report à nouveau		Réserve légale
Résultats nets en instance d'affectation		Autres réserves
Résultat net de l'exercice	32.977	Dividendes
Prélèvement sur les bénéfices		Report à nouveau
Autres prélèvements		Résultats nets en instance d'affectation
TOTAL A	32.977	TOTAL B
		32.977

AUTRES PRODUITS ET CHARGES

	en milliers de dh	
	31/12/24	31/12/23
AUTRES PRODUITS ET CHARGES BANCAIRES		
Autres produits bancaires	1.457.738	1.026.512
Gains sur titres de transaction	1.003.764	645.081
Plus-values de cession sur titres de placement	1.647	471
Produits sur opérations de change	324.527	243.798
Divers autres produits bancaires	43.473	26.770
Reprises de provision sur dépréciations des titres de placement	84.327	110.390
Autres charges bancaires	517.589	990.645
Pertes sur Titres actions / BDT & autres titres	103.629	267.000
Pertes sur Titres actions / OPCVM	6.244	206.722
Moins values sur titres de placement	6.969	14.501
Cotisation au fonds de garantie	170.653	159.931
Charges opération de change	59.880	13.571
Commissions sur achats et cession de titres	9.555	7.935
Autres charges	149.774	174.446
Provisions sur titres	10.885	146.540
PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION NON BANCAIRE		
Produits d'exploitation non bancaire	44.606	21.671
Dont plus values de cession d'immobilisation	7.829	18
Dont subventions reçues		
Dont autres produits non bancaires	36.777	21.653
Charges d'exploitation non bancaire	186.838	213.806
Charges sur valeurs et emplois divers	186.290	191.650
Dont moins values de cession titres de participations	548	22.156
AUTRES CHARGES		
DOTATION AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES	2.576.132	1.632.353
AUTRES PRODUITS		
REPRISES DE PROVISIONS ET RÉCUPERATIONS SUR CRÉANCES AMORTIES	784.545	681.685
PRODUITS ET CHARGES NON COURANTS		
Produits non Courants	284	134
Charges non Courantes	95.701	93.012

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT COURANT APRÈS IMPÔTS

	en milliers de dh	
	31/12/24	31/12/23
Résultat courant d'après le compte de produits et charges	376.453	143.984
Réintégrations fiscales	161.391	29.375
Déductions fiscales	391.454	76.938
Résultat courant théoriquement imposable	146.390	96.421
Impôt théorique sur résultat courant	55.262	36.399
RÉSULTAT COURANT APRÈS IMPÔTS	91.128	60.022

PASSAGE DU RÉSULTAT NET COMPTABLE AU RÉSULTAT NET FISCAL

	en milliers de dh	
I - RÉSULTAT NET COMPTABLE	281.036	
. Bénéfice net	281.036	
. Perte nette		
II - RÉINTEGRATIONS FISCALES	161.391	
III - DÉDUCTIONS FISCALES		391.454
IV - RÉSULTAT BRUT FISCAL	50.973	
. Bénéfice brut		
. Déficit brut fiscal		
. Cumul des amortissements différés imputés		
V - REPORTS DÉFICITAIRES IMPUTÉS		
VI - RÉSULTAT NET FISCAL		
. Bénéfice net fiscal		
. Déficit net fiscal		
VII - CUMUL DES AMORTISSEMENTS FISCALEMENT DIFFÉRÉS		
VIII - CUMUL DES DÉFICITS FISCAUX RESTANT A REPORTER		

DATATION ET ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS

- Date de clôture [1]	31/12/2024
- Date d'établissement des états de synthèse [2]	18/03/2025
[1] Justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice	
[2] Justification en cas de dépassement du délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse.	

INDICATIONS DES ÉVÉNEMENTS

Le CAM a reçu courant 2024 une notification fiscale relative au contrôle fiscal couvrant les exercices non prescrits fiscalement (2020 à 2023), portant sur l'impôt sur les sociétés, la taxe sur la valeur ajoutée et l'impôts sur le revenu et dont les impacts ont été pris en considération dans l'arrêté des comptes 2024.

RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

Nom des principaux actionnaires ou associés	Nombre de titres détenus		Part du capital détenue %
	Exercice précédent	Exercice actuel	
	en milliers de dh		
Montant du capital :			100
Montant du capital social souscrit et non appelé			4.645,081
Valeur nominale des titres			100
ÉTAT MAROCAIN	34.918.514	34.918.514	75,2%
MAMDA	3.443.608	3.443.608	7,4%
MCMA	3.443.608	3.443.608	7,4%
CDG	4.645.083	4.645.083	10%
TOTAL	46.450.813	46.450.813	100%

RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

	31/12/24	31/12/23	31/12/22
en milliers de dh			
CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILÉS	16.638.921	15.380.245	14.078.795
OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE			
Produit net bancaire	4.520.873	3.423.642	3.636.216
Résultat avant impôts	281.036	51.106	227.805
Impôts sur les résultats	19.367	18.129	27.352
Bénéfices distribués			
Résultats non distribués (mis en réserve ou en instance d'affectation)	5.139.823	4.878.154	3.932.440
RÉSULTAT PAR TITRE (en Dirhams)			
Résultat net par action ou part sociale		0,7	5
Bénéfice distribué par action ou part sociale			
PERSONNEL			
Montants des rémunérations brutes de l'exercice	1.156.178	1.132.996	1.123.230
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	3.809	3.896	3.870

TITRES DE CRÉANCES ÉMIS

NATURE	Date souscription	Date échéance	Taux	Maturité	principal	* Intérêts Courus "	Total
CD	12/06/2020	12/06/2027	3,40%	5 ANS	500.000	9.539	509.539
CD	15/06/2020	15/06/2027	3,40%	5 ANS	300.000,00	5.638,33	305.638
CD	17/06/2020	17/06/2027	3,40%	5 ANS	200.000,00	3.721,11	203.721
CD	18/01/2021	18/01/2026	2,66%	2 ANS	210.000,00	5.399,80	215.400
CD	16/02/2021	16/02/2026	2,48%	2 ANS	260.000,00	5.713,64	265.714
CD	19/02/2021	19/02/2028	2,77%	5 ANS	50.000	1.216	51.216
CD	11/11/2021	11/11/2028	2,79%	5 ANS	200.000	775	200.775
CD	15/11/2021	15/11/2026	2,50%	2 ANS	50.000	160	50.160
CD	28/04/2023	28/04/2025	4,35%	12 MOIS	1.000.000	29.846	1.029.846
CD	29/11/2023	01/12/2025	3,68%	12 MOIS	150.000	491	150.491
CD	24/04/2024	23/04/2025	3,42%	6 MOIS	100.000	2.385	102.385
CD	24/04/2024	24/04/2026	3,59%	12 MOIS	233.000	5.832	238.832
CD	29/04/2024	28/04/2025	3,44%	6 MOIS	200.000	4.701	204.701
CD	08/05/2024	08/05/2026	3,59%	12 MOIS	267.000	6.310	273.310
CD	18/07/2024	16/01/2025	2,95%	3 MOIS	30.000	408	30.408
CD	18/07/2024	17/07/2025	3,11%	6 MOIS	825.000	11.831	836.831
CD	31/07/2024	31/07/2026	3,25%	12 MOIS	464.000	6.409	470.409
CD	31/07/2024	17/07/2025	3,06%	6 MOIS	75.000	975	75.975
CD	31/07/2024	29/01/2025	2,89%	3 MOIS	100.000	1.228	101.228
CD	10/10/2024	10/04/2025	2,93%	3 MOIS	111.000	741	111.741
CD	10/10/2024	09/10/2025	3,10%	6 MOIS	850.000	6.002	856.002
CD	18/10/2024	17/04/2026	3,16%	12 MOIS	500.000	3.248	503.248

Le Crédit Agricole du Maroc a préparé un plan d'action pour la période 2024-2028 en concertation avec l'Agence Nationale de Gestion Stratégique des Participations de l'État et de suivi des performances des établissements et entreprises publics (ANGSPE). Ce plan vise à renforcer les fonds propres et les ratios réglementaires de la banque, à répondre aux constats de la mission de BAM tout en respectant la mission de service public de la Banque, et à consolider son rôle dans le financement de l'économie, notamment le soutien au monde rural et l'accompagnement de la petite agriculture. Il s'articule autour de quatre principaux axes :

1. L'accroissement des résultats et de la performance tout en honorant la mission de service public à travers la réalisation d'un résultat d'exploitation inscrit sur une trajectoire de croissance stable et performante ;
2. Le renforcement du recouvrement et assainissement du portefeuille des créances irrégulières. La Banque prévoit un plan d'assainissement structuré pour traiter les créances irrégulières ;
3. L'amélioration de l'interopérabilité des systèmes d'information afin de garantir une meilleure intégration et traçabilité des informations entre les plateformes comptables et de gestion ;
4. Le respect des ratios prudentiels de manière pérenne à travers le renforcement du capital de la banque, le traitement du surendettement des agriculteurs (OTS), en partenariat avec l'État et la création d'un fonds de garantie des crédits à l'agriculture, afin de répondre aux besoins des agriculteurs en matière de financement et d'accompagnement, tout en respectant les ratios prudentiels de solvabilité.

PASSIF ÉVENTUEL

"Conformément à législation fiscale en vigueur, l'exercice clos le 31 décembre 2024 n'est pas prescrit. Les déclarations fiscales du Crédit Agricole du Maroc au titre de l'impôt sur les sociétés (IS) de la TVA et de l'impôt sur les revenus salariaux (IR) ainsi que les déclarations sociales de la CNSSS peuvent faire l'objet de contrôle par l'administration et de rappel éventuels d'impôts et taxes. Au Titre de la période non prescrite, les impôts émis par voie des rôles peuvent faire l'objet de révision."

VENTILATION, EN FONCTION DE LA DURÉE RÉSIDUELLE, DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES

en milliers de dh

EMPLOIS	Mois				Années			Total
	Durée ≤ 1	1 < Durée ≤ 3	3 < Durée ≤ 6	6 < Durée ≤ 12	1 < Durée ≤ 2	2 < Durée ≤ 5	Durée → 5	
CRÉANCES SUR LES ECA	2.400.842	407.627	138.526					2.946.995
PRÊTS FINANCIER		16.140	5.473	25.377	126.746	1.555.488	9.305	1.738.529
CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	7.449.717	5.371.137	2.724.652	5.221.301	16.242.820	8.221.466	18.132.211	63.363.304
TITRES DE CRÉANCE		101.179	3.005	1.183.406	9.820.338	4.170.141	7.797.870	23.075.939
CRÉANCES SUBORDONNÉS								
DÉPÔTS D'INVESTISSEMENT PLACÉS			105.880	399.000	256.673	1.777		763.330
TOTAL EMPLOIS	9.850.559	5.896.083	2.977.536	6.829.084	26.446.577	13.948.872	25.939.386	91.888.097

RESSOURCES	Mois				Années			Total
	Durée ≤ 1	1 < Durée ≤ 3	3 < Durée ≤ 6	6 < Durée ≤ 12	1 < Durée ≤ 2	2 < Durée ≤ 5	Durée → 5	
DETTES ENVERS LES ECA	9.465.444	4.007.913	1.727.000	3.130.000				18.330.357
EMPRUNTS FINANCIERS		93.532	38.912	77.356	153.407	337.320	1.345	701.872
DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	3.295.390	6.364.381	5.748.107	6.577.849	1.412.016	25.600		23.423.343
TITRES DE CRÉANCE ÉMIS	130.000		1.411.000	1.900.000	1.984.000	1.250.000		6.675.000
DETTES SUBORDONNÉES				759.500	530.000	1.950.000	2.200.000	5.439.500
TOTAL RESSOURCES	12.890.834	10.465.826	8.925.019	12.444.705	4.079.423	3.562.920	2.201.345	54.570.072

CONCENTRATION DES RISQUES SUR UN MÊME BÉNÉFICIAIRE

en milliers de dh

Nombre	Montant global des risques	Montant des risques dépassant 10% des fonds propres		
		Crédits par décaissement	Crédits par signature	Montant des titres détenus dans le capital du bénéficiaire
4	7.250.492	5.287.911	1.584.004	378.577

ACTIFS À RISQUE, RESTRUCTURÉS & IMPRODUCTIFS

en milliers de dh

	Encours	Provisions
Créances en Souffrance Brutes	11.270.257	7.849.920
Watchlist	6.352	1.226

EFFECTIF

en nombre

	31/12/24	31/12/23
Effectifs rémunérés	3.699	3.918
Effectifs utilisés	3.699	3.918
Effectifs équivalent plein temps	3.699	3.918
Cadres équivalent plein temps	2.402	2.481
Employés équivalent plein temps	1.297	1.437
Dont effectif employé à l'étranger		

COMPTES DE LA CLIENTÈLE

en nombre

	31/12/24	31/12/23
Comptes courants	269.622	244.758
Comptes chèques (hors MRE)	560.549	522.614
Comptes MRE	19.030	16.371
Comptes d'épargne	834.903	817.517
Comptes à terme et bons de caisse	3.157	3.357
TOTAL	1.687.261	1.604.617

RÉSEAU

en nombre

	31/12/24	31/12/23
Guichets permanents	490	495
Guichets périodiques	1	1
Guichets automatiques de la banque	614	621
Succursales & agences à l'étranger		
Réseaux de représentation à l'étranger		

CARACTÉRISTIQUES CONTRACTUELLES DES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DES FP

Les caractéristiques des dettes subordonnées du CAM se présentent comme suit au 31/12/2024 :

en milliers de dh

Date	Montant initial	Capital restant	Maturité	Taux en vigueur	
				Nature	%
2.015	35.000		7 ans	Fixe	4,42%
2.015	105.500		7 ans	Fixe	4,42%
2.015	290.000	290.000	10 ans	Fixe	4,80%
2.015	469.500	469.500	10 ans	Fixe	4,80%
2.016	50.000		7 ans	Fixe	4,11%
2.016	20.000		7 ans	Fixe	4,11%
2.016	50.000	50.000	10 ans	Fixe	4,43%
2.016	180.000	180.000	10 ans	Révisable annuellement	3,94%
2.016	300.000	300.000	10 ans	Fixe	4,43%
2.017	202.900	202.900	10 ans	Fixe	4,22%
2.017	797.100	797.100	10 ans	Fixe	4,22%
2.018	175.600	175.600	10 ans	Fixe	4,10%
2.018	324.400	324.400	10 ans	Fixe	4,10%
2.019	631.600	631.600	Perpétuelle	Révisable 10 ans	5,78%
2.019	218.400	218.400	perpétuelle	Révisable annuellement	5,50%
2.019	450.000	450.000	10 ans	Fixe	3,71%
2.020	60.000	60.000	Perpétuelle	Révisable 10 ans	5,44%
2.020	140.000	140.000	perpétuelle	Révisable annuellement	5,56%
2.022	250.000	250.000	10 ans	Révisable 1 fois la 5 ^{ème} année	3,18%
2.022	950.000	950.000	10 ans	Révisable annuellement	3,58%
2.022	300.000	300.000	Perpétuelle	Révisable annuellement	5,28%
2.024	500.000	500.000	10 ans	Révisable annuellement	3,68%
2.024	500.000	500.000	10 ans	Fixe	4,37%

FONDS PROPRES

	en milliers de dh	
	31/12/24	31/12/23
FONDS PROPRES	14.252.431	13.542.010
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 1	10.710.785	10.423.036
FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1 (CET1)	9.416.785	9.129.036
Instruments de fonds propres éligibles en tant que fonds propres CET 1	7.000.937	7.000.937
- Instruments de fonds propres de base versés	4.645.081	4.645.081
- Prime d'émission	2.355.856	2.355.856
Résultats non distribués	2.382.298	2.383.948
Autres réserves	139.999	138.350
Autres immobilisations incorporelles	-368.118	-394.199
Autres ajustements transitoires applicables aux fonds propres CET 1		
Éléments de fonds propres CET1 ou déductions - autres		
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATÉGORIE 1 (AT1)	1.294.000	1.294.000
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2 (T2)	3.541.646	3.118.974
Instruments de fonds propres éligibles en tant que fonds propres T2	3.291.280	2.927.420
Ajustements du risque de crédit général selon l'approche standard (SA)	250.366	191.554
Éléments de fonds propres T2 ou déductions - autres		
Éléments déduits dans le cadre de la mesure transitoire		
Montant net des immobilisations incorporelles à déduire des CET 1	-368.118	-394.199
Montant résiduel à réintégrer au niveau des CET 1		
Élément à déduire à raison de 50% des FP de base CET 1		
Élément à déduire à raison de 50% des fonds propres de catégorie2 (T2)		
TOTAL RISQUES	9.024.609	8.204.948
Exigences réglementaires au titre du risque de crédit	8.083.984	7.483.235
Exigences réglementaires au titre du risque de marché	361.588	161.288
Exigences réglementaires au titre du risque opérationnel	579.037	560.425
RATIO DE FONDS PROPRES DE BASE	9,49%	10,16%
RATIO DE FONDS PROPRES TOTAL	12,63%	13,20%

VENTILATION DU RISQUE PAR SEGMENT

		en milliers de dh			
		31/12/24		31/12/23	
Ventilation des risques		"Risque brut (Bilan & HB)"	Risque net pondéré (après ARC)	"Risque brut (Bilan & HB)"	Risque net pondéré (après ARC)
Risque de crédit	Souverains	13.439.915	64.045	11.523.265	249.444
	ECA	8.622.916	2.926.686	3.742.869	1.799.521
	Entreprises	90.873.015	56.883.346	84.071.372	53.025.111
	Clientèle de détail	38.849.126	21.603.982	37.485.277	21.000.595
	autre actif	26.469.401	19.571.744	23.553.914	17.465.765
	TOTAL	178.254.373	101.049.801	160.376.697	93.540.434
Risque de marche (risque de change)			4.519.850		2.016.100
Risque opérationnel (Indicateur de base)			7.237.956		7.005.316

AUTRES ÉTATS

ÉTAT	
Immobilisations données en crédit bail avec option d'achat et en location simple	Néant
Engagements sur titres	
Dérogations	
Changements de méthodes	
Actifs éventuels	
Créances subordonnées	

ICAAP

En réponse aux exigences de BAM en matière de gestion des risques et de leur couverture en fonds propres, le Crédit Agricole du Maroc a mis en œuvre le processus d'évaluation de l'Adéquation des Fonds Propres Internes, dit ICAAP, qui s'intègre de manière systématique et effective dans le fonctionnement quotidien de la banque.

Partant de l'analyse du cadre d'appétence aux risques, le CAM recense chaque année tous les risques significatifs auxquels la banque est/ou peut-être exposée. Ceux-ci sont évalués et quantifiés selon une méthodologie basée sur une série d'indicateurs prudentiels et spécifiques à la banque.

La résultante de ce processus permet l'allocation des fonds propres internes. Il s'agit d'une part du calcul du besoin total en fonds propres internes, d'autre part de l'allocation du capital interne disponible aux différentes entités.

De même, les reportings issus de ICAAP permettent au management de piloter l'appétit aux risques de la banque et d'opérer les ajustements/corrections idoines en termes de gestion courante des activités de la banque.

Audit des états de synthèse Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints du Crédit Agricole du Maroc, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'état des informations complémentaire (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 16 638 921 dont un bénéfice net de KMAD 261 669.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Crédit Agricole du Maroc au 31 décembre 2024 conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note annexe, qui expose le plan d'actions du Crédit Agricole du Maroc au titre de la période de 2024 à 2028.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Classification des crédits à la clientèle et estimation des provisions

Risque identifié

Les crédits à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose la banque à une perte potentielle si les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. La banque constitue des provisions pour couvrir ce risque.

Ces provisions sont déterminées dans le respect des dispositions du référentiel PCEC (Plan comptable des établissements de crédits) et de la circulaire de Bank Al Maghrib 19/G/2002 relative à la classification des créances et à leur couverture par des provisions.

L'évaluation du risque sur les encours de crédits repose essentiellement sur :

- L'identification des créances en souffrance éligibles au déclassement ;
- La constitution de provisions pour dépréciation par catégorie de créances en souffrance, ainsi que la couverture des créances sensibles par des provisions pour risques généraux (PRG).

Au 31 décembre 2024, les créances sur la clientèle s'élèvent à MMAD 102 150 (montant net). Les encours des créances en souffrance s'élèvent quant à eux à MMAD 11 230 (montant brut), provisionnés à hauteur de MMAD 7 834.

Par ailleurs, les provisions constituées au titre des engagements hors bilan accordés à la clientèle s'élèvent à MMAD 16 pour un encours de MMAD 40.

Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations et provisions constituaient un point clé de l'audit en raison de :

- L'importance des crédits octroyés à la clientèle dans le bilan de la banque (66% du total Actif),
- Du recours à des estimations du management obéissant à des critères quantitatifs et qualitatifs et à un niveau de jugement élevé.

Notre réponse

Notre approche d'audit a consisté à prendre connaissance du processus mis en place par la Banque dans le cadre de l'appréciation du risque de crédit, notamment :

- Le dispositif mis en place pour la classification des créances et l'évaluation des provisions y afférentes compte tenu des garanties détenues ;
- Le dispositif de gouvernance mis en place en termes d'organes de gestion, comités de suivi et des contrôles clés.

Nous avons, par ailleurs :

- Étudié la conformité des principes appliqués par la banque au PCEC et aux dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghreb ;
- Effectué un rapprochement entre la situation des créances en souffrance et les provisions y afférentes avec les données comptables ;
- Testé la correcte classification des créances par catégorie ;
- Testé les provisions sur les créances déclassées (CES) sur la base d'un échantillon compte tenu des garanties détenues par la banque ;
- Testé les provisions sur les créances sensibles (WL) sur la base d'un échantillon ;
- Pris en compte les conclusions des comités de suivi spécialisés dans l'estimation des provisions.

Biens immobiliers acquis par voie de dation en paiement, de vente à réméré et d'adjudication

Risque identifié

La Banque dispose d'un stock de biens immobiliers acquis par voie de dation en paiement, de vente à réméré et d'adjudication pour un montant net de provisions de MMAD 3.042 au 31 décembre 2024, soit 2% du total actif.

L'évaluation de ces biens est régie par les dispositions de la directive 4/W/2021 prévoyant la dépréciation de ces actifs en cas de moins-value latente identifiée.

L'estimation des dépréciations/provisions s'appuie sur des évaluations externes indépendantes. Ces évaluations font appel au jugement professionnel pour les méthodes et hypothèses utilisées.

L'importance de ces actifs dans le bilan de la Banque, et le degré de jugement nécessaire à leur évaluation, nous ont conduit à les considérer comme un point clé de l'audit.

Notre réponse

Afin d'apprécier la valeur des biens immobiliers acquis par voie de donation en paiement, de vente à réméré et d'adjudication dans les comptes et le caractère raisonnable des évaluations retenues pour ces actifs ainsi que des éventuelles provisions qui pourraient en résulter, nous avons notamment mis en œuvre les diligences suivantes :

- Nous avons mis à jour notre connaissance du dispositif de suivi et de contrôle interne lié à ces actifs ;
- Nous avons procédé au rapprochement des données de gestion relatifs à ces actifs avec la comptabilité ;
- Nous avons apprécié les règles en matière d'évaluation externe indépendante, et de fréquence de renouvellement des évaluations ;
- Nous nous sommes assurés de l'existence d'évaluations récentes, conformément aux nouvelles règles définies ;
- Nous avons apprécié la pertinence des méthodologies d'évaluation et des paramètres utilisés dans ce cadre par rapport aux pratiques de marché ;
- Nous avons revu le traitement des opérations d'entrées et de cessions réalisées au cours de l'exercice ;
- Nous avons vérifié le calcul des éventuelles provisions nécessaires.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la banque ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du directoire destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la banque.

Casablanca, le 29 avril 2025

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON

FIDAROC GRANT THORNTON
Membre Réseau Grant Thornton
International
7 Bd. Orléans Staoui - Casablanca
Tel : 05 22 54 48 00 - Fax : 05 22 29 86 70

Rachid BOUMEHRAZ
Associé

COOPERS AUDIT MAROC S.A

COOPERS AUDIT MAROC
Siège: 83 Avenue Hassan II
CASABLANCA
Bureau: 50 - 52, Bd Abdellatif Benkaddour
CASABLANCA
Tel 0522 42 11 90 - Fax 0522 77 47 34
Abdellah LAGHCHAoui
Associé

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Fidarc
Grant Thornton
L'instinct de la croissance
7, Boulevard Oriss Slaoui
Casablanca
Maroc

CRÉDIT AGRICOLE DU MAROC (CAM)
Rapport spécial des commissaires aux comptes
Exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024

COOPERS AUDIT
83, Avenue Hassan II
20,100 Casablanca
Maroc

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Banque, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées conformément aux dispositions des articles 95 à 97 de la loi 17-95 sur les sociétés anonymes tel que modifiée et complétée.

Il nous appartient de vous présenter les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées par le Président de votre Conseil de Surveillance ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon la loi ci-dessus, de vous prononcer sur leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard des normes de la profession au Maroc. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été communiquées avec les documents de base dont elles sont issues.

1. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE

Le Président de votre Conseil de Surveillance ne nous a fait part d'aucune convention nouvelle conclue au cours de l'exercice 2024.

2. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DES EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

2-1 Contrat de bail commercial conclu entre le Crédit Agricole du Maroc (CAM) et l'OPCI « SECURE REAL ESTATE INVEST »

- **Parties concernées :** Crédit Agricole du Maroc (CAM) et OPCI « SECURE REAL ESTATE INVEST ». L'OPCI « SECURE REAL ESTATE INVEST » est une filiale du CAM.
- **Nature et objet de la convention :** Cette convention concerne un contrat de bail par lequel le bailleur OPCI « SECURE REAL ESTATE INVEST » s'engage définitivement et irrévocablement à donner à bail au locataire, qui l'accepte et s'engage définitivement et irrévocablement à prendre à bail.
- **Modalités essentielles :**

- Durée :

Le bail est consenti et accepté pour une durée ferme de neuf (09) ans commençant à courir à compter de sa date de prise d'effet.

À l'issue de la période initiale, le locataire dispose d'une option ferme et irrévocable pour obtenir le renouvellement du bail pour des périodes successives de cinq (05) ans. Le locataire et le bailleur auront la faculté de donner congé à l'expiration de la période initiale, et le cas échéant des périodes de renouvellement, en avisant l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard, six (6) mois avant l'expiration de la période en cours. A défaut, le bail est considéré renouvelé par tacite reconduction.

- Loyer :

Le bail est consenti et accepté moyennant le paiement par le locataire au bailleur, à compter de la date de prise d'effet, d'un loyer trimestriel d'un montant de 12 590 046 (douze millions six cent cinquante-quatre mille neuf cent quarante-quatre) dirhams hors taxes, hors impôts (ci-après désigné le « Loyer »).

Le loyer sera augmenté à hauteur de dix pour cent (10%) tous les trois (3) ans, et pour la première fois, à l'expiration de la période triennale ayant commencé à courir à compter de la date de prise d'effet.

Le loyer est net de toutes taxes, impôts ou déductions quelconques à quelque titre que ce soit.

• **Opérations comptabilisées en 2024 :**

- Le montant des loyers comptabilisés au titre de l'exercice 2024 s'élève à KMAD 66 781 TTC.
- Le montant décaissé au cours de l'exercice 2024 s'élève à KMAD 66 781 TTC.

2-2 Convention d'investissement entre le Crédit agricole du Maroc (CAM) et Immovert Capital, Holdagro et MSIN GESTION.

- **Parties concernées :** Crédit Agricole du MAROC (CAM), Immovert Capital, Holdagro et MSIN GESTION ; étant donné qu'Immovert Capital, Holdagro et MSIN Gestion sont des filiales du CAM.
- **Objet de la convention :** Cette convention a pour objet de définir de façon générale, les droits et les obligations respectifs des actionnaires et de la société de gestion relativement à l'OPCI.
- **Opérations comptabilisées en 2024 :** Cette convention n'a pas produit d'effets au cours de l'exercice 2024.

2-3 Convention cadre de prestation de service de gestion immobilière entre le Crédit Agricole du Maroc (CAM) et l'OPCI « SECURE REAL ESTATE INVEST ».

- **Parties concernées :** Crédit Agricole du Maroc (CAM) et OPCI « SECURE REAL ESTATE INVEST ».
- **Objet de la convention :** Cette convention, désigne les conditions de réalisation de tout ou partie des prestations relativement aux actifs immobiliers.

Les actifs immobiliers se composent de biens immeubles à vocation locative, conformes à la politique d'investissement de l'OPCI et aux règles prévues par la réglementation OPCI.

• **Opérations comptabilisées en 2024 :**

- Le montant des loyers comptabilisés au titre de l'exercice 2024 s'élève à KMAD 1 511 TTC.
- Le montant décaissé au cours de l'exercice 2024 s'élève à KMAD 1 511 TTC.

2-4 Convention de partenariat conclue entre le Crédit Agricole du Maroc et MAROGEST

- **Personne concernée :** M. Mohamed FIKRAT, Président du Directoire du Crédit Agricole du Maroc et du Conseil d'administration de MAROGEST,
- **Nature et objet de la convention :** Il s'agit d'une convention cadre entre le Crédit Agricole du Maroc et sa filiale MAROGEST, qui a pour objet la formalisation du soutien et de l'appui commercial du groupe CAM à sa filiale MAROGEST à travers la promotion et la commercialisation de l'ensemble de ses OPCVM. Ce soutien commercial a pour but la réalisation des objectifs commerciaux fixés dans le plan stratégique de MAROGEST.

Cette convention a pour objectifs de :

- Engagements de MAROGEST : Communiquer les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission de commercialisation des OPCVM, réaliser son plan stratégique, et actionner les synergies avec les différentes entités du groupe CAM ;

- Engagement du CAM : Mobiliser les moyens (organisationnels et techniques) et les ressources humaines susceptibles d'apporter un soutien commercial nécessaires à la réalisation du plan de développement de sa filiale.

• **Modalités essentielles :**

- Durée : La durée de la convention est de cinq ans renouvelables pour la même durée par tacite reconduction ;

- Conditions et modalités de résiliation : la convention peut être résiliée à condition d'en informer l'autre partie dans un délai de trois mois ;

- Rémunérations : En rémunération de ses prestations, le Crédit Agricole du Maroc, à travers les entités concernées percevra une rémunération de 500 KMAD Hors Taxes par an (600 KMAD TTC).

- **Opérations comptabilisées en 2024 en faveur du CAM :**

- En rémunération de ces prestations, CAM a facturé un montant de 600 KMAD TTC.
- Le montant encaissé au cours de l'exercice 2024 s'élève à KMAD 600 TTC relatif à la créance de 2023.
- Le solde de la créance au 31 décembre 2024 s'élève à 600 KMAD TTC.

2-5 Conventions de partenariat conclues entre le Crédit Agricole du Maroc et Al Akhdar Bank

- **Personne concernée :** M. Mohamed FIKRAT, Président du directoire du Crédit Agricole du Maroc et Président du Conseil d'Administration d'Al Akhdar Bank.

- **Nature et objet de la convention :** Conventions entre le Crédit Agricole du Maroc et sa filiale Al Akhdar Bank.

Ces conventions portent sur :

- L'appui financier, matériel, logistique et humain du CAM à sa filiale, à travers la mutualisation des métiers de Back Office,
- Les prestations de services relatives au conseil et à l'encadrement.

- **Modalités essentielles :**

- Durée : La durée des conventions est indéterminée et pourra être révisée par accord des parties.
- Rémunérations : Les dépenses engagées et réglées par le CAM, ainsi que les prestations de services, traitées par le Back Office du CAM au profit de sa filiale précitée sont à la charge de celle-ci.

- **Opérations comptabilisées en 2024 en faveur du CAM :**

- Montant comptabilisé : Les dépenses engagées par le CAM pour le compte de sa filiale au titre de l'exercice 2024 s'élèvent à 14 172 KMAD TTC, détaillées comme suit :
 - o Charges : 13 916 KMAD.
 - o Immobilisations & acquisitions : 256 KMAD.
- Montant encaissé : Aucun montant n'a été encaissé au cours de l'exercice 2024.
- Le solde de la créance au 31 décembre 2024 est de 65 531 KMAD, détaillé comme suit :
 - o Dépenses & Charges : 65 146 KMAD.
 - o Immobilisations & acquisitions : 386 KMAD.
- L'encours des dépôts d'investissement et WAKALA BIL ISTITMAR totalise 763 330 KMAD au 31 décembre 2024.

2-6 Convention de partenariat conclue entre le Crédit Agricole du Maroc et GCAM DOC

- **Parties concernées :** Crédit Agricole du Maroc (CAM) et GCAM DOC, GCAM DOC étant une filiale du CAM.

- **Nature et objet de la convention :** Convention cadre entre le Crédit Agricole du Maroc et sa filiale GCAM DOC.

Cette convention porte sur l'appui financier, matériel, logistique et humain du CAM à sa filiale GCAM DOC, à travers la mutualisation des métiers de Back Office. Cette convention porte également sur les prestations de services relatives au conseil et à l'encadrement.

- **Modalités essentielles :**

- Durée : La durée de la convention est indéterminée et pourra être révisée par accord des parties ;
- Rémunération : Les dépenses engagées et réglées par le CAM, ainsi que les prestations de services traitées par le Back Office du CAM au profit de GCAM DOC sont à la charge de celle-ci.

- **Opérations comptabilisées en 2024 en faveur du CAM :**

- Montant comptabilisé : Les dépenses engagées par le CAM pour le compte de sa filiale au titre de l'exercice 2024 s'élèvent à 3 071 KMAD TTC, détaillées comme suit :
 - o Dépenses & Charges : 2 019 KMAD.
 - o Immobilisations & acquisitions : 48 KMAD
 - o Facture de régularisation fiscale : 1 004 KMAD.
- Le montant encaissé au cours de l'exercice 2024 s'élève à KMAD 10 463 TTC détaillé comme suit :

- o Dépenses & Charges 2020 : 3 580 TTC
 - o Dépenses & Charges 2021 : 2 245 TTC
 - o Dépenses & Charges 2022 : 1 114 TTC
 - o Dépenses & Charges 2023 : 1 141 TTC
 - o Facture de régularisation Fiscal : 1 004 TTC
 - o Dépenses & Charges au 30/09/2024 : 1 378 TTC
- Le solde de la créance au 31 décembre 2024 s'élève à 6 188 KMAD.

• **Opérations comptabilisées en 2024 en faveur de GCAM DOC :**

- Montant comptabilisé : GCAM DOC a facturé au CAM au titre de l'exercice 2024 un montant de 2 599 HT KMAD relatifs à la refacturation du service d'enlèvement des archives.
- Le montant décaissé au cours de l'exercice 2024 s'élève à KMAD 9 272 HT détaillés comme suit :
 - o Subvention d'exploitation au titre de l'exercice 2021 : 2 350 HT
 - o Subvention d'exploitation au titre de l'exercice 2022 : 1 085 HT
 - o Prestation d'enlèvement des archives 2021 : 1 249 HT
 - o Prestation d'enlèvement des archives 2022 : 1 559 HT
 - o Prestation d'enlèvement des archives 2023 : 1 618 HT
 - o Prestation d'enlèvement des archives au 30/09/2024 : 1 410 HT
- Le solde des dettes CAM vis-à-vis de GCAM DOC au 31 décembre 2024 est de 1 189 KMAD HT, détaillées comme suit :
 - o 689 KMAD refacturation du service d'enlèvement des archives.
 - o 500 KMAD comme subvention d'équilibre.

2-7 Convention de partenariat conclue entre le Crédit Agricole du Maroc et FILAHI CASH (anciennement CAM Gestion) :

- **Parties concernées** : Crédit Agricole du Maroc (CAM) et Filahi Cash, Filahi Cash étant une filiale du CAM ;
- **Nature et objet de la convention** : Convention cadre entre le Crédit Agricole du Maroc et sa filiale FILAHI CASH pour lui permettre de mettre en œuvre son plan de développement. Cette convention porte sur :
 - L'appui financier, matériel, logistique et humain du CAM à sa filiale FILAHI CASH, à travers la mutualisation des métiers de Back Office ;
 - Les prestations de services relatives au conseil et à l'encadrement.

• **Modalités essentielles :**

- Durée : La durée de la convention est indéterminée et pourra être révisée par accord des parties ;
 - Rémunérations : Les dépenses engagées et réglées par le CAM, ainsi que les prestations de services, traitées par le Back Office du CAM au profit de FILAHI CASH sont à la charge de celle-ci.
- La rémunération annuelle au titre des prestations de conseil et d'encadrement, prévue par les avenants signés courant l'exercice 2023 s'élève à KMAD 432 TTC (KMAD 360 HT) pour la société FILAHI CASH.

• **Opérations comptabilisées en 2024 en faveur du CAM :**

- Montant comptabilisé : Les dépenses engagées par le CAM pour le compte de sa filiale au titre de l'exercice 2024 s'élèvent à 4 672 KMAD TTC, détaillés comme suit :
 - o Dépenses & Charges : 4 240 KMAD.
 - o Rémunération annuelle au titre des prestations : 432 KMAD.
- Montant encaissé : Le Montant encaissé en 2024 est de 13 151 KMAD.
- Le CAM a abandonné 526 KMAD TTC (dépenses engagées par CAM GESTION) en faveur d'Al Filahi Cash.
- Le solde de la créance au 31 décembre 2024 s'élève à 4 878 KMAD.

• **Opérations comptabilisées en 2024 en faveur de la filiale :**

- Le CAM a accordé à Filahi Cash une subvention d'équilibre en 2024 pour 3 370 KMAD HT.

- Par ailleurs, dans les livres comptables de FILAHI CASH, le CAM est également redevable d'une subvention de 833 KMAD HT. Pour rappel cette subvention a été accordée à CAM Gestion (devenue Filahi Cash) à fin 2018 pour équilibre.

2-8 Convention de partenariat conclue entre le Crédit Agricole du Maroc et HOLDAGRO (convention cadre)

• **Parties concernées** : Crédit Agricole du Maroc (CAM) et HOLDAGRO, HOLDAGRO étant une filiale du CAM.

• **Nature et objet de la convention** :

Convention cadre entre le Crédit Agricole du Maroc et sa filiale HOLDAGRO pour lui permettre de mettre en œuvre son plan de développement. Cette convention porte sur :

- L'appui financier, matériel, logistique et humain du CAM à sa filiale HOLDAGRO, à travers la mutualisation des métiers de Back Office ;
- Les prestations de services relatives au conseil et à l'encadrement.

• **Modalités essentielles** :

- Durée : La durée de la convention est indéterminée et pourra être révisée par accord des parties.
- Rémunérations : Les dépenses engagées et réglées par le CAM, ainsi que les prestations de services, traitées par le Back Office du CAM au profit de HOLDAGRO sont à la charge de celle-ci.
- La rémunération annuelle au titre des prestations de conseil et d'encadrement, prévue par les avenants signés en 2021 et pris en charge courant l'exercice 2024 s'élève à 360 KMAD TTC (300 KMAD HT).

• **Opérations comptabilisées en 2024 en faveur du CAM** :

- Montant comptabilisé : Les dépenses et investissements courants engagés par le CAM pour le compte de sa filiale au titre de l'exercice 2024 s'élèvent à 2 142 KMAD TTC, détaillés comme suit :
 - o **Dépenses & Charges** : 1 782 KMAD.
 - o **Rémunération annuelle au titre des prestations** : 360 KMAD.
 - o **Acquisitions et investissements** : 0 KMAD.
- Montant encaissé : Le montant encaissé en 2024 est de 2 271 KMAD.
- Le solde de la créance relative aux dépenses et investissements courants au 31 décembre 2024 est de 2 142 KMAD.
- Par ailleurs, le solde du compte courant débiteur au 31 décembre 2024 s'élève à 178 952 KMAD. Ce montant n'a pas encore été encaissé au 31 décembre 2024.

2-9 Convention conclue entre le Crédit Agricole du Maroc et HOLDAGRO (conseil financier et juridique et gestion des participations)

• **Parties concernées** : Crédit Agricole du Maroc (CAM) et HOLDAGRO, HOLDAGRO étant une filiale du CAM.

• **Nature et objet de la convention** : Cette convention porte sur les prestations de conseil financier et juridique, et les prestations de gestion des participations du Crédit Agricole du Maroc.

• **Modalités essentielles** :

- Durée : La durée de la convention est indéterminée et pourra être révisée par accord des parties.
- Rémunération : Cette commission est établie sur la base d'un pourcentage des engagements du CAM en numéraire dans chaque participation.

• **Opérations comptabilisées en 2024 en faveur de Holdagro** :

- Montant comptabilisé : HOLDAGRO a facturé sur le CAM au titre de l'exercice 2024 un montant de 12 244 KMAD TTC.
- Montant décaissé : Le montant décaissé au 31 décembre 2024 par le CAM s'élève à 11 931 KMAD TTC au titre de la prestation réalisée en 2023.

2-10 Convention cadre de partenariat entre le Crédit Agricole du Maroc et la Société « CAM Leasing »

• **Personne concernée** : M. Mohamed FIKRAT, Président du Directoire du Crédit Agricole du Maroc et Président du Conseil d'Administration de CAM Leasing.

• **Nature et objet de la convention :**

Convention cadre entre le Crédit Agricole du Maroc et sa filiale CAM LEASING pour lui permettre de mettre en œuvre son plan de développement. Cette convention porte sur :

- L'appui financier, matériel, logistique et humain du CAM à sa filiale, à travers la mutualisation des métiers de Back Office ;
- Les prestations de services relatives au conseil et à l'encadrement.

• **Modalités essentielles :**

- Durée : La durée de cette convention est indéterminée et pourra être révisée par accord des parties.

- Rémunérations : Les dépenses engagées et réglées par le CAM, ainsi que les prestations de services, traitées par le Back Office du CAM au profit de sa filiale sont à la charge de celle-ci.

La rémunération annuelle au titre des prestations de conseil et d'encadrement, prévue par les avenants signés en date du 30 juin 2021 s'élève à KMAD 960 TTC (KMAD 800 HT) pour la société CAM Leasing.

• **Opérations comptabilisées en 2024 en faveur du CAM :**

- Montant comptabilisé : Les dépenses et investissements engagés par le CAM pour le compte de sa filiale au titre de l'exercice 2024 s'élèvent à 17 700 KMAD TTC, détaillés comme suit :

o Dépenses & Charges : 16 634 KMAD.

o Immobilisations & acquisitions : 107 KMAD.

o Rémunération annuelle au titre des prestations : 960 KMAD.

- Montant encaissé : Le montant encaissé en 2024 est de 43 000 KMAD.

- Le solde de la créance au 31 décembre 2024 s'élève à 18 148 KMAD.

2-11 Convention cadre de partenariat entre le Crédit Agricole du Maroc et la Société de Financement pour le Développement Agricole « SFDA- Tamwil El Fellah »

• **Personne concernée** : M. Mohamed FIKRAT, Président du Directoire du Crédit Agricole du Maroc et Président du Conseil d'Administration de Tamwil El Fellah.

• **Nature et objet de la convention** : Convention cadre de partenariat entre le Crédit Agricole du Maroc et sa filiale « Société de Financement pour le Développement Agricole, de nom commercial Tamwil El Fellah » pour lui permettre de mettre en œuvre son plan de développement.

• **Prestations ou produits livrés ou fournis :**

Cette convention porte sur :

- La sous-traitance et la refacturation par la maison mère de l'ensemble des fonctions logistiques et d'appui (ressources humaines, aménagement et équipement du réseau et du siège, fournitures et frais divers de gestion, communication, système d'information, traitement comptable et reporting réglementaire ...).
- Les prestations de services relatives au conseil et à l'encadrement.

• **Modalités essentielles :**

Signature en juin 2021, de l'Avenant à la convention de partenariat entre le Crédit Agricole du Maroc et Tamwil El Fellah. La rémunération du CAM, qui était de 540.000,00 dirhams hors taxes par an depuis le 1er janvier 2019, passera à 650.000,00 dirhams hors taxes par an à compter du 30 juin 2021.

- Durée : La durée de la convention est indéterminée et pourra être révisée par accord des parties.

- Rémunérations : Les dépenses engagées et réglées par le CAM, ainsi que les prestations de services, traitées par le Back Office du CAM au profit de TAMWIL EL FELLAH sont à la charge de cette dernière.

La rémunération annuelle au titre des prestations de conseil et d'encadrement, prévue par l'avenant signé en date du 30 juin 2021 s'élève à KMAD 780 TTC (650 KMAD hors taxes).

• **Opérations comptabilisées en 2024 en faveur du CAM :**

- Montant comptabilisé : Les dépenses et investissements courants engagés par le CAM pour le compte de sa filiale au titre de l'exercice 2024 s'élèvent à 19 740 KMAD TTC. Le détail se présente ainsi :

- o Investissements : KMAD 804 TTC.
- o Rémunérations d'encadrement : KMAD 780 TTC.
- o Charges & dépenses : KMAD 18 156 TTC.
- Montant encaissé au cours de l'exercice 2024 : 20 366 KMAD.
- Le solde global de la créance vis-à-vis du CAM au 31 décembre 2024 est de 19 740 KMAD.

• **Opérations comptabilisées en 2024 en faveur de Tamwil El Fellah :**

- Montant comptabilisé : Tamwil El Fellah a facturé au CAM en 2024 un montant de 437 KMAD HT, Par ailleurs, le CAM a accordé une subvention d'équilibre pour 18 000 KMAD HT.
- Montant décaissé : le CAM a réglé une subvention d'équilibre à TEF de 23 330 KMAD HT.
- La dette globale du CAM vis-à-vis de Tamwil El Fellah s'élève à fin 2024 28 020 KMAD HT.

2-12 Conventions de partenariat conclue avec la fondation ARDI :

- **Personne concernée** : M. Mohamed FIKRAT, Président du Directoire du Crédit Agricole du Maroc et Président de la Fondation ARDI.

• **Nature et objet de la convention** : Convention cadre de partenariat entre le Crédit Agricole du Maroc et la Fondation ARDI pour lui permettre de mettre en œuvre son plan de développement. Cette convention porte sur :

- o L'appui financier ;
- o La sous-traitance et la refacturation par la maison mère de l'ensemble des fonctions logistiques et d'appui (ressources humaines, aménagement et équipement du réseau et du siège, fournitures et frais divers de gestion, communication, système d'information, traitement comptable et reporting réglementaire ...)
- o Les prestations de services relatives au conseil et à l'encadrement.

• **Modalités essentielles :**

- Durée : La durée des conventions est indéterminée et pourra être révisée par accord des parties.
- Rémunération :
 - o Les dépenses engagées par le Crédit Agricole du Maroc, avant le 1er janvier 2008, au profit de la fondation pour la mise en place et le fonctionnement de son siège et de son réseau constituent des subventions.
 - o Les dépenses engagées et réglées par la banque au profit de la fondation, à compter du 1er janvier 2008, sont à la charge de celle-ci.
 - o Signature en juin-2021 de l'avenant à la convention de partenariat entre le Crédit Agricole du Maroc et la fondation ARDI. La rémunération annuelle au titre des prestations de conseil et d'encadrement, prévue par les avenants signés en date du janvier-2019 qui s'élevait à KMAD 600 TTC (500 KMAD Hors taxes) est passée à KMAD 780 TTC (650 KMAD Hors taxes).

• **Opérations comptabilisées en 2024 en faveur du CAM :**

- Montant comptabilisé : Les dépenses engagées par le CAM pour le compte de la fondation ARDI au titre de l'exercice 2024 se sont élevées à KMAD 4 664 TTC, détaillées comme suit :
 - o Rémunération d'encadrement : KMAD 780 TTC.
 - o Investissements et acquisitions : KMAD 20 TTC.
 - o Les dépenses engagées par le CAM pour le compte de la fondation ARDI au titre de l'exercice 2024 se sont élevés à : KMAD 3 864 TTC.
- Montant encaissé : Aucun montant n'a été encaissé au cours de l'exercice 2024.
- Le solde de la créance au 31 décembre 2024 est de 30 922 KMAD.

• **Opérations comptabilisées en 2024 en faveur de ARDI :**

- Montant comptabilisé : La fondation ARDI a facturé au CAM un montant de 973 KMAD TTC :
 - o 427 KMAD relatifs à la rémunération des efforts de bancarisation des clients ARDI.
 - o 475 KMAD relatifs à la prise en charge par le CAM des salaires de la DR de Casablanca.
 - o 71 KMAD relatifs aux opérations FORSA.
- Montant encaissé : Ces montants n'ont pas encore été décaissés au 31 décembre 2024.
- Le solde de la dette du CAM vis-à-vis d'ARDI au 31 décembre 2024 est de 9 073 KMAD.

2-13 Convention d'avances remboursables conclue avec la fondation ARDI

- **Personne concernée** : M. Mohammed FIKRAT, Président du Directoire du Crédit Agricole du Maroc et Président de la Fondation ARDI.

- **Nature et objet de la convention** : Convention d'avances remboursables pour financer des dépenses relatives à l'acquisition et à la mise en place d'un Système d'Information et de Gestion. Par cette convention, le Crédit Agricole du Maroc allouera à la Fondation, si nécessaire, des avances remboursables pour couvrir en partie ses dépenses, l'acquisition et la mise en place d'un Système d'Information et de Gestion.

- **Modalités essentielles** :

- Durée : indéterminée.

- Rémunération : chaque avance remboursable sera déterminée et réglée sur une durée arrêtée d'un commun accord, assortie si nécessaire de différé d'amortissement. Elle produira des intérêts au taux de 5% l'an.

- **Opérations comptabilisées en 2024** : Cette convention n'a pas produit d'effets au titre de l'exercice 2024.

2-14 Contrat de bail commercial conclu entre le Crédit Agricole du Maroc (CAM) et l'OPCI « Immovert Placement »

- **Parties concernées** : Crédit Agricole du Maroc (CAM) et OPCI « Immovert Placement ». L'OPCI « Immovert Placement » est une filiale du CAM.

- **Nature et objet de la convention** : Cette convention concerne un contrat de bail par lequel Le bailleur (OPCI « Immovert Placement ») s'engage définitivement et irrévocablement à donner à bail au locataire, qui l'accepte et s'engage définitivement et irrévocablement à prendre à bail.

- **Modalités essentielles** :

- Durée : Le bail est consenti et accepté pour une durée ferme de neuf (09) ans commençant à courir à compter de sa date de prise d'effet.

A l'issue de la période initiale, le locataire dispose d'une option ferme et irrévocable pour obtenir le renouvellement du bail pour des périodes successives de cinq (05) an.

Le locataire et le bailleur auront la faculté de donner congé à l'expiration de la Période Initiale, et le cas échéant des périodes de renouvellement, en avisant l'autre Partie par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard, six (6) mois avant l'expiration de la période en cours. A défaut, le Bail est considéré renouvelé par tacite reconduction.

- Loyer : Le Bail est consenti et accepté moyennant le paiement par le Locataire au bailleur, à compter de la date de prise d'effet, d'un loyer trimestriel d'un montant de 10 654 944 (dix millions six cent cinquante-quatre mille neuf cent quarante-quatre) dirhams hors taxes, hors impôts.

Le loyer sera augmenté à hauteur de dix pour cent (10%) tous les trois (3) ans, et pour la première fois, à l'expiration de la période triennale ayant commencé à courir à compter de la date de prise d'effet.

Le loyer est net de toutes taxes, impôts ou déductions quelconques à quelque titre que ce soit.

À compter du 1er juillet 2024 le loyer a augmenté de 10% pour atteindre un montant de 11 720 438 DH (Onze Million Sept Cent Vingt Mille Quatre Cent Trente Huit Dirhams) hors taxes, hors impôts.

- **Opérations comptabilisées en 2024 en faveur du CAM** :

Le montant des loyers comptabilisés au cours de l'exercice 2024 s'élève à KMAD 59 340 TTC.

2-15 Convention de partenariat conclue entre le Crédit Agricole du Maroc et Société IMMOVERT CAPITAL (Ex Atlantic Logement)

- **Parties concernées** : Crédit Agricole du Maroc (CAM) et la société IMMOVERT CAPITAL (Ex Atlantic Logement). IMMOVERT CAPITAL est une filiale du CAM.

- **Nature et objet de la convention** : Convention cadre de partenariat entre le Crédit Agricole du Maroc et sa filiale à 100% IMMOVERT CAPITAL pour lui permettre de mettre en œuvre son plan de développement.

Cette convention porte sur :

- La sous-traitance et la refacturation par la maison mère de l'ensemble des fonctions logistiques et d'appui (ressources humaines, aménagement et équipement du réseau et du siège, fournitures et frais divers de gestion, communication, système d'information,

traitement comptable et reporting réglementaire ...).

- Les prestations de services relatives au conseil et à l'encadrement

• **Modalités essentielles :**

- Durée : La durée des conventions est indéterminée et pourront être révisées par accord des parties.

- Conditions et modalités de résiliation : Les dépenses engagées et réglées par le CAM, ainsi que les prestations de services, traitées par le Back Office du CAM au profit de la filiale précitée sont à la charge de celles-ci.

- Rémunération : La rémunération annuelle au titre des prestations de conseil et d'encadrement s'élève à KMAD 420 TTC (350 KMAD Hors taxes).

• **Opérations comptabilisées en 2024 en faveur du CAM :**

- En rémunération de ces prestations, CAM a facturé un montant de 420 KMAD TTC.

- Le solde de la créance de CAM vis-à-vis de Immovert Capital au 31 décembre 2024 est de 3 884 958 KMAD ventilées comme suit :

o Report de la Créance 2023 : 4 067 648 KMAD.

o Dépenses frais généraux 2024 : 636 KMAD.

o Immobilisation & acquisitions 2024 : 1 673 KMAD.

o Remboursement CCA par Immovert Capital : - 185 000 KMAD.

- Montant encaissé : Ces montants n'ont pas encore été encaissés au 31 décembre 2024.

• **Opérations comptabilisées en 2024 en faveur de Immovert Capital :**

- Le solde de la dette du CAM vis-à-vis de Immovert Capital au 31 décembre 2024 est de 84 243 KMAD HT, constituées essentiellement des subventions accordées :

o Subvention d'exploitation au titre de l'exercice 2022 : 37 700 KMAD HT.

o Subvention d'exploitation au titre de l'exercice 2023 : 38 493 KMAD HT.

o Subvention d'exploitation au titre de l'exercice 2024 : 8 050 KMAD HT.

- Montant décaissé : Ces montants n'ont pas encore été décaissés au 31 décembre 2024.

Casablanca, le 30 avril 2025

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON

FIDAROC GRANT THORNTON
Membre Réseau Grant Thornton
International
7 Bd. Oria Slimani - Casablanca
Tél : 05 22 94 80 00 - Fax : 05 22 29 86 70

Rachid BOUMEHRAZ
Associé

COOPERS AUDIT MAROC S.A

COOPERS AUDIT MAROC
Siège: 83 Avenue Hassan II
CASABLANCA
Bureau: 50 - 52, Bd Mohammed V - Benkador
CASABLANCA
Tél: 0522 42 11 90 - Fax: 0522 77 47 34
Abdellah LAGHCHAOUI
Associé

ÉTAT DES HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

En Dhs

	Fidaroc Grant Thornton						Coopers Audit Maroc						TOTAL N
	Montant/ Année			Pourcentage/ Année			Montant/ Année			Pourcentage/ Année			
	2024	2023	2022	2024	2023	2022	2024	2023	2022	2024	2023	2022	
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	1 290 000	1 240 000	920 000	57%	56%	46%	960 000	960 000	1 070 000	43%	44%	54%	2 250 000
- Emetteur	800 000	800 000	700 000	53%	53%	52%	700 000	700 000	650 000	47%	47%	48%	1 500 000
- Filiales	490 000	240 000	220 000	65%	48%	34%	260 000	260 000	420 000	35%	52%	66%	750 000
Autres diligences et prestations directement liées à la Mission du commissariat aux comptes							200 000						200 000
- Emetteur							200 000						200 000
- Filiales													
Autres prestations rendues													
Autres													
TOTAL GÉNÉRAL	1 290 000	1 240 000	920 000				1 160 000	960 000	1 070 000				2 450 000

LISTE DES COMMUNIQUÉS DE PRESSE 2024

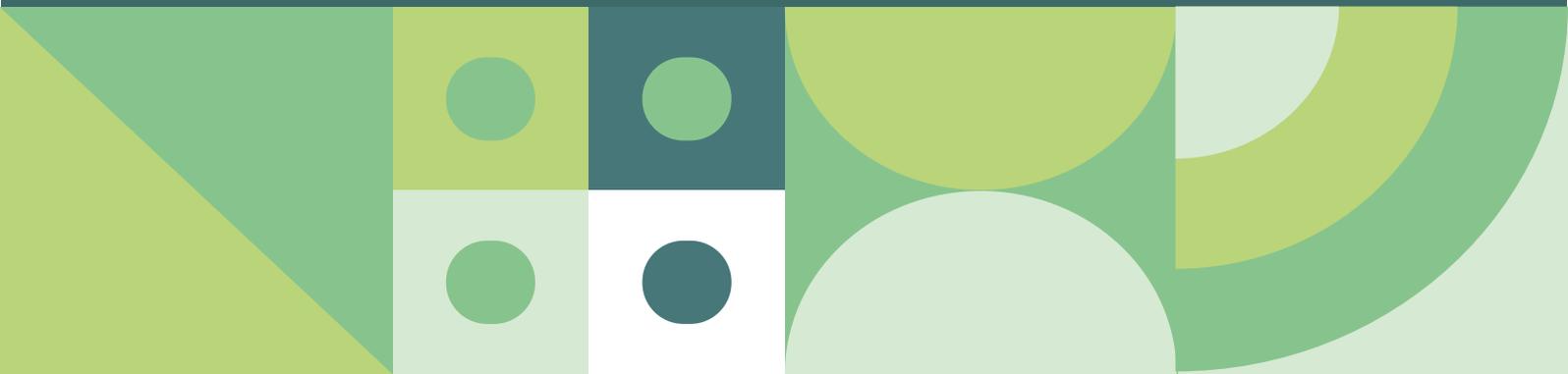
- Communiqué de presse au titre des résultats du quatrième trimestre 2023 ;
- Communiqué de presse au titre des résultats de l'exercice 2023 ;
- Communiqué de presse relatif à la publication du rapport Financier Annuel 2023 ;
- Communiqué de presse au titre des résultats du premier trimestre 2024 ;
- Communiqué de presse au titre des résultats du deuxième trimestre 2024 ;
- Communiqué de presse au titre des résultats du premier semestre 2024 ;
- Communiqué de presse au titre des résultats du troisième trimestre 2024 ;
- Communiqué de presse relatif à la révision du taux de la « tranche G » de l'emprunt obligataire subordonné 2016 ;
- Communiqué de presse relatif à la révision du taux de la « tranche B » de l'emprunt obligataire subordonné perpétuel avec mécanisme d'absorption de pertes et d'annulation de paiement des coupons 2019 ;
- Communiqué de presse relatif à la révision du taux de la « tranche B » de l'emprunt obligataire subordonné perpétuel avec mécanisme d'absorption de pertes et d'annulation de paiement des coupons 2020 ;
- Communiqué de presse relatif à la révision du taux de la « tranche C » de l'emprunt obligataire subordonné perpétuel avec mécanisme d'absorption de pertes et d'annulation de paiement des coupons 2022 ;
- Communiqué de presse relatif à la révision du taux de la « tranche C » de l'emprunt obligataire subordonné 2022.

SECTION 3

RAPPORT DE GESTION & ESG

■ RAPPORT DE GESTION

■ RAPPORT ENVIRONNEMENTAL, SOCIAL & DE GOUVERNANCE



RAPPORT DE GESTION

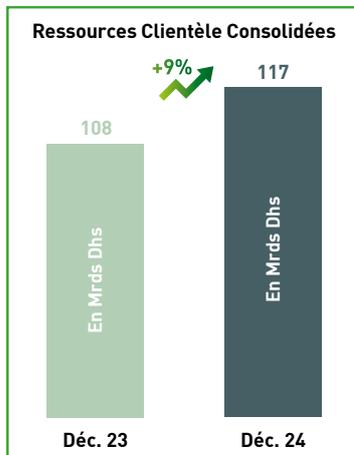
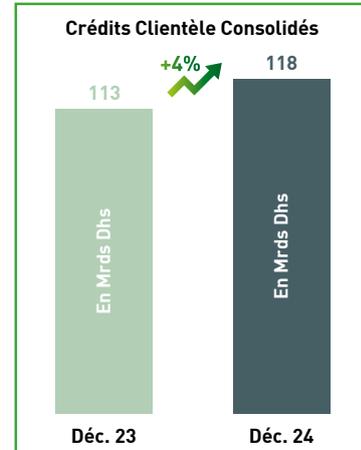
I - RÉALISATIONS ET PERFORMANCE DE LA BANQUE

A. ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DES COMPTES CONSOLIDÉS

a. Indicateurs d'activité

Crédits et Ressources Clientèle

Le total des crédits distribués s'affiche à 118 Mrds Dhs au 31 décembre 2024 en progression annuelle de +4%. Cette évolution est en phase avec la mobilisation de la banque pour contribuer au financement de l'ensemble des secteurs de l'économie et notamment le secteur agricole dans un contexte difficile marqué par le déficit hydrique. En effet, le Crédit Agricole du Maroc continue à consolider son engagement pour le soutien de l'agriculture et du monde rural.



L'encours global des ressources clientèle du GCAM ressort à 117 Mrds Dhs au 31 décembre 2024, contre 108 Mrds Dhs au 31 décembre 2023 soit une croissance annuelle de +9%.

Cette croissance est soutenue par une dynamique positive de la collecte des comptes à vue (+18%), parallèlement à une diminution des dépôts à terme, marquant ainsi une amélioration de la structure des dépôts de la banque.

Total bilan

158 MMDH

A fin 2024, le total bilan du Groupe Crédit Agricole du Maroc s'affiche à **158 Mrds Dhs**.

Progression annuelle
13%

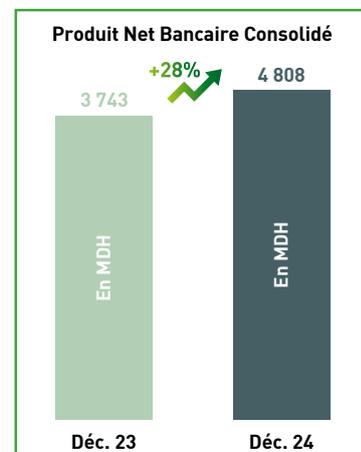
Capitaux Propres Consolidés

Les Capitaux Propres Consolidés du GCAM ont atteint 10,4 Mrds Dhs au terme de l'exercice de 2024, soit une progression de +4% par rapport à l'exercice précédent.

b. Indicateurs de performance financière

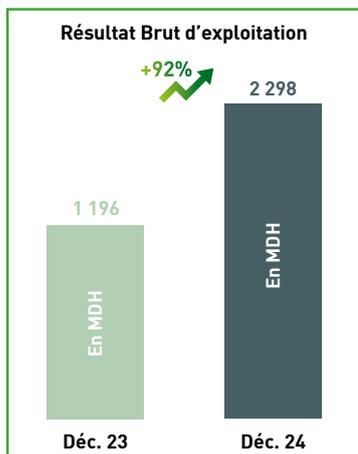
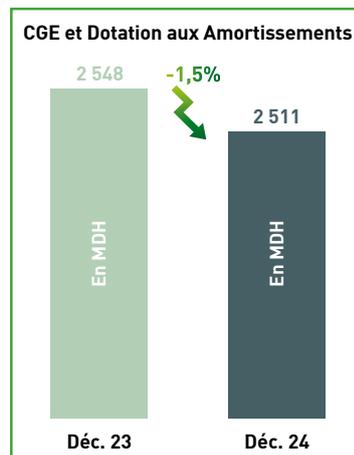
Produit Net Bancaire

Au niveau des comptes consolidés, le PNB du Groupe Crédit Agricole du Maroc s'élève à 4 808 MDH à fin 2024 contre 3 743 MDH à fin décembre 2023, soit une hausse de 28%. Cette progression est due à l'évolution positive constatée sur l'ensemble des marges constitutives du PNB.



Charges Générales d'Exploitation & Dotations aux amortissements

Les charges générales d'exploitation et les dotations aux amortissements du GCAM s'établissent à 2 511 MDH au 31 décembre 2024 contre 2 548 MDH au titre de la même période de l'année précédente, soit une baisse de 1,5%.



Résultat Brut d'exploitation

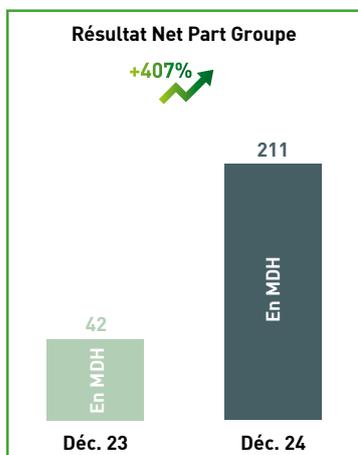
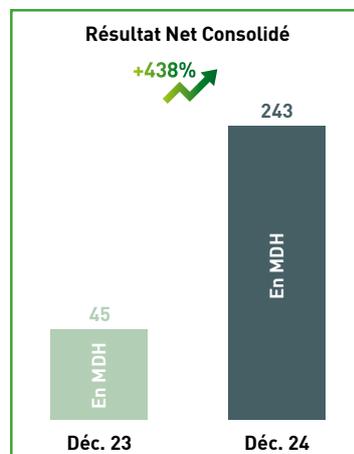
À fin 2024, le résultat brut d'exploitation du GCAM ressort à 2 298 MDH contre 1 196 MDH un an auparavant, soit +92%. Cette hausse s'explique principalement par la hausse du PNB consolidé de +28%, conjuguée à la baisse des charges générales d'exploitation.

Coût du risque

Au terme de l'exercice de 2024, le coût du risque consolidé s'affiche à 2 031 MDH, contre 1 111 MDH au titre de la même période de l'année précédente.

Résultats

Au titre de l'année 2024, le Résultat Net Consolidé du Groupe ressort à 243 MDH contre 45 MDH au 31 décembre 2023 soit +438%. Cette hausse s'explique principalement par la croissance du PNB consolidé de +28%.



Quant au Résultat Net Part du Groupe, ce dernier s'élève à 211 MDH à fin décembre 2024 contre 42 MDH au 31 décembre 2023 soit +407%. Cette hausse s'explique principalement par la croissance du PNB consolidé de +28%.

B. ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DES COMPTES SOCIAUX

a. Indicateurs d'activité

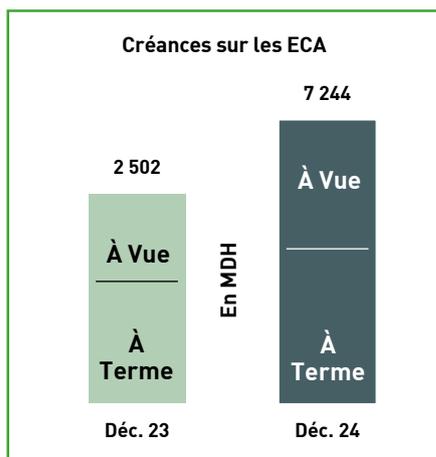
Le Crédit Agricole du Maroc affiche, au 31 décembre 2024, un total bilan de 154 Mrds Dhs en hausse de 13% par rapport à la même période de l'exercice précédent.

Analyse des Emplois de la banque

Trésorerie et caisse

(En MDH)	Déc-23	Déc-24
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	2 427	2 497
Valeurs en caisse	1 871	2 823
Total de la Trésorerie Actif	4 297	5 319

L'encours des disponibilités du CAM s'élève à 5 319 MDH au 31 décembre 2024 contre 4 297 MDH à fin décembre 2023. Il est à noter que le niveau des disponibilités en liquidités du CAM est en ligne avec les actions issues de la gestion interne de la liquidité de la banque, permettant de répondre aux exigences réglementaires en matière du ratio de liquidité à court terme.



Créances sur les établissements de crédit et assimilés

À fin décembre 2024, les créances envers les Établissements de Crédit et Assimilés ont atteint 7 244 MDH contre 2 502 MDH au 31 décembre 2023. Cette variation s'explique principalement par la hausse des opérations à terme qui s'élèvent à 4 696 MDH à fin décembre 2024, en hausse de 3 579 MDH par rapport à la même période de l'exercice écoulé.

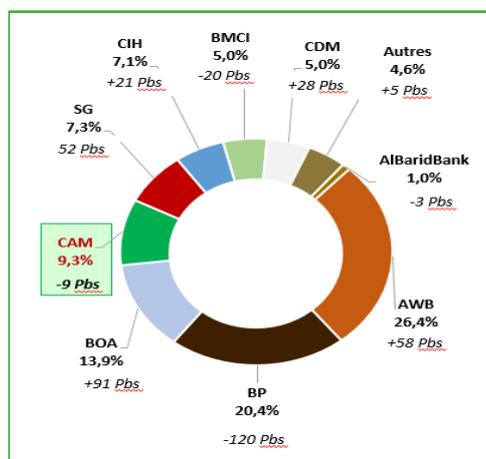
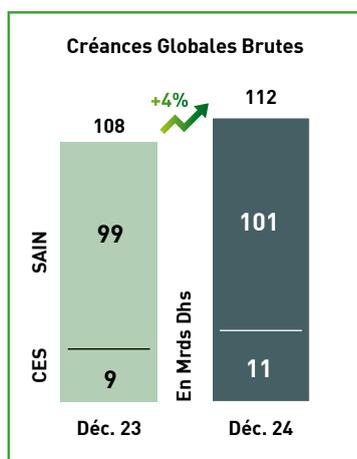
Aussi, l'encours des opérations à vue a connu une hausse de 1 163 MDH entre décembre 2023 et décembre 2024.

Crédits Clientèle

Le Crédit Agricole du Maroc affiche un encours brut de crédits à la clientèle de 112 Mrds Dhs au 31 décembre 2024, soit une hausse de +4% entre décembre 2023 et décembre 2024. Ainsi, la banque consolide son implication dans le développement économique à travers le financement de l'ensemble des secteurs de l'économie dans un contexte difficile marqué par le déficit hydrique. Par ailleurs, fidèle à son engagement, la banque renforce sa mobilisation pour le soutien de l'agriculture et du monde rural.

Cette évolution s'explique principalement par l'accroissement de l'encours des créances saines de +2,3 Mrds Dhs, passant ainsi de 99 Mrds dhs à 101 Mrds Dhs durant la période analysée. La hausse est principalement constatée au niveau des crédits de trésorerie (+8%), des crédits à la consommation (3%) et des crédits Immobiliers de (+2%).

En termes de part de marché, le CAM occupe la 4ème position du classement du secteur avec une part de 9,3%.



*Hors opérations de pensions et intérêts courus, Variation par rapport au 31 décembre 2023.

• **Taux de contentialité**

Le taux de contentialité s’affiche à 10% à fin décembre 2024 contre 8,6% à fin décembre 2023.

• **Taux de couverture**

Le taux de couverture des créances en souffrance s’établit à 70% au 31 décembre 2024 soit au-dessus de la moyenne du secteur bancaire.

Titres de transaction et de placement

L’encours des titres de transaction et de placement s’est établi à 16 501 MDH au 31 décembre 2024 contre 7 474 MDH à fin décembre 2023. Cette variation est principalement expliquée par la hausse de l’encours des BDT et de l’encours des titres de propriété.

Autres actifs

À fin décembre 2024, le compte des autres actifs s’affiche à 4 729 MDH.

Immobilisations

Les immobilisations corporelles et incorporelles nettes s’affichent à 7 138 MDH au 31 décembre 2024.

Analyse des Ressources de la banque

Dettes envers les établissements de crédit

(En MDH)	Déc-23	Déc-24
Dettes à vue envers les EC	1 717	332
Dettes à terme envers les EC	10 702	18 245
Dettes envers les ECA	12 419	18 577

*hors DAT ECA

Les dettes envers les établissements de crédit ont connu une hausse de 6 Mrds Dhs en passant de 12 419 MDH au 31 décembre 2023 à 18 577 MDH au 31 décembre 2024.

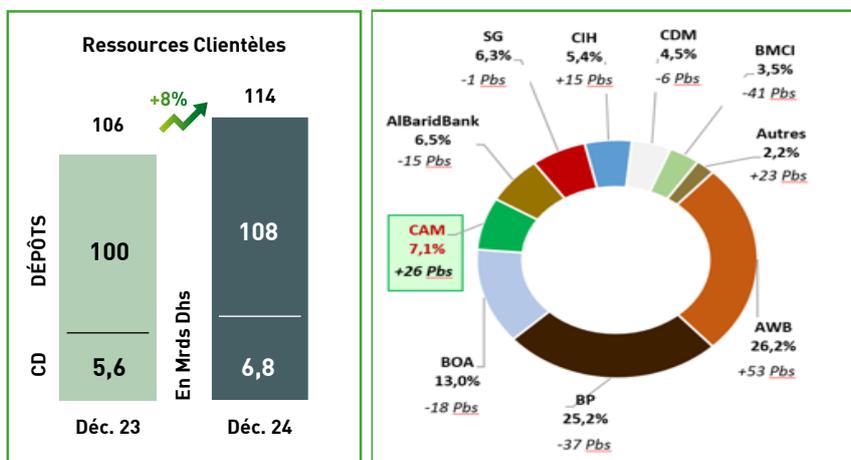
Cette variation s’explique principalement par la hausse des valeurs données en pension aux établissements de crédit.

Ressources Clientèle

Les ressources clientèle enregistrent une hausse de 8% entre décembre 2023 et décembre 2024 avec un encours de 114 Mrds Dhs contre 106 Mrds Dhs un an auparavant.

Il est à noter que la collecte nette des comptes à vue (comptes chèques et comptes courants) a progressé de +17%, parallèlement à une baisse des dépôts à terme de 14%, marquant ainsi une amélioration de la structure des dépôts de la banque.

En termes de part de marché des dépôts à vue, le CAM affiche au 31 décembre 2024 une part de marché de 7,1% réalisant ainsi un gain de part de marché de +26Pbs.



*Hors opérations de pensions et intérêts courus, Variation par rapport au 31 décembre 2023

Autres passifs

À fin décembre 2024, les autres passifs ressortent à 1 906 MDH.

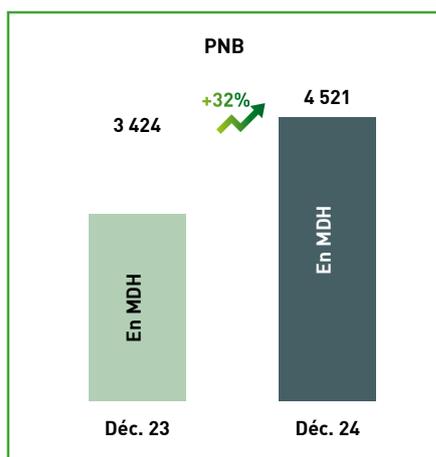
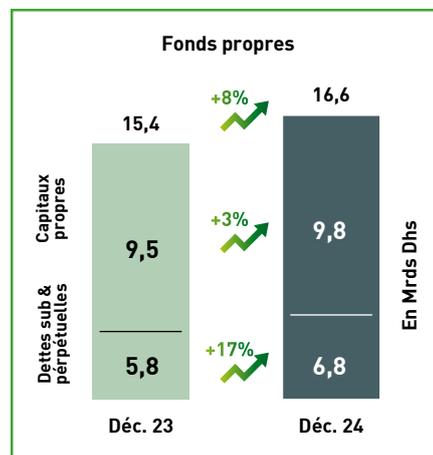
Provisions pour risques et charges

Le montant des provisions pour risques et charges, constitué à fin décembre 2024, s’élève à 2 192 MDH. Il s’agit des provisions pour risques généraux (1 434 MDH), des provisions pour risques et charges (713 MDH), des provisions pour risque de change (17 MDH), des provisions pour litiges (12 MDH) et des provisions pour risques d’exécution d’engagements par signature (16 MDH).

Capitaux propres

À fin décembre 2024, le Crédit Agricole du Maroc a enregistré une progression de 8% de ses Fonds Propres qui atteignent désormais 16,6 Mrds Dhs confortant ainsi son assise financière.

En effet, au 31 décembre 2024, l'encours des dettes subordonnées et perpétuelles de la banque s'élève à 6,8 Mrds Dhs soit une hausse de 17% par rapport à fin décembre 2023. Ce renforcement des Fonds Propres complémentaires de la banque s'explique par la réalisation avec succès d'une émission obligataire subordonnée auprès des institutionnels pour un montant de 1 milliard de dirhams.



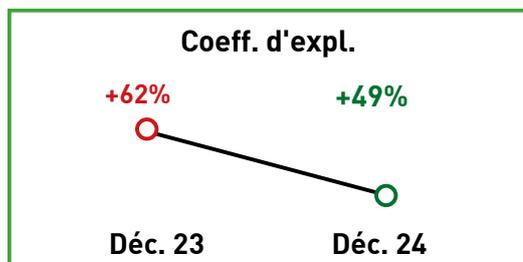
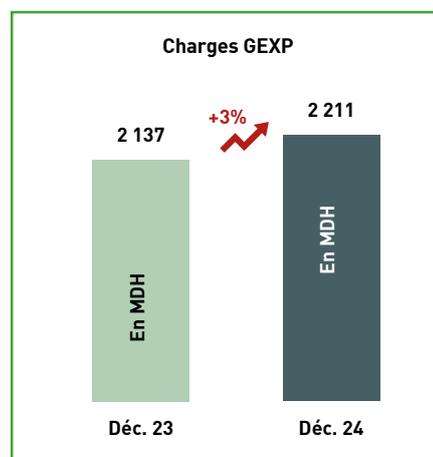
b. Indicateurs de performance financière

Produit Net Bancaire

En atteignant 4 521 MDH au 31 décembre 2024, le Produit Net Bancaire affiche une augmentation de 1 097 MDH, soit +32% par rapport à la même période de l'exercice précédent (3 424 MDH). Cette progression est portée par l'évolution positive de l'ensemble des marges du PNB.

Charges Générales d'Exploitation

Les charges générales d'exploitation sont en évolution de +3% à fin décembre 2024 par rapport à la même période de l'année 2023.



Coefficient d'Exploitation

Le coefficient d'exploitation du CAM est en nette amélioration et ressort à 49% à fin décembre 2024 enregistrant une baisse de 14% par rapport à décembre 2023 (62%).

Résultat Brut d'Exploitation

À fin décembre 2024, le Résultat Brut d'Exploitation* du CAM ressort à 2 168 MDH en évolution de +1 073 MDH par rapport au 31 décembre 2023. Cette variation est principalement due à la hausse du PNB de la banque.

*Des comptes produits et charges

Coût du risque

À fin décembre 2024, le coût du risque de la banque ressort à 1 792 MDH. Ce dernier est constitué de 2 576 MDH de dotations aux provisions et pertes sur créances, contre 785 MDH de reprises de provisions au 31 décembre 2024.

Il est à noter que le montant de déclassement en créances en souffrances effectué à fin 2024 s'élève à 2 327 MDH.



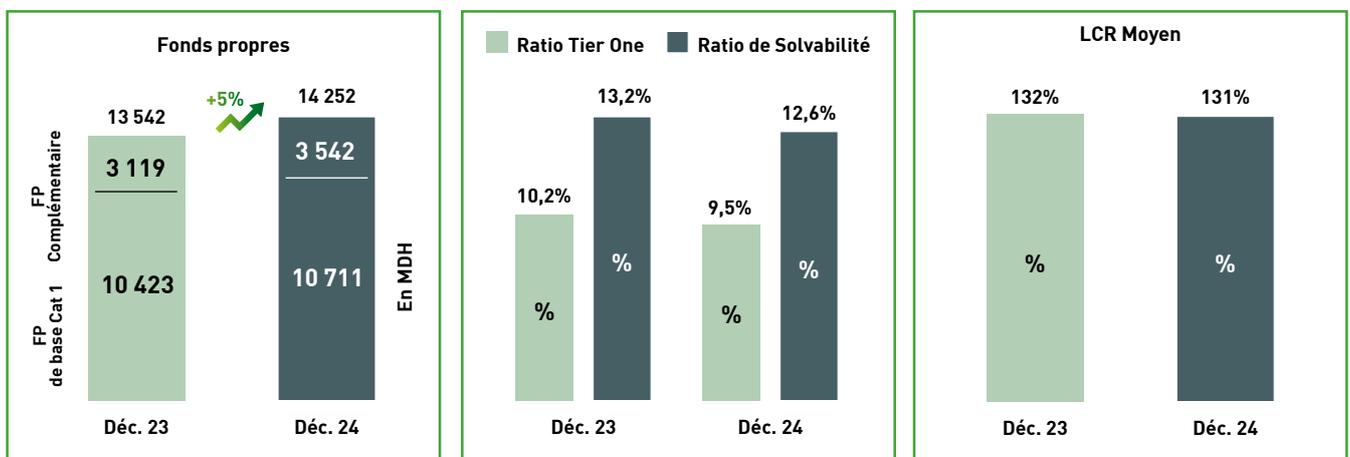
Résultat net

Le Crédit Agricole du Maroc affiche, au 31 décembre 2024, un Résultat Net de 262 MDH, en hausse de 693% par rapport à la même période de l'année précédente.

Solvabilité et liquidité

Solvabilité

Au terme de l'exercice 2024, le Crédit Agricole du Maroc a enregistré une variation de +3% de ses fonds propres de catégorie 1 et de +5% de ses Fonds Propres Réglementaires qui atteignent désormais 14,3 Mrds Dhs confortant ainsi son assise financière, dans le cadre de sa politique, conciliant rentabilité, croissance et renforcement de la solidité financière dans le respect des exigences réglementaires de Bank Al Maghrib.



Liquidité

Le Crédit Agricole du Maroc enregistre, au 31 décembre 2024, un ratio de liquidité à court terme « LCR Moyen » excédentaire par rapport au niveau réglementaire requis, confirmant l'accompagnement de la croissance de l'activité d'une situation de liquidité assez confortable.

C. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le Directoire du Crédit Agricole du Maroc propose d'affecter le Bénéfice Net de l'exercice 2024 selon la répartition suivante (En KDH) :

Résultat en instance d'affectation 2024	261 669
Réserve légale	13 083
Réserves facultatives	248 586
Dividendes	-

D. FILIALES ET PARTICIPATIONS

Composé essentiellement de titres non cotés, le portefeuille des participations détenu par le Crédit Agricole du Maroc, au 31 Décembre 2024, compte une trentaine de participations d'une valeur d'acquisition globale de 2 923 MDH contre 2 870 MDH en valeur nette. Le stock de provisions pour dépréciation des titres détenus est de 53 MDH.

a. Répartition sectorielle

La répartition sectorielle des participations de la banque se présente comme suit :



Les prises de participations dans ce secteur totalisent une valeur de 30 MDH, soit 1% du total du portefeuille.

Les sociétés « PARC HALIOPOLIS » et « FRUMAT » représentent 97% des participations dédiées à ce secteur.

Les autres participations dans ce secteur concernent les sociétés telles que COMAPRA, SONACOS, SNDE, SOGETA, SUNABEL et Société Laitière Centrale du Nord.



D'une valeur globale de 814 MDH, ce domaine d'activité compte 26 participations ce qui représente 28% du portefeuille de la banque

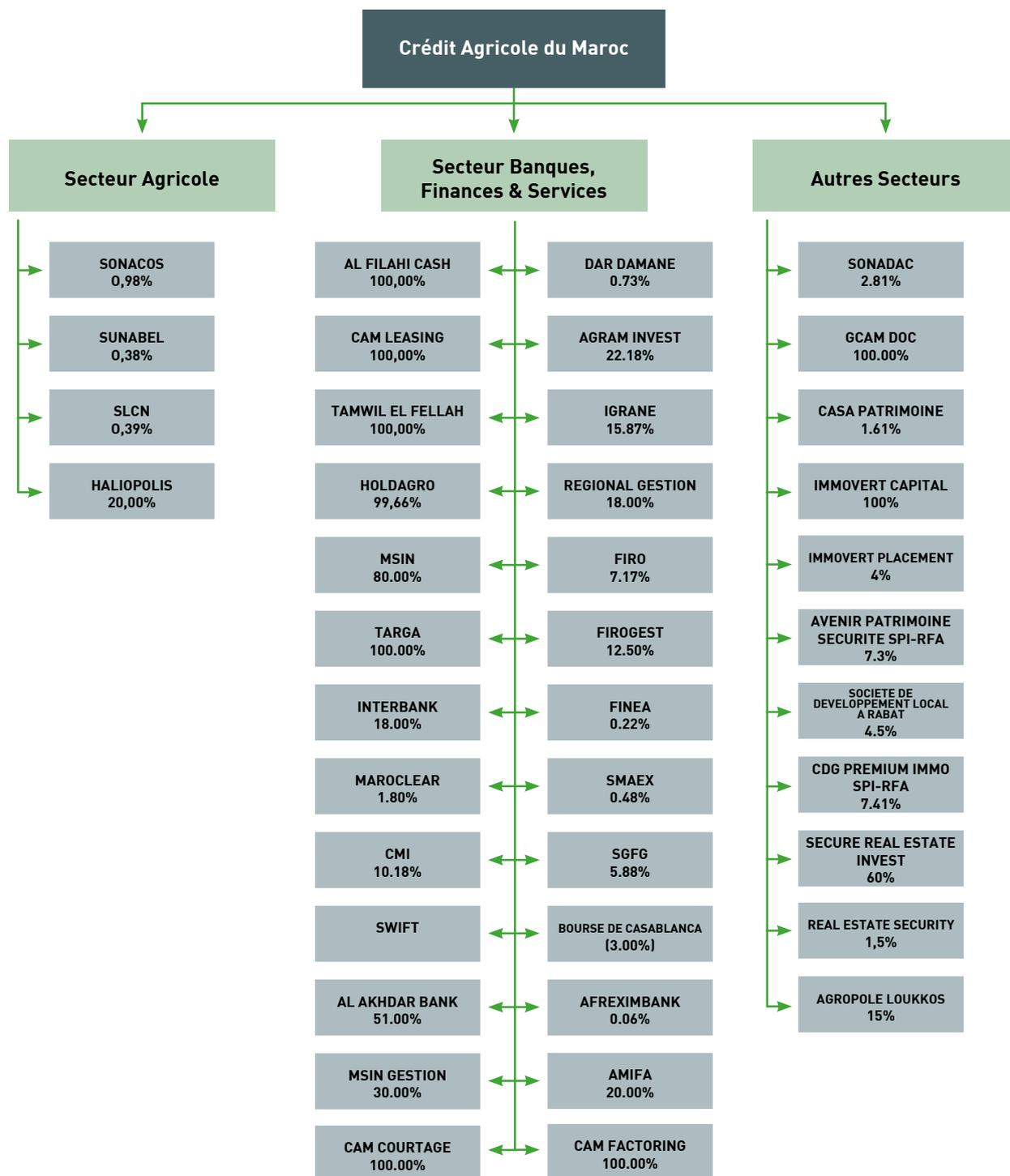
Les filiales TAMWIL EL FELLAH, CAM LEASING, la banque d'affaires HOLDAGRO, le fonds TARGA, MSIN, MSIN GESTION, CAM COURTAGE, AL FILAHI CASH, AL AKHDAR BANK et CAM FACTORING représentent 91% des parts investies dans ce secteur.

Par ailleurs, les participations en devises représentent 3% du portefeuille et concernent AFREXIMBANK pour 4,7 MDH et AMIFA pour 18,8 MDH.



Cette catégorie comprend 12 participations d'un montant global de 2 079 MDH, et s'accapare la part la plus importante du portefeuille global soit 71%.

Les trois OPCI « Avenir patrimoine sécurité SPI – RFA », « SECURE REAL ESTATE INVEST » et « REAL ESTATE SECURITY SPI-RFA » représentent 93% des participations dédiées à ce secteur.



L'organigramme ci-dessus n'intègre pas les sociétés en cours de liquidation ou de restructuration, notamment COMAPRA, SNDE, SOGETA et FRUMAT.

b. Comptes courants d'associés

Outre ses apports en capital, le Crédit Agricole du Maroc accompagne le développement de l'activité de ses filiales en leur assurant un financement sous forme d'avances en comptes courants d'associé.

Au 31 décembre 2024, l'apport en comptes courants d'associé s'élève à 336 MDH, consenti aux participations ci-après :

- HOLDAGRO à hauteur de 179 MDH ;
- LAITIERE INVEST à hauteur de 110 MDH ; provisionné à hauteur de 65 MDH ;
- ALHIF à hauteur de 46 MDH ;
- AGRAM INVEST à hauteur de 776 KDH ;
- TARGA à hauteur de 105 KDH ;

c. Sociétés en liquidation

SNDE, SOGETA, FRUMAT, COMAPRA : ces entités sont en liquidation et sont provisionnées à 100%.

d. Faits marquants

Au 31 décembre 2024, le portefeuille des participations de la banque s'est caractérisé par :

- La libération de la troisième partie du capital social AL FILAHI CASH d'un montant de 20,6 MDH
- L'augmentation de capital de la filiale CAM LEASING le portant ainsi à 160 MDH.

e. Dépréciation des titres de participation du CAM

Au 31 décembre 2024, le stock de provisions s'élève à 53 MDH. Pour sa part, le taux de provisionnement est de 2%.

En Dh

SECTEUR D'ACTIVITÉ	VALEUR COMPTABLE	PROVISION	VNC
AGRICULTURE	29 664 900	15 153 600	14 511 300
BANQUES, FINANCES & SERVICES	814 409 073	31 303 684	782 852 585
DIVERS	2 078 856 876	6 290 037	2 072 566 839
TOTAL GENERAL	2 922 930 849	52 747 321	2 869 930 724

f. Rendement des titres de participation CAM

Au 31 décembre 2024, le portefeuille de participations de la banque a rapporté un dividende global de 115 MDH

En Dh

TITRE	VALEUR COMPTABLE	RENDEMENT	TAUX DE RENDEMENT
Avenir patrimoine sécurité SPI - RFA	1 300 000 000	61 910 728	5%
OPCI SECURE REAL ESTATE INVEST	432 729 476	26 050 316	6%
REAL ESTATE SECURITY SPI-RFA	200 000 000	9 917 025	5%
CDG PREMIUM IMMO SPI-RFA	90 000 000	5 419 204	6%
CAM COURTAGE	100 000	5 390 000	5390%
MSIN	15 410 000	4 800 000	31%
IMMOVERT PLACEMENT	21 302 600	1 525 266	7%
Bourse de Casablanca	11 765 107	165 084	1%
FINEA	560 400	50 692	9%

E. RÉALISATIONS BUDGÉTAIRES

a. Budget de fonctionnement

Au terme de l'exercice 2024, le CAM a poursuivi sa politique de gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement, en enregistrant une consommation totale de 1 842,6 MDH (hors reclassements), ce qui représente 97% du budget prévisionnel de 1 907 MDH.

La répartition des dépenses au 31 décembre 2024 se présente comme suit :

En Dh			
Rubriques	Budget 2023	Réalisations au 31/12/2024	Taux de réalisation
Charges de personnel	1 149 886 437	1 103 530 537	96%
Impôts et Taxes	41 021 784	46 790 370	114%
Charges Externes	716 349 040	692 286 535	97%
Total général	1 907 257 261	1 842 607 443	97%

Charges de personnel

En s'élevant à 1 103 MDH au 31 décembre 2024 et avec un taux de réalisation budgétaire de 96%, les charges liées au personnel représentent 60% des dépenses de fonctionnement de la banque.

La masse salariale, la composante essentielle des charges du personnel, atteint 1 085 MDH, elle se répartit comme suit :

- Les salaires, primes et autres rémunérations totalisent 901 MDH ;
- Les cotisations de retraite s'élèvent à 100 MDH ;
- Les charges d'assurances sociales figurent à 84 MDH.

Les charges de formation, quant à elles, s'élèvent à 16,3 MDH. On note que la taxe de formation professionnelle constitue l'essentiel de ce montant, représentant 80 % du total, soit 13,1 MDH, le reliquat étant consacré aux frais de formation interne et externe (stages, séminaires) pour le personnel de la banque, pour un montant de 3,2 MDH.

Impôts et taxes

À la clôture de l'exercice 2024, les dépenses liées aux impôts et taxes se sont élevées à 46,8 MDH. La répartition se présente comme suit :

- La taxe professionnelle : 20,5 MDH ;
- Les autres taxes : 17 MDH ;
- La taxe urbaine et services communaux : 9,3 MDH.

L'accroissement constaté est principalement attribuable à la hausse des taxes sur les terrains non bâtis et des taxes urbaines et services communaux.

Charges externes

Au terme de l'exercice 2024, les charges externes ont atteint 692 MDH soit 97% du budget. Les principales réalisations ont touché les postes budgétaires suivants :

- **Les frais d'entretien et réparations des biens mobiliers et immobiliers** enregistrent 169 MDH, soit 91% du budget alloué. Les réalisations ont touché essentiellement :
 - L'entretien des immeubles des entités du siège et du réseau (dont Prestations de sous-traitance et gardiennage) qui s'établit à 128,7 MDH ;
 - L'entretien du Système Central, l'entretien des équipements des réseaux informatiques et l'entretien du parc informatique qui enregistrent : 37,3 MDH.
- Les loyers et location simple s'établissent à 161 MDH soit 95% du budget, ils se répartissent essentiellement comme suit :
 - Les locations des agences et des bâtiments du siège dont loyer OPCI : 120,8 MDH ;
 - La location longue durée des véhicules de service et notamment les agences mobiles (dont loyer parking) : 35,3 MDH.
- Les rémunérations des prestations, honoraires avocats, frais d'acte et autres charges externes s'élèvent à 114,2 MDH, soit 105% du budget et concernent :
 - Les prestations de services informatiques et autres contrats externes de louage de services : 45,9 MDH ;
 - Les taxes judiciaires et les frais d'acte et de contentieux enregistrent 34,5 MDH ;
 - Honoraires avocats et conseils juridiques : 30,2 MDH, ils couvrent essentiellement les honoraires liés au recouvrement des créances irrégulières et en souffrance de la banque ;
 - Honoraires expertises : 3,6 MDH.
- Les frais liés aux transports de fonds, de courrier et déplacements s'établissent à 55,6 MDH, soit 114% de l'enveloppe budgétaire impacté essentiellement par l'évolution croissante des frais de transport de fonds.

Les principales réalisations se présentent comme suit:

- Prestations de transport de fonds et de courrier : 43,7 MDH ;
- Frais de déplacement du personnel (dont déplacement pour formation) : 10 MDH.
- Les frais postaux et communications s'affichent à 46 MDH, soit 96% du budget, il s'agit essentiellement des charges liées à la téléphonie, Internet et les lignes spécialisées.
- Les frais de publicité, publications et relations publiques s'élèvent à 38,5 MDH soit 85% du budget. Ces réalisations entrent dans

le cadre de l'accompagnement du plan marketing et du renforcement de la communication externe 2024 de la banque à travers les principales actions suivantes :

- Foires et salons et autres actions de communication : 18,1 MDH ;
- Réalisation des affiches, dépliants et autres supports publicitaires : 6,4 MDH ;
- Annonces et insertions publicitaires et institutionnelles : 5 MDH ;
- Couverture de la campagne publicitaire : 5,1 MDH.
- Les fournitures et imprimés s'affichent à 35,5 MDH soit 99% du budget, visant à satisfaire les besoins des entités du siège et du réseau en matière de fournitures d'imprimerie, fournitures de bureau et fournitures micro-ordinateurs et GAB.
- Les frais d'électricité, d'eau, de chauffage et combustible ont atteint 33,3 MDH, soit 98% du budget, les réalisations concernent la consommation :
 - De l'eau et de l'électricité de 21,4 MDH ;
 - Du carburant et du combustible de 12 MDH.
- Les frais de recherche et de documentation s'élèvent à 12,8 MDH, soit 69% du budget, ils sont constitués essentiellement par les dépenses liées au Service Informationnel Reuters et Finaccess à hauteur de 10 MDH.

b. Budget d'investissement

Le budget d'investissement prévu pour l'année 2024 s'élève à 362,9 MDH (hors autres dépenses) et concerne essentiellement :

- Les aménagements de mise à niveau des entités du réseau et des bâtiments du siège ;
- La dotation et le remplacement du matériel de bureau et de banque, du matériel de sécurité, du mobilier de bureau et du matériel informatique au niveau du réseau et du siège ;
- La poursuite de la stratégie de mise à niveau et de développement de la plateforme monétique, du réseau télécom, des logiciels et applicatifs centraux ;
- La poursuite du projet de refonte du système d'information de la banque : nouveaux modules dédiés aux différents métiers de la banque ;
- Les études générales de cadrage et prestations pour l'accompagnement à la mise en place des projets structurants.

Au terme de l'exercice 2024, les réalisations sur investissements s'établissent à 118,7 MDH soit 33% du budget alloué, ils se répartissent comme suit :

- Les investissements informatiques alloués aux applicatifs dédiés aux différents métiers de la banque, la dotation en matériel informatique et la plateforme réseau télécom : 75 MDH ;
- Les agencements et aménagements de différents locaux du siège et du réseau : 12,1 MDH ;
- L'équipement en mobilier et matériel de bureau et de banque : 10,8 MDH ;
- Les études générales liées au déploiement de la stratégie de la banque : 10,5 MDH ;
- Les installations d'exploitation: 8,1 MDH ;
- La campagne institutionnelle consacrée à l'accompagnement dans la mise en place de la stratégie commerciale de la banque: 1,9 MDH.

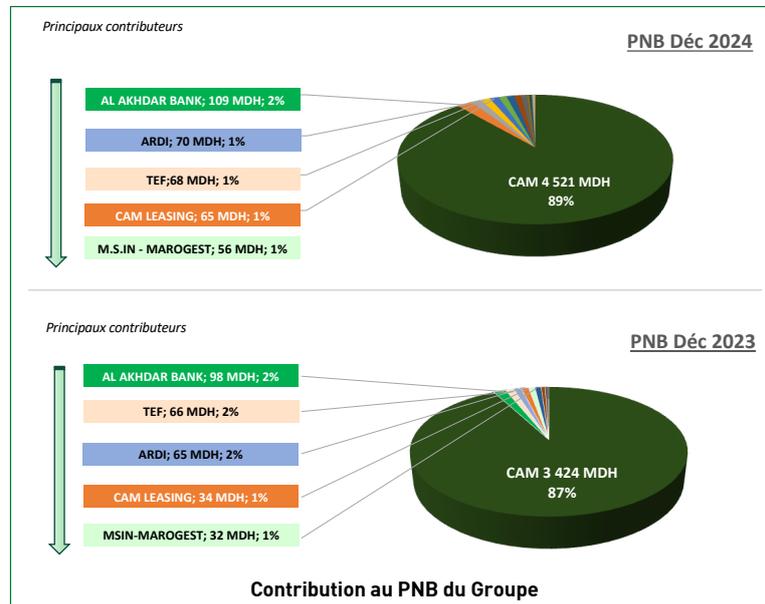
BUDGET D'INVESTISSEMENT – HORS ACQUISITIONS DÉCEMBRE 2024			
EN KDH HT			
RUBRIQUES D'INVESTISSEMENT	BUDGET 2024	REALISATIONS Décembre 2024	TAUX DE REALISATION (EN %)
MOBILIER ET MATERIEL D'EXPLOITATION	169 931	86 178	51%
Mobilier et matériel	22 205	10 809	49%
Mobilier de bureau	13 700	6 165	45%
Matériel de bureau et de banque	8 505	4 643	55%
Matériel roulant	-	366	-
Matériel informatique	147 726	75 003	51%
Réseaux Télécom	8 400	596	7%
Matériel informatique	25 348	29 237	115%
Applicatifs centraux	113 978	45 170	40%
AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS ET INSTALLATIONS	78 338	20 145	26%
Agencements et aménagements	52 439	12 063	23%
Agencements et aménagements Siège	7 064	831	12%
Agencements et aménagements Réseau	45 375	11 232	25%
Installations d'exploitation	25 899	8 083	31%
Autres Installation d'exploitation	5 370	1 457	27%
Climatisation	5 000	5 149	103%
Panneaux et enseignes	3 650	20	1%
Système d'alarme	11 879	1 456	12%
ETUDES GENERALES	107 382	10 495	10%
CAMPAGNE INSTITUTIONNELLE	7 250	1 897	26%
TOTAL INVESTISSEMENT	362 901	118 715	33%

II - CONTRIBUTION DES FILIALES DU GROUPE

A. PRINCIPALES CONTRIBUTIONS DES FILIALES AU PNB ET AU RÉSULTAT NET DU GROUPE

Produit Net Bancaire

Concernant les principales contributions des filiales au PNB du Groupe, la part du CAM est prépondérante avec 89%. Pour leur part, les filiales totalisent 11% du PNB du Groupe (hors impact de consolidation) avec notamment : AAB (2%), puis ARDI, TEF MSIN/MA-ROGEST et CAM LEASING avec 1% chacune.



B. TAMWIL EL FELLAH (TEF)

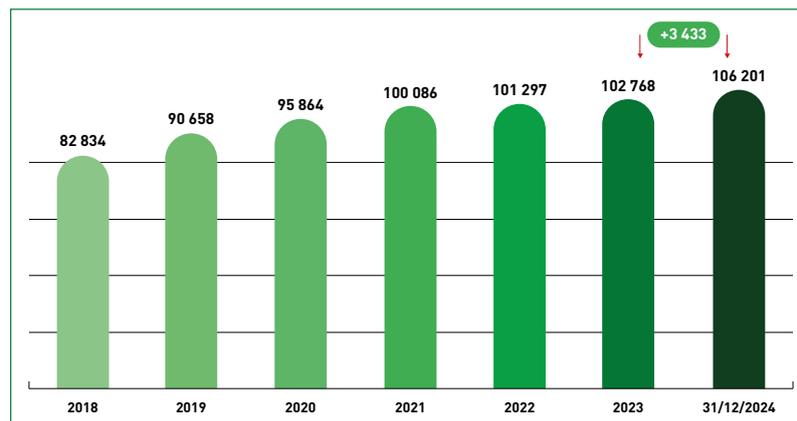
En dépit de la conjoncture agricole difficile, marquée par une sévère sécheresse, TEF s'est mobilisé aux cotés des agriculteurs pour les aider à faire face à cette situation, d'une part, et a poursuivi la mise en place de son plan de développement tout en renforçant son dispositif de contrôle et de maîtrise de risque, d'autre part.

Quant aux principales réalisations de cette année, elles se présentent comme suit :

Élargissement de la base clientèle

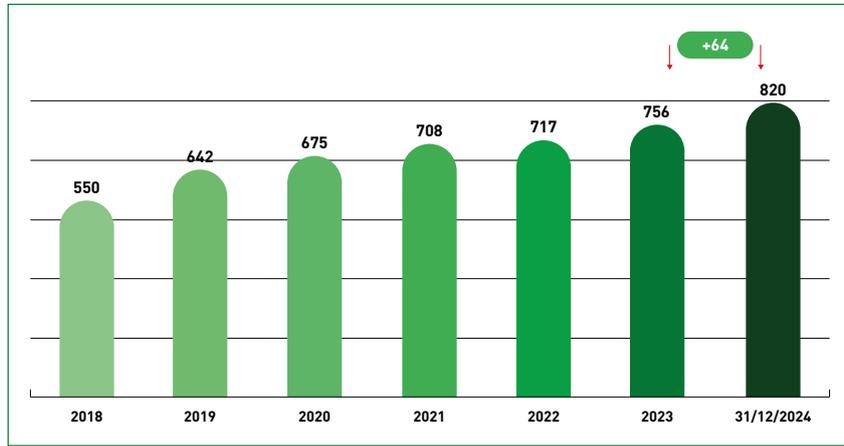
Au 31/12/2024, le portefeuille de clients de TEF s'est établi à 106 201(*) agriculteurs, en progression de +3 433 clients par rapport au 31/12/2023.

Durant l'exercice 2024, TEF a également financé 64 nouvelles coopératives agricoles, augmentant le total des groupements d'agriculteurs financés à 820, composés de 30 922 adhérents bénéficiaires.

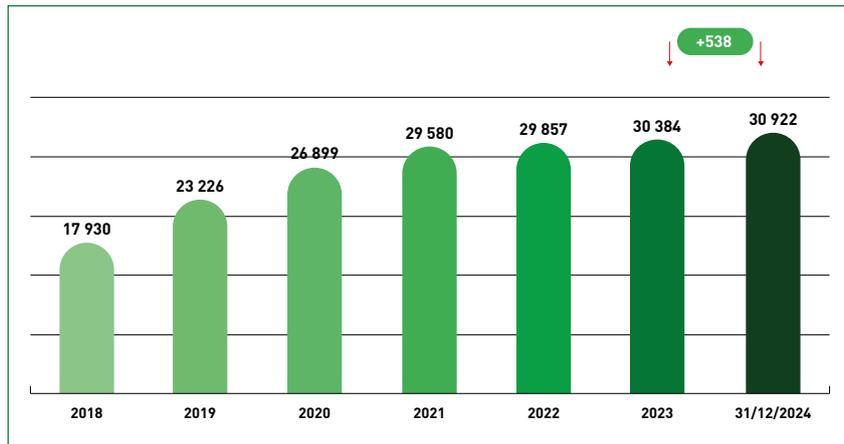


Évolution de la base clientèle (En nombre)

* dont 23,000 adhérents à des coopératives agricoles enregistrées dans les livres du CAM pour le compte de TEF



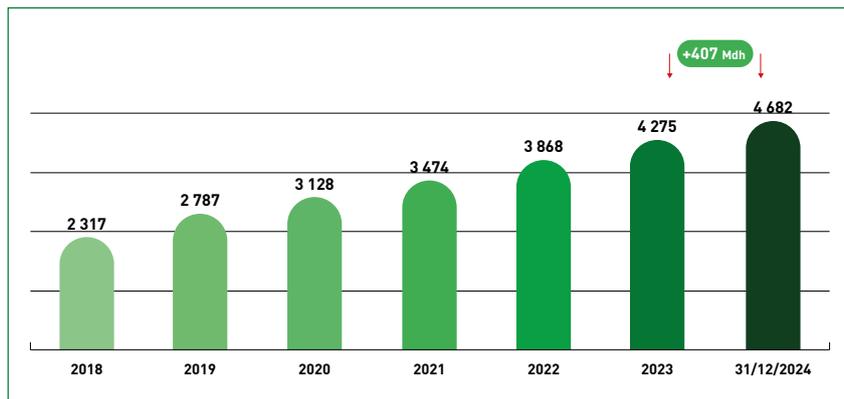
Évolution du nombre des coopératives financées



Évolution du nombre d'adhérents aux coopératives financées

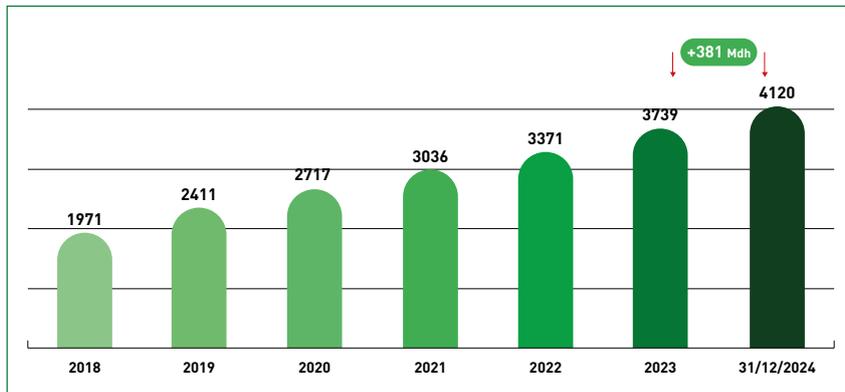
Attributions/Débloquages

L'enveloppe cumulée des crédits attribués, au 31 Décembre 2024, a atteint 4 682 millions de dirhams contre 4 275 millions de dirhams, marquant ainsi une progression de 407 millions de dirhams par rapport à 2024.



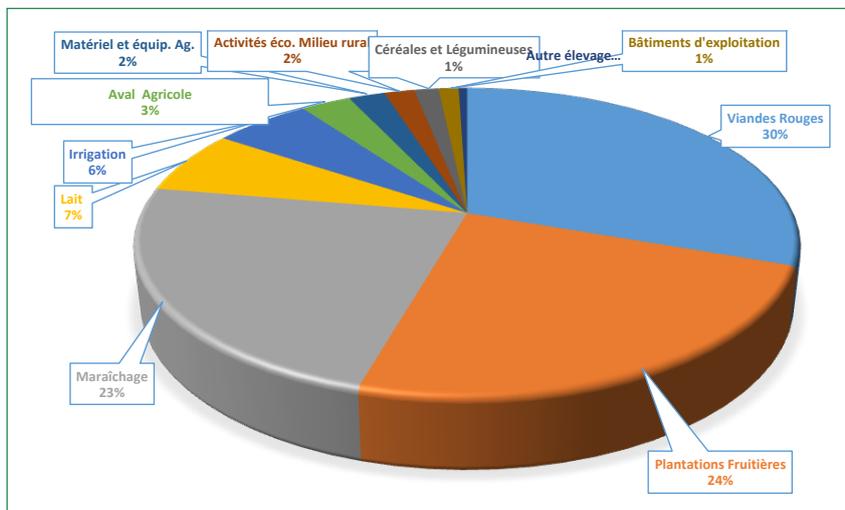
Évolution des attributions de crédits (MDH)

Les décaissements cumulés ont atteint 4 120 millions de dirhams, incluant 381 millions de dirhams décaissés à fin décembre 2024.



Évolution des décaissements (MDH)

S'agissant de la structure de la production au 31/12/2024 par famille d'activités : les viandes rouges occupent 30%, les plantations fruitières concentrent 24% des affectations, maraîchage 23%, le lait 7% et l'irrigation 6% du volume des crédits attribués.



Structure des crédits attribués de l'exercice 2024, au 31/12/2024, par famille d'activités

Extension du Réseau

Au 31 décembre 2024, le réseau de TEF s'est étendu avec l'ouverture de deux nouvelles à AHFIR et KELAAT M'GOUNA, portant le nombre total d'agences à 43.

D. CAM LEASING

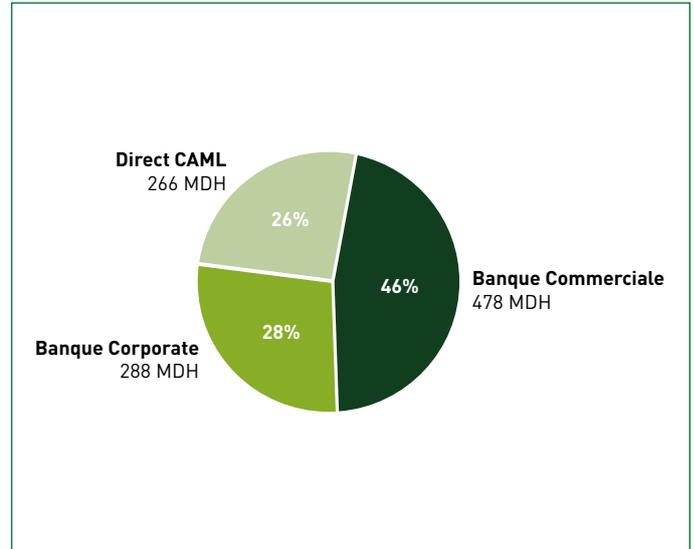
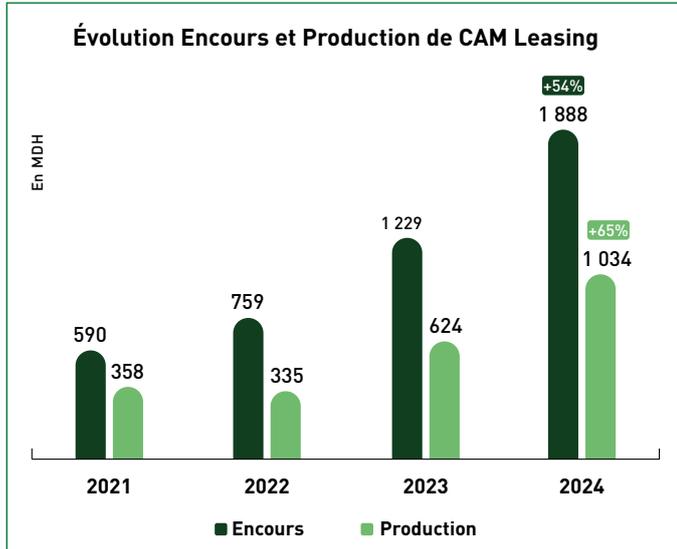
Faits marquants et analyse de l'activité

L'exercice 2024 s'est inscrit sous le signe d'une forte accélération de l'activité de CAM Leasing, portée par une dynamique commerciale vigoureuse et une mobilisation remarquable de l'ensemble des canaux de distribution.

La production annuelle atteint 1.034 millions de dirhams hors taxes, contre 624 millions de dirhams en 2023, soit une progression significative de 65%, grâce à la consolidation des synergies avec le réseau du Crédit Agricole du Maroc, l'effort de conquête d'une clientèle nouvelle et au renforcement et l'optimisation des dispositifs commerciaux pour capter de nouveaux financements.

Les encours ont progressé pour s'établir à 1.888 millions de dirhams à fin 2024, contre 1.229 millions de dirhams en 2023, soit une évolution de 54%. Ce niveau témoigne de la solidité du portefeuille et de la confiance renouvelée des clients dans les offres de financement proposées.

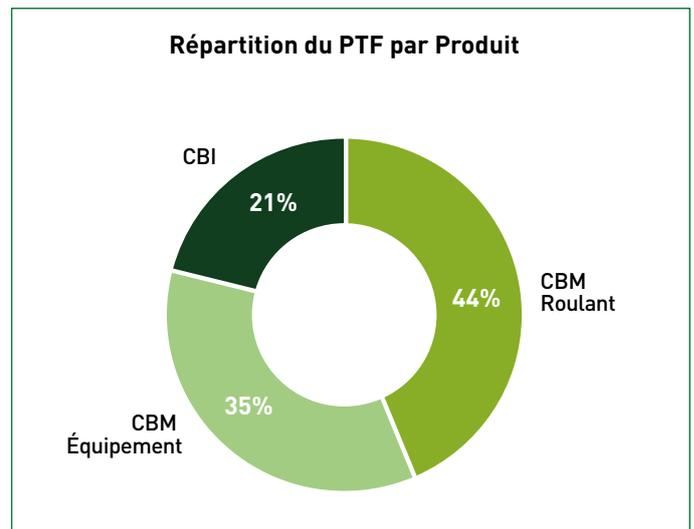
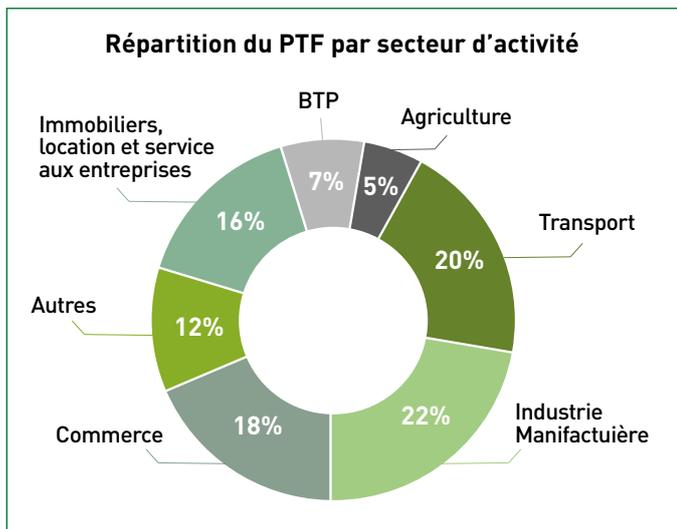
Le renforcement de la synergie a permis à CAM Leasing d'augmenter la production de l'ensemble de ses canaux de distribution, et de consolider sa présence pour répondre aux besoins de financement de la clientèle.



Répartition du portefeuille

Le portefeuille de CAM Leasing reste dominé par la clientèle Corporate à hauteur de 51%, la PME de 40% et la TPE de 7%. Cette structure illustre la capacité de CAM Leasing à adresser une clientèle diversifiée et à soutenir de manière adaptée les différentes tailles d'entreprises et dans les différents secteurs d'activité d'une manière équilibrée.

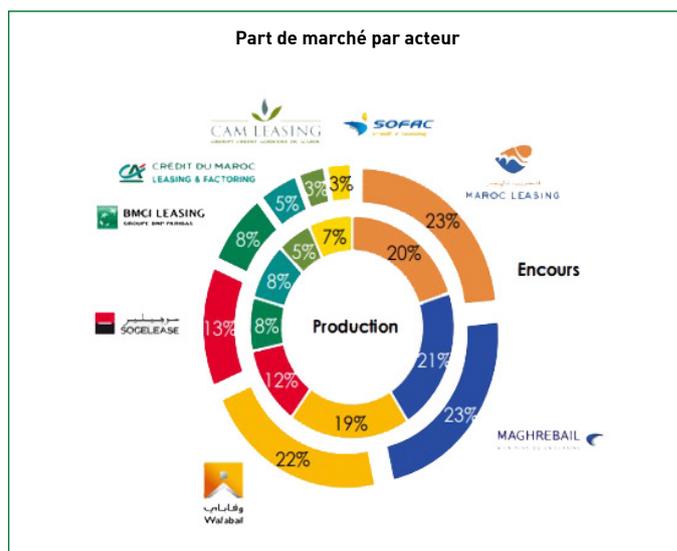
Les financements ont été portés principalement sur des actifs de bonne valeur de gage. Le matériel roulant qui constitue 44% du portefeuille de CAM Leasing, reste l'actif le plus privilégié en raison notamment de sa liquidité sur le marché secondaire. Le financement de l'immobilier professionnel représente près de 21%. Cette orientation des financements vers des actifs à forte valeur de gage contribue à maîtriser le risque tout en répondant efficacement aux besoins d'investissement des clients.



Comportement du secteur Leasing

Le secteur du leasing au Maroc poursuit sa dynamique de croissance en 2024 avec une production de 19 Milliards de dirhams, des encours de plus de 55 Milliards de dirhams et un rythme de progression moyen estimé entre 6 à 8 % par an durant ces dernières années.

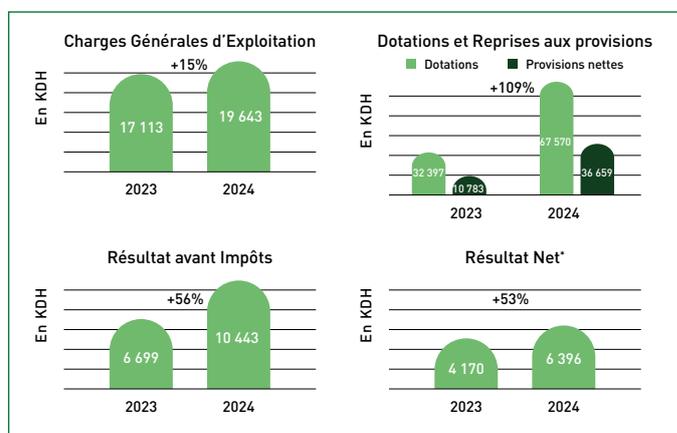
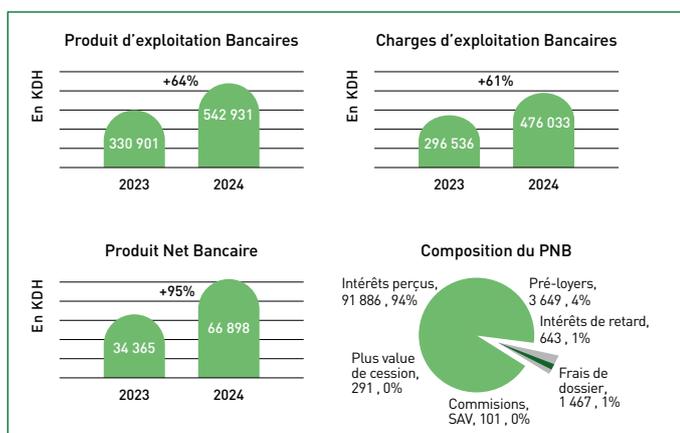
Les acteurs historiques du marché maintiennent une forte présence, représentant ensemble près de 88 % des parts de marché. Cependant, des challengers comme CAM Leasing enregistrent des croissances bien supérieures à la moyenne du marché, ce qui témoigne d'une gagnée de parts de marché progressive.



Résultats financiers

En 2024, CAM LEASING a enregistré une amélioration significative de l'ensemble de ses indicateurs financiers et de gestion, portée par le renforcement de ses capacités opérationnelles, une implication accrue de la Banque mère dans la distribution des produits de leasing, ainsi que par la diversification de son offre. Ainsi les principales rubriques ont évolué de la manière suivante :

- **Produit d'exploitation bancaire** : En hausse de +64% par rapport à 2023, reflétant la croissance des encours.
- **Charges d'exploitation bancaires** : En hausse 61% portée par l'augmentation des charges liées aux immobilisations en crédit-bail ainsi que par les frais financiers, représentant 12 %.
- **Produit net bancaire** : A atteint 66,9 MDH, en hausse de 95 %, et est principalement constitué de la marge sur loyers.
- **Charges générales d'exploitation** : Ont évolué de 15% entre 2023 et 2024 avec l'augmentation des charges du personnel de 20% et des charges externes de 13%.
- **Dotations / Reprises aux provisions** : Ont connu une augmentation de 109% porté à 95% par les provisions pour RL (qui a atteint 59 KDH contre 28 MDH en 2023).
- **Résultat avant impôts** : S'est établi à 10.443 KDH contre 6.699 KDH en 2023 soit une augmentation de 56%
- **Résultat net** : 6.396 KDH contre 4.170 à 53% d'augmentation avec un IS de 4.047 KDH (+60%).



E. AL AKHDAR BANK

Faits marquants et analyse de l'activité

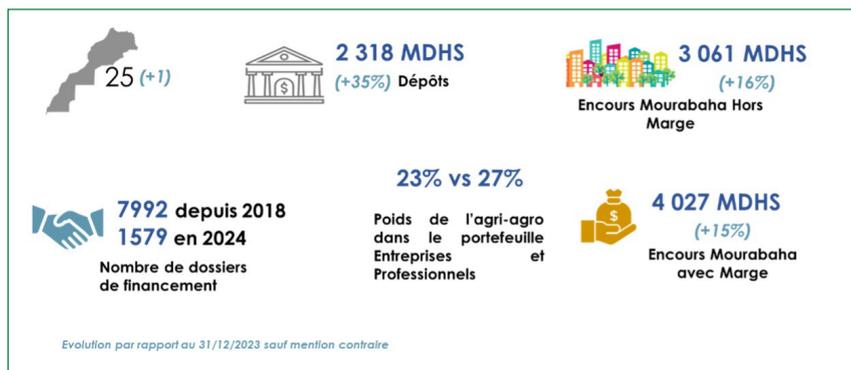
En 2024, Al Akhdar Bank a connu une croissance soutenue de l'ensemble de ses lignes de métier, et ce :

- **Dans un contexte économique mondial complexe** et un environnement national affichant des signes de résilience: Persistance des tensions géopolitiques à l'échelle internationale alors que pour le Maroc: campagne agricole sinistrée (31.2 Mx quinaux -43% par rapport à la campagne précédente), maîtrise de l'inflation (0.9% en 2024 Vs 6.1% en 2023), baisse de 50 pb du taux directeur (2,5% en Décembre 2024 Vs 2,75% en Juillet 2024 Vs 3% en décembre 2023), taux de chômage élevé (c.13.3%), prévisions de croissance 2024 (c.2.8%) en diminution par rapport à l'exercice précédent (c.3.4%), tirées par les métiers mondiaux du Maroc, le BTP et le tourisme.

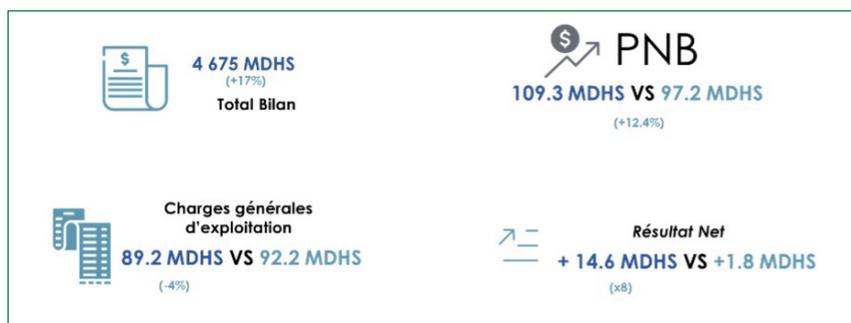
- **Dans des conditions de liquidités tendues au Maroc** : Creusement du déficit de liquidité qui passe d'une moyenne hebdomadaire de 83 Mds MAD en 2023 à 123.7 Mds MAD en 2024, et ce, malgré (i) une croissance des dépôts (+4.6% vs 2023) et (ii) une baisse de la circulation de la monnaie fiduciaire (414 Mds MAD, i.e,-3.4% vs 2023), tirées essentiellement par l'opération de régularisation fiscale (+ 60 Mds MAD).

- **Malgré l'ouverture de 2 agences pour AAB depuis décembre 2021**, comparées à 32 nouvelles ouvertures au niveau de la place bancaire participative entre décembre 2021 et janvier 2025.

Indicateurs d'activité



Indicateurs financiers



Au cours de l'exercice de nombreux chantiers structurants ont été initiés :

- Accélération de la feuille de route digitale de la Banque.
- Revue de la tarification et captation de nouvelles commissions.
- Campagnes de communication ciblées sur les différents réseaux sociaux.
- Renforcement des dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques.

Proposition d'affectation du résultat

Lors de la prochaine assemblée générale, le conseil d'administration proposera d'affecter en report à nouveau le résultat net enregistré en 2024.

Perspectives de développement

Conformément à son plan de développement en vigueur, AL AKHDAR BANK prévoit en 2025, de lancer de nouveaux relais de croissance, améliorer sa qualité de service et consolider son positionnement sur le marché participatif :

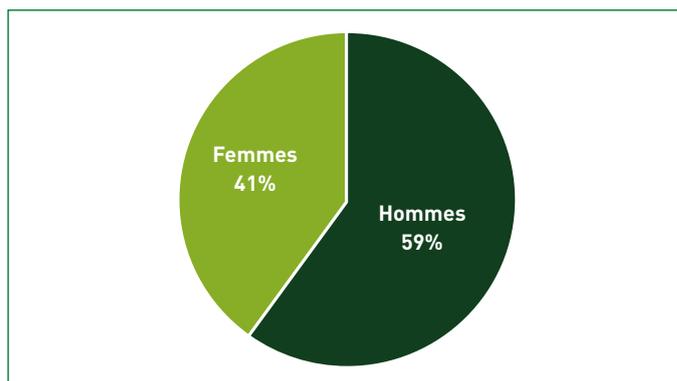
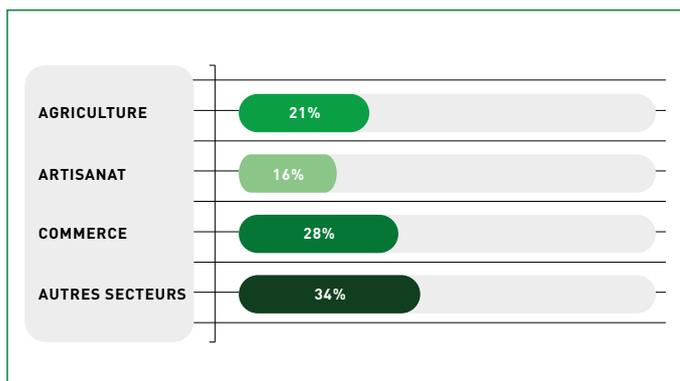
- Ouverture de 3 nouvelles agences en propre pour porter le réseau à 28 points de vente.
- Collaboration commerciale avec de nouveaux partenaires pour palier à la faiblesse de la taille du réseau d'agences cible d'AAB.
- Développement du marché Immobilier et Auto, en mettant en place des conventions et des partenariats avec des acteurs de premier plan.
- Développement du marché de l'AGRI-AGRO et celui de l'Entreprise, (éducation, santé...) à travers des offres produits adaptées à chaque segment.

- Principaux projets digitaux en cours d'implémentation :
- Showroom – Market Place ;
- E-Banking Corporate (Nouvelles fonctionnalités) ;
- M-Banking (Nouvelles fonctionnalités).

F. FONDATION ARDI POUR LE MICRO CRÉDIT

Indicateurs d'Activité

Clientèle



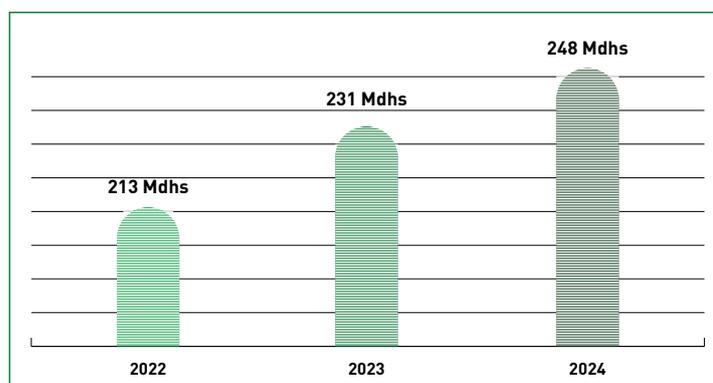
Le nombre de clients actifs de la Fondation ARDI au 31.12.2024 est de 43 622 réparti comme suit par secteur et par genre.

- **37%** des clients opèrent dans deux secteurs clés : l'agriculture et l'artisanat.
- **41%** des clients sont des femmes.

Crédits

- Évolution de l'encours

L'encours des crédits au 31.12.2024 s'élève à 248 MDH soit une évolution de +7% par rapport à 2023.



- Passerelle du crédit solidaire vers l'individuel

La mise en place de la passerelle du crédit solidaire vers le crédit individuel au T4 2024 a permis aux clients éligibles de bénéficier d'un financement plus adapté à leur besoin (montant plus élevé et conditions personnalisées). A fin 2024, 501 clients ont bénéficié de cette passerelle pour un total crédit de 8MDH.

- Production

Les décaissements au titre de l'année 2024 sont de 259 MDH contre 247 MDH en 2023 soit une hausse de +5 %.

- Qualité du portefeuille

Au 31.12.2024, les Créances en Souffrance représentent 41MDH, soit une baisse de -5% par rapport à 2023. Le montant des créances radiées s'est établi à 19MDH.

Les remboursements ont enregistré un total 228MDH en 2024 par rapport à l'exercice précédent qui est de 214MDH, soit une variation de +7%. Celle-ci s'explique par l'effort déployé par le recouvrement amiable et contentieux.

Afin de renforcer l'efficacité du processus de recouvrement, ARDI a mis en place une Task force recouvrement et récupération des créances radiées courant le troisième trimestre 2024.

- Opération de restructuration

Au titre de l'exercice 2024, ARDI a mis en place un effort particulier pour accompagner les clients en difficulté en leur proposant des solutions de restructuration adaptées. Cette initiative s'inscrit dans les nouvelles orientations de ARDI en faveur de l'inclusion financière, visant à offrir aux clients une seconde chance en réaménageant leurs échéances de remboursement tout en assurant la pérennité de leur activité.

À fin Décembre 2024, l'encours des crédits restructurés s'élève à 969 KDH et 139 clients ont été concernés, dont 48% concerne les clients opérant dans les secteurs de l'agriculture et l'artisanat, et 25% dans le secteur du Commerce.

Indicateurs de Moyen :

Réseau

Au 31.12.2024, une expansion du réseau a été réalisée à travers l'ouverture de dix nouvelles agences, améliorant la couverture géographique et l'accessibilité des services de la fondation.

Le réseau ARDI compte 172 agences, dont 17% en milieu rural et 83% en milieu urbain.

Effectifs

L'effectif de ARDI s'élève à 457 collaborateurs dont 44 au niveau du siège et 413 au niveau du réseau.

45% du personnel de la fondation sont des femmes. Au 31.12.2024, la masse salariale est de 38.689.084 dhs et représente 70% des charges générales d'exploitation.

Indicateurs Financiers

Total Bilan

Au 31.12.2024, le total bilan de la Fondation ARDI s'élève à 239MDH contre 220MDH en 2023, soit une hausse de 9%.

Créance sur la clientèle

Les créances sur la clientèle se sont établies au terme de l'exercice 2024 à 248MDH marquant une hausse de +7%.

Le Produit Net Microfinance

Le PNM enregistre une progression de 8%, soit 70MDH en 2024 contre 65MDH en 2023, qui s'explique par une croissance des produits d'exploitation.

Résultat Net

Le résultat net s'est établi à fin 2024 à 8.139.133 DH contre - 8.323.211 DH en 2023, soit une évolution remarquable de +198%.

Coefficient d'exploitation

Une baisse de 8% du Coefficient d'exploitation passant de 86% à 79%, grâce à la politique de rationalisation des coûts pour tendre vers l'équilibre des ratios.

G. HOLDAGRO

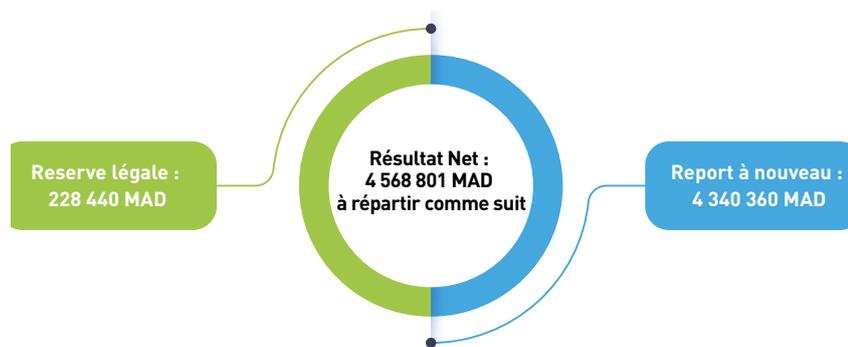
Indicateurs d'activité

- **Capital investissement** : HOLDAGRO, en consortium avec ATTIJARI CAPITAL MANAGEMENT a été présélectionné pour la structuration et la gestion d'un fonds de capital investissement dédié aux secteurs agricole et agro-industriel dans le cadre de l'Appel à manifestation d'Intérêt N° FM6i/AMI/01/23 lancé par le Fonds Mohammed VI pour l'investissement en mai 2023.
- **Suivi du portefeuille CAM** : Portefeuille géré pour un engagement total de 409 MMAD : Alhif SA, Laitière Invest, Bio Beef, Haliopolis, Fonds Igrane, FIRO, Citruma, AGRAM Invest, Afreximbank, Agropole du Loukkos, SONACOS, SUNABEL, DAR DAMANE, FINEA, Fonds Targa.
- **Gestion des participations directes** : Participations directes pour un engagement total de 215 M MAD : Oléa Capital & Nebetou Fund. Les libérations de Holdagro dans Oléa Capital s'élèvent à 135 MMAD à fin 2024, dont 340 M MAD en CCA et 313 M MAD en obligations convertibles en actions. La participation de Holdagro dans Nebetou Fund s'établit à 80 MMAD soit 30,8% du capital social à fin 2024.
- **Conseil Financier** : HOLDAGRO a réalisé cinq missions de conseil financier au cours de l'exercice 2024 : quatre missions externes au profit des clients suivants : PHYTOPROD, Hacienda des Cigognes, Terre de Benslimane, Domaine Aghbalou (toujours en cours en 2025) et une mission en interne en faveur d'Al Akhdar Bank.

Évolution des principaux agrégats :

- Un RN 2024 de 4 568 801 en progression de 5% par rapport à l'exercice précédent.
- Le chiffre d'affaires s'établit à 10,2 MMAD à fin 2024, en progression de 3% vs 2023, suite à l'augmentation de la valeur du portefeuille géré au cours de l'exercice précédent, qui a enregistré le nouvel engagement du CAM dans le 2ème closing du FIRO pour un montant total de 10,7 MMAD.
- Les charges d'exploitation enregistrent une diminution de -17% soit -445 KMAD par rapport à l'exercice précédent, due principalement à une baisse de 34% [-495 KMAD] des charges de personnel suite au départ en 2023 du Manager en charge des missions de conseil et du suivi d'une partie du portefeuille des participations.
- La marge d'EBITDA passe de 69% en 2023 à 74% en 2024 grâce à l'amélioration du chiffre d'affaires et le recul des charges d'exploitation enregistré sur la période.
- Le résultat d'exploitation enregistre une amélioration de +712 KMAD principalement impacté par l'amélioration de l'EBE.
- Les produits financiers pour un montant de 8,5 MMAD correspondent aux :
 - Intérêts sur CCA relatifs à la participation OLEA CAPITAL d'un montant de 1,8 MMAD
 - Intérêts sur OCA OLEA capital souscrites en avril 2022 pour un montant de 2,4 MMAD. A noter que HOLDAGRO a déjà encaissé deux coupons des OCA OLEA CAPITAL pour un montant total net de 4,1 MMAD.
 - Intérêts sur un placement en DAT d'un montant de 14 MMAD réalisé par HOLDAGRO auprès du CAM pour un montant de 204 KMAD.
 - Une reprise de 4,2 MMAD sur les titres de participations de NEBETOU FUND, sur recommandation du CAC suite à l'amélioration de la valeur des fonds propres du Fonds d'après le dernier rapport d'évaluation indépendante réalisée le 30/06/2024 (+value latente de 2,3 MMAD).
- Les charges financières pour 5,7 MMAD correspondent entièrement aux intérêts sur CCA CAM et affichent une augmentation de +40% entre 2023 et 2024 suite à l'augmentation du taux minimum règlementaire déductible de rémunération des CCA (3,19% vs 1,89%).
- Le résultat financier s'établit au final à +2,8 MMAD contre 9 KMAD l'exercice précédent, principalement impacté par la constatation de la reprise sur NEBETOU FUND et la variation du taux de rémunération des CCA.
- Les charges financières au 31/12/2024 se composent principalement d'une provision de 1,5 MMAD constatée dans le cadre du contrôle fiscal par les services de la DGI.
- Dans ce sillage, le résultat net de l'exercice 2024 s'est établi à +4,57 MMAD, en progression de +5% par rapport à l'année précédente principalement impacté par l'amélioration du résultat financier (+2,8 MMAD) et l'EBITDA (+705 KMAD)
- Un exercice marqué par la constatation d'une reprise de 4,2 MMAD sur les titres de participation de NEBETOU FUND suite à l'amélioration de la valeur des fonds propres du Fonds porté par la performance du Pôle Lait et du Pôle Agricole
- L'actif circulant augmente de 1,1 MMAD (+5%) entre 2023 et 2024 et se compose principalement de :
 - Créance CAM pour 12,2 MMAD TTC correspondant au chiffre d'affaires gestion des participations de l'exercice ;
 - Créance liée aux intérêts sur CCA OLEA CAPITAL pour un montant de 7,4 MMAD.
 - Créance liée aux intérêts sur OCA OLEA CAPITAL pour un montant de 1,2 MMAD.
- Les CCA CAM dans les livres de HOLDAGRO enregistrent une hausse de +9,9 MMAD entre 2023 et 2024 suite au reclassement des intérêts sur CCA du comptes fournisseurs en 2023 vers le compte CCA.
- En 2024, le poste dettes fournisseurs se compose des :
 - Refacturations CAM pour 2,1 MMAD (personnel, charges de fonctionnement et autres charges supportées par le CAM et refacturées à HOLDAGRO).
 - Provisions des factures relatives aux prestations 2024 du fiduciaire comptable et du CAC.
- Les capitaux propres s'établissent à 64,8 MMAD à fin 2024 vs 60,2 MMAD en 2023. Ce renforcement intègre exclusivement le résultat net de l'exercice.

Proposition d'affectation du résultat



H. AL FILAHI CASH

Évolution des principaux agrégats

La société a enregistré au cours de l'exercice 2024 un résultat net bénéficiaire de KMAD 2 038 contre un résultat déficitaire de KMAD 1 081 en 2023, soit une variation à la hausse de KMAD 3 119.

Produits net bancaire : La société a réalisé un produit net bancaire de KMAD 10 789. Au 31-12-2024 présenté comme suit :

• **Produits d'exploitation bancaire** : Cette rubrique affiche un solde de KMAD 11 832. Elle est composée essentiellement des éléments suivants :

- Intérêts sur comptes ordinaires des banques au Maroc : KMAD 1 390 ;
- Commissions sur fonctionnement de compte : KMAD 1 420 ;
- Commissions sur virements sur le Maroc : KMAD 3 678 ;
- Commissions sur cartes bancaires : KMAD 1 946 ;
- Autres produits sur prestations de services (WU-TNS-WAFACASH-RIA-TAYSSIR-CATHEDIS-COMM AIDE SIESME) : KMAD 2 378 ;
- Gains de change sur opérations de change virement RIA : KMAD 46 ;
- Rendement en dépôt d'investissement : KMAD 62 ;
- Divers autres produits bancaires : KMAD 911 ;

• **Charges d'exploitation bancaire** : elles s'élèvent à KMAD 1 042, elles se composent principalement des frais et commissions sur services bancaires au 31-12-2024.

Charges générales d'exploitation : Cette rubrique affiche un solde de KMAD 11 286 et se détaille comme suit :

- Charges du personnel : KMAD 6 090
- Impôts et taxe : KMAD 141
- Charges externes : KMAD 4 619
- Autres charges générales d'exploitation : KMAD 436

Produits d'exploitation non bancaire : Les produits d'exploitation non bancaire s'élèvent à KMAD 3 379 au 31-12-2024 contre KMAD 4 561 au 31-12-2023. Ce montant correspond principalement à la subvention d'équilibre à recevoir du CAM au titre de l'exercice 2024.

Dotations aux provisions et pertes sur créances irrécouvrables : Le solde de cette rubrique est de KMAD 772, correspond au montant de la provision constatée pour faire face à des risques fiscaux.

Produits non courants : Les produits non courant s'élèvent au titre de l'exercice à KMAD 3.

Compte tenu de ces éléments : Le résultat net de l'exercice 2024 est bénéficiaire de KMAD 2 038 contre un déficit de KMAD 1081 en 2023 soit une variation à la hausse de KMAD 3 119.

Affectation du résultat

Le résultat bénéficiaire de l'exercice 2024 s'élevant à KMAD 2 038 sera réparti en report à nouveau débiteur (KMAD - 5322). À noter que le Report à nouveau avant affectation affiche un solde débiteur de KMAD 7360.

Perspectives de développement

Pour l'exercice 2025, AFC compte développer son réseau propre, celui de ses mandataires, ainsi que sa base clientèle. En effet, en termes d'objectifs, AFC se fixe :

- L'ouverture de 60 nouvelles agences en propre, en lançant l'expansion de son propre réseau par l'implantation d'agences intégrées AFC au sein d'une sélection d'agences CAM. Ces ouvertures auront lieu, en partie, dans des localités permettant le transfert de l'activité d'agences AFC existantes (exp : Nador, Ouled Taima, Mohammadia, Laayoune...etc.), ce qui permettra au GCAM d'améliorer sa gestion opérationnelle et d'optimiser ses coûts et charges. Ajoutant à cela, AFC travaille avec la Fondation ARDI sur un projet de cohabitation dans une sélection de PDV AFC. Cette mutualisation des espaces et des moyens permettra de rationaliser les charges opérationnelles du groupe, tout en renforçant la complémentarité des offres proposées aux clients des deux entités.
- Une cible de 100 agents franchisés et 100 agents détaillants à fin 2025 ;
- Un stock de 160 mille comptes de paiement avec un taux de placement de la carte de paiement Hissab Al Filahi Cash de 36%, et un solde du compte de cantonnement de près de 64 millions de dirhams.

AFC poursuit le développement de ses partenariats, dans un objectif de renforcement de son offre de services et répondre aux attentes d'un marché en constante évolution. Dans cette optique :

- Le développement de l'activité d'acquisition afin de renforcer leur position d'AFC sur ce marché, et ce, suite à la décision du Conseil de la Concurrence du démantèlement de cette activité chez le CMI ; ainsi que pour la sauvegarde des services monétaires dans le groupe, et la sécurisation des domiciliations de flux chez le CAM
- Elle vise également à assurer la continuité des services monétaires au sein du groupe et à sécuriser les domiciliations de flux chez le CAM.
- Des négociations avancées avec MAMDA-MCMA, Wafa IMA Assistance et CHARI PAY portant sur l'intégration de nouvelles solutions de services financiers et d'assistance, au profil de la clientèle d'AFC
- Une collaboration avec CDG Prévoyance pour l'extension des dispositifs d'aides aux sinistrés des catastrophes naturelles, notamment en matière d'accompagnement post-séisme et post-inondation, notamment à travers l'activation du déplafonnement des comptes de paiement recevant les virements issus de programmes sociaux, facilitation de l'accès aux prestations sociales, et ce grâce à une dérogation de Bank Al Maghrib ;
- L'activation des services de transfert d'argent à l'international à la réception avec Moneygram ;
- Le déploiement du service RIA dans les agences du Crédit Agricole du Maroc afin d'élargir l'offre de transfert international et à

- renforcer la position du groupe en tant qu'acteur important du secteur du transfert d'argent ;
- Le partenariat avec Ceos Technology Maroc (Express Relais), visant à installer des consignes automatiques au niveau du réseau de distribution d'AFC et la gestion de flux de cash collecté par les agents de CEOS Technology Maroc ;
- Le déploiement des services actés dans le cadre du partenariat Wafacash, à savoir : le dépôt des dossiers CNSS, ainsi que la mutualisation des contrats avec plusieurs fintechs opérant dans le transfert international, notamment Taptap Send, Worldremit & Sendwave ;
- La revue par Bank Al Maghrib, des plafonds actuels des comptes de paiement, avec quatre niveaux de comptes : Niveau 1 à 1.000 dirhams, Niveau 2 à 4.000 dirhams, Niveau 3 à 20.000 dirhams et Niveau 4 à 100.000 Dirhams, permettant d'adresser une nouvelle clientèle désireuse de disposer de ces niveaux de comptes au niveau des établissements de paiement ;
- Le développement de l'application mobile Filahi Pay, pour inclure de nouveaux facturiers et lancement de plusieurs services pour enrichir ce canal mobile, offrant ainsi plus de flexibilité et de proximité à ses clients, notamment le versement sur compte moyennant une carte bancaire ;
- Le lancement du service des virements instantanés au profil de la clientèle AFC, au niveau du réseau physique et sur l'application Filahi Pay.

Ainsi, compte tenu de la croissance soutenue de l'activité d'AFC et de l'évolution de son positionnement, un travail de refonte de l'organigramme est en cours. L'objectif est de mettre en place une structure organisationnelle plus adaptée et qui répond aux nouvelles ambitions d'AFC.

Enfin, AFC compte bien entendu, suivant les pas de sa maison mère, répondre toujours présent dans les projets structurants du Royaume qui s'inscrivent dans le cadre de la stratégie nationale d'inclusion financière et qui vise la réduction des disparités et la facilitation d'accès des personnes défavorisées aux différents services et produits financiers.

I. MSIN

Indicateurs d'activité

Produits

De manière générale, le total des produits s'élève à 33 778 KDH contre un budget prévu de 19 020 KDH, soit un taux de réalisation annuel de 171%, permettant un excédent budgétaire de 13 978 KDH. De leur côté, les produits d'exploitation s'établissent à 27 394 KDH, en hausse 94% par rapport à un an auparavant.

- Les produits d'intermédiation

Au terme de l'exercice 2024, les produits d'intermédiation ont totalisé 7 061 KDH contre 3 155 KDH enregistrés un an auparavant, en hausse de 123,8%. Quant au budget, le taux de réalisation dépasse le budget annuel de 77%. Cette évolution est due au contexte boursier favorable conjugué à l'effort commercial de M.S.IN.

- Les produits de conservation

L'activité de conservation a permis de comptabiliser 12 518 KDH en 2024, en amélioration de 70% par rapport à 2023. Le taux de réalisation budgétaire est de 142%.

- Les produits de gestion de portefeuille

L'activité de gestion de portefeuille a réalisé un chiffre d'affaires de 5 935 KDH, soit 7,5 fois le chiffre réalisé en 2023. Le taux de réalisation annuel est supérieur 8,5 fois le budget prévu pour l'année 2024.

- Les produits de conseil

L'activité de conseil a réalisé 240 KDH durant l'année 2024, en amélioration de 66,7% par rapport à fin 2024. Le chiffre d'affaires est supérieur de 2,4x le budget prévu pour 2024.

- Transfert de Charges

En 2024, ce poste a réalisé 1 640 KDH contre 2 758 KDH en 2023. Le taux de réalisation annuel est de 66%.

- Produits financiers et autres

Ces produits intègrent les revenus de titres de participation provenant, de MAROGEST (3 MDH), ainsi que les profits sur placements et autres produits. Ces produits ont atteint 6 384 KDH, en hausse de 40,7% par rapport à la période de 2023. Quant au taux de réalisation annuel des produits financiers, il est à 173%.

Charges

Le total des charges d'exploitation a atteint un montant de 16 879 KDH contre un Budget annuel prévu de 15 647 KDH, soit un taux de réalisation annuel de 107% et un léger dépassement budgétaire de 1 079 KDH, malgré la forte hausse de l'activité en 2024.

- **Les achats consommés** ont réalisé un montant 364 KDH, soit un taux de réalisation annuel de 101%

- **Le poste Autres charges externes** a enregistré 5 205 KDH, en 2024, soit un taux de réalisation annuel de 117% et un dépassement budgétaire de 765 KDH. Ce dépassement s'explique par (i) la maintenance du système d'information (+165 KDH), (ii) la contribution au fonds de garantie (+73 KDH) et (iii) l'augmentation des frais de Marocclair en lien avec à la hausse des transactions et des actifs (+480 KDH).

- **Le poste rémunérations** a enregistré 10 160 KDH, soit un taux de réalisation budgétaire de 101,6%.

- **Les impôts et taxes** sont à 136 KDH, soit un taux de réalisation annuel de 68%, permettant à une économie budgétaire de 64 KDH.

- **Les amortissements** s'élèvent à 1 014 KDH, ce qui correspond à un taux de réalisation annuel de 127%, générant ainsi un dépassement budgétaire de 214 KDH. Ce dépassement s'explique par l'enregistrement d'une provision de 308 KDH, dans les comptes de l'exercice 2024, liée à une ancienne créance ainsi qu'une provision pour congés non pris.

Situation financière finale

Après comptabilisation de l'IS, le résultat net s'est chiffré à 12 699 KDH contre 3 007 KDH en 2023, profitant du contexte boursier favorable, combiné à la dynamique commerciale positive de M.S.IN.

Les résultats consolidés

Au titre de l'exercice 2024, les produits d'exploitation s'établissent à 54,9 millions de dirhams, en hausse de 59% par rapport à 2023. Les charges d'exploitation consolidées ont été maîtrisées en 2024, en affichant une légère hausse de 4% à 30,9 millions de dirhams. Le résultat d'exploitation consolidé atteint 24 millions de dirhams, ce qui correspond à environ quatre fois le résultat d'exploitation réalisé en 2023.

De son côté, le résultat net consolidé ressort à 20,6 millions de dirhams contre 5,8 millions de dirhams un an auparavant, soit 2,6 fois le résultat net consolidé de 2023.

J. MSIN GESTION

Faits marquants 2024

Engagement d'actions commerciales pour faire connaître MSIN GESTION et faire la promotion de l'OPCI Secure Real Estate Invest.

- Réalisation d'une revue des dispositifs organisationnels de la société en vue de s'assurer de la conformité réglementaire et de l'efficacité opérationnelle.
- Application des dispositions fiscales relatives à la retenue à la source sur la Taxe sur la Valeur Ajoutée par les OPCIs au profit des tiers.
- Application des dispositions fiscales relatives aux délais de paiement par les OPCIs.
- Automatisation des processus relatifs au dispositif de vigilance et de veille interne et au dispositif de traitement comptable.
- Obtention de l'autorisation de la CNDP (Commission Nationale de Contrôle de la Protection des Données à caractère Personnel) en vue de l'administration du personnel.
- Participation aux travaux de mise à jour du plan de continuité d'activité (PCA).
- Participation aux ateliers organisés par l'AMMC et la bourse de Casablanca sur les modalités de cotation des titres émis par les OPCIs et les adaptations réglementaires nécessaires.
- Organisation de séances de sensibilisation et de formation du personnel sur diverses thématiques (Mise en œuvre du PCA, Réglementation LBC/FT, Prérogatives du CNDP, Exigence de conformité du groupe) ;
- Revue des dispositifs internes : MSIN GESTION a procédé en 2024 à une revue de certains dispositifs organisationnels en veillant à la conformité réglementaire et à l'optimisation des processus.

Activité commerciale

L'action commerciale en 2024 s'est articulée autour des axes suivants :

Ciblage de nouveaux investisseurs

MSIN GESTION a poursuivi l'effort commercial en vue de recruter de nouveaux clients en mettant en avant le savoir-faire de la société en structuration et en gestion d'OPCI.

Afin d'optimiser l'effort de prospection, l'action commerciale a visé davantage les groupements professionnels tel que les fédérations, les consortiums, les patronats et les associations d'hommes d'affaires....

MSIN GESTION a, par ailleurs, continué ses démarches envers le CAM afin d'encourager le groupe à structurer de nouveaux OPCIs constitués du patrimoine dormant, patrimoine en exploitation, patrimoine hors exploitation ou encore de dations récupérées.

Aussi, MSIN GESTION a rencontré et programmé des rencontres avec les responsables des principaux centres d'affaires du Crédit Agricole du Maroc à Casablanca et Rabat en vue de canaliser le flux des clients et relations d'affaires de la banque.

Autres actions commerciales

Présence dans les événements Corporate à majeur financière, immobilière, industrielle....

- Amélioration de la présence de la SDG sur internet.
- Lancement d'une newsletter traitant de l'évolution du marché de l'immobilier et de l'activité des OPCIs (destinée aux prospects et relations d'affaires)

Point sur l'OPCI Secure Real Estate Invest

Afin d'intéresser les investisseurs et de pallier à certaines réserves formulées durant le Roadshow de l'année 2023, MSIN GESTION a organisé en 2024 une nouvelle rencontre avec les institutionnels en proposant deux nouvelles options pour améliorer l'investissement. La première porte sur l'amélioration de la liquidité de l'OPCI à travers la mise en place d'un mécanisme de couverture des rachats et la deuxième porte sur le rallongement de la durée du bail.

Indicateurs d'activité

Produits d'exploitation

Au titre de l'exercice 2024, MSIN GESTION réalise des produits d'exploitation de 7.581,38 KDH, légèrement supérieurs au budget sur la période qui table sur des réalisations de 7.212,30 KDH.

Les produits d'exploitation générées proviennent exclusivement des commissions de gestion d'OPCI qui s'élèvent à 7.581,38 KDH.

Charges d'exploitation

S'agissant des charges d'exploitations, celles-ci se sont élevées à 3.638,11KDH, soit un taux de réalisation de 76,84% par rapport au budget annuel.

Résultat d'Exploitation

Compte tenu de l'évolution des produits d'exploitation qui s'élèvent 7.581 KDH et des charges d'exploitation qui se limitent à 3.638 KDH, le résultat d'exploitation s'établit à 3.943 KDH contre un budget de 2.477 KDH, soit un excédent 1.465 KDH et un taux de réalisation par rapport au budget annuel de 159,16%.

K. MAROGEST

Faits marquants de l'exercice

Dans la continuité de sa dynamique enclenchée en 2023, le secteur de la gestion collective a connu en 2024 une progression de ses actifs OPCVM gérés de 17% à 653 Milliards de dhs. Cette performance a été réalisée dans un contexte favorable des marchés incarné par la poursuite de la baisse des taux d'intérêt sur le marché obligataire et la performance de l'indice MASI du marché boursier marocain.

Dans ce contexte, l'activité de MAROGEST a été marquée en 2024 par les principaux faits marquants suivants :

- Progression des actifs OPCVM gérés par MAROGEST de 40% à 6,1 Milliards de dhs. Parallèlement, l'actif net moyen géré au titre de l'année 2024 est ressorti à 5,2 Milliards de dhs contre 3,8 Milliards de dhs pour l'année 2023 ;
- Forte augmentation du chiffre d'affaires de 45% à 21 289 KDH ;
- Renforcement des positions OPCVM chez la catégorie des clients « institutionnels » et arrivée de nouveaux clients « Entreprises non financières » et « Personnes physiques » ;
- Lancement effectif en Mars 2024 de deux nouveaux FCP OMLT dédiés :
 - FCP MAROGEST BONDS pour le compte du GCAM
 - FCP MAROGEST SECUR RENDEMENT pour le compte de la CNSS

Portant ainsi le nombre des OPCVM gérés par MAROGEST à 18 ;

- Renforcement de l'équipe commerciale par le recrutement d'un nouveau cadre ;
- Élaboration du modèle de développement économique de la société de gestion pour la période 2025-2027 ;
- Mise en production de plusieurs améliorations du SI MANAR OPCVM principalement le volet « reporting clientèle » et d'autres supports d'OPCVM à caractère commercial ;
- Tenue avec la maison mère GCAM des réunions dédiées aux opérations de placement de la banque dans les OPCVM gérés par MAROGEST.

Évolution des principaux agrégats

Au titre de l'année 2024, les grandes masses du Bilan actif et passif de MAROGEST ressortent comme suit :

- **Le total Actif se situe** à 24 140 922 MAD.
- **Les immobilisations corporelles** sont constituées notamment du mobilier, du matériel de bureau et du matériel de transport. Ces immobilisations sont d'une valeur de 827 399 MAD.
- **Créances de l'Actif circulant** : Les créances « Etat » totalisent 1 787 390 MAD et sont constituées principalement des acomptes de l'IS et la TVA récupérable.
- **Titres et valeurs de placement** : Le montant des titres et valeurs de placement s'élève à 19 519 906 MAD
- **Trésorerie - Actif** : La trésorerie est constituée de 1 723 548 Dhs.
- **Capitaux propres** : Le total des capitaux propres de la société s'élève à 17 336 200 Dhs et constitué comme suit :
 - Le capital social de la société s'élève à 1 000 000,00 MAD.
 - La réserve légale se maintient à un montant de 100 000 MAD
 - Le report à nouveau qui a été ramené à un montant de 8 851 238 MAD
 - Le résultat net de l'exercice 2024 de 7 384 961 MAD
- **Dettes du passif circulant** : Les dettes « Fournisseurs » s'élèvent à un montant de 1 897 835 MAD. Les dettes « État » d'un montant de 4 295 647 MAD sont constituées principalement des impôts à payer notamment l'IS et la TVA.
- **Le total passif ressort** à 24 140 922 MAD.

L. GCAM DOC

Faits marquants de l'exercice

L'exercice 2024 a été marqué par la clôture de la mission du contrôle fiscal, ayant concerné les exercices de 2020 à 2023, par la signature d'un protocole d'accord en date du 17 décembre 2024.

Le montant du redressement fiscal a été revu à la baisse et arrêté à la somme de 1.004KDH au lieu de 1.434 KDH, incluant les pénalités et majorations communiquées par l'administration fiscale, lors du débat oral et contradictoire. A préciser que 74,09% du montant du redressement fiscal est récupérable (TVA versée par anticipation à l'administration fiscale).

Évolution des principaux agrégats

À fin décembre 2024, le résultat d'exploitation s'établit à (-249 KDH), contre 122 KDH en 2023, enregistrant une variation de (-304%). Cette variation est due essentiellement à l'évolution des charges d'exploitation, notamment, pour la rubrique "achats consommés de matières et fournitures" qui a progressé de 108%, passant de 807 KDH en 2023 à 1.676 kdh en 2024. Cette progression n'a pas pu être résorbée par l'évolution constatée du chiffre d'affaires (2.099 KDH à fin décembre 2024 contre 1.618KDH en 2023, soit une progression de 30%).

Pour sa part, le résultat net est bénéficiaire de 43 KDH, suite à la contribution de la subvention d'équilibre de 628 KDH qui a pu résorber l'impact des deux facteurs suivants :

- L'augmentation des charges d'exploitation, qui ont progressé de 57%.
- Le poids du redressement fiscal, intervenu courant 2024 et ayant concerné les exercices de 2020 à 2023.

Affectation du résultat

À fin décembre 2024, la société ressort bénéficiaire de 43 KDH. Ainsi, ce résultat est proposé pour affectation en "Report à Nouveau".

Projections 2025 : Prévisions et mesures d'accompagnement

Dans le cadre de la définition de ses perspectives et ses projections pour l'année 2025, GCAM DOC prévoit de développer son activité à travers, la couverture progressive de l'ensemble des structures du Groupe CAM par ses prestations d'archivage Physique et Electronique.

De ce fait et compte tenu de la saturation prévue de la capacité des locaux d'exploitation et du manque des moyens d'exploitation alloués, un plan d'action prévisionnel est envisagé pour les exercices 2025-2026 et porte sur 3 axes principaux :

1^{er} axe : L'archivage physique ;

2^{ème} axe : L'archivage électronique ;

3^{ème} axe : Stratégie/Organisation/SI/ RH.

M. CAM FACTORING

La société a lancé son activité en 2024 au SIAM, avec la mise en place des prérequis nécessaires pour le lancement de l'offre commerciale de CAM Factoring.

La société a concrétisé les premiers contrats avec ses clients.

Les solutions d'affacturage proposées par CAM Factoring permettent :

- Le financement des factures émises auprès des clients ;
- Le recouvrement des créances et la gestion du poste clients ;
- La garantie contre le risque d'insolvabilité des débiteurs (optionnel).

Faits marquants de l'exercice

L'exercice 2024, a été marqué par le démarrage effectif de l'activité avec la contractualisation des premiers dossiers de financement.

Parallèlement, la société a réalisé plusieurs chantiers relatifs principalement à :

- Recrutement pour renforcer l'équipe dédiée à la société CAM Factoring (3 collaborateurs recrutés en externe) ;
- Signature du contrat d'assurance-crédit avec l'assureur Allianz-Trade qui a pour objet d'offrir une garantie contre le risque d'insolvabilité de ses clients ;
- Lancement des formations en présentiel au profit des collaborateurs au niveau du réseau et des entités du siège, ainsi que le lancement d'une capsule pédagogique en ligne sur la plateforme e-learning pour atteindre une large population et permettre l'appropriation du concept du Factoring par la force de vente et par la banque commerciale ;
- Décision du Conseil d'Administration pour la libération du capital de la Filiale CAM FACTORING souscrit et non appelé d'un montant de 40 MDH ;
- Mise en place et validation des procédures relatives à la commercialisation des produits d'affacturage par le réseau.

Indicateurs et principaux agrégats

Produits d'exploitation bancaire : 151.4 KDH

Les produits d'exploitation bancaire s'établissent à 151.4 KDH ventilés comme suit :

- Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle de 87.3 KDH ;
- Commissions sur prestations de service de 64.1 KDH.

Produit net bancaire : 151 KDH

L'année 2024 clôt sur un PNB de 151 KDH, généré principalement par les produits des financements en affacturage accordés à la clientèle CAM FACTORING.

Charges générales d'exploitation : 180 KDH

Les charges générales d'exploitation s'élèvent à fin 2024 à 180 KDH. Il s'agit de la quote-part de la prime d'assurance-crédit au titre des mois de novembre et décembre 2024.

Autres charges générales d'exploitation

Compte tenu du démarrage des financements au quatrième trimestre 2024, les autres charges générales d'exploitation seront supportées par CAM FACTORING à partir de l'année 2025.

Résultat net : -29 KDH

Le Résultat Net affiché à la clôture de l'exercice 2024 une perte de 29 KDH.

Créances sur les établissements de crédit et assimilés : 12 894 KDH

Les créances sur les établissements de crédit s'établissent au terme de l'exercice 2024 à 12 894 KDH, ils correspondent au solde du compte bancaire ouvert chez le CAM.

Créances acquises par affacturage : 19 646 KDH

L'encours global des créances acquises par affacturage s'établit au terme de l'exercice 2024 à 19 646 KDH, il correspond aux remises acquises sur le client TRANSWIN.

Immobilisations incorporelles : 5 261 KDH

L'investissement en immobilisations incorporelles à la clôture de l'exercice 2024 se chiffre à 5 261 KDH. Il correspond à l'acquisition en cours du Système d'Information IMX dédié à l'activité d'affacturage. Le montant total de l'acquisition du SI est de l'ordre de 1 125 KEURO.

Autres comptes créditeurs : 2 374 KDH

Les autres comptes créditeurs sont de l'ordre de 2 374 KDH, composés de :

- Autres dépôts de garantie de 1 957 KDH : il s'agit des retenues de garantie sur le client TRANSWIN ;
- Autres dépôts réglementés de 417 KDH : il s'agit de l'alimentation du fond de garantie du client TRANSWIN ;

Autres passifs : 5 456 KDH

À la clôture de l'exercice 2024, les autres passifs s'établissent à 5 456 KDH. Ce montant correspond à la refacturation par le CAM :

- Du coût d'acquisition du Système d'Information IMX pour 5 261 KDH ;
- De la prime d'assurance relative aux mois de novembre et décembre (le contrat d'assurance a été signé avec l'assureur Allianz Trade avec date d'effet le 01 novembre 2024) pour 180 KDH.

Fonds propres : 29 971 KDH (-0.1%)

À fin 2024, les fonds propres CAM Factoring s'élèvent à 29 971 KDH.

Difficultés rencontrées

Pour CAM Factoring, l'année 2024 est une année de lancement avec la concrétisation des premiers dossiers et le déblocage des premiers financements malgré certaines difficultés qui se présentent comme suit :

- L'équipe est en cours de renforcement ;
- Le système d'information n'est pas encore déployé. La mise en production est prévue courant le premier semestre de l'exercice 2025 ;
- Malgré les formations assurées au niveau du réseau, un temps d'adaptation et d'appropriation est nécessaire pour faire adhérer le réseau et mettre en place un circuit industrialisé de remontée des dossiers ;
- Concurrence avec des factor déjà établis.

Perspectives d'avenir

La mise en production du Système d'Information dédié à CAM Factoring est prévue pour le deuxième trimestre de l'année 2025. Toutefois, CAM Factoring compte renforcer son équipe avec des recrutements pour atteindre une cible de 14 collaborateurs à fin 2025.

Ainsi, CAM FactoringG a pour objectif stratégique d'atteindre une part de marché de 5% à fin 2025 grâce à une enveloppe d'engagements de 650 MDH.

RAPPORT ENVIRONNEMENTAL, SOCIAL & DE GOUVERNANCE

I - INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES



LA RSE POUR LE CRÉDIT AGRICOLE DU MAROC

En 2024, la Direction Centrale RSE a consolidé ses efforts pour promouvoir des initiatives responsables en faveur de l'environnement, de l'éducation et de l'inclusion sociale.

Ce bilan présente un aperçu des réalisations majeurs dans les domaines de la protection de l'environnement, de l'éducation et de l'inclusion sociale, ainsi que les efforts d'élaboration et de communication autour du rapport RSE, des projets en cours et des perspectives pour 2025, illustrant l'engagement continu de la banque envers le développement durable et la cohésion sociale.

Protection de l'environnement

- Don de matériel informatique et de mobilier de bureau usagés ;
- Réalisation de l'audit énergétique obligatoire ;
- Programme Plages Propres de la Fondation Mohammed VI ;
- Élaboration du guide Eco gestes.

Inclusion et promotion de la diversité

- Soutien aux personnes en situation de handicap ;
- Santé /Genre.

Éducation et inclusion sociale

- Soutien à la scolarité ;
- Soutien à l'entrepreneuriat des jeunes.

Communication

- Élaboration du rapport RSE 2024.

NOS AXES PRIORITAIRES

La stratégie RSE du Groupe Crédit Agricole du Maroc repose sur quatre axes principaux:



A. CLIENTÈLE RESPECTÉE

Politique en faveur de la diversité

• Participation à la commission « Diversité et Inclusion » du GPBM

Suite aux recommandations de la note BAM n°1/W/2022 relative à la prise en compte de l'aspect genre dans les établissements de crédit, une commission restreinte GPBM, à laquelle la banque a participé par le biais de la DCRSE, a été formée pour porter une réflexion sur les thématiques relatives à la « Diversité & Inclusion ».

Les engagements retenus par la commission sont les suivants :

- Promouvoir l'équité professionnelle et l'égalité des chances ;
- Contribuer à l'inclusion et à l'autonomisation économique des femmes ;
- Accompagner la clientèle en situation de handicap.

B. CAPITAL HUMAIN VALORISÉ

Égalité professionnelle

• **Signature de la Charte de la Diversité du Genre**

Fondé en 2012 par Jeune Afrique Media Group, l'AFRICA CEO FORUM est une plateforme permettant de connecter les Chefs de Grandes Entreprises en Afrique entre eux mais également à des décideurs politiques, des investisseurs et des institutions internationales opérant sur le continent.

En 2016, l'AFRICA CEO FORUM lance The Women In Business Initiative rebaptisée Women Working for Change (WFC) en 2020. Cette initiative encourage l'équité et la diversité du genre dans les entreprises en Afrique et donne naissance au réseau « We4She » au Maroc. Créé en 2018, et initié par neuf dirigeantes marocaines, « We4She » est un réseau inclusif composé de femmes et d'hommes se donnant pour mission, d'une part, de contribuer à l'instauration d'une plus grande égalité des genres au sein des entreprises et institutions marocaines et à l'amélioration de la représentativité des femmes au sein des instances dirigeantes des entreprises et d'œuvrer, d'autre part, pour l'autonomisation économique des femmes à travers le partage d'expériences, d'expertise et compétences.

Afin de d'améliorer la représentativité des femmes dans les instances dirigeantes et autres strates de l'entreprise, la charte de la Diversité du Genre WE4She a été élaborée. Élaboré dans le cadre de l'Africa CEO Forum, ce texte vise à sensibiliser l'ensemble des décisionnaires-clés et des grandes entreprises du secteur privé africain aux principes fondamentaux de l'égalité de genre. Cette charte engage les entreprises signataires à adopter et promouvoir ses cinq principes la mixité dans le recrutement, l'équité de rémunération, la mixité du management et du comité exécutif et du conseil d'administration, la mixité de la fonction publique et enfin l'intégration de la politique genre dans l'élaboration des politiques publiques et privées.

• L'égalité : une composante intrinsèque de la culture d'entreprise

L'égalité professionnelle est plus que jamais au cœur des préoccupations des pouvoirs publics, des entreprises et des acteurs de la société civile. La place des femmes est un enjeu de société, mais c'est également un enjeu de compétitivité pour les entreprises. L'égalité professionnelle est désormais perçue comme un facteur de bien-être pour les salariés et un levier de performance pour l'entreprise.

L'égalité genre est un des chantiers auquel la banque accorde une grande importance. Le CAM a bâti une politique RH ambitieuse qui valorise les talents et donne à l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices l'opportunité de se réaliser pleinement.

Cette volonté de faire évoluer les habitudes et les pratiques du CAM en matière d'égalité genre se traduit par de multiples projets et réalisations. Pour n'en citer que quelques-uns :

- L'engagement de la banque en faveur de l'équité du genre à travers la « Politique sensible au genre du Groupe CAM » ;
- Formalisation claire de l'engagement d'équité des genres au niveau de l'Engagement n 04 de la Charte RSE du CAM « Diversité et Equité des Genres » ;
- Participation à la commission « Diversité et Inclusion » du GPBM pour la promotion de l'équité professionnelle et l'égalité des chances, la contribution à l'inclusion et à l'autonomisation économique des femmes et l'accompagnement de la clientèle en situation de handicap ;

• L'intérêt de signer la Charte de la Diversité du Genre

La signature de la charte permettra de :

- Montrer tous les efforts continus déployés par la banque depuis plus d'une décennie en faveur de l'égalité genre ;
- Conforter l'engagement du Groupe en matière d'égalité Hommes Femmes et de référence en matière de Responsabilité Sociétale et Environnementale ;
- Nous positionner en tant qu'employeur de choix et favoriser ainsi l'attraction et la rétention des talents.

C. CITOYENNETÉ ENGAGÉE

Partenaire Leader du Global Compact au Maroc

Dans l'objectif de mettre en cohérence sa démarche RSE avec les référentiels internationaux et nationaux, le GCAM a adhéré aux principes du Pacte Mondial en 2018 et a rejoint le club des rares entreprises au Maroc à être signataires de cette initiative globale. Lancé en 2000 par l'organisation des Nations Unies, le Pacte Mondial s'attache à promouvoir la responsabilité civique des entreprises, autour des 10 grands principes universels relatifs aux droits de l'homme, au droit du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption.

En collaboration avec le PNUD, la CGEM et 6 autres leaders du secteur privé au Maroc, le GCAM s'est aussi engagé à soutenir financièrement la mise en place d'un réseau local du Pacte Mondial des Nations Unies, destiné à promouvoir au Maroc l'adhésion au Pacte Mondial et d'offrir un lieu d'échange d'expériences, de meilleures pratiques stimulantes pour initier, développer et partager les démarches de responsabilité sociétale de tous types d'organisations.

Signataire WEPS

Le GCAM a bâti une politique RH ambitieuse qui valorise les talents et donne à l'ensemble des collaborateurs l'opportunité de se réaliser pleinement.

Cette volonté de faire évoluer les habitudes et les pratiques du GCAM en matière d'égalité genre s'est traduit par l'adhésion aux WEP's et la signature d'une déclaration à la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Les Principes d'autonomisation des femmes, plus connus sous l'acronyme WEPs (Women's Empowerment Principles), est une initiative lancée en 2010 par le Pacte mondial (Global Compact) et le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM).

Sous-titrés « Pour l'entreprise aussi, l'égalité est une bonne affaire », les sept « Principes d'autonomisation des femmes » sont un

ensemble de réflexions destinées à aider le secteur privé à se concentrer sur des éléments clefs indispensables pour promouvoir l'égalité des sexes sur le lieu de travail, le marché et au sein de la communauté.

D. ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE RESPECTÉ

Respecter l'environnement et lutter contre le changement climatique

• Don de matériel informatique et de mobilier de bureau usagés

Dans le cadre de sa démarche de réemploi et de réduction des déchets, la banque a fait don de matériel informatique et de mobilier de bureau usagés, devenu obsolète pour ses propres besoins professionnels, au profit d'associations et d'écoles publiques. Cette initiative s'inscrit dans le cadre de son partenariat avec le Ministère de l'éducation Nationale du préscolaire et du sport.

Ce programme répond à deux objectifs majeurs :

La réduction des déchets : en donnant une seconde vie à nos équipements, cette initiative s'inscrit dans une logique d'économie circulaire, limitant l'encombrement dans les stocks et contribuent à la préservation de l'environnement.

La réduction de la fracture numérique : en offrant des équipements fonctionnels nous permettons aux écoles publiques et aux associations d'accéder à des ressources essentielles. Cela favorise une meilleure inclusion numérique.

Cette démarche allie responsabilité sociale et environnementale, tout en renforçant les liens entre le secteur privé, l'éducation, et les acteurs associatifs.

La DCRSE a fait un don de deux cent cinquante (250) ordinateurs usagés en faveur du Ministère de l'Education Nationale du Préscolaire et des Sports en Mars 2024 en faveur de l'amélioration des capacités des élèves et des cadres pédagogiques dans le domaine du numérique

• Réalisation de l'audit énergétique obligatoire

Conformément aux exigences réglementaires, un audit énergétique complet a été réalisé au sein des infrastructures de la banque. Cet audit a permis d'identifier des opportunités d'amélioration en matière d'efficacité énergétique et d'élaborer un plan d'action pour réduire l'empreinte carbone des activités.

Attaché aux principes de développement durable et Conformément à la loi n°47-09 relatif à l'audit énergétique obligatoire pour le secteur tertiaire dont la consommation énergétique dépasse le seuil de 500 Tep pour le secteur tertiaire, la banque a mandaté le cabinet Energy Handel suite à un appel d'offre pour réaliser un audit énergétique de 6 de ses bâtiments.

- Sièges GCAM Abou Faris, Abou Inane et Al ouskoufia Rabat.
- Centre d'affaire Rabat.
- Agence bancaire Rabat.
- Direction Régionale Meknès.

L'audit énergétique a été réalisé selon la norme EN 16247-2, en respect avec la loi n°47-09 relative à l'audit énergétique obligatoire et respecte les exigences de la norme ISO 50 001 telles que décrites dans le paragraphe 4.4.3 de la norme à savoir :

- L'analyse des usages et de la consommation énergétique ;
- L'identification des secteurs d'usage significatifs ;
- L'identification, hiérarchisation et enregistrement des potentiels d'amélioration.
- Analyse environnementale

Les six bâtiments sélectionnés couvrent différentes typologies et activités de la banque (agences, sièges, Direction Régionale, centre d'affaires ...)

• Publication du guide éco geste

En tant qu'institution qui se veut engagée en faveur du développement durable, nous nous devons de donner l'exemple en agissant en tant qu'acteurs écoresponsable et en optant des gestes simples au quotidien. C'est dans ce contexte que la DCRSE a mis en place un guide éco-gestes en entreprise afin de sensibiliser les collaboratrices et collaborateurs sur l'impact environnementale de nos actions quotidiennes.

• Programme Plages Propres de la Fondation Mohammed VI

Le Crédit Agricole du Maroc a renouvelé son engagement auprès de la Fondation Mohammed VI pour la Protection de l'Environnement en participant activement au programme « Plages Propres ». Cette initiative inclus des actions d'aménagement, de nettoyage et de sensibilisation à la protection de l'environnement.

Le Groupe Crédit Agricole du Maroc met en place chaque année des:

- Infrastructures de base et des équipements d'hygiène (toilettes, douches, collecteurs de déchets, fosse septique écologique...)
- Accès à la plage pour les Personnes à Mobilité Réduite, mise en place de miradors, de parasols.
- Espaces de jeux pour les enfants et des animations incluant des activités de sensibilisation au respect de l'environnement.
- Mise en place d'une unité de soin (infirmière, médicaments, actes médicaux...)
- La prise en charge totale des travaux de nettoyage des plages parrainées (nettoyage, évacuation des déchets, tri des déchets plastiques ...)
- Mise en place d'un espace de cuisson écologique gratuit pour les estivants.
- Mise en place de matériels adéquats afin d'accompagner les personnes en situation d'handicap (tiralos, pergolas ...)
- Espace dédié aux activités de sensibilisation à la protection de l'environnement, mise en place d'une bibliothèque de plage
- Convention de partenariat avec une association locale pour le nettoyage, l'animation et la sensibilisation à la protection de l'environnement pendant toute la période estivale.
- Mise en place de locaux administratifs (gendarmérie, protection civile, infirmerie, Forces auxiliaires...)



Éducation et inclusion sociale

Des partenariats ayant pour objet un appui financier et logistique ont été établis avec des associations engagées dans la prise en charge la scolarité des enfants en situation de précarité. Ces initiatives visent à favoriser l'accès à une éducation de qualité et à réduire le décrochage scolaire.

Soutien à l'éducation

• Union Nationale des Femmes du Maroc « Bourses Lalla Meryem »

Une convention de partenariat avec l'Union Nationale des Femmes du Maroc, ayant pour objet la participation de la banque au « Programme des bourses Lalla Meryem ». Ce programme a pour but de lutter contre la déperdition scolaire, en accordant une bourse aux élèves les plus méritantes issues de milieu social défavorisé.

• Opération 1 million de cartables

Le GCAM est un partenaire historique de l'Initiative Royale Un Million de Cartables, qui vise à promouvoir le secteur de l'enseignement et à participer à la généralisation de l'enseignement élémentaire, et à garantir l'égalité des chances et lutter contre la déperdition scolaire.

• Fondation ACADEMIA

Créée en 1997, la Fondation Academia est une association à but non lucratif fondée à l'initiative de plusieurs entreprises marocaines pour soutenir les étudiants des classes préparatoires qui accèdent à une grande école au Maroc ou à l'étranger.

La Fondation a pour principaux objectifs, de promouvoir l'excellence et le mérite, ainsi que de maintenir le lien avec les étudiants à l'étranger afin de favoriser leur retour au Maroc.

Considérant l'intérêt porté par la banque à l'amélioration des conditions pédagogiques en faveur des élèves et étudiants du pays une convention de partenariat a été signée avec l'association Academia portant sur une participation financière de la banque.

• Association Al Amal complexe socio-éducatif de salé el Jadida

Fondée en 2007 l'association Al Amal d'appui au complexe socio-éducatif à Sala Al Jadida, dont la construction a été financé par l'INDH, a pour objectifs d'encourager la scolarité des enfants et d'assister les familles en difficultés. L'association dispense aussi un programme de formations qualifiantes de courte durée, qui répond à des besoins identifiés dans la région, permettant ainsi l'insertion socioprofessionnelle des jeunes.

Le Centre dispose de:

- Lieu d'Hébergement des enfants de 6 à 18 ans
- Centre de soutien scolaire
- Centre d'apprentissage visant l'employabilité des jeunes en situation de précarité

• Association EDOM commune rurale de Mers El Kheir

L'EDOM est une Association éducative de soutien à l'enfance, dont le but est d'amener les enfants à intégrer les valeurs sociales et morales de respect, de générosité et d'engagement.

Plus de 320 filles et garçons issus de milieu rural, de 8 à 18 ans, sont inscrits chaque année pour suivre les cours de soutien scolaire, d'hygiène et d'éducation civique, par ailleurs les enfants bénéficient d'une prise en charge médicale globale.

L'Edom a pu concrétiser un ensemble de ses actions grâce au soutien du GCAM qui est partenaire de l'association depuis 2009.

Le CAM a renouvelé son soutien en faveur de l'EDOM afin de l'accompagner sur deux projets en faveur de l'amélioration et le renforcement des capacités d'apprentissage des enfants de la commune rurale de Mers El Kheir :

- Projet 1 : Préparation et révision au baccalauréat

Bénéficiaires : 10 jeunes filles rurales les plus méritantes

Durée : 2 ans

- Projet 2 : Renforcement de l'utilisation des TIC par les jeunes filles rurales

Bénéficiaires : 30 jeunes filles rurales âgées entre 6 et 16 ans

• Association la maison d'enfants Akkari

La Maison d'Enfant Akkari, est une institution sous la tutelle du Ministère du Développement social, de la Famille et de la Solidarité. Elle accueille près de 250 garçons et adolescents âgés entre 5 et 18 ans, orphelins, abandonnés ou en situation sociale précaire. L'association a pour objectifs de subvenir aux besoins des enfants en matière d'éducation et d'insertion sociale. La banque a signé une convention pour une durée de trois ans avec l'association afin de l'accompagner dans la réalisation de ces activités par :

- L'octroi d'un don financier.
- L'insertion au niveau de l'application Bank-e du compte de l'association pour la réception de dons.

• Association Bab Rayan

L'association BAB RAYAN créée en 2014, a pour mission d'accueillir et de protéger les enfants orphelins, maltraités et démunis afin de leur offrir un avenir meilleur.

L'association accueille les enfants et les jeunes jusqu'à leur autonomie au sein d'un établissement où ils bénéficient d'un accompagnement permanent par une équipe de professionnels de l'enfance.

L'association est logée dans une ancienne école de Casablanca, elle est à la fois un véritable refuge pour les enfants abandonnés, une école innovante pour les enfants déscolarisés, et un centre de formation professionnelle.

Le CAM est partenaire de l'association BABRAYAN depuis 2016, à travers une convention de partenariat.

• Association Aghbalou pour l'éducation

L'association Aghbalou pour l'éducation a été créée en 2016. L'objectif initial de l'association était la réalisation de travaux d'aménagement au niveau de l'école de Douar Shib, ensuite d'autres besoins ont été détectés notamment l'amélioration des conditions d'apprentissage des enfants.

Dès lors, l'association a mis en place des activités parascolaires (musique, informatique, initiation à l'anglais, ateliers de théâtre, sports, visites et voyages, colonie de vacances, bibliothèque, ...), qui ont eu un impact important sur l'ouverture des enfants sur leur environnement.

La banque a renouvelé son soutien en faveur de l'association Aghbalou pour l'éducation, pour la réalisation des actions de soutien scolaire en faveur de 289 collégiennes survivantes du séisme ayant touché la région d'El Haouz.



• Association les compagnons de Gutenberg

Les compagnons de Gutenberg est une Association regroupant les professionnels de L'ECRIT, ayant pour but de propager et développer la lecture et la culture au Maroc, depuis sa création en Avril 2010, l'association a réalisé plusieurs actions de distribution d'ouvrages dans divers établissements scolaires citoyens et surtout ruraux.

Le CAM a accordé un don financier à l'association les compagnons de Gutenberg afin de les soutenir dans leurs efforts en faveur du développement de la lecture auprès des plus jeunes.

• Association Dar Tifl

Un don financier a été accordé à l'association Dar Tifl pour l'organisation d'un Ftour solidaire. Cette action a pour objectif la construction de deux nouveaux pavillons au complexe social Dar Tifl destinés à accueillir 240 orphelins et enfants victimes du séisme ayant touché la région d'El Haouz.

• Association Interact Club Massignon

Un mécénat financier a été accordé à l'association Interact Massignon, pour les soutenir dans leur initiative qui vise à reconstruire intégralement une école dans la région d'Al Haouz incarnant la reconstruction de l'espoir pour les jeunes étudiants touchés par la tragédie du séisme dans la région d'El Haouz.

• Observatoire National des Droits de l'Enfant

Créé en 1995, l'observatoire National des Droits de l'Enfant a eu pour mission la mise en œuvre des dispositions de la Convention des Droits de l'Enfant sous la Présidence de Son Altesse Royale la Princesse Lalla Meryem.

Depuis lors, l'ONDE a entrepris plusieurs actions sur le terrain en faveur de l'enfance : la création du parlement des enfants, la mise en place des centres d'écoute pour les enfants maltraités et des campagnes de sensibilisation contre le travail des enfants.

En 2024, la banque a renouvelé son soutien en faveur de l'ONDE en accordant un don financier.

Soutien à l'entrepreneuriat des jeunes

Des partenariats ont été établis avec des associations encourageant l'auto-entrepreneuriat à travers des formations et un accompagnement financier. Ces initiatives soutiennent la création de petites entreprises, particulièrement dans les zones rurales.

• Association Union National des Femmes du Maroc « Prix Lalla Meryem »

Le prix Lalla Meryem de l'innovation et de l'excellence, s'adresse aux jeunes marocaines âgées de 20 à 40 ans porteuses de projets innovants avec des solutions viables et durables aux problématiques rencontrées dans le milieu rural et semi-urbain, ayant un fort impact sur les populations les plus vulnérables.

• Association INJAZ AL MAGHREB

L'expérience Injaz Al Maghreb a été entamée en 2007, dédiée à l'éducation et à l'entrepreneuriat des jeunes des écoles publiques et des universités.

Affiliée à Junior Achievement Worldwide, considérée comme la plus grande Fédération Internationale d'Associations engagées dans la formation à l'entrepreneuriat, Injaz Al Maghreb s'est appuyée depuis son lancement sur l'engagement d'entreprises, d'institutions et de conseillers bénévoles. Elle a ainsi pu former à la création d'entreprise plus de 100.000 jeunes.

Pendant ce partenariat, nous avons eu l'occasion de participer à de nombreuses actions en faveur des jeunes élèves et étudiants dans les établissements scolaires et universitaires publics.

Programmes :

Master class

Familiariser les jeunes au monde de l'entreprise et les initier aux différentes étapes de création d'une start-up de cartes de vœux.

- Lieu : Collège Omar Ibn Al-Khattab, Sidi Slimane
- Nombre d'élèves bénéficiaires : 240
- Thématique associée : « Racontez Notre Collège en Une Carte de Vœux ».

Innovation Camp

Atelier en équipe de jeunes visant à trouver des solutions innovantes à une problématique.

- Nombre de bénéficiaires : 100 étudiants
- Lieu : École Supérieure Nationale d'Arts et Métiers – ENSAM
- Prix pour l'équipe gagnante : tablettes Samsung

Company Program 2024

Cette année, plus de 3000 jeunes ayant participé à ce programme phare en création et gestion d'entreprises ont développé des idées innovantes, axées sur la durabilité et la responsabilité environnementale.

- Prix « Business Green » : chèque de 10 000 dhs
- Bénéficiaire : la junior entreprise « TAMZGHA »
- Projet : revalorisation des produits organiques pour le cosmétique élaboration des produits capillaires et écologiques à base des margines d'huile d'olive.

Inclusion et promotion de la diversité

Soutien des personnes en situation de handicap

Un appui financier et logistique a été accordé à des associations œuvrant pour l'intégration sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap. Ce soutien s'inscrit dans une démarche inclusive visant à garantir l'égalité des chances pour tous.

• Association AMSAT

Le Groupe Crédit Agricole accompagne l'AMSAT depuis 2010, à travers la signature de conventions de partenariat. Ce partenariat permet à l'association de renforcer son travail auprès des aînés de ses usagers, à savoir les adolescents et jeunes adultes trisomiques dont elle assure l'accompagnement depuis leur jeune âge.

Les objectifs que le GCAM soutient avec l'AMSAT reposent sur l'amélioration de la qualité de prise en charge et d'accompagnement des adolescents et jeunes adultes trisomiques afin de favoriser un meilleur accès à la vie d'adulte ainsi qu'à la sensibilisation pour une meilleure reconnaissance de la participation sociale des jeunes trisomiques

L'actuel projet « Journées inclusives » s'inscrit dans la dynamique des efforts déployés par la banque, en direction d'une société inclusive, où l'acceptation des différences et le respect de chacun, l'entraide et la solidarité deviennent des valeurs essentielles. L'accès et la participation aux activités culturelles, artistiques et récréatives peuvent jouer un rôle clé dans la promotion d'une plus grande inclusion sociale.

Aussi le CAM et l'AMSAT travaillent ensemble pour la mise en place d'activités ludiques en ouvrant les espaces des deux institutions au profit des enfants de l'AMSAT et des collaborateurs du CAM.



• Association Special Olympics Morocco

Special Olympics est un programme international d'entraînements et de compétitions sportives destinées aux enfants et adultes en situation d'handicap mental. Il est fondé sur la conviction que les personnes en situation d'handicap mental peuvent, avec l'instruction adéquate et un encouragement soutenu, apprendre à participer activement aux sports individuels et collectifs adaptés à leurs besoins.

L'essor que connaît Special Olympics Morocco depuis sa création en 1994 à l'initiative de Saute Son Altesse Royale la Princesse Lalla Amina, que Dieu ait son âme, a permis de donner une impulsion à tous les programmes et projets visant l'intégration des personnes en situation d'handicap mental par le biais du sport.

En 2024, la banque a renouvelé son soutien en faveur de l'association à travers un mécénat financier.

Santé /Genre

Dans le cadre de son engagement pour le bien-être des femmes, la banque a collaboré avec des associations spécialisées pour promouvoir la santé féminine, notamment à travers des campagnes de dépistage et de sensibilisation.

• Fondation Lalla Salma

Depuis 2017, le Crédit Agricole a noué un partenariat stratégique avec la Fondation Lalla Salma « Prévention et traitement des cancers ». Ce partenariat s'inscrit dans le cadre de la politique RSE de la banque, visant à contribuer de manière proactive à l'amélioration de la santé publique du pays.

L'objectif principal de ce partenariat est de soutenir les actions de la Fondation Lalla Salma, dont la mission est de lutter contre le cancer à travers plusieurs axes, notamment :

- La prévention et la sensibilisation ;
- Le développement d'infrastructures médicales dédiées aux soins oncologiques ;
- Le soutien aux patients atteints de cancer, surtout ceux venant de milieux défavorisés ;

Jusqu'à aujourd'hui, ce partenariat a permis de mobiliser des fonds conséquents, qui ont été utilisés dans plusieurs projets de la Fondation, renforçant ainsi les capacités de prise en charge des patients et l'amélioration de l'accès aux traitements.

• Participation – film approche genre

Le CAM a accordé un mécénat financier en faveur de la réalisation d'un film cinématographique concernant certains aspects de la condition féminine au Maroc suite à la demande du le Ministère de la justice qui accompagne l'une de nos artistes dans la réalisation du film.

Partenariats historiques en faveur de la solidarité

• La fondation Mohammed V pour la solidarité

Le Groupe crédit agricole du Maroc est un partenaire historique de la Fondation Mohammed V pour la solidarité il soutient les actions de la fondation à travers un mécénat financier.

Cette collaboration permet de soutenir divers projets visant à améliorer les conditions de vie des populations vulnérables, à promouvoir l'accès au services de base et à renforcer les programmes de développement du pays.

• La fondation Mohammed VI pour la protection de l'environnement

Participation de la banque au budget de fonctionnement de la Fondation Mohammed VI Pour la Protection de l'Environnement et du Centre International Hassan II de Formation à l'Environnement

• Association du marché solidaire

La banque contribue aux frais de fonctionnement du marché solidaire de Casablanca depuis 2017, proposition faite lors de la réunion de l'assemblée Générale constitutive de l'Association de gestion du marché solidaire en mars 2017.

• Fondation CGEM

La Fondation CGEM pour l'entreprise est une association qui a pour but de soutenir les activités de la Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM).

Ce partenariat a pour objectif de soutenir les activités de la Fondation CGEM pour l'entreprise à savoir l'achat d'ouvrages, la réalisation et publication d'études, l'organisation de conférences ainsi que les dépenses de fonctionnement.

Communication

• Élaboration du rapport RSE 2023

Un travail rigoureux a été réalisé pour la conception du rapport RSE 2023, qui reflète les engagements et performances de la banque en matière de développement durable. Ce document constitue un outil essentiel de communication et de transparence vis-à-vis des parties prenantes.

A. POLITIQUE DE GESTION DU CAPITAL HUMAIN



Le Capital Humain est le moteur de croissance du Groupe Crédit Agricole du Maroc et la clé d'un avantage concurrentiel.

a. La politique de recrutement

Le processus de recrutement est un élément clé de la gestion des ressources humaines au sein du Groupe Crédit Agricole du Maroc, vu qu'il constitue l'un des principaux leviers de régulation des compétences.

C'est pourquoi le Groupe Crédit Agricole du Maroc s'engage à respecter l'égalité des chances, l'équité, la transparence, le mérite et l'objectivité.

Par ailleurs, l'adéquation des recrues avec les besoins croissants de la banque aussi bien en termes de profils pointus que de profils polyvalents, le CAM accorde une attention de tout premier ordre à la diversification des lieux de recrutement (forums, salons, annonces, présélections ...).

Ainsi, la politique de recrutement du Groupe Crédit Agricole du Maroc est principalement axée sur une logique d'optimisation, de renforcement du cœur du métier et d'investissement dans la relève.

b. La politique de rémunération

La politique de rémunération est l'un des sujets les plus sensibles en Gestion des Ressources Humaines au sein du Crédit Agricole du Maroc. Le système de rémunération en vigueur a été mis en place en janvier 2009 pour accompagner la transformation juridique qu'a connu le Crédit Agricole du Maroc en 2006.

Il est compétitif, attractif, rétribuant la performance et la responsabilité, encourage la mobilité, l'initiative et l'engagement tout en respectant les équilibres internes du Groupe Crédit Agricole du Maroc.

Les composantes de la rémunération

Les composantes de la rémunération attribuée aux collaborateurs de la banque sont :



Le système de rémunération est basé sur 3 notions :

- **Les emplois** sont rangés dans des « classes d'emplois homogènes » en fonction de leur poids et de leur importance relative et selon 174 emplois-type.
- **Le grade** est accordé selon la classe administrative du collaborateur et évoluera avec le changement de la catégorie de la classe dans le cadre des avancements périodiques.
- **La fonction de responsabilité** est accordée dans le cadre de l'organisation interne du CAM.

Les objectifs de la rémunération

La politique de rémunération vise à attirer, motiver et fidéliser les salariés et se permet de se soumettre à quelques principes :

- Privilégier le respect de l'équité interne ;
- Favoriser un sentiment de reconnaissance (mérites / prise en compte des attentes du salarié) ;
- Assurer la cohésion entre les objectifs individuels et les objectifs de l'entreprise ;
- Instaurer un principe de transparence.

c. La gestion de carrières

Pour renforcer la capacité du GCAM à anticiper et gérer l'évolution des emplois et compétences et mû par la volonté de faire participer ses collaborateurs à une démarche continue de leur employabilité et de leur développement professionnel, le GCAM a intégré, depuis 2009, la gestion de carrière et la mobilité dans le cycle complet de management des ressources humaines.

Dans sa démarche, la gestion de carrière allie les attentes des collaborateurs et les besoins de l'organisation. Les entretiens annuels, les entretiens de carrières et la Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences, principaux outils de la gestion de carrière sont améliorés et mis à jour périodiquement. La gestion de carrière contribue ainsi à l'adéquation et la réduction des écarts entre les besoins de la banque et les ressources humaines disponibles.

Des itinéraires de carrières permettent de concevoir et de mettre en œuvre des parcours personnalisés pour les salariés. Une veille RH permet aussi, en termes de métiers, d'être anticipatif et proactif pour répondre au mieux aux besoins actuels et futurs de la banque, tout en tenant compte des compétences et des intérêts des collaborateurs.

La démarche est renforcée par la mise en place de dispositif de détection de talents et de constitution de vivier de compétence dans le but de préparer la relève d'une part et offrir des accélérateurs de carrière aux plus méritants d'autre part.

La gestion de carrière est une véritable opportunité pour les collaborateurs du GCAM puisqu'elle est accompagnée de la formation, de la promotion et de la mobilité. Elle est aussi bénéfique pour la banque dans la mesure où son efficacité lui assure la pérennité, la performance et donc la croissance.

d. La politique de formation

La formation est un puissant levier de développement du Groupe Crédit Agricole du Maroc et de ses collaborateurs. Elle contribue activement au développement des compétences en adéquation avec la stratégie du Groupe. La politique de la formation au GCAM vise :

- La montée en compétences de l'ensemble des collaborateurs pour une meilleure professionnalisation ;
- La généralisation de la formation à tous les collaborateurs tous types de profils et de métiers confondus ;
- La régionalisation de la formation pour une meilleure proximité avec les collaborateurs du Réseau ;
- La diversification et l'adaptation des canaux de formation (présentiel – stage terrain-e-learning).

Pour ce faire le GCAM a mis en place un dispositif de formation décliné en deux structures distinctes :

Direction Centrale de la formation :

La mission de cette entité s'articule autour de 3 axes de formations :

- Formations Internes : A la demande des Directions Métiers, cette entité organise des formations ponctuelles transverses (formations réglementaires, formations managériales, formations techniques, formation des formateurs ...) ;
- Formations Externes : Il s'agit de participation des collaborateurs du GCAM à des séminaires inter-entreprises portant sur le Risk Management, Digitalisation de l'entreprise, Contrôle & Audit Interne... ;
- Formations Diplômantes : Diverses formations diplômantes sont dispensées en faveur des collaborateurs du GCAM telles que l'Executive Master en Management Bancaire en partenariat avec l'UIR de Rabat, le Brevet Bancaire Métiers avec le CIFPB, le Master Executive Finance avec l'Université Med VI Polytechnique de Benguerir ...

Académie du GCAM :

Déclinée en Direction Centrale des Écoles Métiers, laquelle est structurée en :

- Direction des Écoles Métiers : Dispositif d'apprentissage permanent, itératif et transverse aux différents métiers de la banque. Elle a pour objet de former aux compétences métiers dans le cadre d'écoles telles que l'Ecole des Managers, l'Ecole des Engagements, l'Ecole Compliance, l'Ecole Digitale... ;
- Direction de l'Intégration et du Tutorat : cette Direction a pour mission de veiller à la bonne intégration des Nouvelles Recrues à travers l'organisation des JICAM (Journées d'Intégration des Nouvelles Recrues) et de l'Ecole Tutorale qui consiste en une formation en présentiel alternée par des stages pratiques sur le terrain pour les nouvelles recrues.

En termes de gouvernance le dispositif de la formation dispose de notes et de procédures régissant son organisation/gestion et d'un plan de formation dont l'élaboration est toujours en adéquation avec la stratégie du Groupe.

Ce plan définit les formations par thématique, la population cible à former, le nombre de « Jours /Formation » et le nombre de « Jours/Homme /Formation ».

e. Égalité hommes/femmes

Acteur engagé au quotidien en faveur de l'égalité femmes-hommes, le Crédit Agricole du Maroc lutte contre les stéréotypes et déploie de nombreux dispositifs visant à promouvoir l'égalité au sein du Groupe et à combattre les disparités.

La stratégie au sein de la banque consiste à fixer des objectifs sur la représentation des femmes dans les populations clés. Par ailleurs, le Groupe souhaite ne faire aucune « concession » sur les compétences et réalise un suivi précis pour éviter les décisions biaisées par les préjugés. En effet, Les femmes représentent aujourd'hui plus de 47% des effectifs totaux de la banque. Cette proportion est en amélioration depuis 2016 où les femmes représentaient moins de 43%.

B. COMPOSANTES ET ÉVOLUTION DE L'FFECTIF DU CAM

Évolution de l'effectif	2022	2023	Δ%	2024	Δ%
Effectif ^[1]	3.874	3.918	1,14%	3.699	-5,59%
Siège ^[2]	1.440	1.329	-7,71%	1.341	0,90%
Réseau	2.434	2.589	6,37%	2.358	-8,92%

Source : CAM

Sur la période 2022 à 2024, l'effectif du CAM évolue en passant de 3 874 à 3 699 collaborateurs. À 2024, le CAM emploie 1 341 au niveau du siège de la banque et 2 358 au niveau du réseau.

Répartition de l'effectif par catégorie	2022	2023	Δ%	2024	Δ%
Cadres	2.507	2.481	-1,04%	2.402	-3,18%
Employés	1.367	1.437	5,12%	1.297	-9,74%
Effectif	3.874	3.918	1,14%	3.699	-5,59%
Taux d'encadrement	65%	63%		65%	

Source : CAM

Au terme de l'exercice 2024, le taux d'encadrement au sein du CAM s'affiche à 65%.

Répartition de l'effectif par sexe	2022	2023	Δ%	2024	Δ%
Femmes	1.900	1.907	0,37%	1.815	-4,82%
Hommes	1.974	2.011	1,87%	1.884	-6,32%
Effectif	3.874	3.918	1,14%	3.699	-5,59%

Source : CAM

À fin 2024, l'effectif féminin au sein du CAM s'affiche à 1 815 soit 49% contre 51% de collaborateurs de sexe masculin.

Répartition de l'effectif par nature de contrat	2022	2023	Δ%	2024	Δ%
CDD	63	56	-11,11%	44	-21,43%
CDI	3.874	3.918	1,14%	3.699	-5,59%
Effectif Total	3.937	3.974	0,94%	3.743	-5,81%

Source : CAM

À fin 2024, l'effectif global du CAM compte un total de 44 collaborateurs sous contrat à durée déterminée et 3 699 collaborateurs bénéficiant d'un contrat à durée indéterminée.



¹ Effectif hors collaborateurs bénéficiant d'une mise en disponibilité ou en congé de maternité prolongé (plus de 3 mois).

² Dont 117 Collaborateurs affectés aux Filiales

Répartition par tranche d'âge	2022	2023	Δ%	2024	Δ%
[18,35] ans	1.760	1.787	1,53%	1.548	-13,37%
[36,40] ans	868	908	4,61%	896	-1,32%
[41,45] ans	386	472	22,28%	569	20,55%
[46,50] ans	174	187	7,47%	212	13,37%
[51,55] ans	228	191	-16,23%	151	-20,94%
[56,60] ans	458	373	-18,56%	323	-13,40%
Effectif	3.874	3.918	1,14%	3.699	-5,59%

Source : CAM

La pyramide des âges du CAM montre un rajeunissement des équipes. La tranche d'âge entre 18 et 40 ans passe de 68% en 2022 à 66% à décembre 2024, soit 2 444 collaborateurs.

Répartition par ancienneté	2022	2023	Δ%	2024	Δ%
< 5 ans	990	1053	6,36%	826	-21,56%
[5 ; 10[ans	801	842	5,12%	797	-5,34%
[10 ; 20[ans	1415	1459	3,11%	1556	6,65%
[20 ; 30[ans	183	193	5,46%	213	10,36%
→=30 ans	485	371	-23,51%	307	-17,25%
Effectif	3.874	3.918	1,14%	3.699	-5,59%

Source : CAM

À fin 2024, plus de 22% de l'effectif a une ancienneté inférieure à 5 ans.

Turnover	2022	2023	2024
Recrues	265	280	68
Départs	257	221	292
Taux de Turnover (*)	6,73%	6,39%	4,87%

Source : CAM

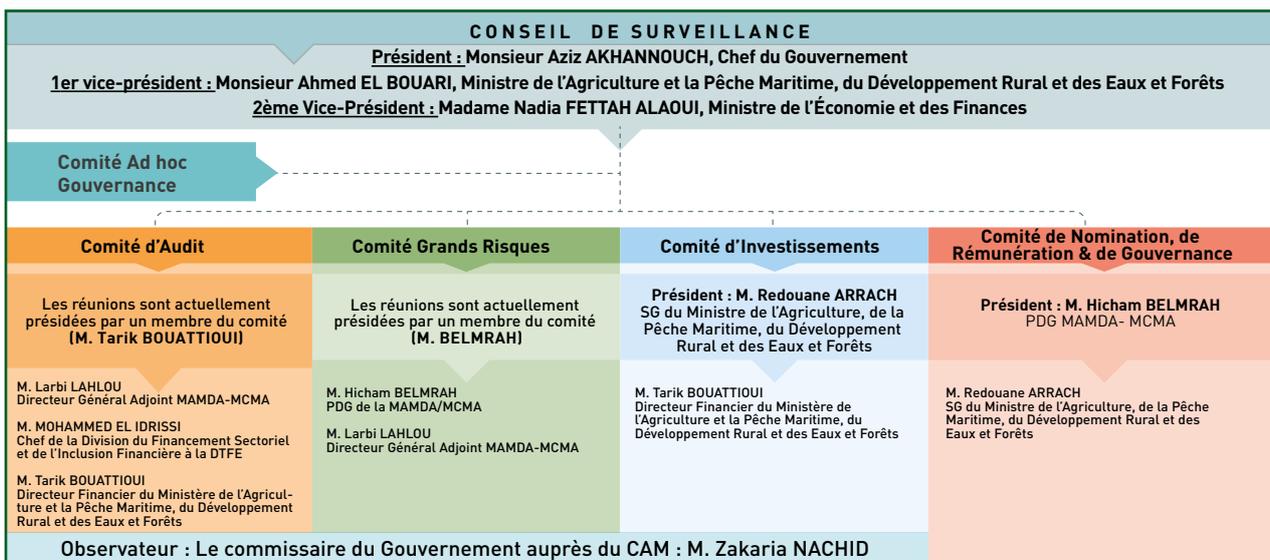


Le crédit agricole du Maroc a vécu, durant son histoire de plus de soixante ans, des transformations, des restructurations et des adaptations qui ont fondé son positionnement sur le secteur bancaire marocain et son mode de gouvernance d'aujourd'hui. Le Crédit Agricole du Maroc a ainsi développé un mode de gouvernance hybride s'inspirant du modèle de bonne gouvernance des Établissements de Crédit « EC » et du code de bonnes gouvernance des Entreprises et Établissements Publics « EEP ».

1) CONSEIL DE SURVEILLANCE ET SES COMITÉS SPÉCIALISÉS

1.1 Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance reçoit une fois par trimestre au moins un rapport du Directoire sur la marche des affaires sociales et après la clôture de chaque exercice les documents prévus par la loi et par les dispositions de l'article 19 des statuts. Le conseil est composé de onze administrateurs : huit Administrateurs représentant de l'État : le Chef du Gouvernement ; le Ministre de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts; le Ministre de l'Économie et des Finances; ainsi que cinq autres représentants des départements ministériels (Secrétaire Général et le Directeur financier du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts, le Chef de la Division du Financement Sectoriel et de l'Inclusion Financière – DTFE- Ministère de l'Économie et des Finances, Directeur Général de l'Agence Nationale de Gestion Stratégique des Participations de l'État et de Suivi des Performances des Établissements et Entreprises Publics -ANGSPE-, Wali chargé de mission auprès du ministre de l'intérieur); ainsi que trois Administrateurs représentant les actionnaires institutionnels dont deux de la MAMDA/MCMA et un de la CDG. Les membres du conseil autres que le chef du gouvernement et les ministres, composent les quatre comités spécialisés du conseil comme suit :



CURRICULUM VITAE ET PRINCIPAUX MANDATS DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

M. Aziz AKHANNOUCH

Fonction	Siège occupé	Désignation ou renouvellement du mandat	Date de fin du mandat
Chef du Gouvernement	Président	AG du 08 mars 2022	AG qui statuera sur les comptes 2027

M. Aziz AKHANNOUCH est titulaire d'un diplôme en management de l'Université de Sherbrooke au Canada en 1986, M. AKHANNOUCH est également président d'Akwa-Group, un holding qui regroupe une cinquantaine de sociétés, spécialisées dans la distribution pétrolière, la communication et les services. Parallèlement à ses fonctions ministérielles (nommé en 2007), M. Aziz AKHANNOUCH a assumé plusieurs responsabilités associatives et managériales. M. AKHANNOUCH a également été administrateur de Bank Al Maghrib et a présidé le Groupement des Pétroliers du Maroc (GPM). En 1999, il a fait partie du Groupe de réflexion auprès de feu S.M le Roi Hassan II, communément appelé G14.

Après avoir occupé le poste de Ministre de l'Agriculture entre 2007 à 2021, Monsieur AKHANNOUCH est à la tête du gouvernement depuis le 7 octobre 2021.

En plus de ses responsabilités de chef du gouvernement, M. Aziz AKHANNOUCH assume plusieurs mandats :

- Président : RNI ;
- Président du conseil d'orientation stratégique : MCA Morocco ;
- Président du conseil de surveillance : Holding Al Omrane ;
- Président du conseil d'administration : ONEE, AMDIE, Fonds de solidarité contre les événements catastrophiques, agence nationale de lutte contre l'analphabétisme, CNRST, ANRT, Agence pour l'aménagement du site de la lagune de Marchica, Agence pour l'aménagement de la vallée du Bouregreg, AMSSNUR, ADD, CNSS, Agence Nationale de l'Assurance Maladie ANAM, ONDA, Caisse marocaine des retraites, ANCFCC, FEC, Agence pour la Promotion et le Développement du Nord, ANPME, Agence de logements et d'équipements militaires, Poste du Maroc, ONDA, École Nationale Supérieure de l'Administration...

M. Ahmed BOUARI

Fonction	Siège occupé	Désignation ou renouvellement du mandat	Date de fin du mandat
Ministre de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts	1^{er} Vice Président	AG du 28 octobre 2024	AG qui statuera sur les comptes 2027

Avant d'être nommé à la tête du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts, Monsieur Bouari occupait depuis juin 2023 le poste de Directeur de l'Irrigation et du Développement Agricole au sein dudit Ministère. Auparavant, il a été nommé en septembre 2018 Directeur de l'Irrigation et de l'Aménagement du Territoire Agricole. De 2009 à 2013, Monsieur Bouari a également dirigé la Division du Développement à la Direction de l'Irrigation et de l'Aménagement du Territoire Agricole. Il a commencé sa carrière en tant qu'ingénieur dans une unité de coordination de projets financée par la banque mondiale. Outre sa fonction à la tête du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts, M. BOUARI siège en tant que :

- Président du CS : SONACOS, BIOPHARMA ;
- Président du CA : ANEF, ANDZOA, ANCFCC, SOREC, ONICL, ONSSA, ONCA, ADA, EACCE, IAV HASSAN II, ENAM, IPSM, LOARC, ONP, INRH, ANDA, Institut Nationale de Recherche Agronomique (INRA), Office Régional de Mise en Valeur Agricole des diverses régions du royaume.

Mme. Nadia FETTAH ALAOUI

Fonction	Siège occupé	Désignation ou renouvellement du mandat	Date de fin du mandat
Ministre de l'Économie et des Finances	2^{ème} Vice Président	AG du 08 mars 2022	AG qui statuera sur les comptes 2027

Madame FETTAH ALAOUI est une dirigeante d'entreprise et femme politique. Elle est, depuis le 7 octobre 2021, la ministre de l'Économie, des Finances et de la Réforme de l'Administration. Cela après avoir occupé le poste de ministre du Tourisme, de l'Artisanat, du Transport aérien et de l'Économie sociale marocain de 2019 à 2021.

En 1997, elle a commencé son parcours professionnel en tant que consultante pour la société d'audit Arthur Andersen. En 2000, elle crée et gère une société de capital-investissement dénommée Maroc Invest Finances Group.

En 2005, elle rejoint la CNIA Assurance, rachetée alors par le Groupe Saham et occupe dans ce groupe la fonction de directrice générale du pôle support et finances. En 2010, elle accompagne le groupe dans des opérations de fusions-acquisitions en Afrique et Moyen-Orient. En 2013, elle devient directrice générale déléguée des finances et M&A (Mergers and Acquisitions) du Groupe Saham, puis est désignée directrice générale déléguée des finances & opérations de Saham Finances, en 2014. Puis elle est choisie comme présidente du conseil d'administration de Saham Assurance Maroc et directrice générale déléguée de Saham Finances.

Outre ses fonctions à la tête du Ministère de l'Économie et des Finances, Madame FETTAH EL ALAOUI siège au sein des organes de gouvernance d'établissements stratégiques dont :

- Président du CS: IAM ;
- Président du CA : Fonds Mohammed VI pour l'Investissement, Ithmar Al Mawarid, SNGFE ;
- Membre du CS : Crédit Agricole du Maroc (CAM), Holding Al Omrane (HAO), Agence spéciale Tanger Méditerranée (TMSA) ;
- Membre du CA : Barid Al Maghrib (BAM SA), Moroccan agency for sustainable energy (MASEN), OCP SA, Société d'Investissements Énergétiques (SIE).

M. Redouane ARRACH

Fonction	Siège occupé	Désignation ou renouvellement du mandat	Date de fin du mandat
Secrétaire Général du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts	Membre	AG du 08 mars 2022	AG qui statuera sur les comptes 2027

Agroéconomiste de formation monsieur Redouane ARRACH est diplômé de l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II en 1992. Il est aussi diplômé du Cycle Supérieur de Gestion de l'ISCAE en 1999.

Avant sa nomination au poste actuel de Secrétaire Général du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts, M. Redouane ARRACH occupait le poste de directeur central de la Stratégie et des Statistiques depuis 2017.

En sus de ses fonctions au sein du ministère, Monsieur ARRACH siège en tant qu'administrateur au sein d'établissements publics stratégiques dont l'OCP, SONACOS, SOREC et BIOPHARMA.

M. Tarik BOUATTIOU

Fonction	Siège occupé	Désignation ou renouvellement du mandat	Date de fin du mandat
Directeur financier du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts	Membre	AG du 14 décembre 2022	AG qui statuera sur les comptes 2027

M. Tarik BOUATTIOU est lauréat de l'Institut Supérieur de Commerce et d'Administration des Entreprises, option Finance Comptabilité (ISCAE). M. BOUATTIOU a intégré Cosumar en septembre 2001 en qualité de cadre contrôleur de gestion. Responsable du Contrôle de Gestion en 2008, il a été nommé en 2010, Responsable du Contrôle de Gestion et de Comptabilité Analytique. En mai 2011, M. BOUATTIOU a été promu Sous-Directeur en charge du Contrôle de Gestion avant d'être promu Directeur en charge des Finances et du Contrôle de Gestion Groupe en janvier 2012. En janvier 2022, il est nommé Directeur Financier du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts.

En sus de ses fonctions au sein du ministère, Monsieur BOUATTIOU siège en tant qu'administrateur au sein d'un certain nombre d'établissements stratégiques dont : SONACOS, SOREC, BIOPHARMA, FOS-AGRI.

M. Mohammed EL IDRISSE

Fonction	Siège occupé	Désignation ou renouvellement du mandat	Date de fin du mandat
Chef de la Division du financement sectoriel et de l'inclusion financière à la Direction du trésor et des Finances Extérieures	Membre	AG du 08 mars 2022	AG qui statuera sur les comptes 2027

Monsieur Mohammed EL IDRISSE est diplômé de l'École Nationale d'Administration de Rabat, est titulaire d'un troisième cycle en finance et fiscalité à l'Université de Mohammed V, ainsi que d'un certificat d'administration à l'Université Internationale de Rabat. En 1997, il intègre l'administration des douanes et des impôts indirects au sein du service centralisation comptable et recouvrement. En 2009, il rejoint l'IGF en tant qu'auditeur avant d'intégrer la DTFE au sein de la division des assurances puis en tant que chef de service des relations avec l'UE. Enfin, M. EL IDRISSE est nommé Chef de la Division du financement sectoriel et de l'inclusion financière.

Outre ses fonctions au sein de la DTFE, M. Mohammed EL IDRISSE est membre du Conseil d'Administration de : FEC, Observatoire Marocain de la TPME.

M. Mohammed SAMIR TAZI

Fonction	Siège occupé	Désignation ou renouvellement du mandat	Date de fin du mandat
Wali Chargé de Mission auprès du Ministre de l'Intérieur	Membre	AG du 14 décembre 2022	AG qui statuera sur les comptes 2027

Monsieur Mohammed Samir TAZI est lauréat de l'École Polytechnique et de l'École Nationale des Ponts et Chaussées à Paris. Il a entamé sa carrière au Ministère des Finances en 1988 où il a occupé plusieurs postes de responsabilité, dont celui de Directeur des Établissements Publics et de la Privatisation (2010), avant d'être nommé par SM le Roi, le 06 février 2016, WALI, Directeur Général des Collectivités Locales puis le 25 juin 2017, WALI, Directeur Général du Fonds d'Équipement Communal.

Actuellement, Monsieur Mohammed Samir TAZI est WALI, Chargé de Mission auprès du Ministère de l'Intérieur.

M. KHALID SAFIR

Fonction	Siège occupé	Désignation ou renouvellement du mandat	Date de fin du mandat
Directeur Générale de la CDG	Membre	AG du 26 juin 2024	AG qui statuera sur les comptes 2027

À la tête de la CDG depuis juillet 2022, Monsieur Khalid SAFIR est lauréat de l'École Polytechnique à Paris. M. Safir a entamé sa carrière professionnelle en 2004 en tant que Directeur de la modernisation des ressources et des systèmes d'information à la Trésorerie Générale, avant d'être nommé en 2006, Gouverneur de la Préfecture Al Fida-Mers Sultan, puis de la Préfecture d'Anfa. De 2011 à 2013, il a occupé le poste de Secrétaire général du ministère de l'Économie et des Finances, puis Wali de la Région Casablanca-Settat de 2013 à 2017, avant d'être nommé en 2017, Wali, Directeur Général des Collectivités Territoriales (DGCT). Outre ses fonctions au sein de la CDG, M. Khalid SAFIR est :

- **Membre** : CIH Bank, Medi Telecom (Orange), Fonds Marocain de Placement (FMP), Université Internationale de Rabat (UIR), Tanger Med Special Agency (TMSA), Al Akhawayn University (AUI), Al Omrane, Université Euro Méditerranéenne de Fès, GPBM, Agence Nationale de Soutien Solidaire ;
- **Président** : Société Centrale De Réassurance (SCR), CDG Capital, CDG Invest, MADAEF, FONDATION CDG, FONDATION AHLY, CDG Développement ;
- **Représentant permanent CDG** : Bank Of Africa (BOA), Al Barid Bank (ABB), Casablanca Finance City Authority (CFCA), Barid Al Maghrib (BAM) ;
- **Vice-Président** : SONADAC, Société Marocaine de Valorisation des Kasbahs (SMVK).

M. Hicham BELMRAH

Fonction	Siège occupé	Désignation ou renouvellement du mandat	Date de fin du mandat
PDG de la MAMDA	Membre	AG du 08 mars 2022	AG qui statuera sur les comptes 2027

À la tête du Directoire de la mutuelle agricole MAMDA-MCMA depuis 2009, M. Hicham BELMRAH est auditeur de formation, expert-comptable et commissaire aux comptes passé par le cabinet Ernst & Young.

Par ailleurs, M. BELMRAH est également :

- **Administrateur** : WILMACO, OPCI CDV PATRIMOINE, MAMDA IT, MASSIMISSA, A6 Immobilier, CDV Promotion, Fondation ACADOMIA, AKWA AFRICA, MAMDA RE, LESIEUR CRISTAL, AL MADA, MAGHREBAIL, SOMED, AFRIQUIA SMDC, NSI, CAT, AL MADA Venture Cap, OPCI EDUCAPITAL, BCP, RISMA, UIR ;
- **Membre du Conseil de Gérance** : EURESA ;
- **Membre du CS** : EURESA ;
- **Membre du Conseil de Gouvernance** : ODYSSEY INTERNATIONAL ;
- **Vice-Président du Conseil d'Administration** : MCR
- **Président du Directoire** : MAC ;
- **Président du Conseil d'Administration** : RYAD RESORT DEVELOPPEMENT, OLEA CAPITAL, COSUMAR, SUNABEL, SURAC, SUTA, SUCRUNION.

M. Larbi LAHLOU

Fonction	Siège occupé	Désignation ou renouvellement du mandat	Date de fin du mandat
Directeur Général Adjoint de la Mutuelle Agricole Marocaine d'Assurances (MAMDA/MCMA)	Membre	AG du 08 mars 2022	AG qui statuera sur les comptes 2027

M. Larbi LAHLOU est diplômé de l'ISCAE, promotion 2001. Après avoir exercé pendant 10 années dans le cabinet d'audit Ernst & Young, il est nommé à la MAMDA/MCMA où il exerce actuellement la fonction de Directeur Général Adjoint.

Par ailleurs, M. LAHLOU est également :

- **Administrateur** : BCP, COSUMAR, RESORT CO, MSF, AM INVEST, EDITO VENTURE, AMLAK DEV, AC1, UPLINE INVEST FUND, CAP MEZZANINE, ACAMSA, SONASID, MAMDA, IT, FUIR, OLEA CAPITAL, RESORT CO, MSF, EDITO VENTURE, AMLAK DEV, AC1, UPLINE INVEST FUND, CAP MEZZANINE, ACAMSA, OPCI HRE.
- **Membre du conseil de surveillances** : ALHIF, NEBETOU, 3P FUND, YAMED EDUCATION..

RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Selon les statuts de la banque, les membres du Conseil de Surveillance peuvent recevoir, à titre de jetons de présence, pour leur présence effective aux réunions du Conseil ou des comités en émanant une rémunération dont le montant est fixée par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Le Conseil répartit librement cette rémunération entre ses membres et peut allouer des rémunérations exceptionnelles pour les missions ou mandats exceptionnels alloués à ses membres.

À ce jour, les membres du Conseil de Surveillance n'ont jamais reçu de la Société, aucune rémunération (qu'elle soit permanente ou non).

A. Comité d'audit

Conformément à la charte régissant son fonctionnement, le comité d'audit tient au moins une réunion par trimestre. Le comité d'audit a notamment pour missions :

- D'apprécier l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne et les mesures prises ou à entreprendre pour corriger les insuffisances y afférentes et les actions permettant de faire évoluer le dispositif en fonction de l'évolution des risques ;
- De surveiller le processus d'élaboration et de contrôle des informations comptables et financières en application des textes légaux et réglementaires ;
- D'apprécier la situation de l'établissement au regard des règles prudentielles et le dispositif de pilotage y afférent par l'organe de direction.

Durant l'exercice 2024, les points évoqués lors des réunions du Comité d'audit, ont concerné essentiellement les aspects suivants:

- Approbation des procès-verbaux des précédentes réunions du Comité d'Audit ;
- Suivi des principales recommandations émises lors des précédentes réunions du Comité d'Audit ;
- Examen des comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2023, au 31 mars 2024, au 30 juin 2024, ainsi qu'au 30 septembre 2024 ;
- Présentation du plan d'audit interne et des plans de contrôle et de conformité au titre de l'exercice 2024 ainsi que les réalisations des structures de contrôle interne au titre de l'exercice 2023 ;
- État d'avancement des plans d'action des structures de contrôle interne au 30 juin 2024 ;
- Point sur le portefeuille des datations en paiement à fin septembre 2024.
- Présentation des conclusions des missions d'audit de la sécurité des systèmes d'information.

B. Comité d'investissements

Le comité d'investissement se réunit au moins deux fois par an avec pour principales missions :

- Veiller à la cohérence des projets d'investissements avec les orientations stratégiques de la banque ;
- Fixer les priorités à accorder aux projets d'investissement de la banque en tenant compte des ressources disponibles ;
- Suivre l'état de réalisation budgétaire des projets d'investissement retenus et veiller à leur actualisation budgétaire.

Durant l'exercice 2024, le comité d'investissement a traité les points suivants :

- Réalisations budgétaires de fonctionnement et d'investissement ;
- Budget d'activité et de fonctionnement 2024 ;
- Budget d'investissement 2024 et projection 2025-2026.

C. Comité des Grands Risques

Le comité des grands risques se réunit trimestriellement avec pour principales missions :

- Superviser la gestion des risques de la banque, leur mesure, leur évaluation ainsi que leur couverture par les fonds propres ;
- Suivre l'octroi et le dénouement des crédits importants notamment par rapport aux fonds propres de la banque ;
- Analyser la qualité du portefeuille des crédits.

Durant l'exercice 2024, le comité des grands risques a traité les points suivants :

- Situation et évolution du portefeuille de crédit ;
- Dispositif risque climatique ;
- Dispositif de recouvrement ;
- Situation des risques financiers Dispositif de notation interne.

D. Comité de Nomination, de Rémunération et de Gouvernance

Le comité de rémunération, de nomination et de gouvernance se réunit au moins une fois par an avec pour principales missions :

- Assister le Conseil de Surveillance dans le processus de nomination ou renouvellement de ses membres et de ceux du Directoire et traiter les situations de conflits d'intérêts émanant de ce processus ;
- Proposer des recommandations au Conseil de Surveillance de politique de rémunération du personnel de la banque en général et des membres du Directoire et hauts dirigeants tenant compte de la stratégie de la banque, de ses objectifs à court et long terme ;
- Anticiper et traiter les situations de conflits d'intérêts ;
- Statuer sur les questions de gouvernance.

Le Directoire

Le Directoire via les comités Spécialisés, notamment le Comité Directeur contrôle, opère un suivi mensuel des travaux réalisés par l'ensemble des structures de contrôle interne. Il s'assure du bon fonctionnement du système de contrôle interne et veille à la coordination entre les différents acteurs. Ce Comité a une vision à la fois corrective des irrégularités et préventive des risques identifiés.

Durant l'exercice 2024, les réunions du Directoire ont porté sur les points suivants :

Type de réunions	Nbr de Réunions	Principaux Points Examinés	Principales décisions / Réalisations
Arrêtés des comptes	4	Arrêtés des comptes au 31 décembre 2023, au premier trimestre 2024, au premier semestre 2024 et au troisième trimestre 2024.	Approbation des comptes sociaux et consolidés par les Commissaires aux comptes;
Achat, Cession & location de Biens Immobiliers	10	Cession/Location	Cession et location de biens immobiliers de la banque
Divers	10	Émission obligataire	Émission obligataire subordonnée pour un montant de 1 Mrds Dhs ;
		ICAAP	Validation du rapport ICAAP 2024 ;
		Budget	Présentation des budgets 2025 et des prévisions 2026-2027 ;
		PRCI	Validation du rapport PRCI 2023 ;
		Nominations	Nomination de responsables au sein de la banque
Total	24		

Informations sur le système d'incitations financières :

Au titre de l'exercice 2024, la rémunération allouée au top management (comprenant les Directeurs de Pôles et grades supérieurs) s'est chiffrée à 63 MDH. L'encours des prêts leur ayant été octroyés s'élève à 71 MDH au terme de ladite période.

Curriculum Vitae et mandats du Président du Directoire

Mohammed FIKRAT, Président du Directoire

Nommé à la tête du Crédit Agricole du Maroc depuis le 19 mai 2023, Monsieur Mohammed FIKRAT est diplômé de l'École Centrale de Paris (1981) et titulaire d'un MBA de l'IE Business School de Madrid (2006). Il intègre le Groupe OCP en occupant plusieurs postes de responsabilité jusqu'en 2004. M. FIKRAT a assuré notamment les fonctions successives de Directeur de la plateforme de valorisation des phosphates de Jorf Lasfar, Directeur Général de EMAPHOS et Directeur Général de IMACID avec une contribution majeure entre autres à la réalisation et la Direction Générale des Joint-Venture maroco-européen Emaphos et maroco-indien Imacid, au revamping de la plateforme de Jorf Lasfar. Il a été nommé Directeur de la Stratégie et du Développement du Groupe OCP et a occupé également le poste d'administrateur de plusieurs filiales du Groupe OCP.

D'octobre 2004 à Octobre 2021, M. FIKRAT a occupé la fonction de Président Directeur Général du Groupe COSUMAR. La conduite du processus de privatisation des sucreries publiques, les projets de restructuration et modernisation de la filière sucrière marocaine, la création de la première interprofession, FIMASUCRE (Fédération Marocaine Interprofessionnelle du Sucre) et la signature du premier contrat programme avec l'Etat sont parmi les principales réalisations.

En sus de ses responsabilités dans le CAM, Monsieur Mohammed FIKRAT exerce les mandats suivants :

Président du Conseil d'Administration

- Salon International de l'Agriculture du Maroc (SIAM) ;
- Fondation Ardi pour le Microcrédit, institution de microcrédit leader au Maroc ;
- Centre National Mohammed V pour personnes handicapée ;

Membre du Conseil d'Administration

- Fondation Mohammed V pour la solidarité ;
- Fondation Marocaine de l'Étudiant, pour l'accès à l'enseignement supérieur des bacheliers issus de milieux modestes ;
- École Nationale Supérieure de l'Administration, ENSA ;
- Centre National de la Monnaie et de l'Épargne ;
- Centre Régional d'Investissement CRI Casablanca-Settat ;
- Confédération Générale des Entreprises du Maroc, CGEM ;
- Groupement Professionnel des banques du Maroc (GPBM) ;
- MAMDA/MCMA, première compagnie d'assurance marocaine pour le secteur agricole ;
- Centre Marocain de la TPE ;
- Centre Marocain de la Microfinance solidaire ;
- Conseil National de l'Entreprise ;
- Université Al Akhawayne, Ifrane, Maroc ;
- Agence Nationale de Régulation des Télécommunications (ANRT) ;

Membre

- Conseil Supérieur de l'Éducation, de la formation professionnelle et de la recherche ;
- Conseil Économique, Social et Environnemental (CESE) et Président de sa commission des affaires économiques et projets stratégiques ;
- Bureau de la CGEM ;
- Commission Spéciale Initiée par Sa Majesté le roi, pour le modèle de Développement ;

Président

- Association R&D (Recherche & Développement) ;
- Commission des affaires économiques et projets stratégiques de CESE ;
- Association de la Zone Industrielle d'Aïn Sebaa – Hay Mohammadi, AZIAN ;
- Groupement Interprofessionnel de Prévention et de Sécurité, GIPSI ;
- Comité d'Audit & Risque de la SONASID ;
- Fondation ZAKOURA ;
- Comité d'Audit de Maroc Leasing ;

Vice-Président

- Association Marocaine des Exportateurs (ASMEX) ;
- Bureau de la CGEM ;
- Coalition Marocaine pour l'Eau (COALMA) ;
- Association Marocaine pour la Recherche et Développement ;

Membre Indépendant

- Total Energies ;
- Comité d'Audit & Risque de la SONASID ;
- Comité d'Audit de Maroc Leasing.

CURRICULUM VITAE ET PRINCIPAUX MANDATS DES MEMBRES DU DIRECTOIRE

Fouad CHIKRI, Directeur Général

Monsieur Fouad CHIKRI est titulaire d'un DES en Gestion Bancaire de l'Université Catholique de Louvain et d'une licence en mathématiques appliquées. Il a entamé sa carrière au sein du Cabinet d'Audit et de Conseil Ernst & Young en dirigeant plusieurs missions dans les secteurs bancaires et industriels pendant 10 ans. En 2006, il a rejoint le Groupe Crédit Agricole du Maroc en prenant en charge la Direction Centrale Financière puis il est nommé Directeur du Pôle Finance et Directeur Général Adjoint en charge du Domaine Finance. Actuellement Monsieur CHIKRI est Directeur Général et Membre du Directoire.

En sus de ses responsabilités dans le Groupe CAM, Monsieur Fouad CHIKRI exerce des mandats d'administrateur et de membre du conseil de surveillance au sein des filiales du CAM :

Administrateur

- TAMWIL EL FELLAH ;
- FONDATION ARDI ;
- MAROGEST ;
- AL AKHDAR BANK ;
- GCAM DOC ;
- FOND TARGA ;
- CAM LEASING ;
- HOLDAGRO ;
- MSIN ;
- MSIN GESTION ;
- IMMOVERT CAPITAL ;
- VOCATION LOISIRS ;
- AL FILAHI CASH.

Président du Conseil d'Administration

- SECURE REAL ESTATE INVEST ;
- IMMOVERT PLACEMENT ;
- L'ASSOCIATION ISMAÏLIA DE MICRO CRÉDIT.

Meriem IDRISSEI KAITOUNI, Secrétaire Général

Diplômée de l'École Supérieure de Gestion de Paris en 1989, Mme IDRISSEI KAITOUNI a d'abord intégré le CIH en tant qu'attaché de Direction en charge du recouvrement et de l'évaluation des crédits pour une durée de 2 ans (1991 à 1993), avant d'être nommée Directrice en charge de la détection et de la valorisation des profils pointus de la communauté marocaine à l'étranger au sein de l'association « ensemble le Maroc » en 1995. En 1999, elle intègre le Groupe Crédit Agricole du Maroc d'abord en tant que chef du département de la gestion administrative et sociale, puis elle occupe la fonction de Directeur Délégué en charge du Domaine Capital Humain et RSE. En 2019, Mme IDRISSEI KAITOUNI a été nommée Secrétaire général du Crédit Agricole du Maroc, avant d'être nommée Directeur Général en charge de la Direction Générale Capital Humain en Avril 2023.

En sus de ses responsabilités dans le Groupe CAM, Madame Meriem IDRISSEI KAITOUNI exerce des mandats d'administrateur au sein de certaines filiales du CAM :

Administrateur

- TAMWIL EL FELLAH ;
- GCAM DOC ;

COMITÉS DIRECTEURS & COMITÉS D'EXPLOITATION

Le Crédit Agricole du Maroc a entrepris en 2023 une refonte de sa comitologie interne dans le cadre de l'amélioration de son dispositif global de gouvernance. Ainsi une cartographie couvrant l'ensemble des besoins du Directoire et du management de la banque en matière de pilotage stratégique, de maîtrise des risques, de gestion de l'activité courante, ainsi qu'en matière de mise en conformité avec les dispositions légales, réglementaires et les bonnes pratiques. Ces comités, présidés par Le Président du Directoire, de différentes périodicités (de l'hebdomadaire jusqu'au semestriel) sont regroupés en cinq catégories :

Les comités de Pilotage et de Supervision : trois comités trimestriels pour couvrir le pilotage du développement stratégique du groupe et la supervision globale des risques :

- Comité Directeur Groupe ;
- Comité Pilotage des projets ;
- Comité Pilotage des Risques;

Les Comités de Gestion des Risques : Quatre comités pour le suivi de gestion de risques spécifiques et du dispositif du contrôle interne :

- Comité Management du Risque Crédit ;
- Comité ALM ;
- Comité Conformité et Contrôle Interne ;
- Comité Patrimoine hors exploitation ;

Les Comités Commerciaux : Quatre comités pour le suivi de réalisation des objectifs commerciaux des Lignes Métiers :

- Comité Commercial ;
- Comité BFI ;
- Comité Synergies Multi-Marchés ;
- Comité Produits et Relation Clients ;

Les Comités de Crédit et de Recouvrement : Cinq comités opérationnels pour encadrer les activités d'octroi de crédit et de recouvrement de créances impayées :

- Comité Crédit Siège ;
- Comité de Pilotage de Recouvrement ;
- Comité Recouvrement du Contentieux Siège ;
- Comité des Créances Sensibles ;
- Comité de Déclassement, Radiation et Provisionnement;

Les Comité RH et Supports : trois comités pour superviser et rationaliser l'allocation des RH :

- Comité Capital Humain ;
- Comité Tech Factory ;
- Comité Moyens & Services.

COMITÉS DE CRÉDIT

Comités d'octroi de crédit

Les comités d'octroi de crédit sont habilités à statuer sur les demandes de nouveaux crédits, les renouvellements, les modifications de lignes d'engagement existantes et les demandes d'arrangement.

- Comités de Crédit du Réseau : Comité Point de Vente, Comité banque privée, Comité Direction Régionale / Corporate.

- Comité de Crédit Intermédiaire du Siège « CCIS » : chargé de statuer sur les dossiers des demandes de crédits dépassant les compétences du Réseau.

- Comité de Crédit Habitat : chargé de statuer sur l'ensemble des dossiers des demandes de crédits à l'habitat dont le montant est inférieur à 5 Millions de DH.

- Comité de Crédit du Siège (CCS) : Habilité à statuer sur les demandes dépassant les compétences des comités intermédiaires (CCIS et Comité Habitat).

Comités de pilotage et de suivi et recouvrement du crédit

- Comité de pilotage du Recouvrement:

Ce comité est chargé de superviser et d'animer le dispositif de recouvrement en vue d'optimiser son efficacité et d'aligner ses actions avec les objectifs stratégiques de la banque. Ses principales missions sont les suivantes :

- Définir et piloter les stratégies de recouvrement en cohérence avec les ambitions de la banque;
- Suivre et analyser les performances du recouvrement, en ajustant les stratégies lorsque nécessaire ;
- Assurer la coordination entre les différentes parties prenantes (Réseau, Risque, Recouvrement) pour une approche intégrée et efficace ;
- Identifier et évaluer les poches de risque tout en garantissant la conformité aux exigences réglementaires, et proposer des mesures d'atténuation adaptées ;
- Renforcer la communication entre les parties concernées afin d'assurer une vision commune des enjeux et des objectifs ;
- Analyser la structure du portefeuille des créances et formuler des recommandations d'amélioration ;
- Définir, en collaboration avec les entités concernées, les objectifs annuels de recouvrement et en assurer le suivi ;
- Assurer la formalisation et le suivi des décisions et recommandations du comité.

- Comité de Gestion des Créances Sensibles :

Ce comité a pour principales attributions de :

- Analyser la situation des clients présentant des critères de dégradation potentielle ou avérée du risque crédit ;
- Arrêter la liste des clients sensibles (Watch-List) après justification des motifs d'entrée des créances dans cette liste ;
- Statuer sur la provision pour risques généraux de chaque client de la Watch-List;
- Justifier les motifs de sortie des créances de cette liste et la reprise de la provision pour risques généraux ;
- Décider des plans d'actions à entreprendre pour la sauvegarde, la gestion et le suivi de chaque créance sensible ;
- Proposer le déclassement en CES des créances sensibles au Comité de Déclassement, de Radiation et de Provisionnement ;
- Modifier ou décider de la notation du client à attribuer pour chaque client de la Watch-List.

COMITÉS RÉGLEMENTAIRES

Les Comités Réglementaires sont des comités édictés par la réglementation du travail :

- Comité d'Entreprise ;
- Comité Sécurité et Hygiène.

COMITÉ DE SUIVI DE LA GOUVERNANCE INTERNE

- Assurer l'organisation, le suivi et la bonne tenue des Comités Directeurs ;
- Assurer la gestion en amont des Comités Directeurs en termes de secrétariat, gestion des calendriers, des ordres du jour, d'élaboration et de classement des comptes rendus ;
- Elaborer les synthèses de décisions et principaux constats relevés ou actés par les différents Comités directeurs et les reporter au Directoire ;
- Œuvrer pour l'amélioration permanente du fonctionnement des Comités Directeurs, et plus Généralement du dispositif de gouvernance interne.

COMITÉS RISQUES OPÉRATIONNELS

En conformité avec les exigences réglementaires, le Crédit Agricole du Maroc a mis en place deux comités dédiés à la supervision de la gestion du risque opérationnel :

Comité du risque Opérationnel CAM : est l'organe spécialisé de la banque chargé de la validation de la stratégie, de la politique, des normes et méthodes du dispositif risque opérationnel. Il veille également au suivi des évolutions de la cartographie des risques, des incidents, des pertes et des plans d'actions.

Comité risques opérationnels métiers : en charge du suivi de l'évolution de la collecte des événements et incidents, la validation des mises à jour de la cartographie, l'élaboration et la mise en œuvre des actions d'atténuation et de maîtrise des risques. Ce comité vise à suivre l'exposition du métier aux risques opérationnels et à vérifier la bonne application du dispositif.

AUDIT INTERNE

Assurée au niveau du Domaine Contrôle et Audit Général, la fonction Audit Interne contribue au renforcement de la culture de contrôle au sein de la banque, en évaluant l'efficacité des processus, des politiques internes et des dispositifs de contrôle interne mis en place. Ceci passe par la réalisation de missions d'audit interne dans le cadre du plan d'audit dûment approuvé par le Comité d'Audit.

Il est à noter que depuis juin 2021, les processus d'Audit Interne du Crédit Agricole du Maroc sont certifiés conformes aux normes de l'IFACI. Cette certification, qui a une durée de validité de 3 ans, fait l'objet de missions de suivi de progrès diligentées annuellement par l'IFACI pour les besoins de maintien de la certification. Les visites de progrès réalisées par l'IFACI en 2022 et en 2023 confirment la réalisation d'actions d'amélioration ciblées et ont été couronnées par le maintien de la certification. L'année 2024 a été marquée par le renouvellement de la certification des processus d'audit interne par l'IFACI.

Les missions d'audit interne sont regroupées au niveau du Plan d'Audit Annuel et couvrent aussi bien le périmètre d'activité de la banque, les prestations externalisées ainsi que les dispositifs de contrôle des filiales. La démarche d'élaboration du Plan d'Audit obéit à une méthodologie rigoureuse, conforme aux normes internationales en la matière. La conduite et la gestion des missions d'audit sont menées sur la base d'un recueil de procédures édictant, notamment, les modalités de conduite et de supervision des missions, d'orientations des axes d'investigation, de communication des résultats, de suivi des recommandations émises et d'archivage des dossiers de travail.

Placée sous la responsabilité du Contrôleur Général, la fonction Audit est supervisée par un responsable de Pôle qui coiffe une équipe d'auditeurs qui veillent à la réalisation des missions prévues dans le cadre du Plan d'Audit Annuel, ainsi que des travaux de suivi des recommandations émises.

Les travaux effectués par la fonction Audit Interne ainsi que les conclusions qui en découlent font l'objet d'une communication auprès du Président du Directoire, du Comité d'Audit et de Bank Al-Maghrib dans le cadre du Rapport Annuel sur Les Activités de Contrôle Interne.

Les résultats des travaux desdites missions sont communiqués à la fonction Risque Opérationnel pour l'alimentation de la cartographie globale de la banque, ainsi qu'à l'entité chargée du suivi des recommandations et des projets réglementaires relevant du Pôle Développement.

CONTRÔLE

Gérée au niveau d'un pôle dédié, la fonction de contrôle contribue à la définition et à l'actualisation de la politique de sécurité du GCAM, la conception et la mise en œuvre du dispositif de contrôle permanent au sein de la banque en synergie avec les structures opérationnelles du siège, du réseau, des filiales, ainsi que les autres fonctions de contrôle.

La fonction s'appuie sur des contrôles de 2ème niveau à distance et in situ menés au niveau des activités du siège, du réseau et des filiales. Lesdits contrôles permettent de sécuriser les opérations réalisées par les structures concernées en s'assurant de la bonne réalisation par celles-ci du contrôle de 1er niveau consistant en un ensemble d'autocontrôles et de contrôles hiérarchiques régis par des manuels de contrôle de 1er niveau dédiés et diffusés à l'ensemble des acteurs de la banque.

Placée sous la responsabilité du directeur chargé du pôle contrôle et risque opérationnel groupe, la fonction de contrôle est organisée autour des directions centrales de "contrôle réseau", "contrôle siège" et "contrôle et risque opérationnel filiales". Ainsi, l'effectif total de la fonction de contrôle s'établit à 59 collaborateurs.

INSPECTION

Gérée par une entité dédiée, la fonction Inspection a pour principale vocation de réaliser et d'approfondir les investigations liées à des irrégularités soulevées, d'identifier les dysfonctionnements à l'origine de ces irrégularités et de proposer les mesures correctives idoines.

La fonction mène des missions, après avis du Président du Directoire, sur la base des demandes pouvant émaner des remontées issues des acteurs du dispositif du Contrôle Interne ou suite à la réception de réclamations fondées.

Placée sous la responsabilité du Contrôleur Général, la fonction Inspection est supervisée par un Directeur Central et deux Directeurs. Les missions sont menées à travers un effectif de 8 inspecteurs, les résultats des missions sont synthétisés au niveau de notes de synthèse transmises à la Présidence du Directoire, elles reprennent les résultats des travaux et servent de base à la délimitation des responsabilités et à la prise en charge des mesures jugées appropriées.

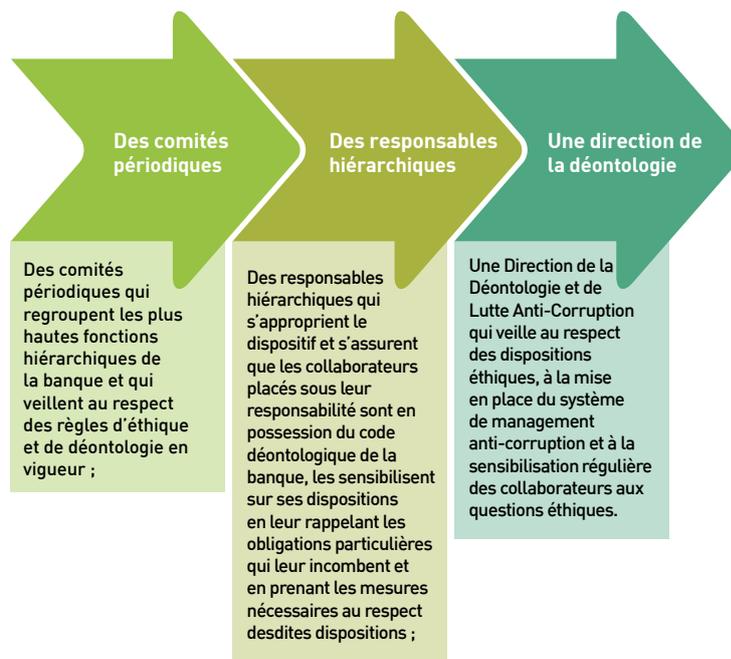
2. ÉTHIQUE & DÉONTOLOGIE

Le Groupe Crédit Agricole du Maroc, socialement engagé et traditionnellement ancré dans le monde rural, a non seulement pour objectif de conforter sa position de partenaire financier privilégié et de leader dans ce secteur, mais également de diversifier ses activités pour s'intéresser à la banque de détail et aux activités de marché.

Dans un contexte environnemental rigoureusement réglementé, le redimensionnement du Groupe exige l'accompagnement soutenu par des règles de bonne conduite professionnelles adaptées.

C'est dans cette optique que le groupe s'est doté d'un dispositif de déontologie qui répond aux préoccupations éthiques et déontologiques de la profession. Les valeurs ainsi prônées par le groupe à travers son code de déontologie sont : Engagement, Transparence, Honnêteté, Intégrité, Confidentialité et Sécurité.

Les règles de bonne conduite du Groupe Crédit Agricole du Maroc s'articulent comme suit : Le CAM a fait appel à un organisme agréé EUROCOMPLIANCE afin de certifier son dispositif mis en place selon la norme ISO 37001, suite Respect des dispositions réglementaires, protection des actifs du GCAM, non-utilisation d'informations privilégiées et délit d'initié, traitement des données à caractère personnel, gestion des conflits d'intérêts, gestion des cadeaux, des invitations et des avantages financiers, prévention de la corruption et du trafic d'influence, alerte professionnelle, coopération et partage de l'information, vigilance dans l'exercice de son activité, prévention du harcèlement sexuel et moral, RSE, sécurité et qualité de vie au travail et enfin la protection de l'environnement. Afin d'assurer la pérennité du dispositif de déontologie ainsi que le respect des dispositions y afférentes, le groupe dispose d'un programme déontologique rigoureux. L'animation et la supervision sont assurées par différents acteurs:



Principales missions de la Direction de la Déontologie : La Direction de la Déontologie supervise et veille au renforcement et au déploiement du dispositif, et ce conformément à la réglementation en vigueur et aux meilleurs standards de la profession. Ses principales prérogatives sont les suivantes:

- Renforcer, déployer et pérenniser le dispositif de déontologie du groupe ;
- Veiller à la diffusion et à la vulgarisation à travers le respect des dispositions du code de déontologie du GCAM ;
- Veiller à l'appropriation du dispositif de déontologie par l'ensemble des collaborateurs, à travers la formation au continu, le e-learning, les tournées sur le terrain et les actions de communication ;
- Mettre en place les procédures et les politiques adéquates pour verrouiller le dispositif déontologique, à savoir : la gestion des conflits d'intérêts, la gestion des cadeaux, l'alerte professionnelle et la lutte anti-corruption ;
- Renforcer le dispositif de déontologie au niveau des filiales à travers un accompagnement permanent de ces dernières dans la mise en conformité avec les différentes lois et réglementations ;
- Mettre en place un dispositif de contrôle déontologique afin de mesurer le degré d'appropriation et de respect des règles éthiques et de lutte contre la corruption par les collaborateurs ;
- Assurer la synergie avec les différents métiers du groupe afin d'intégrer les principes éthiques et déontologiques de manière transverse dans l'ensemble des processus du groupe et d'être dans une déontologie de consensus avec les collaborateurs ;
- Mettre en place le dispositif de management anti-corruption et en assurer le suivi ;
- Évaluer le risque d'intégrité des tiers.

Certification ISO 37001 : Le CAM a fait appel à EUROCOMPLIANCE, un organisme agréé, afin de certifier son dispositif mis en place selon la norme ISO 37001, suite à un audit approfondi. En mai 2023, la banque a obtenu la certification à la norme ISO 37 001 de son dispositif de management anti-corruption.

Audit de surveillance de la certification ISO 37001: L'exercice 2024 a été marqué par un événement significatif dans le cadre de l'engagement de la banque en matière d'intégrité et d'éthique. En effet, en avril 2024, la Direction de la Déontologie a réussi à maintenir la certification ISO 37001 du CAM pour la 2ème année consécutive, suite à l'audit de surveillance réalisé par l'organisme de certification EUROCOMPLIANCE. Le maintien de cette certification reflète les efforts soutenus de la direction et de l'ensemble des collaborateurs et démontre l'engagement continu de la banque à promouvoir une culture d'intégrité et de transparence.

En parallèle à ce succès de certification, la direction a poursuivi les actions de mise en œuvre de son système de management anti-corruption, consolidant ainsi les bases de son engagement éthique.

Principales missions de la Direction de la Déontologie: La Direction de la Déontologie supervise et veille au renforcement et au déploiement du dispositif et ce, conformément à la réglementation en vigueur et aux meilleurs standards de la profession. Ses principales prérogatives sont les suivantes:

- Renforcer, déployer et pérenniser le dispositif de déontologie du groupe ;
- Veiller à la diffusion et à la vulgarisation à travers le respect des dispositions du code de déontologie ;
- Veiller à l'appropriation du dispositif de déontologie par l'ensemble des collaborateurs à travers la formation continue, le e-learning, les tournées sur le terrain et les actions de communication ;
- Mettre en place les procédures et les politiques adéquates pour verrouiller le dispositif déontologique, à savoir : la gestion des conflits d'intérêts, la gestion des cadeaux, l'alerte professionnelle et la lutte anti-corruption ;
- Renforcer le dispositif de déontologie au niveau des filiales à travers un accompagnement permanent de ces dernières dans la mise en conformité avec les différentes lois et réglementations ;
- Mettre en place un dispositif de contrôle déontologique afin de mesurer le degré d'appropriation et de respect des règles éthiques et de lutte contre la corruption par les collaborateurs ;
- Assurer la synergie avec les différents métiers du groupe afin d'intégrer les principes éthiques et déontologiques de manière transverse dans l'ensemble des processus du groupe et d'être dans une déontologie de consensus avec les collaborateurs ;
- Mettre en place le dispositif de management anti-corruption et en assurer le suivi ;
- Évaluer le risque d'intégrité des tiers.

Des politiques et des procédures déontologiques sont mises en place, à savoir:

- Politique de lutte anti-corruption ;
- La prévention et la gestion des conflits d'intérêts ;
- La gestion des cadeaux, invitations et avantages financiers ;
- La gestion du système d'alerte professionnelle ;
- La gestion de nouvelles recrues, contractuels et étudiants en stage ;
- Procédure d'élaboration et MAJ de la cartographie des risques de corruption ;
- Procédure de gestion des demandes de Sponsoring/ Mécénat ;
- Procédure d'évaluation du risque de corruption des tiers du Crédit Agricole du Maroc ;
- Procédure d'investigations relatives aux cas de corruption.

Mise à jour du code de déontologie : Le code de déontologie du Groupe a été mis à jour en 2023 afin d'intégrer les dispositions en matière de lutte contre la corruption. Il définit et illustre les différents types de comportements à proscrire comme étant susceptibles de caractériser des faits de corruption. Il inclut notamment des dispositions relatives aux cadeaux, encadre les actions de mécénat et de sponsoring et proscrie les paiements de facilitation.

Dispositif de gestion des conflits d'intérêt : Conformément à la réglementation en vigueur, le dispositif déontologique du GCAM regroupe une politique de gestion des conflits d'intérêts s'illustrant à travers les mesures suivantes :

- Une procédure de prévention et de gestion du conflit d'intérêts ;
- Des déclarations ponctuelles à chaque survenance de situation de conflit d'intérêts, à chaque recrutement, mutation ou nomination à un poste de responsabilité conformément à la procédure en vigueur ;
- Une formation et une sensibilisation sur la thématique du conflit d'intérêts au profit des collaborateurs.

Des formations en présentiel, classes virtuelles et e-learning sont déployés et une communication diversifiée et récurrente est dispensée, en interne, afin de favoriser l'engagement des collaborateurs et d'intégrer le référentiel déontologique dans leur quotidien.

Alerte Professionnelle : Le droit d'alerte est une faculté donnée à l'ensemble des collaborateurs de s'exprimer lorsqu'ils estiment avoir de bonnes raisons de considérer qu'une instruction reçue, qu'une opération ou plus généralement qu'une situation particulière dont ils ont eu personnellement connaissance n'apparaît pas conforme aux règles éthiques qui gouvernent la conduite des activités du groupe. Ce droit doit être exercé de manière responsable, de bonne foi, non diffamatoire et non abusive. Le groupe protège les lanceurs d'alerte, notamment contre d'éventuelles représailles ou sanctions et garantit une stricte confidentialité de leur identité. Les collaborateurs ont la possibilité de faire leurs remontées via le SI Déontologie, soit de manière anonyme ou bien en s'identifiant et ce, conformément à la procédure d'Alerte Professionnelle du CAM.

Le dispositif de gestion des alertes professionnelles est également ouvert à travers le site institutionnel aux tiers qui souhaitent signaler des comportements non éthiques à travers un formulaire au niveau de la rubrique dédiée à la lutte anti-corruption. Ce dispositif d'alerte des tiers est également mentionné au niveau des contrats avec les prestataires.

Gestion des cadeaux, des invitations et des avantages financiers : Les collaborateurs doivent refuser de recevoir des cadeaux ou des invitations, directement ou indirectement, risquant, même involontairement, de compromettre leur indépendance, leur impartialité ou leur intégrité. Ils doivent refuser tout cadeau ou invitation qui pourrait les placer en situation de conflit d'intérêts. De la même manière, il est leur est interdit de solliciter des cadeaux auprès des personnes physiques ou des sociétés ayant des relations d'affaires ou essayant de développer des relations d'affaires avec le groupe.

Pour les cadeaux acceptés, un plafond de 1.000 dirhams est fixé. Si la valeur du cadeau dépasse le plafond autorisé, le collaborateur doit, avant de pouvoir l'accepter, en faire la demande auprès de sa hiérarchie, qui doit en aviser le responsable de déontologie via le SI Déontologie, conformément à la procédure en la matière.

Procédure d'évaluation du risque de corruption des tiers : En réponse aux exigences réglementaires en matière de système de management anti-corruption, une procédure décrivant le processus d'évaluation du risque de corruption des tiers est mise en place. Elle permet de cadrer pleinement les modalités d'évaluation des tiers et ce, selon les niveaux de risques et les montants engagés afin d'éviter au CAM tout risque y afférent.

La procédure d'évaluation du risque de corruption des tiers est menée dans le respect des dispositions déontologiques (Directive 1/W/2022, lois internationales en la matière, etc.) et des autres réglementations applicables notamment en matière de protection des données personnelles (loi 09/08 et RGPD) et de lutte contre le blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme.

La méthodologie d'évaluation du risque de corruption des tiers se base sur des questionnaires KYS (Know Your Supplier) devant être renseignés par l'entité concernée et le représentant légal du tiers en fonction du montant de la relation d'affaires et couvrant 7 grands axes :

- Le secteur d'activité du tiers ;
- L'implantation géographique du tiers ;
- L'honorabilité (tiers et principaux actionnaires ou bénéficiaires effectifs et dirigeants) ;
- La qualité de la relation avec le tiers ;
- La prévention de la corruption (la récurrence du tiers et des dirigeants) ;
- La justification de la relation avec le tiers (type de marché, montant de la relation d'affaire) ;
- Flux et modalités de paiements du tiers.

Procédure de gestion des demandes de sponsoring et de mécénat : Dans le cadre des actions du programme anti-corruption, les actions de mécénat et de sponsoring constituent une autre zone de risque prise en compte. Cette procédure permet une vigilance et évaluation particulières par rapport à l'organisation de mécénat et de sponsoring et d'avoir le maximum de transparence concernant l'évènement, le budget global, les critères d'attribution et les bénéficiaires.

Procédure d'élaboration et de MAJ de la cartographie des risques de corruption : L'identification des risques est un préalable à la démarche de mise en conformité avec la réglementation relative à la lutte anti-corruption. L'élaboration d'une cartographie des risques de corruption permet de recenser les risques et de mettre en place un plan d'action visant à réduire leur probabilité de survenance.

La cartographie des risques de corruption est constituée de fiches de RDC et s'appuie sur une analyse objective, structurée et documentée des risques de corruption auxquels le CAM est exposé dans le cadre de ses activités et tient compte d'un certain nombre d'éléments (secteur d'activité, zone géographique, etc.).

Procédure d'investigations relatives aux cas de corruption : Le processus d'investigations relatives aux cas de corruption a pour mission d'investiguer sur les allégations de corruption dans le cadre des opérations et des activités du GCAM.

La Direction Centrale de l'Inspection mène les investigations nécessaires dans le but de collecter les éléments de preuve et établir un rapport d'inspection avant d'en informer la Direction de la Déontologie.

Le résultat final de l'investigation est transmis par la Direction Centrale de l'Inspection aux Ressources Humaines pour application des sanctions disciplinaires en vigueur, conformément à la procédure y afférente.

Formation et Communication : Le Crédit Agricole du Maroc a déployé un programme de formation et de sensibilisation sur la thématique de lutte contre la corruption au profit de l'ensemble des collaborateurs.

L'objectif de cette formation étant de vulgariser la thématique de la corruption et de présenter les différentes composantes du dispositif anti-corruption mis en place au sein du CAM.

Des sessions de formations spécifiques ont été dispensées au profit de la population identifiée comme étant exposée aux risques de corruption.

En collaboration avec l'Académie du GCAM, la Direction de la Déontologie a lancé une formation dédiée au « Dispositif du Management Anti-corruption » en format Capsule pédagogique via la plateforme E-learning, permettant ainsi à l'ensemble des collaborateurs d'enrichir leurs informations sur le dispositif anti-corruption. Cette auto-formation porte sur les thématiques suivantes :

Capsule 1 : Présentation du Système de Management Anti-Corruption « SMAC » ;

Capsule 2 : SMAC : Cadre Réglementaire et procédural ;

Capsule 3 : L'Alerte Professionnelle ;

Capsule 4 : Gestion des Conflits d'Intérêts (partie 1) ;

Capsule 5 : Gestion des Conflits d'Intérêts (partie 2).

Par ailleurs, le Crédit Agricole du Maroc a mis en place un plan de communication tout au long de l'année 2023 et 2024 à travers les actions suivantes :

- Une campagne d'affichage au niveau des locaux du CAM ;
- La mise à jour de l'espace de déontologie de l'intranet afin de mettre à la disposition des collaborateurs l'ensemble des documents et des supports liés à la déontologie ;
- L'intégration d'une rubrique dédiée aux alertes des tiers au niveau du site institutionnel de la banque.

Amélioration du SI Déontologie : La Direction de la Déontologie a mis à jour le SI Déontologie, l'outil de collecte et de traitement des flux de déclarations (conflits d'intérêts, cadeaux et alertes professionnelles). Cette mise à jour a apporté plusieurs améliorations notables principalement sur le volet « déclaration de conflits d'intérêts ».

Indicateurs de suivi : Afin de mesurer le degré d'appropriation du dispositif par les collaborateurs, des indicateurs de suivi ont été mis en place et font l'objet d'un suivi régulier.

C. POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES

RISQUE DE CRÉDIT OU DE CONTREPARTIE

Le risque de crédit est le risque de perte inhérent à la défaillance d'un emprunteur face au remboursement de ses obligations envers la banque dans son intégralité et dans les délais impartis.

1) La fonction Gestion du Risque de Crédit

La banque attache une grande importance à l'instauration d'une gouvernance et à une organisation efficace et efficiente afin de bien maîtriser le risque de crédit.

La gestion du risque de crédit est centralisée au niveau de la Gestion Globale des Risques (GGR). Cette entité a pour mission d'assurer l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de la banque en matière de pilotage global, de gestion, de suivi, de maîtrise et d'atténuation de l'ensemble des risques réglementaires gérés actuellement au niveau du Groupe.

Rattaché directement au Président du Directoire, le positionnement de la Gestion Globale des Risques lui permet de remonter rapidement les faiblesses soulevées et de disposer de l'attention nécessaire des organes d'administration et du Directoire.

La Gestion Globale des Risques regroupe toutes les fonctions chargées de la gestion des risques ainsi que celles liées aux activités engagements et recouvrement à savoir le Domaine Gestion du Risque Crédit, le Domaine Remedial Management ainsi que le Pôle Pilotage des Risques.

La responsabilité de la gestion et du suivi du risque de crédit concerne toutes les parties prenantes dans le processus de crédit. Elle est partagée entre les instances de gouvernance de la banque, le Directoire, la banque Commerciale, la GGR et la banque du Corporate.

La gouvernance et l'organisation risque de crédit s'articulent autour des principes suivants :

- Le déploiement d'une organisation adéquate, adaptée à la taille, à la nature, au volume des opérations et à la complexité des risques inhérents à la banque et à ses activités ;
- La définition d'un cadre de fonctionnement organisationnel qui clarifie les pouvoirs, les responsabilités et les compétences des différentes entités impliquées dans la gestion du risque ;
- La mise en place d'une gouvernance favorisant l'intégrité, la remontée rapide des problèmes et les insuffisances à l'organe dirigeant ;
- Le déploiement d'une structure organisationnelle favorisant la prise de décision de manière efficace, la transparence et responsabilisant le personnel de la banque ;
- La forte implication de l'ensemble des collaborateurs de la banque dans le processus de gestion du risque, de la promotion de la culture risque et ce, depuis le Conseil de Surveillance jusqu'aux équipes opérationnelles ;
- Le respect des règles de bonne gouvernance du risque de crédit relatives aux dispositifs de contrôle interne et de gestion du risque de crédit ;
- La séparation claire des responsabilités : la responsabilité du contrôle, de la mesure et de la supervision du risque de crédit est partagée entre les entités opérationnelles, la filière risque crédit, le contrôle interne et les instances de gouvernance ;
- Le maintien de l'indépendance et de l'efficacité du processus d'examen et de surveillance des risques ;
- La collégialité de la décision se traduisant par l'instauration des comités à tous les niveaux ;
- La définition des attributions et des modalités de fonctionnement de l'ensemble des comités qui sont régis par des chartes qui précisent les domaines de compétence, la composition et les règles de fonctionnement ;
- La prise de décisions stratégiques en matière de risque de crédit en toute connaissance de cause par les plus hautes instances de la banque ;
- L'intégration de la fonction risque de crédit dans la planification stratégique.

2) La Politique Générale du Risque de Crédit

La Politique Générale du Risque Crédit a pour objectif de constituer un cadre d'intervention sécurisé permettant le développement maîtrisé des activités de la banque en conformité avec ses orientations stratégiques.

Cette politique est approuvée d'abord par le Directoire puis validée par le Conseil de Surveillance via le Comité des Grands Risques.

La politique Générale du Risque Crédit est dynamique, prospective et évolutive afin de s'adapter rapidement aux changements. Elle est révisable régulièrement et à la survenance de tout événement interne et externe, de nature à impacter les risques de la banque.

La Politique Générale du Risque Crédit de la banque s'articule autour des principes suivants :

- Déontologie et conformité ;
- Collégialité des décisions ;
- Respect des procédures dans l'analyse du risque ;
- Déploiement d'une organisation adéquate ;
- Séparation entre la fonction commerciale et la fonction de contrôle et gestion des risques ;
- Définition d'un cadre de fonctionnement qui clarifie les pouvoirs, les responsabilités et les compétences des différentes entités impliquées dans la gestion du risque ;
- Respect des règles légales, prudentielles et éthiques ;
- Equilibre entre les opportunités commerciales et la qualité de crédit ;
- Indépendance du jugement et l'intégrité professionnelle de chaque membre qui participe au processus d'approbation d'un crédit ;
- Réactivité dans le suivi des clients en difficulté et dans le recouvrement des créances ;
- Sécurisation en amont des activités de crédit à travers une sélection rigoureuse de la clientèle et des projets à financer ;
- Rentabilité des opérations ;
- Suivi du respect de la politique générale du risque crédit.

La politique générale du Risque Crédit est déclinée par secteur d'activité, segment de marché, zone géographique.

3) Dispositif de gestion du risque de crédit

a. Dispositif d'octroi de crédit

Principes directeurs

Le dispositif d'octroi de crédit repose sur les principes fondamentaux suivants :

- La sécurisation en amont des activités de crédit à travers une sélection rigoureuse de la clientèle et des projets à financer ;
- L'évaluation a priori de la clientèle à travers la connaissance approfondie de son activité et de sa situation au moment de l'octroi ;
- Le déploiement d'un système de délégation équilibré et contrôlé qui désigne les niveaux de pouvoirs d'attribution de crédit ;
- La collégialité des décisions à travers la responsabilisation de comités de différents niveaux de compétences ;
- L'établissement d'un dossier pour toute opération de crédit et sa revue à minima annuelle pour les entreprises et à chaque événement significatif intervenu sur la situation du client ;
- La mise à jour des compétences en fonction du niveau de risque de chaque typologie de clientèle et de la nature du produit sollicité ;
- La séparation des tâches entre les entités commerciales et celles chargées de l'évaluation du risque crédit ;
- La rentabilité globale des opérations effectuées avec le client ;
- L'utilisation des outils d'évaluation et d'aide à la décision : notation interne et score d'octroi ;
- L'utilisation d'un système informatique de crédit permettant de gérer l'instruction, la réalisation, le suivi des demandes et les débloquages de crédit ;
- Le déploiement de contrôles a priori avant le déblocage du crédit ;
- L'utilisation des normes de financement des activités agricoles comme socle dans l'approche de financement.

Chaque opération de crédit doit être structurée selon les procédures mises en place et doit avoir :

- Objet : la justification économique des opérations de crédit doit être avérée ;
- Structure : les opérations doivent être clairement explicitées et appréhendées et leur suivi doit être assuré ;
- Maturité : les maturités des engagements de crédits doivent être en conformité avec l'objet du crédit ;
- Transparence : la procédure d'octroi de crédit doit être conforme aux règles de déontologie ;
- Sécurité : la capacité de remboursement des contreparties doit être analysée et confirmée ;
- Garanties ou sûretés : le crédit doit être assorti de garanties. La valeur économique de ces gages doit être validée par expertise et régulièrement actualisée ; de même, la surface patrimoniale des garants doit être détaillée et mise à jour ;
- Notification : les modalités du crédit doivent être formellement notifiées à la clientèle de manière à préserver les intérêts des parties.

Processus d'octroi

Après un entretien avec le client et une première évaluation de sa situation financière, de son activité et de ses besoins, le point de vente (PDV) procède à l'instruction de la demande de crédit à travers un système informatique dédié. Il constitue une demande de crédit comportant toutes les informations et les documents requis en conformité avec la réglementation et les procédures détaillant les modalités d'analyse et de traitement des demandes de crédit.

Après une analyse quantitative et qualitative du dossier, le PDV élabore une note de présentation qui intègre notamment son avis motivé sur la demande sollicitée. Puis, il la soumet pour approbation aux niveaux supérieurs selon le schéma délégataire.

Une fois la décision d'octroi de crédit établie, elle est acheminée aux points de vente. La mise en place du crédit est effectuée par un back-office régional ou par le siège selon les niveaux de compétences.

Un suivi approché des décisions des comités de crédit ainsi que leur mise en œuvre dans les délais sont assurés.

Délégation de pouvoir

Toutes les demandes d'octroi de crédit sont présentées pour la prise de décision à l'instance compétente selon un schéma délégataire. Ce schéma assure que les engagements les plus importants ou les plus risqués soient traités au plus haut niveau, garantissant une implication appropriée du management dans la prise de risque de crédit. Un système de délégation qui désigne les niveaux de pouvoirs des autorisations d'attribution de crédit est mis en place afin d'assurer la conformité des décisions prises aux processus d'octroi de crédit et l'intégrité de la personne délégataire.

b. Dispositif d'évaluation du risque de crédit

Pour faciliter l'évaluation et la quantification du risque de crédit, des systèmes de mesure du risque ont été mis en place :

Notation interne

Le système de notation constitue le cœur du dispositif de gestion du risque de crédit et repose sur les principes directeurs suivants :

- La cohérence entre les décisions prises et le profil de risque dégagé par chaque note ;
- L'attribution d'une notation interne unique pour chaque client ;
- La revue, au moins une fois par an, de la notation interne du client ;
- L'utilisation de la notation comme élément d'aide à la décision ;
- Le suivi des contreparties présentant une détérioration de la qualité du risque ;
- La qualité de la notation permettant de suivre, de mesurer et de gérer de manière fiable le risque de crédit ;
- L'évaluation de la qualité des expositions de la banque à travers l'analyse du portefeuille noté et l'évolution de sa distribution ;
- L'appréciation périodique, par le régulateur et les comités internes compétents, de la qualité du portefeuille par classe de risque et ce, à travers des reportings agrégés ;
- La revue périodique de la performance et de la robustesse des modèles de notation en matière de discrimination et de prédiction de la défaillance du client.

Le dispositif de notation interne est composé de modèles appropriés à chaque catégorie d'actif, à savoir le segment de clientèle des personnes morales (GE, PME et TPE) opérant dans les secteurs agricoles et hors agricoles et le segment de clientèle des personnes physiques hors agricoles. Pour les contreparties opérant dans le secteur de la promotion immobilière, elles sont évaluées à travers la notation de leurs projets. La notation consiste à attribuer une note à chaque contrepartie sur la base de critères qualitatifs et quantitatifs selon une échelle interne qui se compose de 8 classes de risque homogènes et qui reflètent la probabilité de défaut des contreparties : 7 classes pour le portefeuille sain et 1 classe pour le portefeuille en défaut.

Scoring d'octroi

Pour la clientèle de détail, les crédits à la consommation sont gérés par un partenaire et sont évalués à travers un système de scoring dédié. De même pour les crédits à l'habitat qui disposent d'un système de scoring spécifique.

Pour le crédit à l'agriculture, un système de scoring d'appréciation du risque de crédit des petites et moyennes exploitations agricoles et des exploitations agricoles commerciales est mis en place.

c. Dispositif de pilotage du risque crédit

Le dispositif de pilotage du risque de crédit permet de limiter les risques à des niveaux acceptables. Il repose essentiellement sur les principes fondamentaux suivants :

- Le suivi du respect de la politique générale du risque de crédit ;
- L'examen de la qualité du portefeuille, à travers notamment des analyses et études internes, permettant de disposer d'une vision claire sur le niveau de risque du portefeuille ;
- La revue et l'évaluation régulière du portefeuille de crédit par axe de pilotage ;
- La détection, le plus en amont possible, des contreparties portant des engagements présentant les signaux avancés de détérioration potentielle en vue d'en assurer un suivi rapproché ;
- La gestion et le suivi du risque de concentration selon ses différentes formes avec un suivi adapté des risques majeurs ;
- La maîtrise et la surveillance des risques à travers un dispositif de limites internes et sa déclinaison afin de mieux encadrer l'évolution du portefeuille ;
- Le pilotage de la tarification et son adaptation régulière en fonction de l'évolution des risques ;
- L'appréciation de la capacité de la banque à résister en cas d'événements extrêmes inattendus à travers un dispositif de simulation de crise (stress-test) ;
- L'identification des risques de changements éventuels des conditions de marché et de la conjoncture qui pourraient avoir un impact négatif sur les fondamentaux de la banque ;
- La recherche permanente d'indicateurs ou signaux d'alerte de dégradation potentielle du risque ;
- L'utilisation de la notation tout au long du cycle de crédit ;
- La remontée de toute dérive constatée aux organes de direction et d'administration.

d. Dispositif de Suivi des Créances

Le dispositif de suivi des créances repose sur la prévention et la réactivité dans la mise en œuvre des solutions de régularisation. Il repose sur les principes généraux suivants :

- La conformité avec les exigences réglementaires et les procédures en matière de suivi des créances ;
- La prévention et la réactivité dans la mise en œuvre des solutions de régularisation visant à éviter toute dégradation des créances ;
- La veille en permanence à la régularité et à la qualité de l'ensemble des contreparties disposant d'un engagement, avec un suivi rapproché des conditions d'utilisation des concours accordés ;
- La responsabilité première du point de vente sur son portefeuille engagements en matière de recouvrement ;
- La synergie et la solidarité entre tous les intervenants, du réseau et du siège, chargés du suivi ;
- La tenue régulière de comités spécifiques aux suivis des créances.

Dans le cadre du renforcement des structures dédiées au suivi des créances et au pilotage du recouvrement, la banque a mis en place un Comité de Pilotage du Recouvrement. Ce comité est chargé de superviser et d'animer le dispositif de recouvrement en vue d'optimiser son efficacité et d'aligner ses actions avec les objectifs stratégiques de la banque.

e. Dispositif de gestion des créances sensibles

Les créances sensibles correspondent aux engagements détenues sur des contreparties dont la capacité à honorer leurs engagements, immédiats et/ou futurs, présentent des motifs d'inquiétude, sans pour autant répondre à l'un des critères de classification parmi les créances en souffrance.

La gestion des créances sensibles consiste notamment à identifier et détecter le plus en amont possible les signaux avancés de détérioration potentielle des contreparties de la banque portant des engagements en vue d'en assurer un suivi rapproché.

En matière de couverture, les créances sensibles inscrite en Watch-List donnent lieu à la constitution d'une provision pour risques généraux d'au moins égale à 10% de l'encours global sans déduction des garanties de l'assiette de calcul des provisions. Toutefois, le Comité peut décider de relever le niveau de la provision. Lorsque la créance est retirée de la WL, la provision économique fait l'objet d'une reprise.

Le Comité de Gestion des Créances Sensibles en charge de statuer sur l'insertion ou le retrait des clients de la Watch-List avec le montant de provision économique à enregistrer se tient trimestriellement.

f. Dispositif de gestion et recouvrement des créances en souffrance

Le déclassement des créances est une mesure réglementée permettant à la banque de se prémunir contre les risques de non remboursement des créances. Ce déclassement concerne les créances en souffrance (CES) qui présentent un risque de non recouvrement total ou partiel, eu égard à la détérioration de la capacité de remboursement immédiate et/ou future de la contrepartie. En fonction de leur degré de risque de perte, les CES sont réparties en trois catégories : les créances pré douteuses, les créances douteuses et les créances compromises.

Le Comité de Déclassement, de Provisionnement et de Radiation se tient trimestriellement.

Le dispositif de recouvrement des créances revêt une importance cruciale dans l'amélioration de la qualité du portefeuille engagement. Il s'appuie sur les principes suivants :

- L'adoption d'une démarche proactive visant à éviter toute dégradation des créances en souffrance ;
- La priorisation des solutions à l'amiable aux procédures judiciaires ;
- La segmentation du portefeuille des CES pour un meilleur ciblage des actions à entreprendre ;
- Le respect des formalités et des délais fixés par la loi en la matière ;
- La collégialité de la décision en matière d'assainissement des créances en souffrance (CES) à travers des comités de recouvrement dédiés qui statuent sur les propositions de règlement ;
- Le déploiement d'un système d'information de recouvrement des CES ;
- L'adoption d'un plan d'actions annuel ;
- L'élaboration de tableaux de bord et reportings ;
- L'analyse de la performance des prestataires.

RISQUE DE CONCENTRATION

La diversification du portefeuille de crédit joue un rôle essentiel dans le processus de maîtrise des risques et demeure une préoccupation permanente de la politique de risque de la banque qui décrit une série de mesures pour éviter tout risque de concentration pouvant impacter la qualité de son portefeuille.

Le risque de concentration du crédit est le risque inhérent à une exposition de nature à engendrer des pertes importantes pouvant menacer la solidité financière d'un établissement ou sa capacité à poursuivre ses activités essentielles. Il peut découler de l'exposition envers :

- Des contreparties individuelles ;
- Des groupes d'intérêt ;
- Des contreparties appartenant à un même secteur d'activité ou à une même région géographique ;
- Des contreparties dont les résultats financiers dépendent d'une même activité ou d'un même produit de base.

La gestion du risque de concentration repose sur plusieurs axes clés :

Politique de diversification : visant à limiter l'exposition excessive, sur le portefeuille hors Agri-Agro, La diversification est réalisée sous divers axes : par secteur d'activité, filière, segment de clientèle et région. Cette stratégie permet d'assurer une répartition équilibrée des engagements, réduisant ainsi les vulnérabilités tout en optimisant la rentabilité.

Dispositif de limites : déployé pour s'assurer en permanence du respect de l'ensemble des exigences et principes édictés ainsi qu'un développement maîtrisé des activités dans la mesure où ces limites sont, in fine, destinées à contenir un montant supportable de pertes acceptées.

Coefficient Maximum de Division des Risques (CMDR) : Les exigences réglementaires, en termes de coefficient maximum de division des risques CMDR, imposent que les risques pondérés encourus sur un même bénéficiaire ne doivent pas excéder 20% des fonds propres. Cet indicateur est fortement suivi par la banque et les instances de gouvernance.

Attention particulière accordée aux engagements dépassant 1,5% des fonds propres pour un même bénéficiaire via le Comité des Grands Risques

Les limites de concentration du risque de crédit fixent les seuils globaux en précisant clairement le niveau de risque acceptable en adéquation avec le profil de risque global de l'établissement. Elles portent sur des indicateurs de risques permettant de sécuriser le développement de la banque.

Ces limites de concentration prennent plusieurs formes : limites sectorielles, par filière, par segment et individuelles (par groupe d'affaire et contrepartie).

Ce dispositif de limites fait l'objet d'un suivi régulier afin de :

- Contrôler l'exposition au risque de concentration du crédit par rapport aux seuils préétablis ;
- Pouvoir détecter le plus rapidement possible les dépassements éventuels ;
- Analyser et expliquer les principales évolutions enregistrées ;
- Informer de l'évolution de l'exposition aux risques de crédit sur les principales contreparties individuelles, groupes de contreparties et secteurs d'activité ;
- Porter à la connaissance de l'organe dirigeant les concentrations dépassant certains seuils prédéterminés ;
- Pouvoir mettre en œuvre rapidement des mesures correctrices pour atténuer l'exposition aux risques de crédit sur les catégories identifiées.

Le dispositif de limites retenu par la banque est revu autant que nécessaire et est réévalué à intervalles réguliers. Il est suivi par les instances de gouvernance stratégiques, en particulier le Comité des Grands Risques et le Comité d'Audit.

RISQUE DE MARCHÉ

Au sein du Groupe Crédit Agricole du Maroc, le dispositif de gestion des risques de marché s'inscrit dans le cadre des orientations de la politique globale de gestion des risques de la banque, dans le respect des exigences réglementaires en vigueur ainsi que l'application des saines pratiques de gestion qui sont définies par les instances nationales et internationales, notamment par les accords de Bâle.

Le dispositif de gestion des risques de marché couvre toutes les activités autorisées au niveau de la salle des marchés (SDM). Celle-ci a pour principale mission de répondre aux besoins de la clientèle en matière de négociation de cours de devises, de couverture contre le risque de change et de placement des excédents de trésorerie. Elle intervient également pour le compte de la banque en termes de couverture de la position de change, de la gestion du portefeuille de titres et d'OPCVM pour le compte propre, de la gestion de la trésorerie et ce aussi bien en dirhams qu'en devises.

Définition Risque de marché : Le risque de marché pourrait être défini comme le risque potentiel lié aux variations des prix des instruments financiers, tels que les cours de change, les taux d'intérêt, les cours des actions, des OPCVM et des matières premières. Ces pertes pourraient diminuer la valeur de ses portefeuilles et ainsi peser sur le résultat de la banque.

La gestion des risques de marché au sein de la banque a une dimension organisationnelle qui repose sur une séparation hiérarchique et indépendante des entités gestionnaires des risques de marché et celles du contrôle (Front et Back Office). En effet, les activités de marché mobilisent trois pôles en vue d'assurer leur bon fonctionnement. Elles ont pour objectif de gérer et de contrôler les expositions au risque de marché afin d'optimiser le couple risque/rendement, tout en conservant un profil de marché cohérent avec le statut de la banque en tant qu'établissement financier de premier plan dans le financement de l'agriculture et du monde rural.

L'adossement est le concept de base utilisé dans le traitement des opérations au niveau de la salle des marchés en vue d'éviter le risque et d'assurer une consolidation du bilan de la banque.

1) Les risques liés au portefeuille obligataire

Le portefeuille obligataire varie en fonction de plusieurs facteurs représentant autant de risques qui pourraient faire baisser la valeur du portefeuille. Ces risques sont classés en trois catégories :

a. Les risques systématiques

Le risque systématique ou risque de marché peut être défini comme le risque de variation du prix d'une grandeur économique constatée sur le marché. Dans cette optique, il s'agit de l'incertitude quant aux gains qui résultent des changements dans les conditions du marché, telles que : la valeur du marché, le taux d'intérêt ou encore le taux de change.

Le risque de taux d'intérêt : Ce risque mesure le degré d'exposition du porteur d'un titre à l'évolution ultérieure des taux sur le marché.

À cet effet, une évolution défavorable des taux aura une conséquence directe sur le portefeuille obligataire puisqu'il existe une tendance opposée entre les prix des obligations et les taux d'intérêt. Une hausse des taux sur le marché pendant une certaine période se traduira logiquement par une réduction appréciable des cours des titres.

Le risque de taux de change : Ce risque concerne les émissions libellées en devises, et réside dans la possibilité de variation des prix de la devise par rapport à la monnaie nationale.

b. Autres risques

Risque de concentration ou risque de répartition : Ce type de risque est lié à la présence d'une grande concentration d'un même type d'actif ou d'un même type de marché dans le portefeuille. De ce fait, l'évolution de ce type d'actif ou de ce type de marché domine dans le portefeuille.

2) Les risques liés au portefeuille actions et OPCVM

Risques de marché : Conformément à l'article 48 de la circulaire 26/G/2006 de Bank Al-Maghrib, les risques de marché sont définis comme les risques de pertes liés aux variations des prix de marché. Ils recouvrent :

- Les risques relatifs aux instruments inclus dans le portefeuille de négociation ;
- Le risque de change et le risque sur produits de base encourus pour l'ensemble des éléments du bilan et du hors-bilan, autres que ceux inclus dans le portefeuille de négociation.

Le risque lié aux portefeuilles « actions & OPCVM » correspond à la possibilité de subir une perte en capital entre le moment de l'achat et celui de la revente des titres. Cette potentialité est prise en compte par la prime de risque. À savoir, l'écart de rendement attendu d'une action ou d'un OPCVM par rapport à un actif dit sans risque. Les opérations de marché entraînent de nombreuses prises de risques. Parmi ceux-ci, on peut citer :

- **Le risque de liquidité :** il apparaît quand une entreprise ne parvient pas à transformer certains avoirs illiquides en avoirs liquides, ce qui l'empêche de remplir ses obligations financières.
- **Le risque de concentration (division de risque) :** décrit le niveau de risque du portefeuille d'une banque découlant de sa concentration sur une seule contrepartie, un secteur, une SDG, une classification, etc.

3) Les risques liés à l'activité Change :

Risque de change : c'est la perte qui peut se matérialiser à la suite d'une variation des cours de change.

Risque sur les taux d'intérêt : ce risque est lié à l'augmentation ou diminution soudaine des taux d'intérêt des devises et qui peut affecter les positions en devises de la banque.

Risque de concentration : Il décrit le niveau de risque du portefeuille (Terme et Financement) de la banque découlant de sa concentration sur une seule contrepartie ou un seul secteur d'activité.

4) Stratégie des risques marché :

La stratégie de la gestion des risques de marché s'intègre dans la politique générale des risques du CAM, celle-ci s'inscrit dans une gestion de surveillance prudentielle et rigoureuse. Par ailleurs, la politique générale des risques de marché est approuvée par le Directoire et par le Conseil de Surveillance.

La gestion des risques de marché est fondée sur les principes suivants :

- La sécurité du développement des activités de marché ;
- Le respect de la réglementation de BAM en matière de gestion prudentielle des risques et du dispositif des procédures, circulaires et notes internes ;
- La surveillance accrue de la stratégie de négociation ;
- La fixation des limites (clients, banque, portefeuille titres, transactions intra-day pour le compte propre...) ;
- La définition des rôles et les responsabilités en matière d'identification, de mesure, de surveillance et de contrôle des risques de marché ;
- L'adoption des meilleures pratiques sur le plan de la gestion des risques marché pour l'ensemble des compartiments. Ces principes directeurs ont été traduits par la mise en place d'une politique de risque de marché et sont déclinés par un dispositif bien organisé.

5) Politiques des risques marchés:

Les activités de marché sont pilotées par un dispositif complet en termes de gouvernance, de sécurité, de gestion des risques et de gestion des limites. Celui-ci repose sur un fonds documentaire normalisé, un système d'information performant et des reportings réguliers.

Cette politique est déclinée à travers des circulaires régissant les activités de marché notamment :

- Des procédures de l'ensemble des opérations des activités des marchés ;
- Un dispositif de limites opérationnelles ;
- Un dispositif de gestion des risques de marché ;
- Un dispositif de mesure des risques et de validation des modèles de valorisation ;
- Un dispositif de suivi des indicateurs.

C'est dans ce sens que l'instance de gouvernance se concrétise par des comités "BFI" et "ALM" ayant pour principales missions :

- Valider la stratégie de financement de la banque sur le marché monétaire, interbancaire et de la dette privée, ainsi que la stratégie d'investissement sur l'ensemble des instruments financiers.

Il est également chargé de statuer sur les principaux risques liés aux différentes opérations réalisées et sur tout choix stratégique lié aux activités de la BFI ;

- Répondre au besoin de gestion optimale de la trésorerie à court terme, et plus généralement de gestion des risques financiers de la banque ;
- Élaborer et suivre le dispositif de gestion des risques de marché.

a. Dispositif de limites opérationnelles:

Au-delà des limites réglementaires applicables à toutes les activités de marché, notamment les limites par position, d'autres limites internes sont instaurées pour le portefeuille de négociation et de placement relatives à l'activité taux, ainsi que pour les activités de change. Il s'agit notamment des limites suivantes :

- La limite de taille maximale de position de change à terme ;
- La limite sur position courte de change ;
- Les limites relatives à la duration, la sensibilité et la taille maximale du portefeuille de négociation et de placement.

En effet, le dispositif des limites liées aux activités de marché s'articule autour des trois familles suivantes :

- Limites de contrepartie sur les opérations de marché ;
- Limites internes de marché ;
- Limites par rapport à l'exigence en fonds propres.

Elles sont validées, renouvelées ou revues, à la demande, lors des comités directeurs BFI et ALM sur la base d'indicateurs multicritères.

La gestion des limites est totalement maîtrisée. En effet, les limites sont :

- Analysées et accordées par les comités compétents ;
- Paramétrées sur le système d'information qui en assure la piste d'audit ;
- Contrôlées via ce même système qui bloque tout dépassement non autorisé ;
- Revues selon le besoin de la clientèle et le contexte du marché.

b. Dispositif de gestion des risques de marché :

En vue d'encadrer les risques sur les différentes activités de marché et d'en assurer la surveillance, le Groupe Crédit Agricole du Maroc s'est doté d'un dispositif organisé autour des axes suivants :

- Un système de délégation des pouvoirs définissant le processus de demande, de validation des limites et d'autorisation des dépassements ;
- Le respect du principe de séparation fonctionnelle et organisationnelle des tâches et des entités Front, Middle et Back Office ;
- Un ensemble d'outils de gestion et de contrôle des risques de marché ;
- Le renforcement du dispositif de contrôle interne à travers les outils de contrôle permanents ;
- Le renforcement du dispositif d'attribution et de contrôle des habilitations.

c. Dispositif de mesure des risques et de validation des modèles de valorisation

Le CAM a adopté une structure de gestion et de suivi des risques de marché. Cette dernière est chargée de mettre en place des approches et des bonnes pratiques de gestion de marché en l'occurrence la mise en place de l'approche VaR (Value at Risk), et la gestion par sensibilité et duration pour l'ensemble du portefeuille de négociation et de placement.

La Sensibilité : La sensibilité est un indicateur qui permet d'anticiper les réactions d'un titre (ou d'un portefeuille) aux fluctuations des taux. Elle mesure la variation relative de son prix de marché pour une variation des taux données.

Duration : La duration d'une obligation est la durée moyenne au bout de laquelle l'obligation rembourse son prix d'achat. La duration varie dans le temps sans jamais excéder la maturité résiduelle de l'obligation. La variation de la duration dépend de la maturité de l'obligation, de son taux facial et de son taux de rendement. Lorsque la maturité est longue, la duration est élevée.

Value at Risk (VaR) : La VaR d'un actif financier ou d'un portefeuille d'actifs est la perte potentielle maximale mesurée en unité monétaire sur un horizon de temps donné et une probabilité donnée. La méthode retenue par la banque pour le calcul de la VaR est l'approche historique en ce qui concerne l'activité taux, action et OPCVM. Cette méthode repose sur le postulat selon lequel les évolutions futures du portefeuille seront similaires à celles du passé.

Pour l'activité change, le CAM a opté pour la méthode « variance/covariance » qui appartient à la classe des méthodes paramétriques, elle repose sur les hypothèses suivantes:

- La normalité de la distribution des profits et pertes ;
- La stationnarité des rendements de l'actif objet de l'estimation ;
- La linéarité de la relation entre les prix des actifs et les facteurs de risque.

Le choix de cette méthode par la banque est motivé par deux raisons :

- La nature de l'activité (variation des facteurs de risque, assiette de devise figée, etc.) ;
- La pertinence de la mesure du risque de change confirmée par les backtestings réalisés ;

Les éléments pris en charge dans la méthode du calcul sont :

- La composition du portefeuille ;
- La période de détention (1j, 10j, etc.) ;
- L'intervalle de confiance (90%, 95%, 99%) ;
- Les cours historiques avec un minimum de 250 observations.

La pertinence du modèle VaR est évaluée à travers un backtesting permanent (contrôle de cohérence à posteriori) qui permet de vérifier si le nombre de jours pour lesquels le résultat négatif dépasse la VaR est conforme à l'intervalle de confiance de 99%. Bien que la VaR soit un outil d'aide à la gestion du risque de marché et un indicateur de risque très utilisé en finance de marché, elle présente certaines limites. Par conséquent, le CAM utilise d'autres moyens de gestion des risques de marché, notamment, des Back tests et stress tests internes et réglementaires et ce, dans un but de valider le modèle de calcul adopté.

Backtesting du modèle VaR : Conformément à la réglementation, deux approches de backtesting peuvent être utilisées:

- Un backtesting réel qui consiste à comparer, pour chaque jour ouvrable, la VaR calculée sur la base des positions en fin de journée à la variation sur un jour de la valeur du portefeuille réellement constatée à la fin du jour ouvrable suivant ;
- Un backtesting hypothétique qui consiste à comparer, pour chaque jour ouvrable, la VaR calculée sur la base des positions en fin de journée à la variation sur un jour de la valeur du portefeuille du jour ouvrable suivant, en supposant que les positions restent inchangées.

Stress test réglementaire : Faisant suite à la circulaire n°2/G/10, la banque centrale a exigé des banques et des institutions financières d'intégrer les « stress tests » parmi leurs dispositifs de gouvernance et de gestion des risques en tant qu'outil prospectif d'appréciation de la solidité des banques et pour s'assurer qu'elles disposent de fonds propres suffisants pouvant absorber les chocs financiers. De ce fait, le CAM mène des stress tests réglementaires couvrant toutes les activités de marché à travers les simulations des facteurs de risque suivants :

- L'appréciation ou la dépréciation de la valeur du dirham ;
- La translation parallèle de la courbe des taux ;
- La baisse de la valeur du portefeuille des actions ;
- La dépréciation de la valeur liquidative.

Périmètre de couverture des stress tests : Les stress tests couvrent toutes les lignes métiers de la banque et les risques associés. Le pôle pilotage des risques financiers veille à inclure toutes les typologies des risques marché auxquels la banque est exposée.

Les stress tests réalisés permettent d'estimer les effets de chocs impactant simultanément les différents compartiments du marché financier tout en tenant compte de leurs interactions. Pour avoir une évaluation appropriée, nous observons les impacts sur les composants suivants :

- Le résultat de l'activité ;
- La valeur de l'actif ;
- Les fonds propres.

Les activités de marché qui font l'objet des tests de résistance réguliers et ad hoc se présentent comme suit :

- L'activité obligataire ;
- L'activité boursière ;
- L'activité Change ;
- L'activités OPCVM.

Scénarios des stress tests : Le programme des stress tests est réalisé sur la base d'un ensemble de scénarios selon différents niveaux de sévérité, divers horizons temporels, divers risques évalués ainsi que leur usage (opérationnel et stratégique).

Les scénarios s'appuient sur des études statistiques menées sur l'historique des facteurs de risques pour des durées appropriées qui peuvent varier de trois mois à cinq ans permettant de ressortir les chocs et les crises ayant affecté les marchés financiers (tels que la crise financière de 2008, la crise grecque, la crise sanitaire de 2020, etc.). Par conséquent, il s'agit de déterminer des scénarios spécifiques et adaptés au profil de risque de la banque.

Exigences en Fonds Propres : Risque de Marché : Conformément à la circulaire 26/G, le Crédit Agricole du Maroc est tenu de procéder au calcul, de l'exigence en fonds propres au titre du portefeuille de négociation.

Les Actifs du CAM doivent être placés dans deux portefeuilles définis par la réglementation le portefeuille bancaire (banking book) ou le portefeuille de négociation (Trading book).

Selon l'article 56 de la circulaire 26/G, le portefeuille de négociation inclut des positions en vue de les céder à court terme et/ou dans l'intention de bénéficier de l'évolution favorable des cours actuels ou à courts termes, ou d'assurer des bénéfices d'arbitrages. Par ailleurs, le portefeuille bancaire contient tous les éléments du bilan et hors bilan qui ne sont pas logés dans le portefeuille de négociation. Les exigences en fonds propres au titre du risque de marchés sont calculées selon le modèle standard à l'exception de celles de la position de change qui sont calculées selon la méthode avancée.

d. Dispositif de suivi des indicateurs :

Le suivi des risques de marché est effectué quotidiennement par la Direction Centrale des indicateurs risques financiers. Le management de la banque s'assure via un système de reporting périodique des niveaux d'exposition, de rendement, des risques adossés aux activités des marchés, de respect des exigences réglementaires et de conformité aux dispositifs de limite.

e. Système de gestion :

L'ensemble des opérations traitées par la salle des marchés sont saisies et validées sur un outil de gestion. Les fonctionnalités du système répondent à toutes les contraintes de sécurité et de contrôle (Accès par profil utilisateurs, identifiant, mot de passe et tout type de gestion des habilitations et des restrictions d'accès, etc.)

Avec un processus intégrant jusqu'à trois étapes de validation (quatre statuts différents), il est possible de contrôler toute action liée à une opération et d'en identifier son auteur, son objet, son horodatage, etc.

Le système dispose des pistes d'audit permettant la traçabilité des modifications, des changements des normes et des méthodes apportées au référentiel et aux opérations.

Des reporting destinés à BAM, au Directoire et aux comités ad-hoc sont édités, notamment ceux relatifs au dépassement de limite ou de ratio réglementaire, suivi trésorerie, etc.

Quotidiennement, toutes les opérations effectuées par la salle des marchés sont transmises à la comptabilité à travers des creux qui sont générés automatiquement.

6) Organisation de l'entité risque marché :

Le dispositif organisationnel garantit une séparation stricte et hiérarchique entre les entités en charge de la gestion des risques de marché et celles impliquées dans le traitement des opérations (Front, Middle et Back Office). Cette indépendance structurelle est essentielle pour assurer une évaluation objective et impartiale des risques. L'entité risque marché relève ainsi de la Gestion Globale des Risques, ce qui renforce la fiabilité et l'intégrité des processus de suivi et de contrôle du risque.

RISQUE ALM

L'évaluation de la position de la banque face à la survenance des risques de taux et de liquidité passe par le calcul d'un ensemble d'indicateurs sur la base des données et des informations exploitées par les gestionnaires ALM.

Le suivi des risques ALM consiste à analyser les perspectives d'évolution de la situation de liquidité et de la position de taux prise par le CAM à court, à moyen et à long terme. Aussi, ledit suivi implique l'étude de la réaction des principaux indicateurs à des circonstances exceptionnelles (crise de liquidité, variation de taux, etc.) et ce, par le biais d'un programme de simulation de crise élaboré en interne.

1) Politique de gestion des risques ALM

Dans le cadre de son métier et à l'aide d'indicateurs pertinents, l'ALM vise à maîtriser, dans les meilleures conditions de rentabilité des fonds propres, les conséquences négatives potentielles des risques financiers de la banque. En d'autres termes, il s'agit d'optimiser la rentabilité des fonds propres tout en préservant un niveau acceptable de risque de taux, de change et de liquidité. Ce faisant, la fonction ALM s'assure que l'allocation des capitaux propres se fait de manière à adapter le volume et la structure des emplois et ressources à l'évolution du marché ainsi qu'à l'environnement financier et réglementaire, notamment aux ratios prudentiels.

La politique de la gestion Actif/Passif s'étale sur plusieurs pratiques subdivisées par type de risque :

a. Gestion de risque de liquidité :

Le risque de liquidité représente le risque que la banque subisse une perte au cas où elle ne disposerait pas, au moment approprié, des liquidités nécessaires pour respecter ses engagements financiers.

Ce risque peut découler de la structure du bilan en raison des décalages entre les échéances réelles des éléments de l'actif et du passif, des besoins de financement des activités futures, du comportement des clients, d'une éventuelle perturbation dans les marchés ou de la conjoncture économique.

Dans leurs travaux réguliers, les gestionnaires ALM analysent une série d'impasses de trésorerie dans le but de contrôler l'adéquation entre actif et passif en termes de cash-flows mensuels ou annuels. Le contrôle interne de cette adéquation consiste à comparer entre eux, période par période, les flux projetés de l'actif et du passif et de l'hors bilan. Une impasse constitue donc l'écart entre les emplois et les ressources du bilan ajouté à la position nette de l'hors bilan pour un ensemble d'opérations, à une date ultérieure donnée. La présentation graphique de l'évolution de ces impasses dans le temps permet au comité ALM ainsi qu'à l'instance de gouvernance d'illustrer les perspectives d'investissements et de mettre en lumière les risques financiers à travers une analyse statique et dynamique.

En effet, l'analyse statique retient l'évolution future des encours d'opérations en stock : déjà engagées ou présentes au bilan. Quant à l'analyse dynamique, celle-ci élargit le périmètre d'analyse en y intégrant l'évolution future des encours du stock et celle des hypothèses de productions nouvelles.

Aussi, les gestionnaires ALM sont tenus de répondre aux normes prudentielles requises par la Banque Centrale dans le cadre du contrôle externe des banques et ce, à travers le calcul, le pilotage et la communication interactive mensuelle: reportings réglementaires, dont le ratio de liquidité à court terme « LCR », qui est l'indicateur réglementaire de référence en matière d'évaluation du risque de liquidité.

Par ailleurs, afin d'anticiper les retombées des chocs et des crises sur la santé financière de la banque, l'entité ALM veille à la réalisation d'un ensemble de stress test de liquidité qui représentent une partie intégrante de son dispositif global de gestion des risques. Ces derniers permettent de définir le degré d'aversion aux risques et les limites d'exposition internes ainsi que de fonder des choix stratégiques en matière de liquidité et d'allocation des fonds propres. À cet effet, l'entité ALM évalue l'impact des hypothèses retenues sur des indicateurs financiers tels que : le Résultat Net, le Produit Net Bancaire, la Marge Nette, les Fonds Propres Réglementaires, les gaps de liquidité, etc.

L'approche en liquidité du CAM met en évidence la situation de transformation de la banque. Elle permet de mesurer les besoins de funding à court, à moyen et à long terme ou l'importance des excédents de liquidité à replacer par type de maturité.

Au sein du Crédit Agricole du Maroc, le risque de liquidité fait l'objet d'un suivi régulier par la structure ALM, en collaboration directe avec les différentes parties prenantes (Salle de Marché, Direction Risque de Marché, Banque Commerciale, etc.). Le Directoire est informé au quotidien de la situation de trésorerie de la banque à travers un reporting dédié.

En plus du dispositif réglementaire, le Crédit Agricole du Maroc a développé un ensemble d'outils (impasses de liquidité, stress tests spécifiques, ratios de concentration, etc.) couvrant le court et le moyen terme et qui font l'objet d'une analyse approfondie en vue de définir -en cas de besoin de trésorerie- les mesures de couverture adéquates qui seront arrêtées par le Comité ALM.

Par ailleurs, depuis l'implémentation du ratio de liquidité à court terme (LCR), la banque a instauré de nouvelles actions qui s'articulent autour (i) du renforcement de ses actifs liquides et réalisables et (ii) l'amélioration de son adossement bilanciel tout en préservant son niveau de rentabilité. Ainsi, au 31 décembre 2024, le LCR du CAM s'est établi à un niveau confortable, au-dessus du minimum réglementaire requis.

En outre, l'impasse de liquidité statique globale de la banque est positive sur l'horizon d'un mois (court-terme).

De façon générale, il convient de noter qu'aucune limite au titre du risque de liquidité n'a été dépassée au titre de l'exercice 2024.

Stratégie de financement et de refinancement mise en place

Le dispositif mis en place permet à la banque d'assurer un refinancement dans les meilleures conditions et en adéquation avec son plan stratégique, tout en respectant les limites réglementaires et internes régissant cette fonction. En effet, l'élaboration du plan de financement passe par l'estimation, sur une base dynamique, des soldes de trésorerie futurs en tenant compte des principales entrées et sorties prévisionnelles générées par les activités commerciales et financières. Cet exercice est réalisé en appliquant plusieurs scénarios qui diffèrent selon leur niveau de sévérité. Les hypothèses retenues intègrent principalement les objectifs commerciaux et la capacité de la banque à lever des fonds sur le marché monétaire.

b. Gestion du risque de taux :

La Direction de l'ALM analyse également le risque de taux qui repose sur deux approches complémentaires: l'une en intérêts courus et l'autre en valeur actuelle nette. Elle requiert préalablement de connaître les expositions aux différents aléas induisant les risques de taux : ce sont les impasses par type de taux.

L'approche en intérêts courus se focalise sur les impasses statiques et dynamiques des opérations présentant des caractéristiques de rémunération homogène : taux fixe, variable ou révisable. Elle accorde une importance particulière à l'impassse à taux fixe qui est la plus sensible aux variations de taux d'intérêt à court-terme.

Les impasses sont alors analysées par sous-ensembles d'opérations sensibles en intérêt à une même variable.

En effet, l'impassse à taux fixe ou à taux certain, correspond à l'impassse des opérations dont le taux est connu et invariable pendant une durée déterminée sur la période d'analyse.

Le pilotage du risque de taux s'appuie principalement sur des méthodes d'évaluation et de suivi qui se déclinent comme suit :

- Analyse de l'évolution de la structure du bilan à travers la distinction entre les taux fixes et les taux variables ;
- Analyse des durations moyennes des emplois et des ressources de la banque pour en dégager le profil de risque de taux (risque de perte en cas de hausse ou de baisse des taux) ;
- Mesure des impasses/Gaps de taux : Sur la base des échéanciers des éléments contractuels du bilan et des hypothèses d'écoulement statique préalablement validées pour les postes non échéancés du bilan, le gestionnaire ALM mesure l'importance des Gaps pour chaque maturité afin d'en dégager le profil de risque de la banque ;
- Veille au respect des limites réglementaires, notamment l'impact sur les fonds propres conformément aux exigences réglementaires « Bâle II » ;
- Réalisation des stress test : Avec l'introduction de l'IRRBB, les gestionnaires ALM mesure l'impact d'un mouvement parallèle des taux de 100 Pbs, 200 Pbs (réglementaire) et 300 Pbs, ainsi que l'impact des autres scénarios tels que la hausse ou la baisse des taux courts, la pentification ou l'aplatissement de la courbe des taux, sur la marge nette d'intérêt et la valeur économique des fonds propres réglementaires de la banque. Ces impacts sont par la suite comparés aux limites internes mises en place. Tout dépassement des limites est dûment justifié ;
- Reporting sur la gestion du risque de taux couvrant l'ensemble des analyses (mensuel).

Présentation des indicateurs de suivi du risque de taux :

Les principaux indicateurs de suivi du risque de taux se déclinent comme suit :

- Les gaps de taux relatifs à l'encadrement de la sensibilité de la MNI ;
- Les gaps de taux relatifs à l'encadrement de la sensibilité de l'EVE ;
- L'impact sur la MNI prévisionnelle d'une variation de taux (en %) ;
- L'impact sur la valeur économique des fonds propres d'un choc de taux (en %).

Méthodologies de mesure des risques de base et optionnels :

Les aspects relatifs aux risques de base et optionnels sont pris en compte dans la mesure des Gaps de taux de la banque. En effet, les modalités d'écoulement du bilan et de l'hors bilan utilisés dans la mesure des Gaps de taux intègrent un ensemble d'hypothèses traduisant d'une part, l'effet des options cachées incorporées au bilan (remboursement par anticipation, avances sur DAT, etc.) et d'autre part, les actifs et passifs à taux variable écoulés sur la base de la nature du taux d'indexation et à la date de la prochaine révision de taux.

Limites fixées en matière de risque de taux et de leurs modalités révision :

- Sensibilité de la MNI (stress test 200 pbs) : Max +/- 5% de Marge nette d'intérêt prévisionnelle;
- Sensibilité de la valeur économique des FP réglementaires : Max 15% des Fonds propres de catégorie 1.

Principales limites en termes d'impasses en taux :

- Gap de taux à 1 mois : Min 1 Mrds dhs ;
- Gap de taux à 3 mois : Max -3 Mrs dhs ;

Il est à noter que la révision des limites internes se fait sur demande de l'entité ALM et fait l'objet d'une présentation détaillée lors de la réunion du Comité ALM qui doit approuver la décision de révision à la hausse ou à la baisse de ladite limite.

La fixation des limites internes repose principalement sur plusieurs modalités :

- L'analyse sectorielle ;
- L'évolution de la structure bilancielle de la banque ;
- L'évolution des conditions de marché (taux directeur, courbe de taux, sous liquidité, etc.).

Ainsi, en appliquant la norme relative à la gestion du risque de taux inhérent au portefeuille bancaire (IRRBB) au 31 décembre 2024, l'étude statique d'un choc parallèle des taux de +200 Pbs ressort un impact de +1,2% sur la marge nette d'intérêt prévisionnelle, et -1,5% pour un choc parallèle de -200 Pbs, respectant ainsi la limite en vigueur. Par ailleurs, la perte maximale générée selon les différents scénarios réglementaires sur la valeur économique des fonds propres ne dépasse pas 3,3% des fonds propres de catégorie 1 de la banque, respectant ainsi les limites réglementaires en vigueur.

c. Gestion du risque de change

Le risque de change d'un actif financier est le risque pesant sur une position concernant une devise par rapport à une autre au sujet de la variation future du cours de change.

La gestion du risque de change au sein de la Direction ALM repose sur le suivi et la gestion de l'ensemble des positions de change inscrites dans le bilan / hors bilan de la banque.

La gestion du risque de change consiste pratiquement à mesurer en temps réel, l'exposition nette sur chaque devise (par rapport à la devise de référence).

La pratique consiste à produire des gaps de liquidité global dans chaque devise puis d'inclure les opérations équivalentes à des opérations de change à terme dans ces gaps pour une couverture optimale.

2) Présentation du Comité ALM

Le Comité ALM se charge de prendre toutes les mesures qu'il estime prioritaires pour une meilleure maîtrise des principaux risques financiers de la banque (taux, liquidité, change, prix et contrepartie financière).

La fréquence de tenue du Comité est au moins trimestrielle. Dans ce sens, il appartient au Comité ALM de définir les choix à arrêter pour la gestion de ces risques et ce, dans le cadre des limites de position de risques définies à partir des propositions des gestionnaires ALM.

Le Comité ALM suit les orientations, à moyen et à long terme, prises au niveau des différents domaines pouvant impacter le bilan de la banque, fixe les objectifs de rentabilité des fonds propres ainsi que le niveau de risque tolérable par activité et procède à l'analyse du bilan et des différents ratios pour les comparer aux résultats convenus.

Dans le cadre de ses missions, le Comité ALM doit également veiller aux équilibres bilanciaux de la banque et engager des actions en vue d'améliorer l'adossé en taux et en liquidité du bilan et ce, par l'analyse de l'adossé prévisionnel en intégrant les productions futures des emplois et ressources, ainsi que la mise en place d'un ensemble de mesures d'ajustement à moyen terme, sans entraver la conduite des activités commerciales de la banque.

3) Description du Backtesting des modèles d'écoulement

La gestion du risque de taux et du risque de liquidité repose sur des modèles d'écoulement. Ces conventions d'écoulement sont destinées à prendre en compte des phénomènes économiques ou comportementaux hautement probables permettant d'affiner l'analyse du risque. Un dossier exhaustif de documentation des conventions a été élaboré par la Direction ALM.

Le backtesting des modèles d'écoulement est essentiel et est réalisé annuellement afin de prendre en considération les changements au niveau du rythme d'évolution des différents postes du bilan.

En effet, l'approche du backtesting repose sur la comparaison entre les prévisions ressorties du modèle et les réalisations effectives. Des indicateurs traduisant l'écart de prévision sont mis en place afin de s'assurer de la pertinence du pouvoir prévisionnel des modèles.

Le backtesting est réalisé sur les modèles d'écoulement statistiques ayant pour objet de prévoir l'écoulement des postes non contractuels, principalement les dépôts à vue.

RISQUES OPÉRATIONNELS

Le risque opérationnel est défini comme le risque de pertes résultant de carences ou de défaillances inhérentes aux procédures, au personnel et aux systèmes internes ou à des événements extérieurs.

En conformité avec les exigences réglementaires, le GCAM a mis en place une Direction Centrale au sein du « Pôle Pilotage des Risques » en charge de l'évaluation, du suivi et de la maîtrise des risques opérationnels, directement rattachée à la Gestion Globale des Risques.

Le dispositif de gestion des risques opérationnels mis en place au niveau du GCAM vise à mesurer et à suivre les risques opérationnels avérés et potentiels, ainsi qu'à mettre en œuvre les actions correctives destinées à en limiter l'impact. Au titre de l'exercice 2024, le périmètre couvert par la cartographie des risques opérationnels du GCAM concerne les principales lignes de métier de la banque ainsi que ses principales filiales.

1) Politique du GCAM en matière de risques opérationnels

Le GCAM a mis en place une politique de gestion des risques opérationnels qui s'inscrit dans un système d'amélioration continue, à travers un dispositif de mesure, de contrôle et de gestion du risque opérationnel basé sur des règles, des normes et des méthodes homogènes pour l'ensemble des métiers du Groupe. Ladite politique a pour enjeux de :

- Se mettre en conformité avec la réglementation en vigueur et les bonnes pratiques ;
- Optimiser, à terme, le capital réglementaire au titre du risque opérationnel ;
- Fournir un processus de mesure, de contrôle et de gestion du risque opérationnel.

2) Organisation de la filière des risques opérationnels

L'organisation de la filière risques opérationnels au niveau du GCAM s'articule autour des fonctions suivantes :

- La fonction centrale au niveau du siège, chargée de la mise en place d'un dispositif de maîtrise des risques efficace, exhaustif et homogène pour le Groupe ;
- Des managers risques opérationnels rattachés à la Direction Centrale du Risque Opérationnel. Ils sont responsables d'un ou de plusieurs périmètres métiers et sont les garants de la mise en œuvre de la charte et du dispositif de mesure et de gestion des risques opérationnels ;
- Des relais risques opérationnels désignés au niveau du réseau, au niveau des métiers centraux et au niveau des filiales. Ces relais ont pour mission d'identifier les événements, les incidents et les pertes opérationnelles et de les inventorier au niveau de l'outil de gestion des risques ;
- Des correspondants risques opérationnels (structures de contrôle interne ou autres) au niveau du siège, du réseau et des filiales. Ces correspondants sont chargés de remonter les événements et les incidents ainsi que les risques liés aux activités, aux procédures et au système des entités contrôlées ;
- Des chargés de régularisation au niveau du réseau qui assurent le suivi des statuts de régularisation des anomalies relevées par les structures de contrôle interne.

Le pilotage et le suivi du dispositif de gestion des risques opérationnels sont assurés à travers un dispositif global de gouvernance décliné via les instances suivantes :

Le Comité Risque Opérationnel CAM : organe spécialisé chargé de la validation, de la stratégie, de la politique, des normes et des méthodes du dispositif risque opérationnel. Il veille également au suivi des évolutions des cartographies des risques, des incidents, des pertes et des plans d'action.

Le Comité Risques Opérationnels Métiers : en charge du suivi de l'évolution de la collecte des événements et des incidents, de la validation des mises à jour de la cartographie, de l'élaboration et de la mise en œuvre des actions d'atténuation et de maîtrise des risques. Ce comité vise à suivre l'exposition du métier aux risques opérationnels et à vérifier la bonne application du dispositif.

3) Principaux outils méthodologiques :

a. Cartographie des risques opérationnels

La démarche d'élaboration de la cartographie de gestion des risques opérationnels utilise une approche qui identifie et organise les risques par priorité, avant de mettre en place des stratégies pour les atténuer.

Cette approche comprend à la fois la prévention des risques potentiels et la détection, au plus tôt, des défaillances avérées (événements et incidents), elle s'articule autour de deux axes :

- Une approche diagnostique consistant à parcourir les lignes métiers pour identifier les risques inhérents aux activités exercées (analyse des processus concernés) en tenant compte des contrôles mis en place (au niveau des procédures, verrouillage SI, dispositif de contrôles mis en place, ...)
- Une approche basée sur une remontée des événements et incidents via différentes sources (Contrôle permanent Réseau, Siège et filiales, Relais Risques Opérationnels, Audit et inspection, Réclamations...).

Le processus d'évaluation et de mesure des risques combine l'évaluation à dire d'expert pour les risques potentiels ainsi que l'évaluation sur une base réelle pour les risques avérés.

Au 31/12/2024, il a été procédé à la mise à jour de la cartographie des risques, notamment :

- Traiter et analyser les événements, incidents et pertes de la période émanant de différentes sources (rapport du contrôle permanent, audit général groupe et métiers) ;
- Détecter et identifier les nouveaux risques potentiels ;
- Formaliser les nouveaux risques identifiés au niveau des fiches risques ;
- Traiter les fiches risques avec les métiers concernés pour la validation des risques et l'élaboration des plans d'action pour leur atténuation ;
- Analyser les autres événements déclencheurs, internes ou externes, pouvant impacter les risques existants au niveau de la cartographie (changements organisationnels, informatisation d'un processus, nouvelle réglementation, etc.).
- Clôturer les risques dont les plans d'action ont permis de verrouiller les sources de risques.

La mise à jour de la cartographie des risques se fait au fil de l'eau et fait l'objet d'une validation semestrielle lors des comités risques opérationnels métiers, dont l'ordre du jour porte sur les points suivants :

- Suivi de la fréquence et de la qualité de la remontée des événements et incidents sur la période ;
- Analyse des remontées sur la période et identification des risques opérationnels ainsi que des actions d'atténuation y afférentes ;
- Analyse des indicateurs de risque opérationnel et suivi des seuils ;
- Suivi de l'état d'avancement des plans d'action relatifs à l'atténuation des risques ;
- Présentation et validation de la mise à jour de la cartographie (nouveaux risques, évolution de la criticité, classification, etc.).

b. Dispositif de suivi des plans d'atténuation et de maîtrise des risques

Le dispositif global de gestion des risques opérationnels du GCAM prévoit l'identification et le pilotage des plans d'action afin de parer ou d'atténuer la probabilité de survenance des risques opérationnels. Le suivi de ce dispositif est assuré par la Direction PMO au sein du « Pôle Développement », en étroite collaboration avec la Direction Centrale du Risque Opérationnel.

c. Processus de collecte des événements, des incidents et des pertes

En plus des exigences réglementaires, la collecte des incidents répond à un objectif d'évaluation du coût du risque et d'amélioration permanente des dispositifs de contrôle interne.

Ce processus est basé sur deux niveaux de collecte :

- La remontée au fil de l'eau des événements ou des incidents détectés par les relais risques opérationnels ou par les correspondants risques opérationnels en fonction de leur périmètre métier au niveau de l'outil de gestion ;
- La détection des événements et des incidents à travers la remontée, à fréquence régulière, émanant des acteurs du dispositif de contrôle interne (contrôle permanent, audit et inspection) permettant d'alimenter les bases de données et d'assurer un suivi de la régularisation des anomalies détectées.

d. Dispositif de reporting

Afin de disposer d'une vision transverse du suivi et du pilotage des risques opérationnels, le GCAM a mis en place une solution de gestion permettant de générer un ensemble de reportings permettant de piloter et d'évaluer le processus de collecte de remontée des événements et des incidents. Il existe 3 types de reportings :

- Des reportings « opérationnels », au niveau des métiers, qui visent à présenter les principaux éléments de mesure, d'évolution et d'exposition aux risques opérationnels et ce, dans un objectif de prise de décisions lors des Comités RO ;
- Des reportings consolidés à usage interne, au niveau du Groupe, qui visent à présenter des éléments consolidés sur les risques (principaux risques opérationnels survenus et risques majeurs, évolutions des incidents et des KRI, état d'avancement des actions d'atténuation, etc.) ;
- Des reportings consolidés réglementaires à destination des instances de supervision.

RISQUE DE CHANGE

Le risque de change d'un actif financier est le risque pesant sur une position concernant une devise par rapport à une autre au sujet de la variation future du cours de change.

La gestion du risque de change au sein de la Direction ALM repose sur le suivi et la gestion de l'ensemble des positions de change de la banque inscrite dans le bilan / hors bilan.

La gestion du risque de change consiste pratiquement à mesurer en temps réel, l'exposition nette sur chaque devise (par rapport à la devise de référence).

La pratique consiste à produire des gaps de liquidité dans chaque devise puis d'inclure les opérations équivalentes à des opérations de change à terme dans les gaps de taux et de liquidité respectifs.

RISQUE DE SOLVABILITÉ

Le risque de solvabilité correspond au risque qu'une banque ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements à l'égard de ses prêteurs. Les prévisions en termes de ratios de solvabilité se présentent comme suit :

		Déc.2024	juin-25 P	Déc.25 P
BASE SOCIALE	CET1	8,3%	8,4%	8,6%
	Ratio de Fonds Propres de base	9,5%	9,9%	10,2%
	Coefficient minimum de solvabilité	12,6%	12,6%	13,4%
BASE CONSOLIDÉE	CET1	8,02%	8,3%	8,1%
	Ratio de Fonds Propres de base	9,14%	9,8%	9,7%
	Coefficient minimum de solvabilité	12,32%	12,5%	12,9%

RISQUE DE CONCURRENCE

Le Crédit Agricole du Maroc de par son réseau dédié et son expertise dans le secteur s'affirme comme le leader du financement de l'agro-industrie, et ce malgré l'arrivée de nouveaux concurrents ainsi que l'intérêt grandissant de certains acteurs pour son environnement de prédilection. La stratégie de financement de ce secteur se décline à travers son engagement dans les divers plans de développement du secteur agricole (PLAN MAROC VERT ET PLAN GENERATION GREEN).

Fidèle à ses engagements envers sa clientèle de prédilection, le Crédit Agricole construit les plans de renforcement de ses Fonds Propres afin d'être en mesure de répondre à son engagement dans ce secteur et d'y confirmer sa position de leader.

RISQUE DE CONCENTRATION SECTORIELLE LIÉ À LA MSP

La mission de service public dont le Groupe CAM est investi lui confère la responsabilité de dynamiser le monde rural dans toute sa diversité. Dès lors, le risque de concentration sectorielle est cantonné du fait que le groupe finance plusieurs secteurs d'activité dans le monde rural.

RISQUE DE DÉPENDANCE STRUCTURELLE DES MARGES D'INTERMÉDIATION

Historiquement, la marge d'intérêt du CAM représente la part la plus importante dans la composition de son PNB, soit 63% à fin 2024.

Par ailleurs, le CAM a mis en place plusieurs mesures visant à renforcer la part de la marge sur commissions dans son Produit Net Bancaire et notamment des produits générés par les opérations de monétique liées à la gestion des moyens de paiement. De ce fait, on note que la part de la marge sur commissions dans la structure du PNB s'établit à 13% au terme de l'exercice 2024.

RISQUE PAYS

Le risque de pays est lié à une crise économique ou politique qu'un pays peut subir et dans lequel une entreprise détient des biens et par conséquent subit une perte sur son investissement. Nous pouvons déduire deux types de risque qui sont étroitement liés. Le risque souverain concerne la décision du gouvernement de ne pas rembourser ses créanciers soit par refus soit par incapacité. Deux mesures nous permettent de mieux appréhender ce risque :

- Le gouvernement possède les devises nécessaires.
- Le gouvernement a la volonté de rembourser ses obligations.

Le deuxième risque est celui du risque de transfert, soit le cas où les entreprises sont incapables de payer leurs obligations. Dans ce cas la volonté de rembourser n'est pas mise en cause.

Le Crédit Agricole du Maroc dans la majorité des cas ne détient pas d'actifs étrangers et ainsi il n'est pas actuellement exposé au risque de pays.

RISQUES RÉGLEMENTAIRES

Le risque réglementaire est lié au non-respect de la réglementation en vigueur ce qui pourrait encourir des sanctions financières et réglementaires et par conséquent dégrader l'image de l'institution financière.

Le Crédit Agricole du Maroc s'engage pour le respect rigoureux de la réglementation. Il existe ainsi une entité dédiée qui s'assure que toutes les opérations entreprises sont en conformité avec la réglementation et chaque fois qu'il y a une nouveauté, toutes les parties prenantes s'impliquent pour que le respect des nouvelles circulaires soit à bon escient.

RISQUES LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE & À L'ENVIRONNEMENT

Le changement climatique représente un défi majeur pour les institutions financières marocaines en raison de son impact potentiellement négatif sur leurs activités et celles de leurs clients. En tant que banque spécialisée dans l'agriculture et l'agro-industrie, le Crédit Agricole du Maroc (CAM) est particulièrement exposé aux aléas du changement climatique. C'est dans ce cadre que la banque a mené, en collaboration avec la Banque Européenne d'Investissement, un projet structurant sur l'évaluation des opportunités et risques liés au changement climatique.

Deux catégories de risques liés au changement climatique sont identifiées :

- Les risques physiques qui comprennent l'augmentation de la fréquence ou de la gravité des événements météorologiques graves, tels que les sécheresses, les inondations, les incendies de forêt et les changements chroniques du climat, tels que les changements persistants des niveaux de précipitations, l'élévation du niveau de la mer ou l'augmentation de la température ambiante moyenne.

- Les risques de transition qui découlent de l'adaptation de la société à une économie à faibles émissions de carbone.

Compte tenu de l'impact du changement climatique sur l'économie marocaine, le CAM doit non seulement atténuer efficacement les risques climatiques en intégrant les évaluations de ces risques dans ses décisions de prêt ; mais également saisir les opportunités qu'induit la nécessaire adaptation à ce nouvel environnement. C'est pourquoi le CAM soutient des pratiques agricoles durables, développe des produits financiers verts, à l'instar du Programme Istidama élaboré en partenariat avec l'Agence Française de Développement (AFD), et collabore avec les parties prenantes comme les agriculteurs et les experts climatiques pour relever ce défi. En conclusion, le CAM est déterminé à occuper une position de leader dans la gestion des risques climatiques, reflétant son engagement envers une gouvernance d'entreprise responsable, une contribution à un avenir plus durable, et un apport positif à la société dans son ensemble.

a. Le Scoring agricole

Le CAM s'est doté d'un système de scoring afin de mieux apprécier le risque des crédits à l'agriculture. Il s'agit d'un outil d'aide à la décision qui prend en compte différents critères. La pondération de ces derniers dans le calcul du risque est fonction des zones agro-climatiques (irrigué, bon favorable et bon défavorable), une approche basée sur l'évaluation de l'adaptation de l'activité agricole tant végétale qu'animale aux conditions pédoclimatiques de la région d'implantation des projets.

De plus, le système de scoring effectue le calcul du surplus de l'exploitation ainsi que sa rentabilité moyennant des normes indicatives de financement. Ces dernières représentent une estimation des prix de revient des productions agricoles, animales et végétales, calculés en fonction de l'itinéraire technique, qui lui-même dépend de la zone agro-climatique. Ces normes permettent de répondre aux besoins réels du projet et d'éviter le sous-financement ou le financement excessif en fonction de l'itinéraire technique adopté dans chaque zone agro-climatique.

Le score final obtenu par chaque client à travers ce scoring, et qui permet de configurer le montant estimé du crédit par rapport à la qualité du risque, intègre donc le risque climatique, en particulier celui du stress hydrique.

Le système de scoring agricole est incorporé dans l'appliquet Agence et disponible dans les caisses locales et régionales du CAM.

b. Actions menées dans le cadre de la Directive n°5/W/21

Prise en compte des risques financiers liés à l'environnement

En plus du scoring agricole qui donne un niveau de risque en fonction des zones agro climatiques, le CAM a également mis en place en avril 2020 un Système de Gestion Environnementale et Sociale (SGES) qui traite de l'exposition de la banque à des activités susceptibles de causer des dégradations de l'environnement.

Prise en compte des risques financiers liés au changement climatique

À travers un projet d'intégration du risque climatique à tous les niveaux de gestion du risque au sein de la banque.

Sensibilisation des différents métiers de la banque

À travers l'organisation d'ateliers et la diffusion de podcast sur la plateforme CAM radio

Échanges d'expertise

En prévision de la nouvelle directive de Bank Al Maghrib sur la prise en compte des risques climatiques et environnementaux par les établissements de crédit, des échanges ont été organisés avec nos partenaires, notamment l'AFD, la BEI et la BERD, et ce, dans l'optique d'apprendre de leur expertise et de renforcer les compétences des membres de la task force en matière de gestion des risques climatiques.

Renforcement de capacités internes

À travers la programmation de formations

Gouvernance des risques environnementaux et climatiques

Revue de l'organisation et des missions du Domaine Vert.

Formation d'un groupe de travail multidisciplinaire afin de mener à bien le projet d'évaluation des risques et opportunités liées au Climat. Le Pôle Expertise Agricole et Développement Durable est chargé d'animer ce groupe de travail et de mobiliser les différents experts métiers.

Offre de Crédit Achamil

Le crédit « Achamil » a pour objectif de pallier aléas climatiques et d'accompagner les clients en cas d'année difficile tout en offrant une formule souple, adaptée aux cycles agricoles irréguliers.

Offres de crédit face à l'occurrence de déficit ou retard de précipitation

Afin d'apporter une réponse conjoncturelle aux aléas climatiques et permettre aux agriculteurs de faire face au retard ou au déficit pluviométrique qui impacte négativement la campagne céréalière, le CAM a élaboré une offre de produits à court terme caractérisés par une célérité et une souplesse dans le traitement des demandes de crédit.

Mobilisation de financements internationaux

Afin d'appuyer son action climatique, des efforts sont entrepris par le CAM afin de mobiliser les financements disponibles au niveau international, à commencer par le Fonds Vert pour le Climat.

Engagements et transfert d'expertise vers l'Afrique

Dans le cadre du partenariat stratégique entre le Groupe CAM et le Groupe BCP, la banque est entrée dans le capital de la société de Micro Finance « Atlantic Micro Finance For Africa Sénégal » (AMIFA) dans l'objectif de contribuer à un développement « équilibré et inclusif » de la microfinance en faveur de la microentreprise, de la petite agriculture et du monde rural au Sénégal.

Financement vert

Dans un contexte d'accélération des impacts du changement climatique, de raréfaction des ressources naturelles et d'adoption de nouvelles réglementations de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre, le CAM avec l'appui de l'Agence Française de Développement (AFD) a mis en place en 2020 le programme ISTIDAMA (« durabilité » en arabe) qui propose quatre offres de financement innovantes. Ce programme a été reconduit suite à une convention signée avec l'AFD en avril 2024 intitulée TFSC « Transforming Financial Systems for Climate ».



CREDIT
AGRICOLE
DU MAROC

UN ENGAGEMENT DURABLE